هكذا من الأصل

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9946 **40 PAGES** — MERCREDI 19-JEUDI 20 JANVIER 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch., Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 25 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les relations entre Paris et Brazzaville se détériorent

LIRE PAGE 12

LES IDÉES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES DE M. GISCARD D'ESTAING

Le premier ministre est chargé de « prendre la tête de la campagne nationale » pour les élections de 1978

M. Chirac, qui n'a fait aucun commentaire, s'entretiendra mercredi avec M. Barre

Au cours de sa conférence de presse qu'il a tenue le lundi 17 janvier, M. Giscard d'Estaing a indiqué qu'il n'entendait pas « intervenir dans le détail des consultations électorales », et il a confié au premier ministre la mission de « prendre la tête de la campagne nationale en vue des élections de 1978 ».

M. Raymond Barre réunissant à déjeuner ce mardi les présidents des groupes de la majorité de l'Assemblée nationale et devant s'entretenir mercredi en fin d'après-midi avec M. Chirac, à la demande de ce dernier, le R.P.R. s'est abstenu de commenter, avant que ces contacts n'aient été pris, les propos du chef de l'Etat. M. Labbé, président du groupe de l'Assemblée, s'est borné à se déclarer satisfait de la reconnaissance du pluralisme de la majorité.

Dans les rangs de l'opposition, les critiques sont vives: M. Georges Marchais (P.C.F.) dénonce sans plus de nuances une « politique brutalement antisociale, antidémocratique et antinationale » ; M. Fabre (M.R.G.) considère que « rien n'est changé » et estime que « le pluralisme » de la majorité vise à masquer « le plein accord » de MM. Giscard d'Estaing et Chirac. M. Estier (P.S.) relève que M. Giscard d'Estaing a « esquivé l'affrontement entre les deux clans de la majorité ».

Une grande convergence est constatée dans les réactions des organisations syndicales : le président de la République cache ou sous-estime la gravité du chômage. Il n'est pas tolérable que subsistent un million de demandeurs d'emploi affirme le secrétaire général de la C.F.T.C. C'est aussi ce que devaient déclarer les dirigeants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, en annonçant dans l'après-midi de mercredi, au cours d'une conférence de presse commune, une campagne nationale d'actions sur l'emploi à la mi-février. Au même moment, M. Ceyrac, rendant compte de l'assemblée annuelle du C.N.P.F. insistait sur la nécessité de préserver l'emploi et annonçait la tenue, dans les trois mois, d'un colloque national sur l'emploi des jeunes.

A Bonn, un porte-parole du gouvernement a admis qu'il y avait eu un « malentendu » entre les autorités françaises et allemandes sur le traitement de l'affaire Abou Daoud, mais il a écarté le parallèle dressé par le président de la République avec la libération des trois auteurs de l'attentat de Munich, en octobre 1972, celle-ci étant due, a-t-il précisé, au chantage exercé sur la vie de passagers d'un avion.

La presse étrangère et ses « leçons »

« La politique étrangère de la France ne se fait pas et ne se fera pas dans les salles de rédaction de quelques moyens d'information internationaux... La France, son peuple et ses lois n'ont de leçon à recevoir de personne. » Commentant les réactions qui ont suivi à l'étranger la libération de M. Abou Daoud, M. Giscard d'Estaing a, pour une fois, employé le « ton déclamatoire et gaullien » auquel il affirme pourtant répugner.

Il faut dire qu'il avait, qu'il y a pour tout Français, de quoi s'indigner. C'est le « New York Times » qui titre son éditorial « French abjection », le « Washington Post » qui évoque « cette nation autrefois fière » à qui les Arabes n'ont qu'à faire « un signe du doigt » pour lui faire « consommer sa propre humiliation » ; c'est encore, dans l'« Observer » de Londres, cette caricature montrant le président français à côté d'un tableau sur lequel est inscrit : « Deux cents Mirage vendus à l'Egypte = onze athlètes israéliens morts. » Rarement les grands journaux anglo-saxons, pour ne parler que de ceux-là, avaient été aussi loin dans la frénésie à l'égard de la France.

L'indignation est d'autant plus vive, de part et d'autre, que les consciences sont moins tranquilles. En Grande-Bretagne et en Allemagne, personne n'a oublié les conditions dans lesquelles des terroristes — dont la culpabilité était prouvée, ce qui n'était pas le cas de M. Abou Daoud — ont été libérés : en échange d'otages, qu'il fallait sauver sans doute, mais tout de même au prix d'une lâcheté. A Paris, M. Giscard d'Estaing et les membres du gouvernement font grand cas de la carence du chargé d'affaires d'Allemagne fédérale à Paris, qui n'a pu donner au directeur du cabinet de M. de Guiringaud aucune information sur la demande d'extradition attendue de son gouvernement : l'argument confirme en effet la mollesse de Bonn dans cette affaire, mais il ne saurait faire oublier que, si la France l'avait vraiment voulu, un appel adressé « au sommet » eût sans aucun doute accéléré les choses. M. Giscard d'Estaing téléphone à « son ami Helmut Schmidt » pour moins que cela... De même, on ne voit pas ce que le refus de discriminer entre les passagers de l'avion d'Entebbe ou l'extradition promptement opérée des pirates de l'air croates captures à Paris ajoute à l'affaire.

Il reste que la « joie mauvaise » éprouvée par certains commentateurs est suspecte. La France n'est pas populaire dans la presse anglo-saxonne, non plus que dans de nombreux pays du Vieux Continent depuis le passage du général de Gaulle au pouvoir : en substance, et M. Giscard d'Estaing a raison de le rappeler, parce que les milieux dirigeants de ces pays « n'approuvent pas la politique indépendante » de Paris. Après la guerre de six jours et le changement d'attitude du général à l'égard du gouvernement de Jérusalem, les milieux pro-israéliens ont aidé à donner à ce désaccord un tour passionnel. Sans doute peut-on s'étonner de voir la même passion, ou presque, se porter contre un de Gaulle qui n'hésitait pas à provoquer directement les Etats-Unis et ses autres alliés, et contre le président actuel dont le goût de la conciliation est parfois poussé jusqu'à la faiblesse. Mais il y a conciliation et conciliation : celle dont on fait preuve à l'égard des Arabes « passe » moins bien que l'autre...

En même temps il est digne, mais vain, d'affirmer que « la France n'a de leçon à recevoir de personne ». La presse occidentale en général et l'américaine en particulier — drapée dans ses exploits du Watergate — passe son temps à en donner à tous les gouvernements du monde, à commencer par le sien : de même la presse française critique en gros et en détail, et pas toujours justement, celui des Etats-Unis. La liberté d'expression signifie aussi le droit à l'erreur et à l'excès.

AU JOUR LE JOUR

LITOTE

Dans les déclarations de M. Giscard d'Estaing, le passage le plus important est celui dans lequel il a justifié son style, sans excès d'éloquence, sans effet déclamatoire, sans emphase, sans brutalité, du moins verbale, mais d'autant plus ferme et efficace.

On ne saurait que le louer d'avoir ainsi révélé aux Français les vertus de la litote, qui en dit moins pour exprimer davantage.

Ainsi, au jour de la clarification électorale, si la France lui répond par le fameux « Va, je ne ne hais point » de Chimène, il devra être, comblé par cet aveu et répondre par le non moins fameux « J'y suis, j'y reste ».

ROBERT ESCARPIT.

Feu l'escarpolette...

Le plan Barre « *n'a besoin ni d'être modifié ni d'être complété, il a besoin d'être poursuivi* ». Des indices montrant des résultats favorables ne doivent pas être « *un encouragement à relâcher notre effort* ». La réussite du plan a « *une priorité absolue dans la conduite des affaires de la France* ».

En jalonnant ainsi la partie économique de son propos, le président de la République a voulu donner une idée claire de son choix, pour dissiper « *le doute et la confusion* ». A-t-il complètement réussi ? Ce n'est pas certain. N'avait-il pas, avec la même assurance, affirmé à la fin de 1974 et au début de 1975 qu'il n'y avait pas besoin d'une relance massive ; puis, en septembre 1975 que celle-ci était indispensable ; avant de reprendre à son compte aujourd'hui une partie des critiques de M. Barre contre ce plan de relance d'il y a dix-huit mois, accusé d'avoir stimulé l'inflation, creusé le déficit commercial et, par voie de conséquence, facilité la dépréciation du franc ?

GILBERT MATHIEU.

(Lire la suite page 9.)

Que d'ombres !

Elu en mai 1974, le président de la République accomplira, « *bien entendu* », la totalité de son mandat de sept ans. Les prochaines élections législatives se dérouleront selon le mode de scrutin qui est en vigueur depuis 1958, puisque le chef de l'Etat « *n'aperçoit pas l'intérêt, pour le fonctionnement de nos institutions, d'un changement de la loi électorale* ». Ces élections « *auront lieu à leur date, en 1978* », puisqu' « *il n'y aura pas de crise d'ici là* », étant donné que M. Valéry Giscard d'Estaing n'a « *aucune raison de mettre en minorité* » et, pratiquement, de provoquer « *la situation a changé* », mais on ne sait plus très bien, après l'avoir entendu, où en est la pratique de la V^e^ République.

Abstraction faite de ces deux certitudes et de cette très forte probabilité (déjà avancées à diverses reprises), quelle étrange et insuffisante « *clarification* » que celle du 17 janvier 1977 ! Comment ne pas s'étonner ou s'inquiéter de l'ampleur et de la densité des zones d'ombre qui subsistent ? Comment ne pas avoir l'impression que le chef de l'Etat se refuse à regarder en face certaines réalités et s'obstine à voir la vie en rose, alors que tout est plutôt gris ?

L'U.D.R. ayant successivement été écartée de l'Elysée le 19 mai 1974, puis de l'Hôtel Matignon le 25 août 1976, M. Giscard d'Estaing ne peut évidemment ni dissimuler qu'il n'y a plus « *assimilation* » entre ce parti et le « *chef de la majorité* », ni prétendre que « *la situation a changé* », mais on ne sait plus très bien, après l'avoir entendu, où en est la pratique de la V^e^ République.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 9.)

De M. Kissinger au président Carter

M. Carter entrera en fonctions jeudi 20 janvier, au cours d'une cérémonie devant le Capitole de Washington.

Avant même d'exercer le pouvoir, le président élu a subi un échec sérieux : très vivement contesté par le Sénat, M. Sorensen a renoncé à prendre la direction de la C.I.A.

Trois jours après l'inauguration, le vice-président, M. Walter Mondale, partira pour l'Europe. Il se rendra successivement à Bruxelles, Bonn, Berlin-Ouest, Rome, Londres et Paris. Le samedi matin 29 janvier, il aura un entretien avec M. Giscard d'Estaing, qui le recevra à déjeuner. M. Mondale partira dans la journée pour Tokyo.

Alors que M. Ford se reposait presque entièrement sur M. Kissinger pour la politique étrangère, M. Carter entend contrôler de près la conduite de la diplomatie.

Du nouveau pour l'Europe ?

par MAURICE DELARUE

Au Conseil européen de La Haye, les Neuf se sont prononcés pour une prise de contact rapide avec le président Carter. M. Giscard d'Estaing a suggéré, deux jours plus tard, un « sommet » occidental. Pour sortir du désordre économique et monétaire, comme pour ranimer les négociations Nord-Sud — sans parler de la détente, qui relève quasi exclusivement du dialogue entre Washington et Moscou, — les Européens ne comptent que sur les Etats-Unis. La France n'est pas en mesure de prendre la moindre initiative internationale, et ceux de ses partenaires qui sont en meilleure forme n'ont jamais été beaucoup tentés d'agir indépendamment des Américains. Les institutions de la Communauté seront présidées pendant plusieurs mois par des Britanniques, et M. Callaghan n'a qu'une idée : être le premier à se rendre à Washington pour rencontrer le nouveau président. A l'évidence, l'Europe attend beaucoup de M. Carter.

(Lire la suite page 13.)

« PROTECTEUR DES LIBERTÉS »

PERSONNE n'a jamais mis en doute la sincérité du président de la République. Ce qu'il dit, il le croit. Le cynisme n'est jamais une vertu, même pour un homme d'Etat. La candeur non plus.

Comment mettre au seul compte des moyens d'information la « spirale dépressive » qui a entraîné le pays tout au long de l'année ? Comme si ces moyens n'étaient pas dans leur grande majorité favorables au chef de l'Etat, comme si ce n'était pas de son fait que le doute, qui ne semble jamais l'effleurer lui-même, s'est emparé peu à peu de l'opinion.

Comment se refuser, à juste titre, à frapper des lampistes et placer les responsabilités au « sommet » sans prendre jamais aucune sanction à ce niveau-là, sans mettre fin ou moins aux abus de pouvoir ou de langage de tel ministre ?

Comment se situer au-dessus des partis et s'engager personnellement dès maintenant dans la bataille électorale en assignant une organisation à la majorité, en exploitant sans tarder la question scolaire au profit de la majorité, en affirmant que l'opposition est profondément divisée sur l'essentiel et la majorité d'accord sur tout, sauf sur l'organisation, en se mêlant enfin du « détail » des élections municipales ?

* * *

Pas plus que ses prédécesseurs l'actuel chef de l'Etat n'échappe à la contradiction fondamentale qui fait du président de la République tantôt le chef de l'exécutif, élu par une majorité politique sur un programme politique, tantôt un arbitre « au-dessus des partis », garant de la Constitution et... « protecteur des libertés », a-t-il ajouté pour la première fois, en pensant sans aucun doute à 1978 et en prélude à ce qu'il allait une fois de plus confirmer aussitôt : élu pour sept ans, il restera sept ans à l'Elysée, même si le pays envoie une majorité de gauche à l'Assemblée nationale.

Dépouillé par la force des choses, c'est-à-dire le choix du pays, de sa fonction dirigeante, le président justifierait alors son maintien au pouvoir par la nécessité de protéger les libertés. Mais parmi les libertés du peuple, il y a celle de choisir ses représentants. De constitutionnelle, la contradiction entre les deux fonctions du président deviendrait politique s'il n'était tenu aucun compte de ce choix. Loin de protéger les libertés fondamentales, il y attenterait; loin d'éviter le désordre, il y contribuerait. — J. F.

(Lire la suite page 9.)

En raison de la grève des ouvriers du Livre C.G.T.

Le Monde NE PARAITRA PAS DEMAIN

Les suppléments « le Monde des spectacles » et « le Monde des livres » seront publiés dans notre prochain numéro.

EN MARGE DU ROMANTISME ALLEMAND

Les voyages initiatiques

En intitulant ce troisième recueil d'études sur l'Allemagne romantique « les Voyages initiatiques », Marcel Brion nous met en main une clef prodigieusement prometteuse, excitante, intrigante dont nous avons hâte de vérifier les vertus opératives en l'essayant sur telle ou telle œuvre passée ou présente.

Il y a d'abord, bien entendu, le thème du voyage, déplacement dans l'espace assez important pour impliquer changement de pays — nous dit le dictionnaire, et nous sommes libres d'interpréter ce « dépaysement » dans un sens métaphorique, métaphysique. Le voyage ! A l'appel de ce mot magique des œuvres immenses se présentent à notre esprit, de « l'Odyssée » à « Don Quichotte », du « Livre de Marco Polo » ou conte de Nils Holgersson. Mais si l'on ajoute à ce vaste sujet celui non moins riche d' « initiation », l'éclairage change tout à coup, il se restreint, s'approfondit. Alors nous sommes amenés à rebuter nombre de récits de voyages qui ne relèvent pas du genre initiatique, et qui se trouvent d'ailleurs éclairés et mieux définis par cette exclusion.

On songe à la célèbre définition du roman que donne Stendhal dans « le Rouge et le Noir » : « Un miroir qui se promène sur une grande route. » Il faut souligner la tournure impersonnelle de la formule. Le miroir se promène tout seul, il n'y a pas, derrière, un romancier qui le porte et regarde en même temps. Or un miroir ne retient rien ; ce qu'il reflète s'efface sans laisser en lui de traces. Cela caractérise assez bien le héros stendhalien qui subit maintes aventures et mésaventures sans se laisser altérer le moins du monde. L'un des paradoxes du « Rouge et le Noir », c'est de se présenter comme un roman d'éducation dont le héros est en fait inéducable.

MICHEL TOURNIER.

(Lire la suite page 22.)

Aux États-Unis

éral ordonne de surseoir
ion de Gary Gilmore

AU CONGO

ciens français sont exécutés
des guérilleros

atrices
es en
uriez

SOLDES
dans 5 boutiques Griffsolde
DE GRIFFE
BS
-PORTER
les boutiques Griffsolde

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

La majorité doit donner l'image d'un pluralisme qui s'organise et qui s'entend

DÉCLARE M. GISCARD D'ESTAING

Parmi les techniques de « clarification », il en est qui consistent à provoquer, par l'introduction d'un réactif, l'opération recherchée. Il en est d'autres qui commandent seulement d'attendre que se produise la décantation voulue. Après avoir envisagé, semble-t-il, de recourir à des procédés du premier type, M. Giscard d'Estaing a, de toute évidence, retenu ceux du second pour obtenir le résultat souhaité.

Ses propos ont moins cherché, en effet, à créer l'événement qu'à le décrire. Le chef de l'Etat n'a pas tenté d'imposer son ordre aux faits, mais seulement à leur présentation. Quelques artifices y ont suffi. D'abord dans la procédure de la conférence de presse : M. Giscard d'Estaing a renoué avec l'usage gaulliste, qui voulait que le président de la République répondît à des questions groupées par sujet. Cette méthode permet de ne pas répondre dans le détail, voire de ne pas répondre du tout (à propos, par exemple, de la création d'un impôt sur les grandes fortunes, du rôle des anciens premiers ministres ou de la réforme destinée à marquer l'année 1977). Elle permet surtout au chef de l'Etat d'ordonner comme il l'entend le dialogue et de réciter des développements entiers manifestement appris par cœur.

L'attention portée au mot juste relève du même savoir-faire. Ainsi le chômage s'appelle-t-il le problème de l'emploi, les divergences au sein de la majorité sont-elles baptisées pluralisme et l'ambiguïté inhérente aux fonctions du président de la République est-elle qualifiée d'ambivalence. La situation en est-elle beaucoup plus claire ?

L'opinion, dont M. Giscard d'Estaing nous affirmait il n'y a pas si longtemps qu'elle ne partageait pas les préoccupations du « milieu politique », s'est posé en 1976, nous apprend-il, « un certain nombre de questions de nature politique ». Contradiction ? Qu'importe : il suffit de désigner les faits sous un autre nom pour paraître les contrôler. « Puisque ces mystères me dépassent, feignons d'en être l'organisateur », disait déjà Jean Cocteau.

Fidèle à son personnage, M. Giscard d'Estaing se refuse à la « brutalité ». De là le ton paisible et la tranquille assurance d'un propos dont la fermeté, dit-il, ne se mesure pas à des mots. Le chef de l'Etat a certes paru moins à l'aise qu'à son habitude, hésitant souvent, se trompant parfois, victime d'un bref trou de mémoire. L'essentiel, cependant, est que pour lui le langage politique ne se propose pas, semble-t-il, d'agir sur les choses mais sur leurs apparences. N'a-t-il pas appelé la majorité à « donner l'image d'un pluralisme qui s'organise et qui s'entend » ? L'image et non la réalité.

THOMAS FERENCZI.

Voici le texte de la conférence de presse réunie par M. Valéry Giscard d'Estaing lundi après-midi 17 janvier :

« J'ai dit, à propos de cette réunion de presse, qu'elle devait être une réunion de clarification. Pourquoi ?

LA « PRÉTENTION » DE « CERTAINS PARTIS »

En s'en prenant à « la reprise de l'activité des partis et même à la prétention, par certains d'entre eux, d'intervenir dans un éventuel remaniement ou de contrôler celui-ci, contrairement aux principes de la Ve République », M. Giscard d'Estaing visait les déclarations de MM. Guéna et Labbé en juin 1976. M. Yves Guéna, secrétaire général de l'U.D.R., s'était dit partisan d'un remaniement ministériel. M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, avait annoncé la convocation de son groupe « pour délibérer d'éventuels événements politiques qui pourraient être la conséquence de l'attitude du groupe U.D.R. dans le vote du projet gouvernemental ».

Le président de la République avait répliqué, dans son entretien télévisé avec Jacques Chancel, le 16 juin : « Il n'est pas question de laisser s'établir plus ou moins directement un régime des partis. »

» L'année 1976 a été difficile pour la France, et ceci sur deux plans. Sur le plan économique et social. On connaît en effet la situation d'inflation, le maintien du chômage, le découvert extérieur, les conséquences de la sécheresse, bien que, sur tous ces plans, comme nous le verrons tout à l'heure, la France ait en réalité mieux fait face qu'on ne l'a dit. Mais aussi année difficile sur le plan politique. A partir du printemps, l'opinion a perçu une certaine division dans le gouvernement. Elle a assisté à la reprise de l'activité des partis et même à la prétention, par certains d'entre eux, d'intervenir dans un éventuel remaniement ou de contrôler celui-ci, contrairement aux principes de la Ve République.

» A l'occasion du changement de gouvernement, l'opinion s'est interrogée sur le point de savoir, lorsque j'ai choisi M. Raymond Barre comme premier ministre, si ce choix entraînerait des conséquences sur nos institutions, sur les rôles respectifs du président de la République et du premier ministre, sur le fonctionnement de la majorité. Bref, en 1976, l'opinion s'est posé un certain nombre de questions de nature politique.

» Au long de cette même année, le doute a été largement répandu et complaisamment entretenu à propos de deux questions. La première est de savoir si la politique suivie permet bien de résoudre les problèmes de la France. La seconde question était de savoir si nos institutions et ceux qui les animent ont la capacité de faire face éventuellement à des crises ou de débloquer la situation politique. Il était difficile à l'opinion de répondre à ces deux questions. Si bien qu'elle était entraînée dans une sorte de spirale dépressive, le doute et la confusion conduisant à l'inquiétude, l'inquiétude aggravant la crise et l'aggravation de la crise justifiant après coup la confusion et le doute.

» Il était indispensable de rompre cette spirale dépressive. C'est pourquoi une double clarification était nécessaire. Cette clarification conduira, j'en suis sûr, à plus de clarté et donc à plus de sécurité.

» D'abord, sur le plan économique, il était indispensable d'engager une action d'ensemble de redressement d'notre situation. C'est ce qui a été fait. Mais il a fallu plusieurs mois pour que les explications que nous n'avons cessé de donner de manière identique, le premier ministre et moi-même, commencent à être perçues; et, en effet, nous en reparlerons, elles commencent à être perçues.

» En matière politique, une même clarification est nécessaire. Et, sans doute, avant qu'elle soit complètement perçue faudra-t-il également un certain délai. Ce que je compte faire devant vous, c'est indiquer la manière dont se posent, selon moi, les problèmes politiques de la France, la manière dont ils peuvent être résolus. Je souhaite que, d'ici l'été prochain, cette double clarification, clarification dans la politique économique de la France, et clarification dans la situation économique de la France, soit complètement et clairement perçue par notre opinion publique, afin qu'elle puisse, l'échéance venue, se prononcer en toute clarté et en pleine responsabilité, sur les choix essentiels de notre pays.

» Voilà ce que je voulais dire par « clarification nécessaire ». Pour conduire cette clarification, le mieux est, je crois, de répondre à vos questions. Et vos questions porteront sans doute sur trois sujets : la situation économique et sociale ; la situation politique ; et enfin des questions diverses intéressant l'éducation, la justice ou tel ou tel autre aspect de notre vie nationale.

» Je crois que, pour la clarté, il conviendrait de procéder suivant cet ordre. Comme la durée d'une telle réunion de presse, pour ne pas abuser de votre patience ni des grands moyens d'information, doit être de l'ordre d'une heure et demie, je souhaiterais que nous commencions par les questions économiques et sociales pendant environ une demi-heure, pour aborder ensuite les questions sur la situation politique et terminer par les questions de nature diverse.

» Alors, si vous le voulez bien, nous commençons par la situation économique et sociale.

Économie : le plan Barre n'a besoin ni d'être modifié ni d'être complété mais d'être poursuivi

ALAIN VERNAY *(le Figaro)* :

— *Vous avez dit, monsieur le président, à la fin de l'année dernière, que les accords n'étaient pas nécessairement valables une fois pour toutes, qu'ils devaient tenir compte des circonstances. En est-il ainsi des plans ? Puis-je vous demander si vous pensez que le plan Barre ait besoin, maintenant, cinq mois après sa présentation, d'être complété, modifié ou simplement poursuivi ?*

— Le plan de redressement économique présenté par le gouvernement, par M. Raymond Barre, n'a besoin ni d'être modifié ni d'être complété. Il a besoin d'être poursuivi.

» Quel est, en effet, le jugement que l'on peut porter, à l'heure actuelle, sur ce plan de redressement, dont je disais, au mois de décembre dernier, qu'il était nécessaire, qu'il était juste et qu'il serait efficace ?

» Je noterai d'abord que toutes les décisions essentielles ont été prises, que ce plan a été approuvé par le Parlement, c'est-à-dire par la majorité de l'Assemblée nationale, par la majorité du Sénat. C'est donc maintenant la politique économique démocratique de la France.

» Je note que toutes les mesures concrètes ont été mises en place, que la baisse de la T.V.A. vient d'avoir lieu le 1er janvier dernier, et que ce plan est entré dans la deuxième phase de son déroulement. Il y avait, en effet, une première phase, qui était la période du gel des prix. Maintenant, nous sommes dans la deuxième phase de son application. L'essentiel, c'est que l'application de ce plan soit poursuivie.

» Il est, en effet, beaucoup trop tôt, à l'heure actuelle, pour juger de ses résultats. Je crois qu'on peut néanmoins dire que des craintes qui s'étaient exprimées à l'occasion de l'application de ce plan peuvent être dissipées. C'est ainsi que certains avaient annoncé que ce plan conduirait ou risquerait de conduire à une aggravation du chômage. Nous affirmons, vous le savez, au contraire, qu'à l'heure actuelle la lutte contre l'inflation et la lutte pour l'emploi, c'est le même combat. Or j'observe que les dernières statistiques disponibles sur le plan de l'emploi, à la fin décembre, montrent qu'il n'y a pas eu aggravation de la situation de l'emploi mais stabilité et même très légère, en réalité très légère amélioration.

» Sur le plan des prix, nous ne disposons pas des dernières indications concernant l'année 1976. Mais, d'après les tendances qui ont été observées, je pense que nous pourrons nous maintenir à l'objectif, c'est-à-dire une progression des prix très légèrement au-dessous de 10 % pour l'année 1976.

» En ce qui concerne le niveau de l'activité économique, vous avez observé que le chiffre de novembre, le dernier connu, ne faisait pas état d'une diminution de celle-ci, mais que novembre 1976, par rapport à novembre 1975, marquait une progression d'un peu plus de 11 % de la production industrielle.

» Donc, il y a un certain nombre d'indications qui vont dans un sens favorable. Mais ces indications ne peuvent avoir pour conséquence la modification du plan de redressement : elles signifient seulement que nous sommes dans la bonne direction et que nous devons poursuivre. Car le plan de redressement, ce n'est pas, en terme de sport, du sprint. C'est une course de fond. Il ne faudrait pas qu'on imagine que la publication de premiers indices, même s'ils font apparaître des résultats plus favorables, doive être pour nous un encouragement à relâcher nos efforts. Il faut en effet, dans le monde où nous vivons et où un certain nombre de problèmes continuent de se poser — je rappelle que c'est ce mois-ci qu'a eu lieu une nouvelle hausse des prix du pétrole, — il faut être capable de faire face à n'importe quelle situation. Il faut donc que l'économie française soit en équilibre. Ce n'est pas en trois mois, ce n'est pas en six mois, que cet équilibre sera rétabli.

» Répondant à la question de M. Vernay, je dirai que l'essentiel, c'est de poursuivre l'application du plan de redressement. Ce n'est pas avant la fin du premier semestre 1977 qu'il sera possible de porter une première appréciation sur le rétablissement de notre équilibre.

PIERRE MEUTEY *(la Vie française - l'Opinion)* :

— *Monsieur le président de la République, la politique de lutte contre le chômage, qui prend le pas désormais sur la politique d'aménagement de l'expansion et de la répartition de ses fruits, ne remet-elle pas en cause les objectifs ou les voies et moyens de votre politique de société libérale avancée ?*

— Je viens de dire tout à l'heure, M. Meutey, que la priorité numéro un, c'était le redressement de l'économie française et le rétablissement de son équilibre. La priorité, c'est donc la lutte contre l'inflation et le rétablissement de l'équilibre intérieur et extérieur.

» Sur le plan de l'équilibre extérieur, je vous indiquerai que nous avons en réalité parcouru à peu près la moitié du chemin. A l'heure actuelle, le prix de nos importations d'énergie, de nos importations de pétrole, par rapport à leur prix antérieur à la hausse, représente une majoration de 40 milliards de francs, et le déficit du commerce extérieur de la France, en 1976, sera de l'ordre de 20 milliards de francs. Nous avons donc parcouru à peu près la moitié du chemin qui nous conduit au rétablissement de notre équilibre extérieur, et, sur le plan intérieur, j'indique que le découvert budgétaire de 1976 sera en réduction de nettement plus d'un tiers par rapport à celui de 1975. On voit donc qu'il nous reste du chemin à parcourir dans la lutte contre l'inflation.

» Il faut savoir que la lutte contre l'inflation et la lutte pour l'emploi, c'est, à l'heure actuelle, la même chose. Il y a des circonstances dans lesquelles il peut y avoir une contradiction, mais, dans les circonstances que traverse la France, c'est-à-dire avec un déficit extérieur et une possibilité d'accroître nos exportations, la lutte pour la stabilité des prix et la lutte pour l'emploi, c'est la même chose.

» Chaque fois que la France procède à une exportation supplémentaire, à l'heure actuelle, elle règle deux problèmes : elle règle un problème d'emploi en fournissant du travail aux entreprises et aux travailleurs et elle règle un problème de déséquilibre en réduisant notre déficit extérieur. C'est pourquoi le plan de redressement est à la fois un plan de lutte contre l'inflation et un plan de protection de l'emploi.

MICHEL TARDIEU *(le Nouvel Économiste)* :

— *Monsieur le président, la sidérurgie, la chimie, la machine-outil, le papier-carton, l'aéronautique ne vont pas très bien. Or ce sont des secteurs dans lesquels l'Etat est intervenu parfois massivement. Faut-il en conclure que la politique suivie jusqu'ici n'était pas la bonne, et, dans ce cas, quelle est la politique industrielle que vous souhaitez pour la France ?*

— Le gouvernement poursuit, à l'heure actuelle, une politique industrielle très active, et les deux dernières années auront été marquées, sur le plan de l'industrie française, par des progrès et des adaptations considérables dans un certain nombre de directions que je vous rappelle brièvement.

» D'abord, notre industrie se développe dans des directions de haute technique ou de recherche de pointe. C'est ainsi qu'on a développé et accru nos moyens consacrés à la recherche technologique, et c'est ainsi que l'industrie française s'est francisée, au cours des deux dernières années, dans les secteurs de pointe.

» Je vous citerai trois exemples : dans le secteur de l'industrie nucléaire, l'industrie française s'est « francisée » par la constitution d'une société qui s'appelle FRAMATOME et qui sera désormais une société française de construction de centrales nucléaires. Elle s'est « francisée » dans le domaine de l'industrie du téléphone, par le rachat par une société française de la filiale française de I.T.T., L.M.T.

» Et enfin, cela s'est accompagné de la création d'un certain nombre de restructurations industrielles importantes. Dans le secteur public, on a vu la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et l'ERAP fusionner, on a vu l'apparition d'un grand groupe industriel de l'industrie automobile, par le rapprochement de Peugeot et de Citroën, on a vu le regroupement de notre industrie du poids lourd auprès de la régie Renault, par le regroupement de SAVIEM et de Berliet, et, donc, l'industrie française s'est profondément réorganisée au cours des deux dernières années. Elle s'est « francisée » et réorganisée.

» Il reste des problèmes difficiles à traiter, qui ne sont pas, d'ailleurs, des problèmes français, qui sont souvent des problèmes européens, voire mondiaux. Vous avez cité deux cas, le cas de la sidérurgie et le cas de l'industrie textile. Il est, en effet, indispensable que les pouvoirs publics apportent leur contribution au maintien et à l'amélioration structurelle de ces deux secteurs et, à l'heure actuelle, le gouvernement s'en occupe activement et, d'ailleurs, fera connaître dans les prochaines semaines ses décisions.

» J'indique que ces dossiers de l'industrie française sont suivis précisément au sein du gouvernement par des hommes particulièrement actifs : le ministre de l'industrie et de la recherche, M. d'Ornano, et, en ce qui concerne le téléphone, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

GILBERT MATHIEU *(le Monde)* :

— *Monsieur le président, M. Barre a encore dit ce matin qu'il était hostile aux plans de relance globale, et ce qui, je crois, frappe beaucoup de confrères, c'est que, chaque fois que M. Barre parle de cette hostilité, il cite comme exemple de maîtaisance le plan de relance de septembre 1975, que vous aviez vous-même conduit ! Alors, puisque nous sommes dans une journée de clarification, est-ce que vous pouvez nous dire, sur ce plan, ce qui distingue votre analyse de la sienne et, d'une façon plus générale, s'agissant de relance, comment votre humanisme s'accommode d'un million de demandeurs d'emploi que nous avons depuis une année et que, selon les comptes de la nation de l'O.C.D.E., nous risquons d'avoir encore pendant un bon moment ?*

— M. Mathieu, ne confondez pas les fonctions de président de la République et de premier ministre. J'étais président de la République l'année dernière, je le suis cette année : M. Barre est premier ministre cette année et il y avait un autre premier ministre l'année dernière. Ne confondez pas les fonctions : n'opposez pas le rôle du président de la République en 1975 et le rôle du premier ministre en 1976.

» A la fin de 1975, à l'automne de 1975, le risque d'une profonde dépression de l'économie occidentale était largement ressenti par l'ensemble du milieu économique et social français et on nous annonçait — fin 1975 — l'éventualité d'une grave détérioration de la situation de l'emploi pour l'époque actuelle : on articulait volontiers des chiffres d'un million et demi de chômeurs pour le printemps de 1976. Il était donc normal que le gouvernement de l'époque engage une action de soutien de l'économie française de façon à éviter, précisément, cette détérioration grave de notre situation de l'emploi. D'ailleurs, sur ce point, l'action qui a été conduite a été réussie puisque, vous le notiez, le chômage ne s'est pas aggravé.

» Qu'a-t-on observé à l'occasion de ce programme de relance ? On a observé, en réalité, deux choses. La première, c'est que dans les circonstances actuelles l'accroissement de la demande globale en France entraîne aussitôt un accroissement massif des importations. A l'heure actuelle, lorsque les revenus des Français s'accroissent de 100, 20 de ces 100 sont dépensés à l'extérieur sous forme d'importations : donc, le programme de relance entraîne un déficit accru de notre balance extérieure.

» On a observé, ensuite, que, lorsqu'on concentre l'effort d'investissement ou d'encouragement à l'investissement aux entreprises sur une courte période de temps, cet investissement prend également la forme d'importations de biens d'équipement ou de machines-outils de l'extérieur et, notamment, de l'Allemagne fédérale.

» Si bien que le plan de relance, qui a été efficace du point de vue de l'emploi, a accentué le déséquilibre extérieur de la France pendant le premier semestre de 1976 et que ceci a entraîné des conséquences sur notre déficit et, donc, sur la tenue de notre monnaie.

» C'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, le premier ministre est entièrement justifié dans son attitude d'exclure toute politique de relance globale, aussi longtemps que l'équilibre extérieur de la France n'aura pas été rétabli.

Le problème de l'emploi

» Ceci signifie-t-il qu'il faille se désintéresser pour autant de la solution du problème de l'emploi ? Vous savez parfaitement, au contraire, que le gouvernement n'a pas cessé de prendre des initiatives depuis un an concernant la solution de ce problème de l'emploi et, notamment, de l'emploi des jeunes. A cet égard, il serait bon — il serait même nécessaire — d'assurer une information exacte des Français concernant la situation de l'emploi.

» Nous procédons à l'heure actuelle, vous le savez, à une analyse de fond de cette situation, d'où il ressort ceci :

» 1) Que le nombre des demandeurs d'emploi à l'heure actuelle — fin décembre — est stable, comme je l'ai dit, avec une très légère tendance à la diminution.

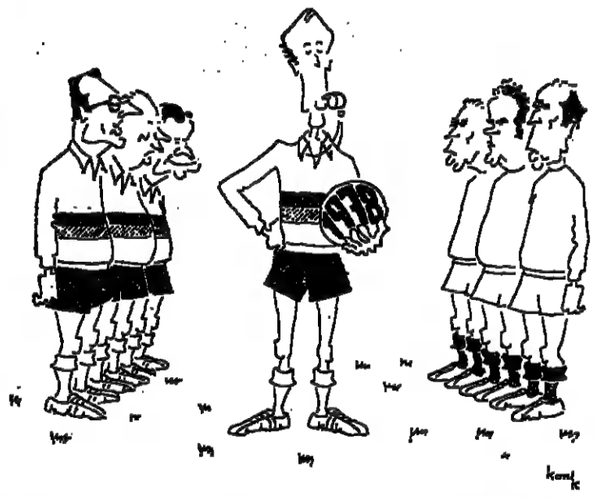

(Dessin de KONE.)

PALAIS DU CNIT-PARIS

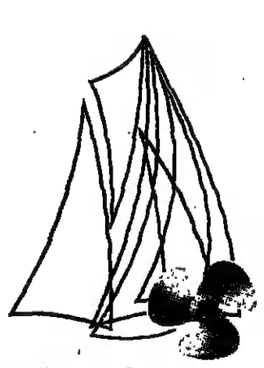

16e salon international de la navigation de plaisance

janvier 1977

le 14 de 18 à 23 h.
du 15 au 24 de 10 à 20 h.
les 18 et 21 jusqu'à 23 h.

ORGANISATEURS : SPODEX, 12, RUE CLAPEYRON, 75008 PARIS

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ENCE DE PRESS

se et qui s'enten

DU CHEF DE L'ÉTAT

Fidèle à son personnage, M. Giscard [illegible] refuse à la « brutalité ». De la [illegible] et la tranquille assurance d'un [illegible] la fermeté, dit-il, ne se mesure pas [illegible]. Le chef de l'Etat a certes paru [illegible] qu'à son habitude, hésitant sou[illegible] parfois, victime d'un bref [illegible] L'essentiel, cependant, est que [illegible] langage politique ne se propose [illegible] d'agir sur les choses mais sur [illegible] l'image d'un pluralisme qui s'[illegible] s'entend » ? L'image et non la réal[illegible]

THOMAS FERNA[illegible]

Ce nombre ne fait donc pas apparaître d'augmentation depuis l'année dernière, malgré les difficultés que l'économie française a traversées en 1976.

» 2) Cette analyse montre qu'à l'heure actuelle les demandes d'emploi qui sont présentées sont, à hauteur de 45,5 %, vieilles de moins de trois mois, ce qui veut dire qu'il y a une rotation continue à l'intérieur de ces demandes et que, dans un délai relativement court, un certain nombre d'entre elles trouvent effectivement satisfaction.

» 3) La proportion des jeunes dans les demandeurs d'emploi, dont on a dit à de fréquentes reprises qu'elle s'était beaucoup accrue, est maintenant égale à ce qu'elle était avant la détérioration du marché de l'emploi, c'est-à-dire de l'ordre de 55 % de la demande totale. Le ministre du travail procède à l'heure actuelle à la décomposition suivant les natures d'emploi, suivant les causes de ce nombre de demandeurs d'emploi, mais je vous indique que, là aussi, un jugement global ou une action globale ne serait pas efficace.

» Les Français notamment dans beaucoup de régions, savent très bien qu'à l'heure actuelle il existe des professions pour lesquelles l'offre d'emploi n'est pas aisément satisfaite, et que lorsqu'on regarde certains secteurs productifs ou certaines régions de notre pays, on s'aperçoit qu'il est parfois difficile de trouver des travailleurs qui répondent aux ofres d'emploi ; donc, une action globale risquerait soit d'être inefficace, soit de recréer une situation de tension et d'inflation.

» C'est pourquoi l'approche du problème de l'emploi et sa solution seront recherchées par une série d'actions sectorielles et régionales, en regardant quels sont les secteurs, quelles sont les régions dans lesquels se pose un problème d'emploi et quelles sont les mesures spécifiques qui permettent alors de le résoudre. »

L'année de plus forte production de l'économie française

— Dans le tableau que vous avez dressé du programme de redressement, vous n'avez pas parlé du niveau des investissements. Est-ce que vous pensez que le niveau des investissements productifs et les prévisions pour 1977 sont satisfaisants par rapport aux objectifs de croissance que s'est fixé le gouvernement ?

— Y aurait-il une autre question sur la situation économique ?

— Monsieur le président, nous sommes frappés par l'abondance des importations en provenance de certains pays qui ne font pas tous, et de loin, partie du Marché commun. Il semble que ces importations — vous venez d'y faire allusion tout à l'heure — ont comme conséquence d'entraîner une diminution des heures de travail pour les ouvriers et pour les travailleurs français et, sur le plan extérieur également, dans la mesure où des pratiques de dumping font que nos grandes entreprises sont quelquefois chassées de marchés qu'elles seraient en droit d'obtenir. Est-ce que le gouvernement envisage quelque chose de précis et d'efficace pour limiter en quelque sorte ces pratiques, dont finalement l'industrie française et la France, en général, sont victimes ?

— Dernière question économique ?

— Si j'ai bien compris votre raisonnement, tout à l'heure, monsieur le président, la rotation étant constante, les Français pourront un jour se dire qu'ils auront été, qu'ils sont ou qu'ils seront un jour tous chômeurs. Mais ce n'était pas là ma question ; vous savez qu'il y a effectivement un peu plus de un million de de chômeurs, entre un million et un million et demi ; que, d'autre part, il y a des gens qui s'envolent avec des cargaisons intéressantes, qui se paient de l'ordre de 600 millions d'anciens francs la croisière. Pouvez-vous me dire, monsieur le président, si votre majorité sera bientôt disposée à voter enfin l'impôt sur les grandes fortunes, pour éviter que les autres Français en paient toujours autant ? (1).

— Je répondrai à ces trois questions, je commence par le début de la troisième. J'ai indiqué tout à l'heure que, pour l'information de la presse et pour l'information des Français, il fallait connaître ces problèmes de l'emploi, qu'à l'heure actuelle 45 % de ceux qui s'inscrivaient à l'Agence nationale de l'emploi trouvaient effectivement un emploi dans les trois mois. Ceci veut dire qu'il y a un marché de l'emploi actif et que nous ne sommes pas dans une situation — ce que certains pourraient craindre — dans laquelle s'accumulerait indéfiniment un chômage qui n'arriverait pas à trouver ici ou là, en contre-partie, une offre d'emploi. Donc, il ne faut pas dénaturer à cet égard mes propos.

» Il faut savoir également que, parmi les demandeurs d'emploi, il y a des situations diverses. Il y a, par exemple, dans les demandeurs d'emploi, 21 % qui sont demandeurs d'emploi à la suite de la démission, qui s'explique parfaitement, de leur emploi précédent. Il y a également des demandeurs d'emploi qui ne sont pas des jeunes et qui sont demandeurs d'emploi pour la première fois. Donc, dans l'analyse, il ne faut pas utiliser, à propos de ce un million trente-six mille demandeurs d'emploi qui est le chiffre de la mage. Lorsque vous prenez le mot chômage, il faut prendre la définition du chômage suivant notre législation, et vous savez que le chômage secouru, c'est-à-dire celui qui concerne le travailleur, qui exerçait un emploi et s'en est vu privé, représente une proportion de l'ordre de la moitié de ce chiffre total.

» Passons à la deuxième question, sur l'action de la France vis-à-vis de certaines importations qui ne respectent pas les règles de la juste concurrence.

» La France, et le premier ministre l'a dit, n'est pas un pays protectionniste ou qui reviendrait au protectionnisme. La France est, à l'heure actuelle, un pays qui exporte 22 % de sa production totale dans tous les domaines. Je vous indique que ce chiffre d'ailleurs a cru sensiblement, puisqu'il y a deux ans, ce chiffre était encore à 19,3 %. Nous sommes maintenant à 22 % ; nous ne pouvons pas fermer nos frontières en invitant les autres à fermer les leurs. Par contre, nous devons être favorables à une concurrence équitable ; à cet égard, notre action s'exercera activement au sein de la Communauté économique européenne.

» Lors du dernier conseil européen, qui s'est tenu à La Haye, j'ai soulevé ce problème. J'en parlerai lors de mes prochains entretiens avec le chancelier de l'Allemagne fédérale et nous reprendrons le problème au problème au prochain conseil européen. Mais vous avez noté que vis-à-vis d'un pays déjà, le Japon, la Communauté a pris à cet égard une attitude très nette.

» Dernière question. Je terminerai par-là en essayant de vous donner une vision exacte de l'année 1976, parce que, comme je le disais tout à l'heure, par ce doute qui a été si largement répandu en 1976, on a fini par donner une fausse idée de l'année 1976.

» 1976, au point de vue économique, aura été une année de croissance. La croissance de l'économie française, on le sait maintenant, dépassera largement 5 % en 1976. Comme il se trouve, en plus, que la réduction de notre activité en 1975, que nous connaissons maintenant, a été de l'ordre d'environ 1 1/2 %, cela veut donc dire que 1976 sera l'année de plus forte production de tous les temps de l'économie française.

» La demande, c'est-à-dire la consommation des Français, a continué à progresser en 1975 et en 1976. Si bien que l'année 1976 sera, au total, l'année de la plus forte consommation des Français, je parle de la consommation en volume physique. Et en ce qui concerne les investissements, nous savons maintenant que les investissements de 1976 auront été supérieurs d'un peu plus de 7 % en volume aux investissements de 1975.

» Alors, finalement, 1976 aura été une année qui n'est pas celle que l'on décrit d'habitude aux Français. C'est une année dans laquelle la production aura progressé, l'investissement aura progressé, sans doute de façon insuffisante, j'en suis bien d'accord avec vous, mais très fortement pendant le premier semestre. Et c'est une année marquée par deux forts déséquilibres : un déséquilibre extérieur, c'est-à-dire un déficit qui a pesé sur nos échanges et sur note monnaie, et un déficit des finances publiques dû à la situation de 1975 et également au déroulement du programme de relance.

» Voilà l'année 1976. Alors, ce qui est vrai, et c'est tout à fait mon sentiment et celui du premier ministre, c'est que la France doit poursuivre son effort d'équipement et d'investissement, et donc, lorsque le gouvernement aura à prendre des mesures sectorielles, ces mesures sectorielles seront toujours tournées vers le soutien de l'équipement et de l'investissement.

» Voilà ce que je voulais vous dire au cours de cette première demi-heure, en réponse à vos questions sur la poursuite de la politique de redressement qui reste la priorité absolue dans la conduite des affaires de la France. Et j'en viens maintenant au deuxième ensemble de questions, c'est-à-dire la situation politique.

— En dénonçant la politisation dans l'entreprise, vous avez suscité un certain nombre de réactions. Comment jugez-vous ces réactions et croyez-vous possible, à la lumière notamment de la réaction très vive du P.C.F., de freiner rapidement cette tendance à la politisation de l'entreprise ?

— J'ai dénoncé, plus exactement, le gouvernement a dénoncé avec moi, puisque c'est à la suite d'une communication du ministre du travail, la politisation de l'entreprise. Pourquoi ?

» D'abord, parce que j'observe que cette politisation de l'entreprise, à l'heure actuelle, n'est tentée qu'en France. Quand je dis politisation — je reviendrai tout à l'heure sur ce point, — il ne s'agit pas, naturellement, du droit des travailleurs à exprimer leurs préférences politiques ou à participer à la vie politique du pays. Il s'agit de l'introduction du débat politique à l'intérieur de l'entreprise et de l'utilisation des institutions de l'entreprise à des fins politiques.

» J'observe d'abord que ceci n'est tenté qu'en France. Vous avez la Grande-Bretagne, où les institutions sont, on le sait, particulièrement développées, où il n'y a pas de politisation de l'entreprise. Vous avez l'Allemagne fédérale, où les institutions syndicales sont également très développées : pas de politisation de l'entreprise. Vous avez les Etats-Unis, où l'on connaît bien la puissance des syndicats et où il n'y a pas de politisation de l'entreprise. Chacun d'entre vous a assisté à ces spectacles, à ces films où l'on voit les candidats aux élections tenir leurs réunions. Où ? Toujours à la porte des entreprises, jamais à l'intérieur des entreprises.

» Alors, en France, on assiste à une doctrine de politisation de l'entreprise, ce qui veut dire que les rouages de l'entreprise seraient utilisés pour développer le débat politique.

» Ceci me paraît être à la fois contraire à la nature de l'entreprise, instrument de travail, qui a de graves problèmes à résoudre et qui doit utiliser ses institutions, notamment ses institutions représentatives des travailleurs — je parle à la fois des comités d'entreprise, des délégués du personnel, des sections syndicales d'entreprise, délégués syndicaux, — qui doivent donc utiliser ces représentants des travailleurs pour la solution des problèmes de l'entreprise ou pour la représentation des droits, des revendications des travailleurs de l'entreprise. C'est donc contraire à la nature de l'entreprise, qui doit rester un lieu de travail et à l'intérieur de laquelle les travailleurs doivent être représentés pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits.

» Je crois également que c'est un facteur d'affaiblissement des entreprises françaises à un moment où chacun de nous aspire en réalité au progrès de l'économie française et de notre capacité de développement et de compétition vis-à-vis de l'extérieur.

» Enfin, ce qui est le plus grave, c'est que nous courons alors le risque de bloquer le progrès social dans l'entreprise. Car, à partir du moment où les délégués ou représentants auraient un caractère politique, c'est-à-dire viseraient ouvertement à développer le débat politique à l'intérieur de l'entreprise, pensez-vous qu'il soit possible de développer, comme nous le souhaitons, la concertation et l'expression des travailleurs des entreprises sur les réalités de leur travail ou sur l'information qu'ils sont en droit d'obtenir sur la vie de l'entreprise ?

» La politisation de l'entreprise est donc contraire à sa nature : elle est contraire au développement et à l'affirmation de la fonction syndicale de l'entreprise ; enfin, elle bloque le progrès social de l'entreprise.

» J'ai observé les réactions. Réactions singulières, parce qu'on a voulu faire croire aux travailleurs qu'il s'agissait de les priver de leur droit au débat politique. Il n'en est pas question. Il va y avoir des élections. Les travailleurs participeront largement, massivement à ces élections, municipales et nationales. Les travailleurs peuvent naturellement faire partie de mouvements politiques, et ces mouvements politiques s'organisent comme ils l'entendent. S'ils veulent s'organiser à partir du recrutement dans les entreprises, c'est leur problème. L'attitude qui a été prise, c'est le refus de l'introduction du débat politique dans la vie des entreprises par l'utilisation des institutions de ces entreprises. J'aurai l'occasion sans doute de faire apparaître que tel est bien le sentiment profond de la majorité des Français, et en particulier de la majorité des travailleurs français.

Institutions : il y a ambivalence dans les fonctions du président de la République

— Monsieur le président, est-ce que le président de la République peut se remettre politiquement en cause ou être remis politiquement en cause avant le terme de son septennat ? Je vous pose cette question, car j'ai lu le dernier livre de M. Michel Debré et j'ai entendu l'autre jour sur une radio M. Claude Labbé, le président du groupe R.P.R. à l'Assemblée.

— Y a-t-il sur la fonction du président de la République d'autres questions, afin de répondre à l'ensemble ?

ALAIN DUHAMEL (Europe 1) :

— Sous la Ve République, le président de la République cumule les rôles : il est à la fois le garant des institutions, le chef de l'exécutif et il est l'inspirateur, parfois contesté, de la majorité. Alors, monsieur le président, est-ce qu'il n'y a pas parfois contradiction entre ces rôles ? Est-ce que, par exemple, le garant des institutions verrait d'un bon œil l'inspirateur de la majorité s'engager au moment des élections législatives ? Est-ce que le chef de l'exécutif ne serait pas gêné par une victoire de la gauche ?

MICHELE COTTA (France-Inter) :

— Comment comptez-vous concilier votre rôle d'arbitre, de chef de l'Etat au-dessus des partis, qu'il s'agisse de celui de M. Chirac ou de celui de M. Mitterrand, et votre engagement personnel, sans doute inévitable, dans les campagnes politiques de 1977 et 1978 ?

ROBERT BOULAY (R.T.L.) :

— Comment pouvez-vous concilier votre condamnation formelle du collectivisme, personnalisé par la venue de la gauche, et refuser de dire ce qui arriverait si ce collectivisme arrivait au pouvoir ?

PIERRE PELLISSIER (R.M.C.) :

— Pouvez-vous nous expliquer le rôle du premier ministre, tel que vous le concevez ? Il s'agit, bien sûr, des deux aspects de ce rôle, d'une part premier ministre, chef de gouvernement, d'autre part premier ministre, leader de la majorité parlementaire ?

— D'abord, le président de la République, dans nos institutions, est chargé de veiller au respect de la Constitution. Que dit la Constitution ? Elle dit que le président de la République est élu pour sept ans. Le président de la République, chargé de veiller au respect de la Constitution, commence par s'imposer ce respect à lui-même. J'ai été élu pour sept ans et j'accomplirai donc, bien entendu, complètement, mon mandat.

» Le président de la République a deux fonctions. Il doit assurer le bon fonctionnement des institutions, il est, comme on dit, le garant des institutions. Il est en même temps le protecteur des libertés des Français. Quelles que soient les circonstances, je serai donc le garant des institutions et le protecteur des libertés des Français.

» M. Duhamel me pose une question tout à fait juste, qui consiste à dire : mais enfin, il y a deux fonctions dans ce personnage. Il y a un président élu pour sept ans, exerçant pendant sept ans son mandat, et garant des institutions, protecteur des libertés des Français. Et il y a quelqu'un qui représente, du fait de son élection, l'application d'une certaine politique ou, en tout cas, la référence à un certain principe politique.

» Alors il y a, en effet, non pas ambiguïté, mais ambivalence dans les fonctions du président de la République. Il est les deux. Et c'est à lui de faire en sorte, par son comportement, que les deux soient compatibles. Ce qui fait que, dans la manière dont il s'exprime, dans les positions qu'il prend, dans les interventions qu'il fait, il doit tenir compte de cette ambivalence. D'ailleurs, ce n'est pas propre au président de la République française. C'est le fait de tous ceux qui sont élus, dans le monde, au suffrage universel, chefs de l'exécutif.

» Mme Cotta me demande si ce président de la République peut être muet sur les grands choix des Français ? Certainement pas, et personne ne le comprendrait. Je vous rappelle que l'année dernière, à peu près à la même date, nous nous approchions des élections cantonnales. J'ai moi-même été conseiller général. Je connais la vie des cantons, les conseillers généraux. Ce ne sont pas des fonctions d'essence politique. Je pensais donc qu'il fallait ne pas intervenir dans le déroulement

(Lire la suite page 4.)

GEORGES POMPIDOU ET LE ROLE DU PREMIER MINISTRE

C'est le 23 septembre 1971 — et non 1972 — que Georges Pompidou avait déclaré, en réponse à une question sur ses rapports avec la majorité :

« Chef de la majorité, c'est une expression que je crois ne jamais avoir employée pendant plus de six ans quand j'étais premier ministre. Il y a des majorités. Par exemple, il y a une majorité présidentielle qui m'a porté où je suis. Il y a des majorités électorales qui se traduisent tantôt à l'occasion d'élections locales, tantôt à l'occasion des élections législatives, et il y a, plus ou moins, pas toujours forcément, accord ou parallélisme entre la majorité présidentielle et la majorité législative. Quel est le rôle du chef de l'Etat ? Ce n'est pas d'avoir des rapports avec la majorité, ceci est le rôle du premier ministre, qui est d'ailleurs responsable devant cette majorité et devant l'Assemblée. »

Analyses

CROISSANCE : 3,7 % de mieux qu'au troisième trimestre 1974

En 1976, le produit intérieur de la France a bien dépassé, en valeur absolue, le plus haut niveau jamais atteint : sur la base 100 en 1963, il atteignait 173,6 dès le premier trimestre 1976 contre 171,1 au troisième trimestre 1974, maximum d'avant la crise.

Au deuxième trimestre 1976, la progression s'est poursuivie (*indice 175,7*). Elle a dû se prolonger lentement pendant tout le deuxième semestre ; *les experts estiment que le niveau 177,5 a été* atteint à la fin de 1976. En un an, la hausse consécutive à la récession aurait donc été de 5,6 %. Ce qui aurait permis de *dépasser de 3,7 % le point maximum atteint avant la crise, tous ces pourcentage exprimant des croissances réelles (en volume).*

La consommation (en volume) n'a, elle, pratiquement jamais régressé, même durant la crise. Sa progression constante s'explique par le fait que les ménages ont vu, dans leur ensemble, leur pouvoir d'achat continuer de progresser. Le dernier indice connu — troisième trimestre 1976 — s'est inscrit à 198,2 sur la base 100 en 1962, montrant une progression de 8 % (en volume) depuis le début de 1975 (vingt et un mois) et de 4 % en un an.

PRIX : 10 % au lieu de l'objectif de 7,5 %

Les prix de détail ont augmenté de 9,5 % pendant les onze premiers mois de 1976. Comme l'indice de décembre sera probablement bon (+ 0,4 % ou + 0,5 % par rapport à novembre, selon les indications fournies par M. Durafour au vu des premiers relevés faits dans la région parisienne), la hausse du coût de la vie devrait être juste égale à 10 % ou même légèrement inférieure à ce chiffre entre décembre 1975 et décembre 1976.

En moyenne annuelle (1976 comparé à 1975), la hausse devrait être de l'ordre de 9,6 %. L'« objectif » du gouvernement, pour reprendre l'expression de M. Giscard d'Estaing, a-t-il pour autant été respecté ? Non ! Les pouvoirs publics prévoyaient, en effet, une augmentation de 7,5 % seulement des prix de détail ; cette prévision, faite en septembre 1975, avait été rectifiée en avril 1976 et portée à 8,5 %. On en est loin. Mais il est vrai que le rythme de l'inflation s'était tellement accéléré à la fin de l'été 1976 qu'on avait fini par dire, dans les milieux officiels, que ce serait un bon résultat que de ne pas franchir la barre des 10 %...

EMPLOI : chômage des jeunes beaucoup plus élevé qu'avant la crise

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a effectivement été relativement faible en 1976, comme l'a indiqué le président de la République : 1 035 900 à la fin du mois de décembre dernier, au lieu de 1 009 700 à la fin de décembre 1975, soit + 2,7 %.

Si la population des chômeurs âgés de moins de vingt-cinq ans reste comparable à celle observée il y a un an (46,3 % au lieu de 45,8 %), elle est loin d'être retombée au niveau d'avant la crise (36,5 % en décembre 1973), contrairement à ce qu'a indiqué M. Giscard d'Estaing. Celui-ci a, semble-t-il confondu jeunes et femmes. La part des femmes dans le nombre total des demandes n'est, en effet, elle, guère supérieure à ce qu'elle était avant la crise : 53,8 % fin 1976 au lieu de 52,6 % fin 1973. Quant à la durée du chômage, elle est, en moyenne, plus grande qu'avant la crise : 54,5 % des demandeurs mettent plus de trois mois à retrouver un emploi, au lieu de 43,6 % il y a trois ans.

Faut-il, lorsqu'on parle de chômage, ne faire état que des bénéficiaires des allocations d'aide publique, ou complémentaire, comme paraît le penser le président de la République ? Bien que le nombre des chômeurs secourus par les ASSEDIC ait sensiblement augmenté en 1976, passant de 449 400 à 482 000 (+ 7,25 %), il ne tient notamment pas compte de tous les jeunes à la recherche d'un premier emploi, ni des femmes qui souhaitent trouver ou retrouver une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants. La plupart des grands pays industriels utilisent, comme les Etats-Unis, la définition du chômage donnée par l'Organisation internationale du travail. Celle-ci précise les quatre conditions nécessaires pour être classé comme chômeur : être à la recherche d'un emploi salarié ; ne pas avoir travaillé pendant la semaine précédant l'enquête sur le chômage ; avoir accompli un acte effectif de recherche d'emploi ; être disponible immédiatement.

Selon la revue de l'INSEE *Economie et Statistique*, le nombre des chômeurs, au sens de l'O.I.T., était estimé, en France, en mars 1976, à 992 900, alors que le nombre de demandes d'emploi non satisfaites était à l'époque de 938 200. Selon ce calcul, à la fin de 1976, les 1 036 900 demandes d'emploi correspondraient à environ 1 100 000 chômeurs.

INDUSTRIE : ralentissement en fin d'année

L'indice mensuel de la production industrielle calculé par l'INSEE a progressé de 11,5 % entre novembre 1975 et novembre 1976. Cette progression n'a fait que compenser la chute d'activité enregistrée pendant la récession (septembre 1974 à août 1975). Ainsi, le niveau maximum enregistré en juillet-août 1974 (indice 128 sur la base 100 en 1970 sans le bâtiment) n'a-t-il été retrouvé et dépassé qu'en septembre 1976 (129). Encore les difficultés rencontrées par l'INSEE dans la collecte des informations de base conduisent-elles à mettre en doute la véracité de l'indice 129 en septembre, de même qu'on peu douter — en sens inverse — de la rechute de la production qui se serait produite en octobre (l'indice tombant à 122, soit — 4,7 % en un mois).

En fait, il semble que la croissance de la production industrielle se soit poursuivie à la fin de l'année 1976, mais à un rythme lent, à peu près selon le cheminement suivant : 123 en juin, 124 en juillet-août, 125 en septembre et octobre, 126 en novembre et peut-être en décembre, soit 2,4 % seulement de progrès en cinq ou six mois...

« FRANCISATION » DE L'INDUSTRIE : et l'informatique ?

« *Je vous citerai trois exemples* » [de « francisation »], a déclaré le président de la République en évoquant les grandes restructurations industrielles intervenues depuis son élection. Il n'en a, en fait, cité que deux.

La première concerne la société FRAMATOME. Cette firme, filiale du groupe Creusot-Loire (51 %) et du groupe américain Westinghouse (45 %), s'est vu confier en août 1975 le monopole de la réalisation de réacteurs nucléaires sous licence du groupe américain. En « *contre-partie* », Westinghouse a cédé 30 % de sa participation dans FRAMATOME au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). Dans la mesure où le groupe Creusot-Loire, majoritaire, est animé par le baron belge Empain, cette « *francisation* » reste limitée.

La seconde opération concerne la société Le Matériel téléphonique (L.M.T.). Cette entreprise de télécommunication, fabriquant notamment des centraux téléphoniques, était une filiale à près de 68 % du groupe américain International Telegraph and Telephone (I.T.T.). Cette participation a été cédée au printemps 1976 au groupe français Thomson. Ce rachat n'a, d'ailleurs, pas empêché l'administration des P.T.T. de passer commande du central téléphonique conçu par l'autre filiale d'I.T.T., la C.G.C.T. Dans ce même secteur de télécommunication le président de la République aurait également pu évoquer le rachat au groupe suédois Ericsson de sa participation dans la Société française des téléphones Ericsson.

Quel était le troisième exemple que se proposait de citer le président de la République ? Il ne l'a pas dit, peut-être trahi par sa mémoire. Mais on constatera que M. Giscard d'Estaing, quand il a passé en revue les grandes restructurations industrielles intervenues depuis son entrée à l'Elysée, n'a pas nommé l'opération C.I.I.-Honeywell-Bull, dont on sait qu'elle fit couler beaucoup d'encre...

(1) A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de son groupe de presse, M. Robert Hersant a convié cent cinquante personnalités du monde de la publicité et leurs conjointes à une croisière outre-Atlantique. On évalue à 6 millions de francs le coût de cette croisière. (N.D.L.R.)

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

(Suite de la page 3.)

de la campagne électorale. Après les résultats, beaucoup s'en sont étonnés en disant : « Mais com- » ment se fait-il qu'il y ait eu » ce silence deux mois avant les cantonales ? »

» Le président de la République, élu au suffrage universel, ne peut pas être un personnage muet. Mais — et j'en reviens à la question de M. Boulay, puisque tout ceci se tient — il peut se prononcer sur les grands choix des Français. Notamment, il peut, je dirai même il a le devoir d'indiquer quel est le bon choix pour la France. Chaque fois que la question se posera, c'est-à-dire chaque fois qu'il s'agira d'un choix fondamental pour la France, j'indiquerai quel est, selon moi, le bon choix pour la France. Et je le ferai clairement. Par contre, le président de la République n'a pas à intervenir dans le détail des consultations électorales, détail respectable, mais qui n'est pas, à mon avis, dans sa mission.

» Alors, vous me posez la question, maintenant, des fonctions du premier ministre. Y a-t-il d'autres questions à ce propos ?

Le premier ministre conduira la campagne nationale de 1978

ALAIN TRAMPOGLIERI (France-Inter) :

— *Vous trouviez M. Chirac actif et loyal. Comment qualifiez-vous M. Raymond Barre, qui vient de gagner quelque 10 points aujourd'hui ?*

GERARD CARREYRON (Europe 1) :

— *A quoi servent les anciens premiers ministres ?*

— La première question, c'est : quel est le rôle du premier ministre dans nos institutions, par rapport à la majorité ?

» Le président de la République est élu au suffrage universel, il est le seul élu national, il est le seul élu de la nation française. Il nomme le premier ministre. J'ai donc choisi de nommer M. Raymond Barre. J'avais naturellement pensé à l'avance à cette éventualité. C'est le motif pour lequel je l'avais fait entrer au gouvernement, il y a maintenant un an, pour qu'il ait la connaissance de la pratique du rouage gouvernemental.

» Lorsque, dans cette salle, quelqu'un, qui malheureusement n'est plus là, posait — je crois que c'est en 1972 — la question au président Pompidou de savoir si le premier ministre était le chef de la majorité, le président Pompidou a répondu que, pendant les six ans où il avait été lui-même premier ministre, il ne s'était jamais servi de cette expression. Je pense comme le président Pompidou que le mot « chef de la majorité » n'a en réalité plus de véritable sens. Il faut regarder les choses de façon plus approfondie.

» Il y a d'abord une majorité parlementaire. Cette majorité parlementaire existe en raison même de nos institutions, puisque le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale. Puisqu'il y a responsabilité devant l'Assemblée nationale, il y a majorité parlementaire. Le premier ministre est donc, naturellement, le chef de la majorité parlementaire. C'est lui qui l'anime, et qui conduit l'action du gouvernement face au Parlement.

» Ensuite, lorsqu'il y a de grandes consultations — et je pense aux élections législatives de 1978, dont vous commencez à vous apercevoir que ce que j'ai dit depuis le début de mon mandat, c'est-à-dire qu'elles auront lieu à leur date, a des chances d'être vrai — dans la préparation de ces grandes consultations, finalement, c'est l'action du gouvernement qui est jugée. L'opinion se détermine en fonction de l'action qui a été menée par le gouvernement et de la possibilité ou non de changer celle-ci. C'est pourquoi le premier ministre sera naturellement conduit à prendre la tête de la campagne nationale en vue des élections de 1978.

» Pour le reste, l'expression de « chef de la majorité » n'a pas de contenu. Chaque fois qu'il y a des problèmes dans la majorité, il est certain que le premier ministre se trouve qualifié soit pour prendre l'initiative, soit pour rechercher des solutions à ces problèmes.

» Vous m'avez demandé des qualificatifs. Je ne crois pas qu'il soit convenable que le président de la République décerne des épithètes au premier ministre. Je dirai que M. Barre s'est attelé et s'est attaché à la tâche qui était la sienne, et que je lui avais confiée, qui était d'entreprendre par priorité le redressement de l'économie française. Il y a mis à la fois sa conviction et son courage. Je suis sûr qu'il continuera.

Éducation : un scrutin public sur l'aide à l'enseignement privé

— *Monsieur le président, le débat scolaire a pris une dimension politique depuis quelque temps, à la suite de plusieurs déclarations, et notamment du rapport Mexandeau sur l'école privée. Que pensez-vous de l'avenir de cette école ?*

— Je pensais que nous parlerions des questions d'éducation tout à l'heure, dans la troisième partie. Mais puisque vous posez la question, je vous réponds tout de suite. C'est une question très importante.

» J'ai écrit récemment un ouvrage décrivant ce que devait être, selon moi, la démocratie française. La démocratie française doit être — et d'ailleurs elle sera — pluraliste. Pour que la liberté existe dans ce monde où elle est assaillie, agressée à tout instant, par les uns, par les autres, par les institutions, par les pouvoirs, pour que la liberté soit protégée, il faut qu'il y ait un pluralisme, c'est-à-dire à tout instant une possibilité de choix et d'expression de la liberté.

» J'ai été frappé de voir que, pour défendre la liberté, on avait recours à des tables rondes, des symposiums, des conférences, etc. Ce n'est pas cela. Ce qui m'intéresse, c'est le comportement concret lorsque se pose un problème en termes de liberté.

» Il existe en France la liberté de l'enseignement. La liberté de l'enseignement, contrairement à ce qu'on croit, est une liberté républicaine. Si vous vous reportez aux déclarations des grands hommes d'Etat chargés de l'éducation en France à la fin du dix-neuvième siècle, pendant toute la première moitié du vingtième, pendant la IIIe République, la liberté de l'enseignement n'a jamais été remise en cause. Le débat portait sur un autre sujet, qui était celui de la laïcité de l'enseignement public. La République a retenu en effet comme doctrine la laïcité de l'enseignement public. Mais elle a si peu remis en question la liberté de l'enseignement que, par une jurisprudence, on peut considérer que la liberté de l'enseignement fait partie de la tradition républicaine de la France. L'examen des textes conduirait même vraisemblablement à penser que la liberté de l'enseignement fait partie de la tradition républicaine de la France telle que la Constitution la protège.

» Naturellement, une liberté, pour s'exercer dans le monde moderne, chacun le sait, a besoin de moyens. On ne peut pas dire que, dans le domaine social ou dans le domaine politique, une liberté sans moyens soit une liberté. En matière d'éducation, c'est pareil : une liberté d'enseignement sans moyens ne serait pas une liberté. Il est donc normal que la collectivité aide à l'exercice de cette liberté. C'est ce qui est fait en France, comme vous le savez, depuis maintenant vingt ans.

» Sur ce sujet, la clarification est nécessaire. Il ne faut pas se réfugier dans l'habileté, le faux-semblant des déclarations. Le programme commun prévoit la nationalisation de l'enseignement privé. Donc, lorsqu'il est dit qu'il sera procédé à l'application du programme commun, cela comporte la nationalisation de l'enseignement privé, c'est-à-dire la disparition de cette liberté d'enseignement. Et comme je pense que la clarification est nécessaire, j'inviterai le gouvernement, lors du prochain débat budgétaire, à demander un scrutin public sur les crédits d'aide à l'enseignement privé, de façon à ce qu'on puisse savoir en toute clarté qui est pour l'exercice de la liberté d'enseignement en France, et qui y est hostile.

» Y a-t-il d'autres questions sur la majorité ?

Majorité : une conception nouvelle

BERNARD LEFORT (R.T.L.) :

— *Monsieur le président, vous avez dit qu'un président de la République ne pouvait pas être muet. Quel jugement personnel portez-vous sur les divisions, les querelles, les discordes de votre majorité, et aussi quel est votre avis sur les dissensions qui existent au sein de l'opposition ?*

— Y a-t-il d'autres questions voisines ?

DANIELLE BREEM (Ant. 3) :

— *Monsieur le président, quelles sont les conséquences de fait que vous tirez de la situation créée dans la majorité par l'action de M. Chirac et par son désir de donner au R.P.R. une certaine autonomie ?*

RENÉ ANDRIEU (*l'Humanité*) :

— *A propos de la liberté, justement, et du pluralisme, vous avez dit qu'il était bon de poser les problèmes d'une manière concrète. Alors, je voudrais en poser un d'une manière très concrète. Je vous avais déjà demandé au cours d'une dernière conférence de presse si vous jugiez conforme, justement, au pluralisme dont vous vous réclamez, y compris dans Démocratie française, le fait que les journalistes communistes soient exclus totalement de la confection des journaux radiotélévisés. Alors vous m'avez répondu que vous ne saviez pas.*

» *Oui, mais j'espère que depuis, Monsieur le président, vous avez eu l'occasion de vous informer à ce sujet. Je voudrais rappeler d'ailleurs que deux journalistes, un journaliste de Télé 7 Jours et un journaliste du Monde, ont écrit un livre dans lequel ils déclarent que M. Chirac leur a dit que c'était M. Poniatowski qui avait fait veiller à l'encadrement des journaux radiotélévisés.*

» *Je voudrais vous demander, premièrement, si vous êtes pour le maintien ou la levée de cette exclusive, sans faux-semblants, d'une manière très nette, vous-même. Ensuite, si vous pensez que l'exclusive contre les communistes est juste ou si elle ne l'est pas, et, accessoirement, si vous pensez que nos deux confrères ont raconté n'importe quoi.*

PIERRE PUJO (*Aspects de la France*) :

— *Monsieur le président, pensez-vous que la question de l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel direct peut être une cause de division grave à l'intérieur de la majorité, cela compte tenu des risques que cette élection comporte pour la souveraineté française ?*

— Sur la majorité, y a-t-il d'autres questions ?

NOEL COFIN (*la Croix*) :

— *Monsieur le président de la République, vous avez dit tout à l'heure que l'opinion publique française avait découvert au printemps qu'il y avait une crise au sein du gouvernement et au sein de la majorité. Vous avez attendu la fin de l'été pour résoudre cette crise, et le milieu de l'hiver pour nous l'expliquer. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez laissé ce milieu politique français perdre tant de jours dans ce que vous appeliez tout à l'heure « la spirale ».*

— Je répondrai d'abord aux questions sur la majorité. Je prendrai la question de M. Andrieu plus tard, elle est plus spécifique.

» Les questions sur la majorité : c'est ici qu'une clarification est nécessaire. Je dirai simplement, d'un mot, qu'une clarification est un processus qui exige un certain délai si on veut éviter qu'elle ne tourne à une dramatisation inutile des problèmes.

» En effet, une clarification est nécessaire. Il faut avoir maintenant une vue claire, et donc une vue nouvelle, de l'organisation de la majorité.

» Je répondrai ensuite aux questions que vous posez sur les divisions de l'opposition.

» La majorité a été marquée, au cours des dernières années, par une sorte d'assimilation qui s'était produite entre un parti de la majorité et le fait que son chef, ou en tout cas le chef qu'il se reconnaissait, se trouvait être le chef de l'exécutif. En effet, pendant de longues années, nous nous sommes habitués, les uns et les autres, à considérer que le principal mouvement de la majorité de l'époque, qui était l'U.N.R., puis l'U.D.R., se définissait par le soutien, et le soutien sans réserve, qu'il apportait à l'action du président de la République.

» Il en résultait une certaine organisation, une certaine conception de la majorité. D'ailleurs, à cette époque, souvenez-vous en, l'U.N.R., puis l'U.D.R., se trouvait être un mouvement et non pas un parti.

» Il y a eu, en 1971, un débat très intéressant au sein de l'U.D.R. dont beaucoup d'entre vous ont assuré, à l'époque, le compte rendu, et qui était un débat sur le point de savoir si l'U.D.R. devait rester un mouvement ou devenir un parti. La plupart des dirigeants, et notamment le président Pompidou, ont pris des positions très nettes à cet égard. Ils étaient en faveur du mouvement. Ils étaient opposés au parti.

» Depuis l'élection présidentielle de 1974, la situation avait changé. Il était clair, en effet, que je ne m'attendais pas — et je ne le demandais pas, d'ailleurs — à ce que tel ou tel parti de la majorité, ou à ce que tel ou tel mouvement ne se définisse qu'en fonction de son seul soutien au président de la République que je suis devenu. Donc la nature, la conception, la fonction de la majorité, ont changé. A l'heure actuelle, plutôt que de s'attarder sur les circonstances, il faut voir quelle doit être cette conception nouvelle de la majorité. La majorité doit être pluraliste, et elle doit être pluraliste si elle veut gagner les élections de 1978.

» La majorité doit être pluraliste. Ce n'est pas une découverte, car, au début de la Ve République, je dirai pratiquement jusqu'en 1967, la majorité l'a toujours été. J'ai fait partie moi-même, successivement, de gouvernements ou de majorités dans lesquels plusieurs tendances appartaient leur soutien au président de la République. Vous vous souvenez d'ailleurs parfaitement que le général de Gaulle n'entendait être le prisonnier d'aucun parti politique de sa majorité.

» D'autre part, il faut voir la réalité française et démocratique actuelle. La France est un pays qui a une forte diversité politique, diversité géographique, diversité de tempéraments, de préférences, de traditions. Cette diversité politique de la France, elle s'exprime dans le choix que nous faisons d'un certain nombre de nos institutions, et, par exemple, de notre loi électorale.

» Lorsqu'il a fallu débattre du problème de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel, nous nous sommes aperçus que nous sommes les seuls parmi les Neuf à avoir des scrutins à deux tours. Nous sommes les seuls, et pourquoi ? Parce que le scrutin à deux tours correspond à la diversité française. Dans un premier tour, on exprime un certain nombre de préférences : dans un deuxième tour, on se prononce sur la représentation ou sur la conduite des affaires du pays.

» Comme il y a diversité française, il y a nécessairement pluralisme de la majorité. Au lieu de voir la majorité comme uniforme, il faut maintenant vous habituer à voir la majorité comme pluraliste.

» Naturellement, ces différents partis qui composent la majorité, au yeux du président de la République, ont une valeur égale. Il ne doit pas y avoir de son fait, de mon fait, une préférence exprimée entre ces partis. Naturellement, les uns sont arithmétiquement plus importants que les autres, mais c'est pourquoi j'ai rappelé récemment que le président de la République est au-dessus des partis, y compris des partis de sa propre majorité ; d'autre part, il ne doit pas, vis-à-vis de ces partis, exercer je ne sais quelle préférence particulière.

» Je voudrais, à cet égard, vous dire que, depuis mon élection, chaque fois que j'ai reçu les dirigeants des grandes formations de la majorité, et, en particulier, de la plus grande formation de la majorité, je leur ai demandé de dire aux députés de cette formation qu'à mes yeux ils étaient l'équivalent des autres députés de la majorité, que je n'avais pas de préférence et que je ne cherchais pas, plus ou moins, comme on pouvait le leur faire craindre, à organiser telle ou telle substitution dans la majorité qui me soutenait dès lors que celle-ci approuvait et participait à l'action gouvernementale. Je regrette que ce message ne leur ait pas été plus complètement transmis.

» C'est donc une majorité pluraliste. Le président de la République n'a pas à avoir de préférence. Même s'il a appartenu autrefois, en effet, à telle ou telle formation de la majorité, il n'a pas à avoir de préférence. Et cette majorité, au contraire, doit traiter, j'y reviendrai, ces problèmes.

Gagner les élections

» Deuxième point : cette majorité doit être pluraliste si elle veut, comme elle le peut, gagner les élections de 1978.

» En effet, regardez ce qui s'est passé en Europe. Il y a eu pas mal d'élections récemment. Il n'y a aucun parti qui, dans les démocraties occidentales, puisse, dans des circonstances normales — et je mets à part les circonstances qui ont suivi, par exemple, les événements de mai 68 — prétendre s'assurer à lui seul la majorité absolue des sièges. Cela n'existe, à l'heure actuelle, dans aucun pays. Comment voulez-vous que cela existe dans un des pays les plus traditionnellement divers au point de vue politique, la France ?

» L'idée que l'on cherche à répandre, — et qui est peut-être, de la part de certains de l'opposition, un piège — est que la majorité doit être uniforme. Si la majorité est uniforme, elle se condamne à l'échec. Il faut, au contraire, libérer les forces de proposition, d'expression et de représentation des différents partis de la majorité.

» Ces partis, vous le savez, sont au nombre de quatre. Il y a l'U.D.R. récemment transformée en R.P.R. Il y a les républicains indépendants, le Centre démocratique et social, les radicaux-socialistes. Il est indispensable que chacune de ces formations politiques affirme sa personnalité, fasse connaître ses propositions, et ainsi suscite à la fois l'intérêt et le soutien de la fraction particulière du corps politique français qui partage ses vues.

» Donc, pas d'uniformité de la majorité. Mais, en revanche, une entente majoritaire. A l'heure actuelle, je trouve que l'image, telle qu'elle est donnée — et d'ailleurs, il faut bien le dire, reproduite — de la majorité n'est pas, en effet, la meilleure, puisqu'on a l'impression que c'est celle d'une unité qui se divise. Il faut que ce soit l'inverse : l'image d'un pluralisme qui s'organise et qui s'entend. Ce qui veut dire d'abord qu'il faut s'entendre sur les objectifs.

» Il est indispensable que lorsque les différentes composantes de la majorité se seront réorganisées, animées, elles se réunissent, suivant des formes, naturellement, qui leur appartiennent, pour rechercher en commun les objectifs qu'elles proposeront aux Français lors des prochaines consultations électorales, objectifs dont je sais qu'ils seront en réalité très semblables.

» Deuxièmement : il faut, bien entendu, que cette majorité s'organise en vue des consultations électorales, parce que le pluralisme conduit à la pluralité des candidatures.

» Encore faut-il que cette pluralité des candidatures procède d'une entente, c'est-à-dire que les règles soient fixées à l'avance, que les écarts qui feraient que tel ou tel, au lieu de défendre sa propre candidature et de dénoncer les mauvais choix de telle ou telle autre fraction adverse, préférerait tourner son combat vers ses voisins, soient connus. Il faut alors qu'il y ait une organisation de la majorité qui puisse sanctionner ou éliminer ces écarts.

» Enfin, il faut que périodiquement les dirigeants des grandes formations de la majorité se réunissent pour se concerter sur un certain nombre de sujets ou d'orientations fondamentaux.

» Vous le voyez, il faut sortir de la conception d'une uniformité qui se déchire, pour passer à une autre conception qui est celle d'un pluralisme qui s'organise. Si la majorité a la capacité de renouvellement et d'organisation qui lui permet d'agir ainsi, elle accroît jusqu'à un point décisif ses chances de l'emporter en 1978.

Vous avez raison, M. Lefort, on parle des divisions de la majorité. Les divisions de la majorité, ce sont des divisions concernant l'organisation. La majorité est unie sur son programme et sur sa politique : la preuve en est qu'il n'a pratiquement pas manqué une voix lors des principaux débats de l'automne, notamment, au moment de la ratification du de l'approbation du programme de redressement économique. Et, pour les prochains grands débats, vous verrez que la majorité sera unie.

» Par contre, nous savons bien que l'opposition a une organisation, mais qu'elle n'est pas unie dans ses options politiques. Sur des options fondamentales d'organisation de la société française, nous savons très bien que l'opposition est fondamentalement divisée ; nous le savons, parce que certains de ses membres le disent. Certains sont en faveur du collectivisme, d'autres lui sont hostiles et souffrent de toute orientation vers celui-ci. Certains — et nous sommes le seul pays d'Europe qui connaîtra cette situation — voteront sans doute, ils l'ont dit, pour l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel, et d'autres voteront contre. Dans les autres pays, par exemple l'Italie, les partis d'opposition voteront tous dans le même sens, et ce sens sera d'ailleurs un sens favorable.

» Donc, il y a en France, à l'heure actuelle, une majorité unie sur l'essentiel, c'est-à-dire unie sur la politique, mais dont l'organisation n'est pas, à l'heure actuelle, satisfaisante — c'est d'ailleurs compréhensible pour l'opinion, — et il y a par contre, en face, une opposition organisée, mais qui est profondément divisée sur l'essentiel.

Le débat sur le Parlement européen

» Alors, je réponds maintenant à la question sur l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne.

» Pourquoi ai-je d'abord consulté le Conseil constitutionnel ? C'est parce que je ne voulais pas d'un débat à l'Assemblée nationale au cours duquel l'argument qui aurait été employé, et qui aurait altéré à tout instant le débat, eût été de dire : « Mais » comment vous permettez-vous » de débattre d'un texte dont nous » allons, nous, saisir dans quelques » jours le Conseil constitutionnel, » qui décidera et annoncera sans » doute qu'il est incompatible avec » notre Constitution ? » Quel eût été le déroulement du débat ?

» Il fallait donc que cette hypothèque fût levée. C'est pourquoi j'ai saisi le Conseil constitutionnel : j'ai attendu le résultat de ses délibérations. Vous savez qu'il s'est prononcé pour la constitutionnalité, en l'accompagnant d'un certain nombre d'attendus.

» Lorsque ce débat viendra, au printemps, je suis convaincu que l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel sera largement approuvée par le Parlement français, et qu'elle sera approuvée par la plus grande partie de la majorité.

GILBERT MATHIEU (*le Monde*) :

— *Est-ce que l'on peut vous demander, monsieur le président, une application pratique de votre propos ? M. Chirac a dit, il y a quelques jours, s'agissant de la mairie de Paris, qu'il ne fallait pas mêler votre nom à cette affaire. Est-ce logique dans la suite de votre propos, ou bien est-ce que M. d'Ornano peut se recommander de votre appui, auquel cas, d'après votre propos de tout à l'heure, ce serait un grand choix, puisque vous interveniez dans les grands choix, laissant au premier ministre les petits ?*

ANDRE HALPHEN (*Télé-Poche*) :

— *Monsieur le président, une fois encore la télévision est en crise, une crise grave qui est, pour certains, le constat d'échec de la réforme de 1974. Ne croyez-vous pas que le temps est venu de penser à une réforme de la réforme, voire de s'engager soit vers un regroupement des différentes sociétés au sein d'une société-mère, soit vers une privatisation ?*

— Ce sont des questions auxquelles je répondrai tout à l'heure. Dernière question sur la majorité ?

JEAN-CLAUDE VAJOU (R.M.C.) :

— *Monsieur le président, est-ce que l'entente de la majorité doit aller jusqu'à la candidature unique de la majorité lors des législatives ? Et toujours à propos des législatives, est-ce que vous pouvez*

PARIS : les rivalités de personnes ne doivent pas conduire à des risques d'échec

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : le miracle Giscard

« Il y a un miracle Giscard d'Estaing. Une sorte d'effet de cette physique du mal : plus la situation se dégrade, plus le chef de l'Etat apparaît habile, sûr de lui et confiant. [...] En introduisant le pluralisme non seulement dans l'ensemble de la vie politique française, mais à l'intérieur même de la majorité, le président de la République opère d'une phrase la trop fameuse querelle entre M. Giscard d'Estaing et M. Jacques Chirac. [...] Ici, continue-t-il, il appartient à quelqu'un de rassembler le rassemblement au nom de la légitimité. L'homme, c'est que la réponse définitive aux questions posées cet hiver ne sera donnée que dans deux ans, lors des élections de 78. C'est fondamental : cette incertitude est donnée au climat actuel la coloration propre et la nervosité. »

(JEAN D'ORMESSON.)

LA LETTRE DE LA NATION : clarification ?

« Il reste maintenant à savoir quelles conclusions Jacques Chirac entend tirer de cette « clarification » de la situation politique française, si clarification il y a eu, ce qui reste à démontrer. Ainsi, sur le point précis des élections municipales à Paris, en tout le monde entendait le président de la République ne s'est pas engagé. [...] Aussi, le candidat « désigné » devra-t-il se sentir bien seul, bien sûr. La position du Rassemblement n'est en rien modifiée : « On ne négocie pas la mairie de Paris. On l'élit. » Autre problème à clarifier. Que sera le président de la République aux prochaines élections législatives, dont il a réaffirmé qu'elles auraient lieu à l'échéance normale ? [...]

» Si les Français, en effet, prennent le choix contraire à celui qu'il leur aura indiqué, que fera-t-il ? Sa légitimité lui permettra-t-elle une telle mise en question, ou négociera-t-il un compromis historique on ne sait avec les tenants de l'autre choix ?

» Le mode de scrutin ? Réponse : « Dans les circonstances actuelles, je n'aperçois pas l'intérêt pour le fonctionnement de nos institutions d'un changement de loi électorale. » Mais si les circonstances changent ? [...]

» Le président de la République a mis beaucoup de mots à arrondir les angles, ce qui est sans doute une façon de rendre l'ensemble. Soyons donc pluralistes, y compris aux élections, quand c'est la meilleure solution. »

(PIERRE CHARPY.)

L'HUMANITÉ : escamotage

« Ce qui frappe dans cette conférence de presse, qui ne risque pas d'entrer dans l'histoire, c'est la virtuosité verbale avec laquelle, une fois de plus, le président de la République escamote les problèmes essentiels quand il n'élude pas complètement les questions gênantes.

» [...] Le chef de l'Etat a exposé sa conception de la nécessité du pluralisme de la majorité. [...]

» On ne saurait mieux dévoiler la signification profonde de l'opération Chirac, qui vient, comme nous l'avons souligné à l'époque, à redistribuer les cartes au sein de la majorité afin de mieux poursuivre la politique du grand capital. »

(GEORGE ANDRIEU.)

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Administrateur judiciaire vend
TERRAIN 12.000 m2
Z.I. TRAPPES-ELANCOURT
Tél. 233-57-59 le matin.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 27 janvier 1977, à 14 h. EN UN LOT
APPARTEMENT salle de séjour en deux parties, chambre, salle de bains, W.-C.,
PARIS (17e) - 7-9-13, square GABRIEL-FAURÉ
MISE A PRIX : 100.000 F. S'ad. S.C.P.A., DANET, BUCHER, MOREAU, NECTOUX, COPPER-ROYER, (Me NECTOUX), 51, rue Ampère, Paris (17e), tél. 922-33-78 et 924-23-31 ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris ; sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Paris, le lundi 7 février 1977, à 14 heures
BOUTIQUE TOUR MAINE-MONTPARNASSE
Rez-de-chaussée haut « Patio » (n° 29) du CENTRE COMMERCIAL
Mise à Prix : 100.000 francs
S'adr. Me de SARIAC, avocat, 70, av. Marceau, Paris (8e) ; S.C.P.A. DANET, BUCHER, COPPER-ROYER, MOREAU, NECTOUX, avocats à Paris ; Me FERRARI, syndic à Paris

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 27 janvier 1977, à 14 h. EN 2 LOTS
1) **LOCAL COMMERCIAL** usage CAFE-RESTAURANT. Cuisine, débarras. LIBRE LOCATION ET OCCUPAT.
2) **APPARTEMENT** comprenant : entrée, studio, salle de bains, W.-C., cuisine
PARIS (18e), 36, rue JOSEPH-DE-MAISTRE et 19, rue Tourlaque
MISES A PRIX : 1) 60.000 FRANCS - 2) 50.000 FRANCS
S'adr. S.C.P.A. DANET, BUCHER, MOREAU, NECTOUX, COPPER-ROYER, (Me DANET), 51, rue Ampère, Paris (17e), tél. 922-33-78 et 924-23-31 ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris ; sur lieux pour visiter.

Adj. Chambre Interdépart. Notaires Paris, mardi 1er février 1977, à 14 h. 30
SANS MISE A PRIX APPt Standing 250 m2
à PARIS-17e, 2, pl. Porte-des-Ternes, près Pal. des Congrès, 5e ét., bon état, bel imm. avec vue. 7 pièces, galerie, cuisine, office, lingerie, 3 salles de bains, W.-C., chambre de domestique, ascenseur de maîtres, ascenseur de service. Consignation pour enchérir 120.000 F (chèque visé). Pour tous rens. s'adr. Etude Feu Me CHOIX, notaire à Neuilly-sur-Seine (92), 30, rue d'Orléans (tél. 747-11-02) ; pour vis. sur pl. mardi et samedi 14-17 h. et jeudi 9-11 h

Etude de Me TIPHINE, avoc., Sens, 2, cours Chambonas — ADJUDICATION par suite de saisie immobilière au Tribunal de Grande Instance à SENS, le JEUDI 27 JANVIER 1977, à 14 heures
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à usage INDUSTRIEL à VILLENEUVE-SUR-YONNE, ZONE INDUSTRIELLE
comprenant 2 grands ateliers de 200 m2 env. chacun, séparés par un hall d'accès central de 80 m2, 4 bureaux et un entrepôt ainsi qu'un TERRAIN d'agrément - Contenance totale 94 ARES 35 CENTIARES
Mise à Prix : 150.000 F. Pour tous rens. et les condit. de paiem. s'adr. à Me TIPHINE, tél. (86) 65-11-77.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

...RENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

...débattre du ...de l'Assem... ...européenne ...nous nous ...à avoir ...Nous ...pourquoi ? ...deux tours ...français ...tour. ...nombre ...deuxième ...la re... ...conduite ...

...français ...profondément plu... ...lien de ...uniforme, ...habituer plu... ...différents ...majorité, ...la Ré... ...égale... ...de vue ...préférence ...Natu... ...affirmé... ...que les ...j'ai ...le pre... ...est au... ...compris des ...

...gner les élections

...bonne majo... ...si elle ...peut, gagner ...

...ce qui s'est ...y a eu pas ...Il n'y ...dans les dépo... ...même, dans ...formation — et ...circonstances ...exemple, les ...— prétendu ...la majo... ...Cela ...actuelle, dans ...devaient ...dans un des ...gouvernement ...une politique ...

...cherche à ...peut-être, ...[illegible] ...

...pour le Parlement europ...

...

...

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

(Suite de la page 5.)

sigle du maire « Pradel » pour bien montrer que, malgré la sectorisation, il s'agissait avant tout de choisir un maire.

» J'ajoute que le nombre de conseillers municipaux ayant été augmenté à Paris, puisqu'il passe de quatre-vingt-dix à cent neuf, il ne devrait pas être difficile de faire en sorte qu'à la fois ceux qui ont une part dans l'administration de Paris et ceux qui veulent apporter leur contribution à cette nouvelle administration, au moment où Paris va connaître pour la première fois un statut municipal de plein exercice, puissent réunir leurs efforts.

» En tout cas, il y a un point fondamental : dans les secteurs où il apparaîtrait que la division de la majorité risque de conduire celle-ci à perdre la partie, je n'imagine pas que les rivalités de personnes puissent conduire à un tel risque.

» Nous passons à la troisième partie, car j'ai encore des questions auxquelles il faut que je réponde.

L'affaire Abou Daoud : la France n'a de leçons à recevoir de personne

M. FREDDY EYTAN (Radio-télévision israélienne) :

— La semaine dernière, les magistrats français ont décidé de libérer un dirigeant palestinien. Pourriez-vous nous donner des clarifications, puisque c'est une journée de clarification, et des éclaircissements concernant l'ensemble de cette affaire et si possible aussi sur les relations franco-israéliennes ?

ROLAND FAURE *(L'Aurore).*

— Sur le même sujet, outre les remous qu'elle a créés, l'affaire de la libération du chef terroriste palestinien, Abou Daoud, donnait l'impression que les exigences parfois obscures de la politique prenaient le pas sur la défense de la sécurité des individus et des personnes. Est-ce que vous ne pensez pas que le grave problème du terrorisme international, ce fléau des temps modernes, exige des solutions radicales et concertées ?

CHARLES HARGROVE *(Times,* de Londres).

— Monsieur le président de la République, pensez-vous qu'il existe un « mal français » ?

— A propos du « mal français », estimez-vous que ce crime récent, dont les motifs sont encore assez obscurs aujourd'hui, et qui est devenu, au fil des semaines, l'« affaire de Broglie », peut être clarifié ?

— Monsieur le président, êtes-vous personnellement satisfait avec les explications pour lesquelles M. Abou Daoud, qui est très bien connu à Beyrouth, a obtenu un visa pour entrer en France et, ensuite, après son arrestation, la raison pour laquelle il a été mis en liberté ?

— Je vais d'abord répondre aux questions que vous m'avez posées sur les circonstances de l'arrestation et ensuite de la mise en liberté de M. Abou Daoud.

» Le premier ministre a déjà répondu à toutes les questions qui ont été posées à ce sujet, et a fait connaître le déroulement complet des événements. J'ajouterai une seule précision : lundi dernier, donc le lundi 10, qui suivait, après trois jours, la première démarche qui avait été faite auprès des autorités françaises à ce sujet, il a été prescrit au directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères de faire venir le chargé d'affaires de l'Allemagne fédérale pour obtenir des précisions à ce sujet. L'ambassadeur, en effet, était absent de Paris, et M. Ulrich, directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères, a reçu le lundi à 15 heures le chargé d'affaires de l'Allemagne fédérale qui lui a indiqué qu'il ne disposait d'aucune information et d'aucune instruction à ce sujet. M. Ulrich lui a fait savoir qu'en raison de l'importance du problème, et du fait que la justice française était saisie, il était sans doute souhaitable qu'il prenne l'attache de Bonn et qu'il lui indique le dernier état des informations à ce sujet ; qu'il attendait donc sa communication téléphonique, et qu'il pourrait le joindre de jour ou de nuit. Or, M. Ulrich n'a jamais été rappelé.

» Si bien que, le lendemain matin, la chambre des mises en accusation ne disposait pas, en effet, d'une démarche formelle concernant cette demande d'extradition de la part de nos partenaires.

» A l'occasion du déroulement de ces événements, la France a fait l'objet d'une campagne d'insultes, qui a tenté de porter atteinte, je dis tenté, à sa dignité et à son honneur. Je voudrais répondre à ce sujet, d'abord en rappelant trois choses.

» Premièrement, c'est que celui qui avait été arrêté en France était accusé d'être l'un des instigateurs du massacre de Munich. Mais il y a eu ceux qui ont exécuté ce massacre de Munich et dont trois ont été ensuite arrêtés. Où sont-ils ?

» Deuxièmement, quand, il y a quelques mois, un avion d'Air France a été détourné et ensuite conduit en Ouganda, nous avons donné, comme première directive, que nous n'accepterions pas qu'une discrimination soit faite, concernant le sort des passagers, en fonction de leur nationalité. Car il y avait à bord des Français — il y avait un équipage français, — mais il y avait aussi de nombreux Israéliens, et c'est la France qui menait la négociation. Et, dès le départ, l'instruction a été catégoriquement donnée de ne nous prêter à aucune discrimination qui aurait permis de dissocier le sort des uns et des autres, même si ceci devait faciliter la libération de nos compatriotes.

» Enfin, lorsqu'il y a quelques mois, un avion a été saisi aux Etats-Unis par des terroristes croates, et qu'il a survolé l'Europe de l'Ouest, nous avons accepté qu'il se pose à Paris. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour procéder à l'arrestation des terroristes en question. Ils ont été renvoyés le lendemain même dans leur pays d'origine, c'est-à-dire aux Etats-Unis, et remis par la police française à la police fédérale.

» Donc, nous avons montré, dans un certain nombre de circonstances, quelle était notre attitude à cet égard. Mais je dirai que, par son ampleur et par le sentiment pénible d'orchestration qu'elle a donné, cette campagne de dénigrement de la France témoignait de quelque chose qui allait au-delà de la décision de la chambre des mises en accusation. C'était le fait qu'ici ou là un certain nombre de pays n'acceptent pas la politique indépendante de la France, telle que nous la conduisons.

» De même que, dans cette salle, le général de Gaulle disait, je crois, que la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille, moi je vous dirai que la politique étrangère de la France ne se fait pas et ne se fera pas dans les salles de rédaction de quelques moyens d'information internationale. La politique étrangère de la France, c'est l'affaire du président de la République, du gouvernement et du Parlement. La France, son peuple et ses lois n'ont de leçons à recevoir de personne, et j'invite ceux qui souhaitent être ses amis à s'abstenir de nous donner leurs leçons.

Je m'adresse aux familles des athlètes israéliens

» De toutes ces réactions qui se sont manifestées, je dirai qu'il y en a une qui soulève, de notre part, une préoccupation et une émotion. C'est en réalité celle des familles de ces athlètes israéliens qui ont trouvé la mort dans cet odieux attentat, de ces familles qui ont pu penser que la France ou que la justice française étaient indifférente ou négligentes à leur sort.

» C'est à elles seules que je veux m'adresser pour leur dire ceci, puisqu'il semble que cette information ne leur a pas été transmise : la demande d'extradition de l'intéressé par les autorités d'Israël ne pouvait, de toute évidence, pas être reçue, au regard des lois françaises. Quiconque veut bien l'étudier le constatera. Il s'agissait, en effet, d'un crime commis dans un pays tiers.

L'assassinat de M. de Broglie

BERNARD MEAULE *(l'Eveil Normand) :*

— A propos d'une question esquissée par un confrère, on dit que vous avez lu et apprécié le Mal français, *le livre de M. Alain Peyrefitte. Allez-vous tenter d'extirper ce mal et comment ?*

— Il s'accumule un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas répondu. Je pense qu'il faudrait que je leur réponde avant que nous poursuivions.

» Il y avait d'abord une question à propos de la justice et à propos du déroulement d'une enquête concernant l'assassinat d'un député, M. de Broglie. Deux phases se sont déroulées : d'abord une première phase qui était l'enquête de police, pour retrouver les assassins, c'est-à-dire ceux qui ont exécuté le crime, et ensuite une phase de justice pour rechercher quels peuvent être les mobiles de ce crime et éventuellement quels peuvent être les tenants et les aboutissants qui ont conduit à ce mobile.

» L'opinion française a pu être dérontée par le fait que lorsque les assassins ont été identifiés par la police et remis à la justice on a pu penser que l'affaire s'arrêtait là. Non. Il s'agissait d'une première phase, qui était l'identification de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir perpétré l'assassinat. Mais, bien entendu, il fallait engager aussitôt la phase judiciaire, c'est-à-dire confier à un juge d'instruction le soin de démêler l'ensemble des mobiles, des tenants et aboutissants de cette affaire, pour que tout ceci soit parfaitement clair et puisse être sanctionné suivant nos lois.

» Le juge d'instruction a été désigné. Vous pouvez constater qu'il a fait son travail ; c'est-à-dire qu'il a procédé dans une première phase à l'examen du dossier ; il a commencé cette semaine et poursuivra la semaine suivante ses auditions. Suivant le principe de la séparation indispensable de l'exécutif et du judiciaire — et les Français très nombreux qui ont assisté récemment sur leur écran à un certain nombre de films ou de débats sur ce que peut engendrer la confusion de l'exécutif et du judiciaire tiendront peut-être à savoir qu'en ce qui me concerne je respecterai strictement cette règle de la séparation de l'exécutif et du judiciaire, — j'indique seulement que la justice poursuivra son instruction jusqu'au bout de ses conclusions et sans qu'aucune entrave soit apportée à ses travaux.

La réforme de la télévision

» J'en viens à la question de M. Andrieu, à propos de la télévision, à une autre aussi posée à propos de la télévision.

» Je ne suis pas d'accord sur ce que vous dites à propos de la télévision. Une réforme a été faite. Elle consiste, pour l'essentiel, à donner une autonomie et une responsabilité réelles aux sociétés de programme. Il faut que cette réforme soit poursuivie jusqu'à son terme. Il n'y a pas un problème de la télévision. Il peut y avoir un problème de TF 1, d'Antenne 2 ou de FR 3. Ces sociétés ont des présidents, des conseils d'administration des directeurs. C'est à eux de régler les problèmes, et nous n'allons pas revenir dans la situation de confusion où il n'y avait ni autonomie des chaînes ni responsabilité des dirigeants. C'est pourquoi nous nous en tiendrons au principe de la réforme, qui est l'autonomie des chaînes et la responsabilité des dirigeants.

» Quant aux questions d'information, monsieur Andrieu, je vous dirai franchement que nous n'avons pas du tout — nous le savions l'un et l'autre — la même philosophie politique. Parce que je ne sais pas si tel ou tel journaliste de la télévision appartient à tel ou tel parti politique. Je vous le dis franchement, je ne le sais pas. Je souhaiterais d'ailleurs le savoir plus souvent, en ce qui concerne ceux qui m'apporteraient, à la présentation des nouvelles, un ardent soutien. Je ne le sais pas et j'estime qu'il n'est pas bon pour la profession de journaliste que l'on puisse mettre sur chacun une étiquette politique.

» Donc, s'il y a des règles de cette nature, elles ne sont pas de mon fait. Je n'ai d'ailleurs jamais ni demandé ni proposé la présence sur un écran d'un journaliste en fonction de son appartenance ou non au parti communiste. Je suis persuadé que quelqu'un qui serait communiste et qui pratiquerait, comme c'est sûrement le cas, son métier de journaliste dans des conditions de recherche de l'objectivité serait à même de le faire comme ses autres collègues.

L'affaire Claustre

MARIE-FRANÇOISE LECLERC *(Elle) :*

— Monsieur le président, où en est l'affaire Claustre ? Est-ce que les négociations se poursuivent ?

— Il y a effectivement à l'heure actuelle en cours non pas une action, mais des actions visant à obtenir la libération de Mme Françoise Claustre et à ce qu'il soit mis fin à cette odieuse séquestration, dont je demande qu'on la présente toujours comme une odieuse séquestration d'une Française qui n'est en rien mêlée aux événements dus aux conflit politiques du Tibesti.

TROP SIBYLLIN POUR ÊTRE RASSURANT

Ceux qui s'inquiètent du sort de Mme Françoise Claustre et de son mari auront dû, une fois de plus, se contenter de quelques phrases trop sibyllines pour être rassurantes. Aux demandes répétées d'information qui lui sont faites, le chef de l'Etat réplique, comme à l'accoutumée, en invoquant la nécessité du secret, en sollicitant de ceux qui l'interrogent un acte de foi.

En accord avec la thèse des dirigeants de N'Djamena, Paris semble aujourd'hui rallié à l'idée que le gouvernement du Tchad a seul vocation pour obtenir la remise en liberté de l'ethnologue français et de son mari. Malheureusement, les faits prouvent que, en dépit des dissensions qui affaiblissent le mouvement de rébellion tchadien, l'armée du général Malloum ne peut venir à bout de ceux qui la défient depuis plusieurs années.

CLAUDE LEFEBVRE (FR 3) :

— Monsieur le président de la République, à propos du procès de Patrick Henry, il y a quelque temps vous avez gracié deux hommes qui avaient commis le double crime que l'on sait, et les Français sont à nouveau être divisés sur le thème de la peine de mort à l'occasion de ce procès. Est-ce que vous pourriez clarifier votre position en ce qui concerne ce grand thème national ?

JEAN-PIERRE ELKABBACH (A 2) :

— Monsieur le président, si vous permettez une autre question de caractère plus général, il y a différentes formes extérieures de l'autorité. Vous n'avez peut-être pas le goût de certains gestes spectaculaires, ou trop manifestes, mais, à votre niveau et

Les réactions à l'étranger aux déclarations du président de la République

BONN : une comparaison qui ne tient pas

De notre correspondant

Bonn. — Le gouvernement fédéral allemand s'est gardé de toute réaction officielle après la déclaration du président de la République sur l'affaire Abou Daoud. On considère à Bonn que l'affaire est close : l'on renvoie à la déclaration publiée par le ministère de la justice *« regrettant »* la libération du dirigeant palestinien, et aux commentaires sur les *« difficultés d'interprétation »* du traité d'extradition, mais il s'agit là de *« malentendus entre fonctionnaires »* auxquels il ne faut, dit-on, attacher aucune importance politique.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères a cependant estimé, lundi 17 janvier, que la comparaison faite par M. Giscard d'Estaing entre la libération de M. Abou Daoud et l'élargissement des trois Palestiniens détenus en Allemagne après l'attentat de Munich « ne tenait pas ». Il y a une différence entre laisser partir des détenus à la suite d'un chantage mettant en jeu la vie de plusieurs dizaines d'otages et la libération d'un prévenu après une décision de justice, a-t-il déclaré en substance. — D. Vt.

JÉRUSALEM : déception et contradictions

De notre correspondant

Jérusalem. — Les cercles officiels de Jérusalem refusent de commenter les passages de la conférence de presse du président de la République consacrés à l'affaire Abou Daoud, mais les journaux reflètent des réactions assez contradictoires. Certains commentateurs font état d'une déception pour n'avoir pas entendu le moindre mot conciliant à l'intention d'Israël. Pour d'autres, ce sont les *« milieux israéliens de Paris »* qui voient disparaître leurs illusions. La plupart des correspondants de la presse israélienne dans la capitale française avaient cependant contribué dans une large mesure à accréditer la rumeur selon laquelle, dans ses déclarations, M. Giscard d'Estaing offrirait des apaisements à Israël et irait même jusqu'à annoncer qu'une visite à Paris de M. Rabin était souhaitée.

A la lecture de la presse de ce mardi 18 janvier, il est difficile de savoir qui finalement est vraiment déçu. Le *Davar*, pro-gouvernemental, détonne en annonçant sur deux colonnes en tête de sa première page qu'*« Israël est satisfait que Giscard ait évité de le critiquer »*. Toutefois, l'éditorial, plus sévère, annonce que le chef de l'Etat français *« n'a pas été convaincant dans ses propos »*. L'indépendant *Haaretz* se contente d'affirmer dans un large titre que c'est à Paris que l'on a été déçu.

Pendant que le président de la République s'adressait aux journalistes à l'Elysée, des lycéens se massaient devant l'ambassade de France à Tel-Aviv et devant le consulat général à Jérusalem. C'était une nouvelle manifestation contre la libération d'Abou Daoud. A Jérusalem, les lycéens avaient rempli un sac de pièces d'un agora (la plus faible unité monétaire) afin de l'offrir à la France *« pour lui permettre d'acheter du pétrole »*. Un membre du conseil municipal, M. Matsa, du parti Likoud (droite), a adressé au maire de la capitale, M. Kollek, une demande en vue de débaptiser la place de France et de l'appeler désormais place Emile-Zola. M. Matsa explique dans sa démarche que cette place devra symboliser le *« J'accuse »* israélien contre la *« politique honteuse de la France »*.

« Principes de justice »

Enfin, Mme Ilano Romano, épouse de l'un des onze sportifs tués à Munich par un commando de Septembre noir, a repoussé avec violence les explications que le président de la République lui a fournies lundi et que la télévision israélienne a scrupuleusement retransmises. *« Nous n'avons pas besoin de la compréhension qu'il a exprimée à notre égard,* a expliqué Mme Romano. *Il a donné une prime à l'assassin de mon mari et des dix autres Israéliens, et il croit que tout est réglé. Nous attendons la réponse à la lettre que nous lui avons adressée par l'entremise de son ambassadeur et nous ne nous tairons pas tant qu'il n'aura pas répondu à cette lettre. »*

En fait, les familles israéliennes ont déjà la réponse à la lettre remise à M. Herly quelques heures avant la libération d'Abou Daoud. Celle-ci demandait que le dirigeant palestinien soit extradé vers Israël en vertu des *« principes de justice »* dont la France s'est toujours prévalue.

ANDRÉ SCEMAMA.

Une autre demande d'extradition allemande devant la chambre d'accusation

Moins d'une semaine après avoir ordonné la mise en liberté de M. Abou Daoud, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a examiné, le 17 janvier, à son audience ordinaire du lundi, une autre demande d'extradition présentée par la République fédérale d'Allemagne. Cette demande vise un homme d'affaires d'origine allemande, naturalisé américain, M. Karl Sussmann, cinquante-trois ans, détenu en France depuis le 23 octobre 1976 pour escroqueries. Le 9 novembre, le gouvernement allemand a fait savoir qu'un mandat d'arrêt international avait été lancé contre lui, le 6 août 1975, par un juge d'instruction de Munich, pour d'autres escroqueries commises en Allemagne de 1970 à 1973.

Devant la chambre d'accusation, Me Knoll a essayé de faire bénéficier son client de ce qu'il a appelé « le précédent Abou Daoud », en soulignant que le dossier allemand était parvenu seulement à la justice française le 13 décembre dernier, soit trente-six jours après la demande d'arrestation provisoire au lieu des vingt jours prévus par la convention d'extradition franco-allemande, et que, d'autre part, il n'avait pas vu au dossier français la trace d'une confirmation diplomatique de la demande d'extradition. Le représentant du ministère public lui a répondu que le gouvernement français n'avisait pas la chambre d'accusation de cette confirmation quand elle était donnée. Mais il convient de remarquer que, dans le cas de M. Abou Daoud, le gouvernement français a fait savoir qu'il n'y avait pas eu de confirmation. L'arrêt sera rendu le 24 janvier.

FRENCH LESSON

206 Mirages vendus à l'Egypte = 11 sportifs israéliens morts.
(The Observ. Dessin de Trog.)

LES TROIS AUTEURS DE L'ATTENTAT DE MUNICH AVAIENT ÉTÉ LIBÉRÉS LE MOIS SUIVANT APRÈS UNE PRISE D'OTAGES

« Où sont les trois Palestiniens arrêtés lors de l'attentat de Munich contre la délégation israélienne aux Jeux olympiques ? », a demandé M. Giscard d'Estaing pour justifier la libération de M. Abou Daoud.

Il est difficile de répondre à cette question, mais on sait, en revanche, comment ils ont quitté la prison allemande dans laquelle ils étaient détenus après le massacre du 6 septembre 1972.

Le 29 octobre suivant, le Boeing de la Lufthansa Damas-Francfort était détourné par trois Palestiniens qui exigeaient la libération de leurs compagnons emprisonnés près de Munich : MM. Abdel Khaïr El Dugwi, Samir Mohammed Abdallah et Ibrahim Masoud Badran. Après la réunion à Bonn d'un « état-major » de crise, sous la présidence du chancelier Brandt, le gouvernement bavarois décide la libération des détenus. Ceux-ci, accompagnés par le président du directoire de la Lufthansa, furent envoyés à Zagreb, où ils montèrent dans l'avion détourné. Quelques heures plus tard, les otages du Boeing étaient libérés sur l'aéroport de Tripoli, en Libye. Les trois Palestiniens auteurs de l'attentat de Munich étaient libres eux aussi.

● *Près de mille cinq cents personnes ont défilé* lundi soir 17 janvier à Paris, de la place du Palais-Royal à la rue du Faubourg-Montmartre, à l'appel du rassemblement israélite de France et du Front des étudiants juifs pour protester après l'affaire Abou Daoud contre *« la capitulation honteuse du gouvernement français devant le terrorisme palestinien »*. *« Abou Daou, assassin Giscard complice »*, *« France-pétrole-prostitution »* ont scandé pendant une heure et demie les manifestants. La dispersion s'est opérée dans le calme peu avant 21 heures.

● *L'Association des médecins israélites de France (AMIF)* s'associe au vaste mouvement de protestation suscité en France, en Israël et dans le monde par l'affaire Abou Daou. Elle manifeste sa profonde indignation contre la décision précipitée et inique qui évite à l'instigateur de la tuerie de Munich de répondre de ses actes. Elle déplore que les concessions successives de la France, la récuse en tant que puissance médiatrice dans la recherche de la paix au Moyen-Orient.

★ 7, rue de l'Yvette, 75016 Paris.

● *Le « Bulletin quotidien d'informations » de l'Agence télégraphique juive* (14, rue Georges-Berger, 75017 Paris) écrit notamment, le lundi 17 janvier, dans un éditorial intitulé « Par-delà l'indignation » : *« Certaines réactions, en Israël même, sont inadéquates. On ne doit pas confondre une décision du gouvernement français avec la vocation véritable d'un pays dont l'opinion est indignée par la décision concernant Abou Daoud et qui demeure, par-delà le quotidien, capable de générosité, de grandeur d'âme et d'abnégation. (...)*

» *Que soit tirée la leçon de l'affaire Abou Daoud, que M. Gazit revienne à Paris et que soit sauvée l'amitié d'Israël pour la France. Tels sont sûrement les vœux du peuple français. »*

il n'y aura pas de crise

La peine de mort

La fermeté se mesure à des faits

Les réactions

JEAN DAMIEN
CHEMISIER
90, FAUBOURG SAINT HONORÉ
AVANT TRAVAUX
met en vente
ses Stocks d'Articles
de Luxe pour Hommes
les mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21, samedi 22 janvier
(et jours suivants)
autorisation préfectorale loi du 30 décembre 1906
APERÇU DES ARTICLES
Cravates, Chemises, Pulls, "slipovers", "pringle", mohair, Cardigans, Imperméables, Vêtements cuir, Robes de Chambre, Pyjamas, Blazers, Vestes, Pantalons, Trench cuir, Costumes, Pardessus cachemire
Articles de sport et tous accessoires pour hommes
Prix Sacrifiés
ouvert de 9 h 30 à 19 h

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ENCE DE PRESS

DU CHEF DE L'ÉTAT

dans votre fonction, quelle idée vous faites-vous de la fermeté dans la conduite des affaires de l'Etat?

GUY BRUEL *(Panorama du médecin)* :

— *A propos du* Mal français, *pensez-vous que le règlement des problèmes de la Sécurité sociale maintiendra une médecine libérale?*

— Je répondrai à ces trois questions qui sont importantes, et l'une d'entre elles, vous le comprendrez, délicate.

» La troisième question d'abord. Je souhaiterais, d'abord, que les choses que nous disons inlassablement, inlassablement, soient enfin retenues et admises. Je sais bien, je l'ai dit d'ailleurs dans mes vœux, que le peuple français est un peuple que l'histoire a rendu sceptique à juste titre. Mais ceci étant, quand quelque chose est dit avec netteté, encore faudrait-il que ce soit pris en considération par notre conscience publique, par notre conscience collective.

Il n'y aura pas de crise

» Ainsi, par exemple, j'ai dit à plusieurs reprises que les élections législatives auraient lieu à leur date en 1978. C'est toujours mon intention. Je vous indique qu'il n'y aura pas de crise d'ici là. Tous les commentaires à cet égard ne peuvent donc que compliquer ou qu'obscurcir le déroulement de notre vie politique. Il n'y aura pas de crise, car je n'ai aucune raison de mettre en doute la loyauté de la majorité.

Je rappelle également que, dans l'hypothèse d'une crise, c'est le président de la République qui a l'initiative. Nous ne sommes pas dans un système dans lequel existe soit la dissolution automatique, soit le gouvernement de législature. Nous sommes dans un système où il existe des responsabilités et des initiatives du président de la République, des responsabilités que dans une telle hypothèse — que j'écarte, d'ici à 1978, bien entendu — il exercerait.

» J'en viens à votre question : le gouvernement, le ministre de la santé, plus exactement Madame le ministre de la Santé, moi-même, avons toujours indiqué que nous étions fondamentalement attachés au principe de la médecine libérale — c'est-à-dire de la liberté du choix du médecin par les malades — et au caractère libéral de l'exercice de la profession médicale. Et que ceci ne serait pas remis en cause.

La peine de mort

» Une question m'a été posée à propos de la peine de mort. Puisqu'un procès s'ouvre aux assises de l'Aube, on comprendra que moi-même, et vous aussi sans doute, messieurs, nous nous exprimions en tenant compte de cette circonstance. La peine de mort est inscrite dans la législation française. Seul le législateur peut modifier cet état de chose. Le président de la République, dans l'exercice de son droit de grâce, apprécie un certain nombre de circonstances, soit exceptionnelles, soit humanitaires, qui peuvent le conduire à utiliser ce droit. Mais il ne lui appartient pas, par sa seule décision, de supprimer la peine de mort.

» Reste la question de M. Elkabbach sur la fermeté. Je dirai que, de même qu'il y a un faux débat sur l'uniformité de la majorité, je sais bien, d'ailleurs on va le voir dans les semaines prochaines, que ce faux débat ne se clarifiera que lentement. On n'aboutira à l'idée d'une majorité pluraliste s'organisant, que peu à peu. On continuera à écrire, à penser ou à discourir, en fonction d'une majorité uniforme qui se déchire.

La fermeté se mesure à des faits

» De même, il y a un autre faux débat, qui est le débat sur la fermeté. C'est un faux débat, parce que la fermeté, cela ne se mesure pas à des mots. Cela se mesure encore moins au ton des morts. La fermeté se mesure à des faits.

» J'ai connu depuis longtemps des situations dans lesquelles le vocabulaire était peut-être celui de la fermeté, mais où tous les Français savaient bien, et d'ailleurs le disaient ouvertement, que la seule manière d'avoir satisfaction, c'était de descendre dans la rue. En se livrant à quelques désordres, en malmenant quelques agents des forces de l'ordre, on était sûr d'avoir satisfaction. Il n'y avait donc pas de fermeté.

» Depuis que je suis président de la République, je veille à ce que les décisions prises soient appliquées, à ce que les programmes de redressement économique se déroulent, à ce que la pression des intérêts ou des désordres ne pèse pas sur la vie nationale.

» Deux mois après mon élection, où étaient les prisonniers? Ils étaient sur le toit des prisons. A l'automne de 1974 et au début de 1975, l'état de nos forces de défense était tel que la gare de l'Est était le spectacle de scènes honteuses. Il a fallu remettre de l'ordre dans tout cela, et cela a été fait. A l'heure actuelle, personne en France n'a le sentiment de la faiblesse dans l'action.

» Il est vrai que je ne pratique pas, en effet, le ton déclamatoire. D'abord parce que je ne crois pas que ce soit le bon ton pour la France. La France est un pays qui vient de plus loin, qui a une autre dignité qui peut se contenter d'un langage plus sobre. Et puis, je ne suis pas partisan de la brutalité. J'estime qu'un pays civilisé comme le nôtre, un pays respectueux des libertés et des droits, est un pays qui doit pratiquer la fermeté et qui la pratiquera, mais qui doit le faire sans emphase sonore, sans déclamation et sans brutalité.

» On ne peut pas me citer l'exemple d'un seul ministre auquel j'aie demandé, à un moment ou à un autre, de revenir sur une décision qu'il ait prise. De même, dans ma conception de la fermeté, je ne suis pas pour la mise en cause des lampistes. Il serait évidemment assez facile, à propos de telle ou telle décision — et je pensais tout à l'heure au visa qui a été, en effet, donné ici ou là dans un consulat, — de détourner les responsabilités en mettant en cause et en sanctionnant je ne sais quel exécutant. La fermeté, c'est une fermeté du sommet. Il faut faire en sorte que tous ceux qui vivent et qui agissent accomplissent leur tâche. Mais s'il y a des responsabilités à prendre, elles doivent être prises au sommet.

Je ne transigerai pas

» Enfin, dernière question, le mal français. On m'a posé — un Français et, si j'ai bien vu, un ami britannique — la question de savoir s'il y a un mal français. Je pense qu'il y a un mal français parce que nous nous interrogeons sur nous-mêmes. Mais si l'on considère l'histoire de nos grands voisins depuis cent ans ou trois cents ans, il y a des maux dans tous les autres pays.

» Il y a en effet un problème français. Ce problème a été excellemment et intelligemment décrit dans l'ouvrage auquel vous faites allusion. Mais ce qui m'intéresse, ce n'est pas le mal français, c'est le remède français. Je suis persuadé que si nous-mêmes, la génération qui nous accompagne, celle qui nous suit, faisons l'effort nécessaire pour développer en France le sens des responsabilités, le pluralisme démocratique, la tolérance dans le débat démocratique et en même temps la fermeté nécessaire de la politique et de l'application des décisions, l'auteur en question pourra écrire un deuxième tome : *le Remède français !*

» Nous avons parlé de différents sujets. Je n'ai pas pu naturellement épuiser toute votre curiosité. Je m'en excuse. Nous nous reverrons à un rythme qui sera sans doute d'à peu près deux fois par an.

» Mais quelles que soient les questions posées, quelles que soient les circonstances du moment, les unes douloureuses, les autres liées à notre vie économique et sociale, il ne faut pas oublier qu'il doit y avoir une continuité dans notre action politique, c'est-à-dire, pour ma part, continuer à avancer vers le progrès et la justice en France. Et sur cela, je ne transigerai pas. »

LES POUVOIRS DU MAIRE

M. Giscard d'Estaing a cité trois articles du code d'administration communale. Mais il a commis deux erreurs. Si l'article 75 dispose en effet que le maire est chargé de « préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses », c'est l'article 64 — et non 45 — qui précise que « le maire est seul chargé de l'administration », et c'est l'article 500 — et non 180 — qui prévoit que « le maire nomme à tous les emplois communaux ».

Les réactions des syndicats

C.G.T. : une spirale de fumée.

M. René Buhl, secrétaire confédéral : « *La contradiction avec les réalités est flagrante dans le domaine de l'évolution des prix et du chômage. La mise en application du plan Barre, le gel des prix et la réduction de la T.V.A. ne ralentissent pas la hausse du coût de la vie, bien au contraire, le chômage ne s'est pas stabilisé, il progresse. Pour nier cette réalité, Valéry Giscard d'Estaing refuse le « jugement global » qui condamne sa politique. Une seule vérité à l'actif de cette tentative d'anesthésie : 55 % des chômeurs sont des jeunes.*

» *On relève la même contradiction dans le domaine de la politique industrielle où le président de la République a l'audace d'affirmer que cette politique s'est « francisée » au moment où des branches entières sont liquidées au profit d'investissements à l'étranger. (...)*

» *Ce champion de l'obscurantisme ne peut admettre, bien entendu, la totale possibilité d'expression des travailleurs dans l'entreprise. Et derrière ses propos se profile une menace directe à l'égard des prérogatives des organisations syndicales dont toutes les institutions sont mises en cause sous prétexte de politisation...*

» *Ce qui est clair, c'est que cette « spirale » de fumée ne peut que conforter les travailleurs dans leur volonté de renforcer l'action unitaire pour leurs revendications, les droits syndicaux et les libertés démocratiques.* »

C.F.D.T. : il faut une autre politique.

Le bureau de la C.F.D.T. : « *Les problèmes concrets auxquels sont affrontés les travailleurs, les familles du milieu populaire et les retraités (chômage, pouvoir d'achat, conditions de vie et de travail) ne sont pas les préoccupations essentielles du président de la République qui s'en tient à la poursuite du plan Barre dont les conséquences sont néfastes pour les travailleurs et leurs familles.*

» *Pour la C.F.D.T., le progrès et la justice exigent une autre politique, que seule l'action des travailleurs sera susceptible d'instaurer.* »

FEN : le visage du cléricalisme de toujours.

M. Henry, secrétaire général : « *Le président de la République a tenu à être clair. Il a réussi, notamment en démontrant que les dissensions actuelles de la majorité le souciaient infiniment plus que le chômage et l'inflation qui touchent pourtant à la vie quotidienne et à l'avenir de tous les Français. (...)*

» *Il est grave et inquiétant, enfin, que le chef de l'Etat réponde aux propositions d'unification du service public de l'éducation nationale, faite dans un esprit de concorde, de promotion sociale et de progrès, capable d'assurer la paix scolaire en décidant de dresser les Français les uns contre les autres, par un débat qui ne pose pas les vrais problèmes.*

» *En montrant le visage du cléricalisme de toujours, pour tenter de récupérer, par une manœuvre politique, un électorat qui a choisi largement le changement pour une société plus juste, il se place délibérément dans le camp des réactionnaires.* »

F.O. : un optimisme excessif sur l'emploi.

Le bureau de Force ouvrière : « *Si F.O. comprend l'importance de l'équilibre extérieur de la France, la Confédération estime qu'il ne faudrait pas — comme ce fut le cas dans le passé, alors que M. Giscard d'Estaing était ministre de l'économie et des finances — attendre que le tassement de l'activité ait justement eu trop de conséquences sur la consommation des ménages et sur l'emploi.* »

M. André Bergeron a indiqué, au sujet de l'emploi, que « *le président de la République faisait preuve de beaucoup d'optimisme en affirmant que le chômage diminuait alors qu'en décembre il y a eu trente mille allocataires de plus aux ASSEDIC* ».

Le secrétaire général de F.O. est « *étonné que le problème de la politique contractuelle n'ait pas été évoqué au cours de la conférence de presse. Pourtant, le blocage de la vie sociale dans tous les secteurs : public, nationalisé et privé, aurait inévitablement des conséquences, y compris dans la lutte contre l'inflation, et cela avant longtemps* ».

C.F.T.C. : un chômage qui n'est pas tolérable.

M. Jean Bornard, secrétaire général :

« *La C.F.T.C. ne nie pas que la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation sont liées. Mais le succès de la lutte contre la hausse des prix est bien loin d'être acquis. Il n'est pas tolérable que subsistent un million de demandeurs d'emploi et un demi-million de chômeurs indemnisés.*

» *Si le président de la République n'admet pas l'opportunité d'une relance globale de l'activité, il reconnaît cependant la nécessité de mesures complémentaires sectorielles et régionales. La C.F.T.C. demande qu'elles soient prises d'urgence.*

» *La C.F.T.C., qui a toujours considéré la liberté effective de l'enseignement comme une liberté fondamentale, prend acte aujourd'hui des déclarations du président de la République à ce sujet.* »

P.M.E. : la méthode Coué.

M. Gingembre, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises : « *L'exposé du président a été plus explicatif et justificatif que convainquant. (...) Il n'a rien apporté de nouveau, il a renouvelé un acte de foi dans les mérites du plan Barre.*

» *Les petits patrons ne sont pas persuadés que la méthode Coué, employée par le président et son premier ministre, soit celle qui réussisse.* »

C.G.C. : l'importance du chômage des cadres.

M. Yvan Charpentier, président confédéral : « *On peut s'étonner que le président de la République n'ait fait aucune allusion aux problèmes spécifiques et particulièrement préoccupants du chômage des cadres. Les chiffres qu'il a donnés, tant en ce qui concerne l'inflation générale que le chômage des jeunes, masquent la situation beaucoup plus alarmante du personnel d'encadrement, pour lequel les durées de chômage vont en s'accroissant. Cette situation requiert des mesures spécifiques qui doivent être trouvées en commun avec les pouvoirs publics, les organisations syndicales et professionnelles. (...)*

» *On ne pourra parler de justice tant qu'une catégorie sociale — celle que constitue le personnel d'encadrement — sera l'objet de mesures discriminatoires tendant à lui faire supporter systématiquement le poids des réformes économiques et sociales.* »

● LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU TRAVAIL (C.F.T.) estime dans un communiqué que le président de la République a cherché plus « *à rassurer qu'à clarifier* ». (...) « *La clarification promise impliquait l'exposé de mesures précises. L'emploi, l'incitation à l'exportation, un freinage temporaire aux importations, la réforme de la Sécurité sociale et celle de l'entreprise, ont été soit à peine ébauchées, soit négligées.* »

La C.F.T. espère enfin que « *le pluralisme politique (...) verra son prolongement dans le pluralisme syndical effectif (libre choix des salariés comme des électeurs dès le premier tour)* ».

LE MONDE diplomatique

PUBLICATION MENSUELLE du Monde

Au sommaire du numéro de janvier

LES PIÈGES DU « COMPROMIS HISTORIQUE » EN ITALIE
(Ferdinando Scianna)

LE P.C. CATALAN ET LES RELATIONS ENTRE MARXISTES ET CHRÉTIENS EN ESPAGNE
(Gonzalo Arroyo)

L'implacable dessein des technocraties militaires
GUERRE TOTALE CONTRE LES ÉLITES EN AMÉRIQUE LATINE
(Hugo Neira)

L'ÉCONOMIE ISRAÉLIENNE EN CRISE
(Ammon Kapeliouk)

CHINE : LE SENS D'UNE CRISE
(Roland Berger)

LE PROJET DE COOPÉRATION MILITAIRE ENTRE WASHINGTON ET PÉKIN
(Banning Garrett)

L'ARGENTINE SOUS LA BOTTE

LA DROITE EN EUROPE
Permanence et diversité
(Gilbert Comte, August von Kageneck, Jean-Jacques Mourreau, Philippe Marcovici, François Bedarida, Paul Thibaud, François Fejto et Bernard Brigouleix)

Les « voies nationales » du passage au socialisme (Lilly Marcou).
Diplomatie et pouvoir en France : la fin d'une coupure? (Robert Luc).
L'aide au tiers-monde : l'héritage des sociaux-démocrates en Suède (Bengt Svenzon).
Namibie : les enjeux économiques de l'indépendance (Robert Manning).
Jamaïque : le socialisme démocratique de M. Manley à l'épreuve (Marie-Claude Céleste).
Le triomphe de M. Jimmy Carter : exorcisme d'une défaite (Schofield Coryell).

L'activité des organisations internationales
Index des articles publiés en 1976

Le numéro : 5 F
(en vente dans les kiosques)
Abonnement et vente au numéro
5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Le Monde de l'éducation

Le numéro de janvier est paru

L'ÉCHEC DES C.E.S.

COLLÉGIENS A GARGES-LÈS-GONESSE
par Bruno Frappat

Une commune-dortoir sans âme et sans équipements, une population déracinée, comptant de nombreux travailleurs immigrés, une jeunesse laissée à elle-même et au bord de la délinquance... Dans ce cadre, qui est celui de la plupart des banlieues des grandes villes, la réforme de l'enseignement a un aspect un peu irréel : comment donner à tous le même enseignement ? Le C.E.S. accueille bien tous les jeunes. Mais au prix de quel effort et pour quels résultats ?

LA BATAILLE DE L'ÉGALITÉ
par Frédéric Goussen

Des travaux menés depuis plusieurs années par les psychologues et les pédagogues une certitude se dégage : seule une minorité des élèves — ceux qui ont atteint à 12-13 ans le stade de la pensée formelle — sont à même de suivre les programmes de l'enseignement secondaire. Conçu pour l'élite des élèves, qui auparavant allait au lycée, l'enseignement donné dans les C.E.S. n'a pas su s'adapter à la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans.

LA BANDE DESSINÉE A L'ÉCOLE

Longtemps bannie des salles de classe, la B.D. fait maintenant une entrée en force dans les manuels et les méthodes de pédagogie. A entrer ainsi dans les programmes, Blueberry, Iznogoud et Corto Maltèse ne risquent-ils pas de perdre un peu d'eux-mêmes ?

Une interview du mime Marceau : « Quand les enfants écoutent le tragique avec leur âme, il y a un silence extraordinaire. »

Également au sommaire :

Une interview de M. MALFATTI, ministre italien de l'éducation : « La démagogie de la non-sélection risque de provoquer de graves dégâts ». — Suisse : Un an de sursis pour la recherche. — Koweït : L'islam, le pétrole et le savoir. — Les apprentis du bâtiment de Morcenx. — A Toulouse : des chercheurs du LAAS à la recherche de l'intelligence artificielle. — La formation continue des agents de maîtrise à Rhône-Poulenc. Les métiers des télécommunications.

Le numéro : 5 F - Abonnements (11 numéros par an)
France : 50 F - Etranger : 68 F
5, rue des Italiens - 75427 Paris Cedex 09

LIQUIDATION TOTALE

JEAN DAMIEN
CHEMISIER
90, FAUBOURG SAINT HONORÉ

AVANT TRAVAUX
met en vente ses Stocks d'Articles de Luxe pour Hommes

les mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21, samedi 22 janvier
(et jours suivants)
(autorisation préfectorale loi du 30 décembre 1905)

APERÇU DES ARTICLES
Cravates, Chemises, Pulls, "alpaca", "pringle", mohair, Cardigans, Imperméables, Vêtements cuir, Robes de Chambre, Pyjamas, Blazers, Vestes, Pantalons, Trench cuir, Costumes, Pardessus cashmeere
Articles de week-end et tous accessoires pour hommes

Prix Sacrifiés
ouvert de 9 h 30 à 19 h sans interruption

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

Dans la majorité

M. CHIRAUD (R.I.) : le langage de la vraie fermeté.

M. Roger Chinaud, président du groupe républicain indépendant de l'Assemblée nationale, a déclaré :

« *Honneur et dignité, c'est bien ce que les Français souhaitent pour la France. Sérénité et fermeté, c'est bien ce qu'ils attendent de leurs gouvernants. Conviction et courage, c'est bien ce qu'il nous faut pour faire face aux difficultés. Voilà le langage de la vraie fermeté, tenu par le président de la République. Protéger, quoi qu'il arrive, les libertés des Français, leur dire le bon choix pour la France, telle est bien la mission du chef de l'Etat. Aux responsables de la majorité d'organiser dans le respect mutuel le nécessaire pluralisme : c'est là leur tâche, qui ne peut résider dans l'exacerbation des égoïsmes.* »

M. STASI (C.D.S.) : le pluralisme a besoin de moyens.

M. Bernard Stasi, vice-président du C.D.S. :

« *Le Centre des démocrates sociaux approuve les propos présidentiels sur le pluralisme de la démocratie et de la majorité. Mais le pluralisme, comme les libertés, a besoin de moyens pour exister et se développer. Aussi, chacune des formations de la majorité doit-elle pouvoir être entendue sans exclusive ni hégémonie. Partenaire à part entière de cette nouvelle majorité à la fois pluraliste et organisée, le C.D.S., fidèle à son combat permanent, entend jouer pleinement son rôle de proposition, notamment en matière de politique familiale et de justice sociale.* »

● M. CLAUDE LABBE, président du groupe du Rassemblement pour la République de l'Assemblée nationale :

« *Nous approuvons la conception du président de se placer au-dessus des formations politiques et de n'accorder aucune préférence particulière entre les diverses familles de la majorité. Nous pensons comme lui que le pluralisme de fait de cette majorité ne doit pas nécessairement constituer une source de conflit... Jacques Chirac doit être reçu à sa demande par M. Raymond Barre, premier ministre, mercredi. Je m'abstiendrai donc de tout autre commentaire avant le résultat de cette importante initiative.* »

● L'UNION DES JEUNES POUR LE PROGRES (Jeunes gaullistes) : « *Pour montrer sa volonté inébranlable, M. Giscard d'Estaing cite : son programme, sa politique, l'affaire Claustre, la situation économique, l'affaire Abou Daoud, l'indépendance de la justice. Si la France n'était pas bernée, on pourrait en rire. Les affirmations gratuites se succèdent, dissimulant mal l'ambiguïté et la contradiction du personnage. A écouter Giscard, il semblerait que la volonté et la continuité au sommet de l'Etat date de mai 1974. Les rêveries présidentielles aussi.* »

● MME JACQUELINE NEBOUT, secrétaire générale du parti radical socialiste : « *Le président de la République est apparu pleinement maître de sa fonction. Seul élu national, il dispose d'une vision d'ensemble de la société française. De ce fait, il a pu dénoncer la « spirale dépressive » qui gagne l'opinion publique. Il en arrête le déroulement par la mise en lumière de ce mécanisme psychologique et un rappel aux réalités. Il a ainsi souligné que la solution aux problèmes de l'emploi, objectif prioritaire pour un parti de gauche comme le nôtre, passait par le rétablissement de l'économie française. C'est pourquoi nous approuvons sa détermination, une fois de plus réaffirmée, à la poursuite du plan Barre.* »

● M. BERTRAND MOTTE, président du Centre national des indépendants : « *La mission présidentielle, commencée avec une conviction certaine, se trouve renforcée dans la tradition informelle de la Ve République. Telle qu'elle est définie, elle laisse sans apaisement l'inquiétude légitime qui naît du contraste qui se creuse entre la lettre et l'esprit des institutions.* »

● M. ERIC HINTERMANN, secrétaire général de la Fédération des socialistes démocrates : « *Le maintien du mode de scrutin actuel qui est pour beaucoup dans la division de notre pays en deux — ce que le président s'efforce de corriger par l'affirmation du pluralisme, amènera la fédération des socialistes démocrates à multiplier ses efforts pour regrouper dans une perspective sociale et démocratique les nombreux français qui son tconire l'alliance avec le parti communiste, tout en se différenciant très nettement de la droite. Ces Français qui, souvent, ne se reconnaissent pas dans la majorité actuelle, doivent en effet pouvoir s'exprimer dans les débats nationaux et être représentés lors des échéances électorales.* »

* * *

● M. JEAN-MARIE LE PEN, président du Front national : « *M. Giscard d'Estaing nous avait promis une clarification des problèmes politiques. On a pu voir aujourd'hui que l'obscure clarté ne tombait pas que des étoiles. Le président de la République fait de nécessité vertu et se félicite du pluralisme d'une majorité en voie d'éclatement. Ni la situation actuelle ni les perspectives proches ne justifient l'optimisme de son propos. L'avenir prévisible, si l'on ne change pas de cap, et hélas ! on n'en change pas, c'est la victoire électorale de l'union socialo-communiste en 1978.* »

● M. ROLAND GAUCHER, membre du bureau politique du Parti des forces nouvelles : « *Le président de la République n'a guère apporté d'éclaircissements ni d'apaisements aux Français. Il a expliqué que, pour gagner les élections, le pluralisme organisé est nécessaire. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber l'avait déjà dit. M. Giscard d'Estaing a également assuré qu'il resterait à son poste en cas de victoire de l'opposition, pour défendre les libertés. Il n'a pas dit comment. Ce discours laisse une grande impression d'incertitude et d'inefficacité.* »

● LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE (royaliste) : « *La clarification annoncée est encore à venir (...). Le chef de l'Etat n'a pas réussi à effacer le malaise que l'affaire de Broglie fait peser sur le régime. Le président s'est gardé de définir les principes de sa politique internationale, ce qui laisse présager que nous ne sortons pas de l'atlantisme et de la fuite en avant européenne.* »

Les réactions des milieux politiques

Dans l'opposition

M. MARCHAIS (P.C.) : cynisme et mépris des réalités.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C. : « *La seule idée nouvelle que contient la conférence de presse du président de la République a été exposée dès le 25 août 1976 par le parti communiste français. Nous avons en effet déclaré ce jour-là : « Il n'existe sur les objectifs politiques aucune divergence entre les dirigeants républicains indépendants, U.D.R. et centristes (...), le remaniement ministériel constitue une tentative de leur part de procéder à une nouvelle disposition des forces réactionnaires mieux à même de poursuivre la réalisation des objectifs du grand capital.* »

» *M. Giscard d'Estaing vient de confirmer en tous points cette analyse en déclarant que la majorité est unie sur son programme et sa politique mais doit « organiser » son pluralisme si elle veut gagner les élections. (...)*

» *Pour le reste, M. Giscard d'Estaing, avec un cynisme sans égal et au mépris total des réalités, s'est employé à justifier la poursuite de sa politique brutalement antisociale, antidémocratique et antinationale. Contre toute vérité, il affirme que la situation en matière de prix et d'emploi s'améliore, que la moitié des travailleurs privés d'emploi ne sont pas des chômeurs, que 1976 a été, somme toute, une bonne année.*

» *Tous ceux qui, dans leur vie quotidienne, se heurtent aux difficultés les plus angoissantes accueilleront avec indignation ces propos scandaleux.*

» *Décidément, face à un pouvoir et à un grand patronat qui mettent en œuvre tous les moyens possibles pour poursuivre envers et contre tout leur politique néfaste, le seul chemin qui s'offre aux travailleurs et aux masses populaires, c'est celui du développement de leurs luttes, unies et résolues, pour la satisfaction de leurs revendications les plus pressantes, c'est celui du renforcement de leur union, notamment à l'occasion des élections municipales, pour aller au changement politique dont le pays a besoin.* »

M. ESTIER (P.S.) : ce n'est pas une façon de clarifier les choses.

M. Claude Estier, membre du secrétariat national du P.S. : « *Au plan économique, M. Giscard d'Estaing a répété son optimisme sur les résultats du plan Barre, mais il a surtout confirmé qu'il s'accomodait parfaitement du fait que la France ait en permanence plus d'un million de chômeurs.*

» *Au plan politique, il a reconnu — mais est-ce une clarification ? — qu'il y a dans ses fonctions, ambiguïté (il préfère ambivalence) entre le président garant des institutions et qui entend accomplir son mandat jusqu'à son terme et le chef de la majorité qui serait donc amené à s'engager dans la bataille décisive des législatives de 1978.*

» *En ce qui concerne cette majorité, M. Giscard d'Estaing la voit désormais « pluraliste », ce qui est un euphémisme, mais il n'ose même pas prononcer le nom de son ancien premier ministre. Ce qui n'est pas une façon de clarifier les choses. Surtout quand, dans le même temps, il esquive totalement le problème de l'affrontement entre deux clans dans la bataille des municipales de Paris. Au passage, en voulant prouver à tout prix que la gauche est plus divisée que la majorité, il a commis une grossière erreur sur le nombre des villes où des accords d'union de la gauche sont déjà intervenus. Ses désirs sont loin des réalités.*

» *Sur d'autres questions brûlantes et sans parler de celles auxquelles il a préféré ne pas répondre, le président de la République n'a pas apporté non plus la moindre clarification. Sur l'affaire Abou Daoud, notamment, à la suite de M. Poniatowski, il a haussé le ton mais sans expliquer dans quelles conditions le leader palestinien avait pu en venir en France, être reçu au Quai d'Orsay, arrêté, puis libéré précipitamment. Il est presque risible d'entendre ensuite M. Giscard d'Estaing affirmer que « la fermeté ne se mesure pas à » des mots, mais à des faits ».*

M. DEFFERRE : il n'a pas dit s'il acceptait l'alternance.

M. Gaston Defferre, président du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche à l'Assemblée nationale, au micro d'Ivan Levaï sur Europe 1 :

« *Le président de la République a-t-il clairement défini le rôle qu'il jouerait après les élections dans l'hypothèse où nous les gagnerions ? Il a dit qu'il resterait ; il n'a pas dit s'il accepterait l'alternance. Or, si nous gagnions les élections, il est évident que cela signifie aux yeux des Français (...) qu'une autre politique aura été choisie et qu'il faudra la mettre en œuvre. Mettre en œuvre par qui ? Par l'union de la gauche. Ce qui veut dire M. François Mitterrand chef de gouvernement. Or, M. Giscard d'Estaing s'est bien gardé de dire s'il accepterait d'appeler l'union de la gauche au pouvoir pour appliquer le programme commun.* »

— I. LEVAI : Il a laissé entendre qu'il pourrait, d'une certaine manière, renoncer à sa majorité. Vous n'avez pas eu ce sentiment ?

— M. DEFFERRE : « *Non, absolument pas. Il ne s'est pas prononcé, alors que son devoir était de le faire clairement. Une conférence de presse de clarification n'a abouti sur ce sujet qu'à la confusion. (...) Il dit qu'il se place au-dessus des partis. Il doit donc tenir compte de la volonté de la majorité des Français et ne pas favoriser l'une ou l'autre des formations politiques.*

— I. LEVAI : Il a dit qu'il irait jusqu'au terme de son septennat.

— M. DEFFERRE : « *Pour quoi faire ? C'est ça la question. Et il n'y a pas répondu.* »

M. FABRE (M.R.G.) : rien n'est changé.

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche : « *Les jours qui viennent permettront de voir si la leçon de « pluralisme organisé » du président de la République est valable à Paris pour la majorité ou si les luttes de clans s'y poursuivront. On peut, en tout cas, s'étonner que le président de la République et le président du Conseil constitutionnel, à qui certains voudraient aujourd'hui confier une mission de réconciliation, aient à intervenir eux-mêmes dans une élection municipale, si importante soit-elle. Il serait temps de penser un peu plus à Paris et un peu moins à la politique politicienne.* »

M. BREGEGERE (P.S.) craint « une droite n'exploite l'enchant conciliateur du social-technocratie ».

M. MICHEL JOBERT, fondateur du Mouvement des démocrates :

« *Les jours qui viennent permettront de voir si la leçon de « pluralisme organisé » du président de la République est valable à Paris pour la majorité ou si les luttes de clans s'y poursuivront. On peut, en tout cas, s'étonner que le président de la République et le président du Conseil constitutionnel, à qui certains voudraient aujourd'hui confier une mission de réconciliation, aient à intervenir eux-mêmes dans une élection municipale, si importante soit-elle. Il serait temps de penser un peu plus à Paris et un peu moins à la politique politicienne.* »

● M. VICTOR LEDUC, membre de la direction politique nationale du P.S.U. :

« *Le président de la République est loin d'avoir apporté la clarification qu'il avait promise. Il a surtout manifesté sa capacité à esquiver les problèmes. Ses propos ne seront pas de nature à renverser « la spirale dépressive ». (...) Il s'est bien gardé de répondre aux questions qui lui ont été posées sur la division de la majorité, sur l'action de l'ex-premier ministre, sur le futur maire de Paris, etc. Ses formules sur l'entente majoritaire et sur le pluralisme harmonieux apparaissent comme autant de vœux pieux. Ce n'est pas cette terne conférence de presse qui permettra à M. Giscard d'Estaing d'enrayer son déclin.* »

* * *

● M. MICHEL JOBERT, fondateur du Mouvement des démocrates :

« *Les jours qui viennent permettront de voir si la leçon de « pluralisme organisé » du président de la République est valable à Paris pour la majorité ou si les luttes de clans s'y poursuivront. On peut, en tout cas, s'étonner que le président de la République et le président du Conseil constitutionnel, à qui certains voudraient aujourd'hui confier une mission de réconciliation, aient à intervenir eux-mêmes dans une élection municipale, si importante soit-elle. Il serait temps de penser un peu plus à Paris et un peu moins à la politique politicienne.* »

● M. JEAN CHARBONNEL, président de la Fédération des républicains de progrès : « *La doctrine que M. Giscard d'Estaing a exposée permet adroitement de surmonter les dissensions de ses partisans : sous couvert de pluralisme, elle rend acceptable des querelles personnelles, c'est-à-dire l'électoralisme, pour mieux insérer les partis de la majorité dans le combat essentiel pour le président de la République, celui du conservatisme face à la montée des forces de progrès.* »

● MM. FRANÇOIS BINOCHE, Jacques Debû-Bridel et Dominique Gallet, coprésidents du Front progressiste : « *Dans l'affaire Abou Daoud, un cop de trompette patriotique tient lieu de politique, sans que l'on sache ce qui sera fait pour lutter contre la pénétration étrangère dans les services français de sécurité.*

» *Lla désunion de la majorité dans le pays, sa décomposition dans la capitale, est pudiquement appelée pluralisme majoritaire. On va jusqu'à contester le million de chômeurs en faisant froidement valoir que cinq cent mille d'entre eux sont des jeunes gens sans emploi n'ayant pas le droit aux indemnités.* »

● M. VICTOR LEDUC, membre de la direction politique nationale du P.S.U. :

« *Le président de la République est loin d'avoir apporté la clarification qu'il avait promise. Il a surtout manifesté sa capacité à esquiver les problèmes. Ses propos ne seront pas de nature à renverser « la spirale dépressive ». (...) Il s'est bien gardé de répondre aux questions qui lui ont été posées sur la division de la majorité, sur l'action de l'ex-premier ministre, sur le futur maire de Paris, etc. Ses formules sur l'entente majoritaire et sur le pluralisme harmonieux apparaissent comme autant de vœux pieux. Ce n'est pas cette terne conférence de presse qui permettra à M. Giscard d'Estaing d'enrayer son déclin.* »

* * *

● M. MICHEL JOBERT, fondateur du Mouvement des démocrates :

« *Les jours qui viennent permettront de voir si la leçon de « pluralisme organisé » du président de la République est valable à Paris pour la majorité ou si les luttes de clans s'y poursuivront. On peut, en tout cas, s'étonner que le président de la République et le président du Conseil constitutionnel, à qui certains voudraient aujourd'hui confier une mission de réconciliation, aient à intervenir eux-mêmes dans une élection municipale, si importante soit-elle. Il serait temps de penser un peu plus à Paris et un peu moins à la politique politicienne.* »

هكذا من الأصل

...CE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

...l'opposition

che : « Ceux qui attendaient cette conférence, annoncée comme la plus importante du septennat, seront déçus, malgré le démenti du président de la République d'affirmer son autorité ».

« Le flou et les contradictions de ses déclarations laissent la pression que rien n'est changé ni dans l'orientation économique ni dans la tension politique. »

« Le président de la République est ambivalent : garant des institutions, donc arbitre, il doit indiquer quel est le bon choix pour la France. Il ne doit pas intervenir dans le détail des consultations électorales, mais il peut désigner le maire de Paris. La fonction ne doit plus être une tribune qui se déchire, mais une plate-forme d'union. »

« Nul n'attendait de cette session dite de clarification qu'elle éclaircisse les mystères qui entourent les affaires Abou Daoud, Broglie ou Clavière, mais les problèmes économiques et sociaux s'en portent guère plus mal. La relance économique est certainement entre les mains de M. Fourcade. Le plan de relance de M. Barre [illegible] »

● M. JEAN CHABROL, président de la Fédération [illegible]

● M. FRANÇOIS [illegible]

QUE D'OMBRES !

(Suite de la première page.)

Le président entend demeurer au-dessus des partis et ne pas « *intervenir dans le détail des consultations électorales* », mais il ne s'abstient pas pour autant de citer deux de ses ministres MM. d'Ornano et Ségard, respectivement candidats à Paris et à Lille, et il se réserve d'indiquer à chaque moment important « *quel est le bon choix pour la France* ». Ce choix se fera évidemment au profit d'une majorité mal organisée mais « *unie sur son programme et sur sa politique* » et non en faveur d'une opposition qui « *a une organisation* » mais « *n'est pas unie dans ses options politiques* » qu'il s'agisse du « *collectivisme* » ou de « *l'élection du Parlement européen au suffrage universel* ». Le président renonce à évoquer et enterre même la notion de « *majorité présidentielle* » — et c'est un tournant du régime — mais on n'aperçoit pas clairement ce qu'il met à la place.

Le premier ministre est « *naturellement le chef de la majorité parlementaire* » et à ce titre il sera « *naturellement conduit à prendre la tête de la campagne nationale en vue des élections de 1978* », mais à supposer qu'il n'appartienne à aucun des partis de la majorité, ce qui est le cas de M. Barre, comment pourra-t-il s'imposer vraiment à chacun d'entre eux ? Chargé de découvrir un consensus que M. Giscard lui-même n'a pas pu trouver, ce premier ministre aura-t-il plus de voix demain qu'hier pour répliquer à M. Couve de Murville, R.P.R., ancien premier ministre, estimant le 12 janvier que la France avait « *perdu la face* » et s'était « *déconsidérée* » en libérant M. Abou Daoud, ou à MM. Daillet et Seitlinger, tous deux secrétaires nationaux du C.D.S. affirmant le même jour à propos de la même affaire : « *Les erreurs du gouvernement français n'ont servi ni le prestige de la France ni la cause de la paix.* » Comment imposer silence à tous en se référant au dogme de la majorité présidentielle, à partir du moment où, à l'Elysée même, on renonce à ce dogme ?

Les critiques que nous venons de remémorer, sans parler de toutes les autres, visaient évidemment, à travers le gouvernement, le chef de l'Etat lui-même, mais M. Giscard d'Estaing ne semble pas s'en émouvoir outre mesure. Son analyse implique qu'il a échoué dans sa tentative de « rééquilibrage » de la majorité, mais il ne s'en irrite nullement. S'il ne reconnaît pas comme un rassemblement le R.P.R. lancé le 5 décembre 1976, il cherche doublement à apaiser M. Chirac et ses amis. D'abord en considérant non seulement comme naturel mais comme « *indispensable* » que chacune des formations politiques qui composent la majorité « *affirme sa personnalité et fasse connaître ses propositions* » et, ensuite, en affirmant qu'il n'a pas à avoir de « *préférence exprimée* » pour l'une quelconque de ces formations et en se défendant d'avoir jamais cherché à substituer quelque force que ce soit à l'U.R.R. Est-ce bien vrai M. Poniatowski, est-ce bien vrai M. Lecanuet, est-ce bien vrai M. Servan-Schreiber ?

Le flegme présidentiel, bienveillant et éthéré, est justifié par le fait qu'il faut « *s'habituer à voir la majorité comme pluraliste* » et non plus comme « *uniforme* ». Il reste seulement à prouver que le pluralisme et la pluralité des candidatures (sauf en cas de risque) assureront la concorde et le succès mieux que l'uniformité et l'unicité des candidatures.

La vigueur de la « *bataille de Paris* » autorise à en douter, mais il se trouve que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le président de la République n'a procédé à aucune véritable « *clarification* » et a tout ignoré de ce qui défraie la chronique depuis plus d'un mois. Nous savons que le maire de Paris aura un rôle essentiel puisqu'il devra notamment « *administrer un budget de 7 milliards de francs, assurer l'activité et la vie de trente-trois mille fonctionnaires et délivrer quinze mille permis de construire par an* » mais pour le reste, c'est le silence total. Nous ne savons pas pour quelles raisons M. Giscard d'Estaing, qui « *n'a pas à intervenir dans le détail des consultations électorales* » a poussé son ami M. d'Ornano à la conquête de la capitale, et nous ne savons pas davantage s'il l'appuiera demain comme il l'a appuyé hier. Le doute sur ce point est, comme dirait le président de la République « *complaisamment entretenu* » et rien n'a été dit pour sortir MM. de la Malène, Lafay et bien d'autres encore, de la « *spirale dépressive* » où ils sont si mal à l'aise. Peut-être en saura-t-on un peu plus à l'issue de la conversation que MM. Barre et Chirac auront dès mercredi après-midi.

Ne contestant pas l'existence « *mal française* » mais laissant apparemment à M. Peyrefitte le soin d'écrire « *un deuxième tome : le remède français* », M. Giscard d'Estaing semble avoir pressenti que beaucoup resteraient sur leur faim après l'avoir entendu. Aussi bien nous a-t-il clairement invités à un peu plus de patience encore en nous expliquant que la « *clarification* » ne sera sans doute pas « *complètement et clairement perçue* » avant l'été prochain. On ne s'en étonnera pas puisqqu'il s'était donné dès le départ de confortables délais en précisant au cours de sa réunion de presse du 25 juillet 1974 : « *L'action du président de la République devra sans doute être jugée sur les cinq cents premiers jours.* »

L'homme est habile, mais il apparaît décidément, et de plus en plus que le goût de la temporisation est, en lui, sensiblement plus fort que celui du risque.

RAYMOND BARRILLON.

« PROTECTEUR DES LIBERTÉS »

(Suite de la première page.)

Aux termes mêmes de la Constitution, dont il est le garant, « la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants ». Le pluriel n'est pas, comme il le dit, « le seul élu de la nation française ». Chaque député l'est aussi. En bonne doctrine républicaine un parlementaire représente non pas une circonscription donnée mais le pays tout entier.

* * *

« Protecteur des libertés », M. Giscard d'Estaing peut l'être non seulement demain si une majorité, de gauche ou non, venait à porter atteinte aux droits que les citoyens tiennent du préambule de la Constitution ; il doit l'être dès aujourd'hui contre les abus de pouvoir de l'administration, et même de tel ou tel ministre, contre les empiétements de l'exécutif ou, à l'occasion, de la police sur la justice. Sincère, il l'est lorsqu'il se promet de respecter la séparation des pouvoirs. Naïf, il le paraît lorsqu'il pense qu'elle n'est jamais violée.

Le président de la République a eu raison de s'élever contre les insultes qui, au-delà d'un gouvernement, atteignent un pays. Mais, à beaucoup, ses explications sur les récentes affaires paraîtront un peu courtes. Sans doute ne relèvent-elles ni de l'une ni de l'autre de ses deux fonctions ! — J. F.

FEU L'ESCARPOLETTE...

(Suite de la première page.)

A laquelle de ces vérités successives croit finalement le président ?

Pour l'heure, il s'affirme convaincu que le plan Barre est l'unique planche de salut, « *le même combat* » lisant, selon lui, la lutte contre l'inflation et la bataille pour l'emploi. Si l'objectif a changé depuis un an, c'est, ajoute M. Giscard d'Estaing, que le paysage n'est plus le même : aujourd'hui le péril suprême est la hausse des prix ; en septembre 1975, c'était la dépression... Cette description correspond-elle bien à la réalité ? Ne servirait-elle pas plutôt à escamoter une ou deux erreurs de pilotage économique ?

Il n'est pas exact, d'abord, d'affirmer qu'à l'automne 1975 l'Occident capitaliste s'enfonçait dans la crise, faisant planer sur la France une terrible menace. La reprise avait commencé six mois plus tôt aux Etats-Unis, sous l'effet d'une demande accrue des consommateurs, stimulée par les réductions d'impôts. Au Japon, le redémarrage s'était produit en juillet. Tout comme en Allemagne fédérale, troisième des « grands » dont dépend désormais le climat économique de l'Europe. Partout l'arrêt du déstockage relançait la production, de nouveau alignée sur une demande en progrès. Et les perspectives internationales s'annonçaient favorables, fondées sur un essor spontané des achats et plus encore sur les plans gouvernementaux de relance déjà connus (décembre 1974 et août 1975 pour l'Allemagne ; mars 1975 aux Etats-Unis ; avril et juin 1975 au Japon). Contrairement à ce qu'a dit lundi M. Giscard d'Estaing, ce n'était donc pas « *le risque d'une profonde dépression de l'économie occidentale* » qui justifiait le plan de relance du 4 septembre. L'industrie automobile française avait d'ailleurs recommencé à produire plus depuis le printemps, signe précurseur d'une reprise générale.

Ce n'était pas non plus la détérioration du marché intérieur. Malgré le recul de la production industrielle (lié pour l'essentiel au stockage excessif de 1974), la consommation continuait à progresser (+ 5 % en six mois et même + 8 % pour les achats de biens industriels), provoquant une flambée d'importations et la disparition de l'excédent commercial. La hausse des prix, tombée en un an de 1,2 % par mois à 0,7 %, recommençait même à donner des signes d'accélération. La tentation pouvait donc être grande de laisser les choses en l'état, de façon que la France prolonge sa cure de désinflation, engagée un an plus tôt. M. Fourcade, le père du « plan de refroidissement », prêchait d'ailleurs dans ce sens. Il ne fut pas suivi.

Méditation sur une relance mal tempérée

MM. Giscard d'Estaing et Chirac mirent en route le plan de relance le 4 septembre, injectant 13 milliards de crédits dans les dépenses d'équipement, 5 dans la consommation, 12 sous forme d'allégements fiscaux aux entreprises (dont la fameuse détaxe fiscale en faveur des investissements). Pourquoi ? Pour deux raisons. L'une, hypothétique : la crainte d'une aggravation brutale du chômage ; l'autre, certaine : l'intention du patronat de stopper les investissements si l'Etat ne lui venait pas en aide. Le plan de septembre relança les investissements privés et maintint le nombre des demandeurs d'emploi aux environs du million de salariés. Pourquoi M. Giscard d'Estaing a-t-il donc critiqué lundi une opération qui paraissait avoir réussi ?

Pour trois motifs, périodiquement répétés par M. Barre : la reprise des dépenses d'équipement est restée éphémère, les chefs d'entreprise anticipant leurs investissements (pour profiter de la restitution d'impôt) sans les accroître pour autant, ce qui a accentué la fausse euphorie du premier semestre 1976 et la morosité des industries lourdes depuis l'été. Ce coup d'accélérateur a aggravé le déficit commercial, une bonne partie des machines commandées par les entreprises provenant de l'étranger (les achats de biens d'équipement à l'Allemagne fédérale ont, par exemple, progressé de 26 % au premier semestre, contribuant à doubler le déficit de la France à l'égard de la R.F.A.). Enfin, la réanimation de l'économie a relancé la hausse des prix, qui a trouvé une cadence de 12 à 14 % l'an jusqu'à la mise en œuvre du plan Barre.

Le président de la République admet donc maintenant que le plan de septembre 1975, qu'il avait imposé à M. Fourcade, a coûté fort cher. Cela ne le fait pas renoncer pour autant à son objectif d'antan : éviter que le nombre des demandeurs d'emploi dépasse sensiblement le million de salariés, seuil jugé limite électoralement. Comment y parvenir sans les inconvénients de la méthode précédente ?

Certainement pas en renonçant à une stimulation de l'économie par l'Etat — « *poursuite* » du plan Barre, après l'amélioration du commerce extérieur escomptée pour la fin du premier semestre, — stimulation que la situation prévisible des prochains mois rendra nécessaire. Les résultats qu'a cités M. Giscard d'Estaing à propos de 1976, qui étaient connus, ne doivent pas faire illusion : ils ont été acquis pour l'essentiel avant l'été et ne sont forts que parce qu'on les calcule par rapport à la récession de 1975. En réalité, la production n'augmente plus que faiblement depuis six mois (2,4 %) et les investissements sont redevenus léthargiques : les experts prévoient une quasi-stagnation jusqu'à l'été. Une réanimation s'imposera donc. Mais le président de la République, rendu « fourcadien » par les conseils de M. Barre, accepte cette fois de prolonger la cure de désinflation jusqu'en juillet. C'est, d'une certaine façon, l'abandon de la « *politique de l'escarpolette* » dénoncée par M. Barre devant le patronat, qui consistait à changer les décisions de l'Etat au gré des sautes de conjoncture.

De plus, quand la relance interviendra, elle sera plus sélective qu'en septembre 1975. Cette seconde différence nous éloignera encore un peu plus des discours giscardiens de naguère sur le pilotage « global » de l'économie. Déjà le huitième plan de M. Giscard d'Estaing — celui d'il y a seize mois — avait marqué le retour à une certaine sélectivité : certains investissements seulement étant détaxés et quelques groupes de consommateurs subventionnés. A l'avenir, le mouvement s'opérera de façon plus fine encore, à partir des secteurs industriels, les actions publiques consistant tantôt à aider leur développement (machine-outil, périnformatique), tantôt à faciliter leur mue technique ou leur restructuration (textile, industrie pharmaceutique), tantôt encore à assurer leur conversion sur de nouvelles bases (« dégraissage » de la sidérurgie, par exemple).

Plus que jamais l'empirisme

En attendant — et pour tenter de compenser les suppressions d'emploi opérées par un patronat désireux de profiter du climat créé par le plan Barre pour réduire ses coûts de main-d'œuvre par unité produite en développant la productivité, — on demandera aux Agences de l'emploi de se montrer plus actives, pour faciliter régionalement l'adaptation des demandes aux offres. M. Giscard d'Estaing s'est, certes, doublement trompé, lundi, en affirmant que le chômage était stabilisé et que la proportion des jeunes sans travail n'avait pas augmenté ; en fait, le nombre des chômeurs secourus s'est accru de 7,2 % en un an, et la proportion des jeunes est passée en deux ans de 35 à 46 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Mais qu'il s'agisse de ceux-ci ou des cadres (dont le chômage s'aggrave lui aussi), le président souhaite une politique de réemploi plus dynamique ; ce qui laisse prévoir un développement des « contrats-formation », des aides à la mobilité géographique, des primes et prêts à la création d'entreprises petites et moyennes (comme cela a été mis en œuvre pour l'artisanat).

Rien de bien révolutionnaire, donc, mais un accent plus marqué sur les diverses formes de la sélectivité : sectorialisation, régionalisation, opérations ponctuelles. Cela peut-il suffire ?

Poser la question est, d'une certaine façon, sortir de l'épure giscardienne. Si la présence, à ses côtés, de M. Barre incite le président de la République à réfléchir aux actions structurelles plus qu'il ne le faisait du temps de M. Chirac, cela n'a pas changé son tempérament, porté à la navigation à vue. Sur les eaux troublées de la stagflation (inflation + chômage), M. Giscard d'Estaing entend moins que jamais fixer de cap lointain à l'esquif national. Sa déception devant les effets du plan de septembre 1975 a encore accru son scepticisme. L'empirisme demeure sa règle. Surtout en période électorale.

GILBERT MATHIEU.

● *Critique socialiste*, revue théorique du P.S.U., publie, dans son numéro 26-27, un ensemble d'articles consacrés au thème : « Commune et Autogestion. »

★ 160 pages. Le numéro : 20 F.

● « *Repères* », *revue mensuelle du CERES* (minorité du P.S.) publie dans son numéro de janvier un éditorial dans lequel on lit : « *Depuis l'automne 1974, l'union de la gauche détend son ressort politique à mesure qu'elle étend son influence électorale.* » L'auteur de l'article observe que, entre socialistes, communistes, radicaux, « *les consultations sur l'action future, l'application du programme commun, sont inexistantes* ». Aussi estime-t-il « *absolument nécessaire* » de préciser et de développer les modalités d'application de ce programme, « *seule manière d'être en mesure de gouverner ensemble* »

POINT DE VUE

Entre eux

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

M. GISCARD D'ESTAING dit vrai : il n'a « aucune raison de mettre en doute la loyauté de la majorité ».

Que le parti communiste puisse remettre en cause à propos de l'élection européenne qu'il combat avec ardeur son engagement électoral avec le parti socialiste, qui l'imagine ?

Que M. Michel Debré dépose une motion de censure contre le gouvernement qui sollicitera du Parlement l'autorisation de ratifier la décision d'élire au suffrage universel nos délégués à l'Assemblée de Strasbourg, qu'il quitte du coup le Rassemblement pour la République si celui-ci accordait cette autorisation, combien l'espèrent mais qui peut le croire ?

Que M. Chirac, politiquement partisan depuis un an d'une dissolution anticipée, la provoque parlementairement, combien le pensent qui ne l'acculent cependant pas à cette logique ? C'est que la gent politique dans son entier est parfaitement d'accord avec le président de la République : les choses sérieuses sont les élections. Elles ne sont pas les affaires de la France.

A écouter M. Giscard d'Estaing, on serait paradoxalement convaincu que la machine économique est désormais libérée de toute servitude humaine : malgré chômage, inflation et stagnation du niveau de vie, 1976 aurait battu les records de la production, de la consommation et de l'investissement ou presque. L'opposition appelle-t-elle les citoyens à plus de lucidité quand elle camoufle le débat fondamental de notre avenir économique : le changement, le rajeunissement, la nationalisation de nos structures économiques vermoulues ou contrôlées du dehors ne se feront pas sans de grands sacrifices, c'est-à-dire sans une baisse du niveau de vie pendant un moyen terme. Qui le dit, puisque chacun se confente d'une lente perversion de nos consultations politiques en un artificiel débat sur le progrès nominal du niveau de vie, puisque dans le monde occidental le temps est passé ou bien n'est pas encore venu où — à l'instar du tiers-monde se décolonisant — on accepte des sacrifices économiques, voire sociaux, pour reconquérir ou pour bâtir l'indépendance nationale.

* * *

Le doute, la confusion, les interrogations de l'année passée, l'engrenage maléfique que le président de la République a tenté en exorde de démonter n'est fondamentalement ni question de personne ni même question de majorité ; il tient à ce que l'Etat n'a d'autorité, à ce qu'une politique ne recueille d'adhésion populaire, qu'à la seule condition de transcender tous les intérêts particuliers, tous les calculs partisans.

Est-ce le cas dans la majorité comme dans l'opposition quand le chef de l'Etat puis son compétiteur à l'élection présidentielle s'adressent « personnellement » aux trente-cinq mille maires de France ; quand un ancien premier ministre, ajournant dix-huit mois l'examen parlementaire du timide rapport Sudreau, découvre, dès qu'il a quitté Matignon, l'urgence de la participation dans l'entreprise ; quand une majorité, qui, pour l'essentiel encore, fut celle du général de Gaulle, se déchire — non pas à propos de cette réforme sociale ou de notre politique militaire, si nous en avons encore une, ou de l'élection européenne, — mais seulement pour des flafs électoraux ; quand l'opposition comme la majorité, parce que toutes deux d'une certaine manière sont en place, s'accordent pour barrer la route à toutes les minorités, qu'il s'agisse du second tour des municipales, et notamment du Mouvement des démocrates de Michel Jobert, qu'il s'agisse des partisans de l'indépendance nationale sans conditionnement atlantique ou européen au sein du parti socialiste, c'est-à-dire des militants du CERES.

Et quelle est la réalité concrète du pluralisme et de la diversité dans notre pays quand la presse elle-même fabrique des conformismes qui l'étoufferont à son tour. Tel hebdomadaire, non content d'avoir publié les bonnes feuilles puis les réactions sur les bonnes feuilles du livre du président de la République, ne l'a-t-il pas relayé immédiatement à l'argus des libraires en tirant à trois semaines d'intervalle : « Comment guérir le mal français ? puis « Un nouveau best-seller : *le Mal français* » ; comme si l'argument de vente — achetez ce livre car il a déjà été vendu à X millions d'exemplaires — n'était pas assez fort, le compte rendu complaisant du chef de l'Etat en a été sollicité et obtenu en conclusion de sa réunion de presse.

L'ange de la première innocence pouvait alors jurer de ne toujours pas connaître l'appartenance politique des présentateurs de télévision, alors même qu'il avait soigneusement combiné, puis étudié, une première « table ronde » sur son propre livre à l'émission « Apostrophes », puis l'avait transformée en un « En direct avec » ses concitoyens que nous devrions savourer, en toute simplicité et pluralisme, au début du mois prochain.

Ainsi s'est instauré chez nous un nouveau droit divin encore plus universellement consenti que l'ancien : politique, moyens d'information et de diffusion, avec les alibis convenables, sont entre les mains d'une toute petite classe recrutant par cooptation et sélectionnant les plus conformes. Ainsi s'éteignent imagination, critique, innovation.

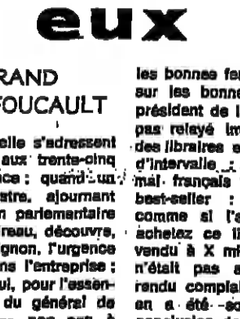

L'Inde

Chaque semaine 17 vols au départ d'Europe, dont 5 via Paris.

AIR-INDIA

A ses lecteurs qui vivent hors de France

Le Monde

présente une

Sélection hebdomadaire

Ils y trouveront une sélection des informations, commentaires et critiques parus dans leur quotidien. Numéro spécimen sur demande.

M. POPEREN (P.S.) CRAINT QUE LA DROITE N'EXPLOITE « LE PENCHANT CONCILIATEUR DE LA SOCIAL-TECHNOCRATIE »

M. Jean Poperen, secrétaire national du P.S., relève dans le premier numéro de l'année des *Cahiers de l'ERIS* (de l'association Etudes, recherches et information socialistes), courant de pensée qu'il anime, les dangers que représente pour la gauche la démarche « *conciliatrice* » de la « *social-technocratie* », c'est-à-dire de l'« *aristocratie moderne du salariat, cadres supérieurs et moyens, cadres de gestion surtout* ».

« *On peut compter*, écrit-il, *que, persévérante plus qu'inventive, la droite, expression politique de la classe dominante et déclinante, s'essaiera à tirer parti de ce penchant conciliateur et à donner un visage — et des visages — de gauche à la gestion des affaires du capitalisme.* » « *La social-technocratie*, précise M. Poperen, *est l'expression moderne d'une politique de la droite du mouvement socialiste, à l'époque du capitalisme des monopoles et des groupes multinationaux (...). Cette politique et son idéologie sont un péril théorique quand le pouvoir est loin. La tentation grandit quand le pouvoir approche ; nous en avons la preuve tous les jours* », conclut le dirigeant socialiste.

★ « Les Cahiers de l'ERIS », 61, boulevard de Magenta, Paris-10e. Abonnement (dix numéros) : 50 F.

L'ÉVÉNEMENT

LE NOUVEAU STATUT DE PARIS

LES 13 et 20 mars prochain, les Parisiens seront invités, comme tous les Français, à désigner leurs conseillers municipaux. Ces élections marqueront une date dans l'histoire de la capitale puisque, pour la première fois, les conseillers désignés par les électeurs parisiens auront à charge d'élire un maire dont le mandat aura la même durée et qui aura les mêmes pouvoirs que n'importe quel maire d'une des 36 386 communes de France. La loi du 31 décembre 1975 a en effet donné à la Ville de Paris un statut de droit commun.

L'importance de cette « révolution légale » — Paris n'a pas eu de maire depuis cent ans — paraît parfois échapper aux Parisiens. L'actuel Conseil de Paris était une assemblée peu sûre de soi, mal connue, qui exerçait avec timidité des pouvoirs limités. Son président, renouvelé le plus souvent tous les ans, ne pouvait avoir, face à un préfet et à une administration tout-puissants, qu'un rôle secondaire.

Désormais, par la force des textes et des choses, les élus des Parisiens ne pourront plus éluder leurs responsabilités qui deviennent pleines et entières. En particulier, il leur appartiendra de gérer une administration (35 000 personnes environ) et un budget (près de 7 milliards et demi) considérables, d'organiser le développement d'une ville qui compte plus de 2 300 000 habitants ; bref, d'administrer une capitale aux prises avec de sérieuses difficultés économiques, financières et sociales.

Le futur maire et « son » conseil risquent en particulier d'avoir du mal à définir leurs rapports avec l'Etat (dans quelle proportion par exemple celui-ci participera-t-il au financement des charges générales de transport et de police dans une ville dont les charges augmentent tandis que les contribuables diminuent ?) et avec les arrondissements. La composition des futurs conseils d'arrondissement est déjà contestée ; elle continuera de l'être. N'y a-t-il pas lieu de craindre en effet que la majorité du conseil de Paris ne cherche, par le biais de la désignation des représentants d'associations, à équilibrer » le poids politique des arrondissements où l'opposition a triomphé ?

Les élections de mars prochain dans la capitale ont d'autre part, et dès aujourd'hui, une importance nationale dans la mesure où elles font apparaître en pleine lumière et à travers des personnalités nationales les oppositions, parfois les rivalités, existant au sein de la majorité et de la gauche. Dans cette perspective aussi, et quels que soient les changements de statut, Paris continue à donner le ton au reste de la France.

Aujourd'hui et demain

LE CONSEIL ET LE MAIRE DE PARIS : CENT NEUF MEMBRES ET UN RESPONSABLE ELU POUR SIX ANS.

Statut actuel :

Le Conseil de Paris comprend quatre-vingt-dix membres élus pour six ans au scrutin majoritaire de liste par secteurs (il y en a actuellement quatorze).

Il est présidé par le président du Conseil de Paris élu — ce n'est pas inscrit dans la loi, mais c'est une tradition — tous les ans, assisté d'un bureau composé de quatre vice-présidents, quatre secrétaires et un syndic.

Le Conseil, qui se réunit sur la convocation du préfet de Paris en session ordinaire ou extraordinaire, vote le budget de la Ville et se prononce sur les propositions préfectorales pour son administration et son aménagement.

Nouveau statut :

Le Conseil de Paris comprend cent neuf membres élus pour six ans au scrutin majoritaire de liste par secteurs (il y en a dix-huit).

Il est convoqué par le maire, qui peut aussi le réunir en session extraordinaire.

Le maire est élu pour six ans, et le nombre de ses adjoints peut être de dix-huit à vingt-sept. Le maire nomme dans chaque arrondissement des officiers municipaux chargés des tâches que remplissent aujourd'hui les maires et maires adjoints d'arrondissement. Leur nombre est égal à celui des conseillers élus dans l'arrondissement.

Le Conseil a une compétence générale et « *règle par ses délibérations les affaires de la Ville de Paris* ».

En outre, il exerce pour le département de Paris, dont les limites coïncident avec celles de la commune, les attributions dévolues aux conseils généraux. Il fait son règlement intérieur. Ses décisions sont exécutées par le maire.

LES PREFETS : UN SEUL REPRESENTANT DE L'ETAT POUR PARIS ET SA REGION.

Statut actuel :

Le préfet de Paris est le représentant de l'Etat, comme dans tous les départements, et l'exécutif du Conseil de Paris. A ce dernier titre, il prépare les travaux du Conseil et en assure l'exécution.

Le préfet de police est désigné par le gouvernement et dépend du ministère de l'intérieur. En plus de ses attributions de police générale, il dirige la police municipale.

Nouveau statut :

Le préfet est uniquement, comme dans tous les autres départements, le représentant de l'Etat sur le territoire du département de Paris. Le préfet de région Ile-de-France devient préfet de Paris.

Le préfet de police conserve les fonctions qu'il a actuellement et qu'il exerce en tant que représentant de l'Etat et représentant de Paris.

Le maire réunit le Conseil à la demande du préfet de police pour délibérer des affaires relevant de la compétence de celui-ci.

LES ARRONDISSEMENTS : DES COMMISSIONS, COMPOSEES DE MEMBRES ELUS ET DESIGNES.

Statut actuel :

Il existe dans chacun des arrondissements un maire et des maires adjoints désignés par le ministère de l'intérieur. Ils remplissent les fonctions d'officier d'état civil et dépendent du préfet de Paris.

Nouveau statut :

Les fonctions de maire ou maires adjoints sont supprimées. Ceux-ci sont remplacés par des officiers municipaux nommés par le maire.

Il est créé dans chaque arrondissement une commission d'arrondissement qui donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises par le Conseil de Paris et par le maire de Paris. La commission est également chargée d'assister le maire et le Conseil de Paris pour animer la vie locale.

Outre les officiers municipaux, les commissions d'arrondissement sont composées des conseillers élus dans l'arrondissement et des représentants des associations locales désignés par le Conseil de Paris.

DES LISTES BLOQUÉES

Dans les villes de plus de trente mille habitants, donc à Paris, les élections municipales sont organisées suivant le système des listes bloquées, sans panachage ni proportionnelle. Sont élus, tous les membres de la liste qui obtient soit la majorité absolue au premier tour, soit la majorité relative — fût-ce d'une voix — au second tour.

Avant l'ouverture de la campagne électorale, fixée par un arrêté préfectoral, des listes complètes doivent être déposées, comportant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, chaque nom étant accompagné de celui du suppléant.

Sous peine de nullité, les électeurs ne doivent pas modifier l'ordre de présentation des candidats.

Pour le second tour, ne peuvent se présenter — sans modification de leur composition primitive — que les listes qui, au premier tour, ont obtenu un nombre de suffrages représentant au moins 12,5 % de celui des électeurs inscrits.

Au cours des prochaines élections municipales à Paris, aucun arrangement ne pourra donc être envisagé entre les deux tours, ni même après le dépôt des candidatures qui précède le premier tour.

ONZE PRÉDÉCESSEURS A LA MAIRIE

Paris a déjà eu onze maires, mais qui se souvient de leur nom? Et d'abord huit durant la Révolution : Jean-Sylvain Bailly (1789-1791), Jérôme Petion de Montaux (1791 - 1792), Jean Villeneuve, M. Boris, René Boucher, Nicolas Cambon de Montaux (1791-1792), Jean-Nicolas Pache (1793-1794), Jean-Baptiste Fleuriot-Lescot (1794).

En 1848, sous la IIe République, Louis-Antoine Garnier-Pagès est maire de Paris durant quatorze jours et Armand Marrast durant quatre mois et neuf jours.

Enfin, à la chute du Second Empire, en 1870, Etienne Arago a été maire deux mois et Jules Ferry quatre mois.

L'enjeu de la bataille électorale dans les arrondissements

Arrondissements (1)	90 sièges avant la réforme	109 sièges après la réforme	Municipales 1971 (2)	Législatives 1973 (2)	Présidentielles 1974 (3)	
					Valéry Giscard d'Estaing	François Mitterrand
1 et 4	7	4	3 R.P.R.			
2 et 3		4	3 R.I. 1 C.N.I.	1 R.P.R. 1 R.I.	15 045 15 463	13 882 15 946
5	6	4	5 R.P.R.	1 R.P.R.	15 524	9 148
6		4	1 R.I.	1 R.P.R.	19 589	10 321
7	5	4	2 R.I.	1 R.I.	26 881	9 991
8		4	4 C.D.S.	1 R.P.R.	19 000	6 264
9	7	4	6 R.P.R.	1 R.P.R.	20 484	12 289
10		4	1 R.I.	1 R.I.	22 652	28 355
11	6	7	4 P.C. 1 P.S. 1 rad. s.	1 R.P.R. 1 P.C.	23 446	35 287
12	5	6	4 R.P.R. 1 R.I.	2 R.P.R.	37 695	31 662
13	5	7	3 P.C. 2 P.S.	1 P.C. 1 R.P.R.	31 875	37 885
14	6	7	5 R.P.R. 1 centr.	1 C.D.S. 1 R.P.R.	37 443	32 189
15	8	11	6 R.P.R. 1 R.I. 1 jobertiste	3 R.P.R.	64 300	45 289
16	7	9	5 C.D.S. 1 R.I. 1 R.P.R.	1 C.D.S. 1 R.I.	60 532	29 118
17	7	8	5 R.P.R. 2 non inscr.	3 R.P.R.	57 353	31 351
18	8	9	5 P.C. 2 P.S. 1 maj. prés.	1 R.I. 1 R.P.R. 1 P.C.	47 326	46 751
19	5	6	3 P.C. 1 P.S. 1 rad. g.	2 P.C.	27 018	31 867
20	7	7	5 P.C. 2 P.S.	2 P.C.	35 372	41 120

(1) Paris était en 1971 divisé en quatorze secteurs. Certains arrondissements peu peuplés étaient groupés dans le même secteur. Le premier secteur de la capitale comprenait les quatre premiers arrondissements. Etaient en outre réunis dans le même secteur : les 5e et 6e arrondissements ; les 7e et 8e ; les 9e et 10e. En mars 1977, les Parisiens voteront dans dix-huit secteurs ; les 1er et 4e arrondissements, les 2e et 3e formant chacun un seul secteur. Le nombre des sièges est — en principe — proportionnel à l'importance de la population.

(2) Les sièges dans les arrondissements sont répartis suivant l'étiquette actuelle des élus.

(3) Nombre de voix au second tour.

De moins en moins de Parisiens

LES résultats des derniers recensements permettent de mesurer un double phénomène qui explique les difficultés de la capitale.

● *Paris se dépeuple par rapport à sa région.*

Voici quels étaient les chiffres de la population successivement en 1962, 1968 et 1975 : pour l'Ile-de-France (8 460 000, 9 250 000, 9 878 000) ; pour les quatre départements de la Grande-Couronne (2 240 000, 2 825 000, 3 602 000) ; pour les trois départements de la Petite-Couronne (3 440 000, 3 834 000, 3 976 000) ; pour Paris (2 790 000, 2 590 000, 2 299 000). Au total, la capitale aura perdu 500 000 habitants en treize ans.

● *Le centre de Paris se dépeuple.*

L'évolution de la population au cours des trois derniers recensements a été la suivante dans les vingt arrondissements : 1er 36 540, 32 330, 22 740 ; 2e 40 860, 35 360, 26 300 ; 3e 62 680, 56 250, 41 690 ; 4e 61 670, 54 030, 40 390 ; 5e 96 030, 83 730, 67 040 ; 6e 80 260, 70 890, 56 210 ; 7e 99 580, 87 810, 74 060 ; 8e 74 580, 67 900, 52 900 ; 9e 94 090, 84 970, 70 200 ; 10e 124 500 ; 113 370, 93 720 ; 11e 193 350, 179 730, 159 080 ; 12e 161 560, 155 980, 140 670 ; 13e 168 710, 158 280, 161 100 ; 14e 178 150, 167 090, 146 150 ; 15e 250 650, 244 080, 230 270 ; 16e 227 420, 214 120, 193 270 ; 17e 227 690, 210 300, 186 140 ; 18e 354 970, 338 780, 308 620 ; 19e 159 670, 148 860, 144 295 ; 20e 199 310, 188 930, 175 420.

Entre 1968 et 1975 cette baisse de la population a dépassé 30 % dans les quartiers des Halles (1er arrondissement) et de Saint-Merri (4e arrondissement), 25 % dans les quartiers Saint-Germain-l'Auxerrois (1er arrondissement) Bonne-Nouvelle (2e arrondissement), Saint-Gervais (4e arrondissement), Monnaie (6e arrondissement).

● *Cinq cent mille étrangers.*

Il est important enfin de noter l'importance croissante de la part de la population étrangère dans la capitale. En 1973, le ministère de l'intérieur estimait que cinq cent mille travailleurs étrangers résidaient à Paris et représentaient donc plus d'un « Parisien » sur cinq.

Page établie par JEAN PERRIN

Le Monde
dossiers et documents
NUMÉRO DE JANVIER
Il comprend dans la série économie
LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS
et dans la série société
LES PALESTINIENS
Le numéro : 2,50 F
Abonnement un an (dix numéros) : 25 F

Vacances aux U.S.A.
Décider tôt.
Payer moins.

Air France propose, pour les voyages touristiques en Amérique, des tarifs individuels très réduits. Ce sont les tarifs Apex.

Voici, à titre indicatif, le prix d'un billet aller-retour Air France, pour un départ avant le 31 mars :

NEW YORK	1775 F	LOS ANGELES	2580 F
CHICAGO	2050 F	MIAMI	2135 F
HOUSTON	2845 F	SAN FRANCISCO	2580 F

Et pour le Canada :

MONTREAL 1700 F — TORONTO 1830 F

■ Ce qu'il faut retenir

Les tarifs Apex Air France sont valables pour des séjours de 22 à 45 jours. Pour en bénéficier, il suffit de fixer les dates de l'aller et du retour et d'acheter son billet 2 mois avant le départ.

■ Les avantages des lignes régulières

Un billet Apex vous permet de voyager sur un vol régulier Air France avec, bien entendu, tous les avantages de l'ensemble des services Air France.

■ Ce qu'il faut éviter

Il vaut mieux être sûr de sa date de départ car il vous serait retenu, en cas d'annulation, 256 F ou 10 % maximum du prix du billet.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre Agent de voyages ou à Air France, tél. 535.61.61.

EN COMPAGNIE D'AIR FRANCE

Allemagne fédérale

La coalition gouvernementale est déchirée par ses contradictions

De notre correspondant

[illegible] les conséquences de la récession

DANIEL VERNET.

Grèce

La visite de M. Mitterrand à Athènes coïncide avec le début du processus d'union du centre et de la gauche

De notre correspondant

[illegible]

MARC MARCEAU.

SOLDES
19,20,21,22 janvier 1977
prêt-à-porter
sportswear
chemiserie
80, RUE SAINT LAZARE
au N° 107, le parking "Invalides"

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

EUROPE

Allemagne fédérale

La coalition gouvernementale est déchirée par ses contradictions

De notre correspondant

Bonn. — « *Une légende s'est imposée à Bonn : le nouveau gouvernement a pris un nouveau départ. La vérité est encore plus [illegible] : il [illegible] à gouverner.* » Ce jugement sévère porté sur la coalition libéral[illegible] par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (proche des milieux d'affaires) est partagé par l'ensemble de la presse ouest-allemande au moment de la rentrée politique. Le gouvernement Schmidt-Genscher vient de donner un nouvel exemple de son embarras en modifiant une fois son plan d'[illegible] ment du système des retraites. Les experts du ministère du travail se sont en effet aperçus que les prévisions financières qui avaient servi de base aux décisions du mois de décembre n'étaient plus [illegible].

Il était temps. Car la discussion sur la déclaration [illegible] du chancelier Schmidt, [illegible] Noël, reprend cette semaine, et il est préférable que le gouvernement puisse apporter un « complément » à l'occasion de ce débat plutôt que de garder les mauvaises surprises pour plus tard, encourant ainsi le reproche d'avoir trompé l'opinion. Les sociaux-démocrates et les libéraux ne sont pas près d'oublier les réactions [illegible] par leur première proposition consistant à bloquer les retraites pendant un an et demi, contrairement à toutes leurs promesses électorales.

Les conséquences de la récession

Selon le gouvernement, il ne s'agissait pas de renégocier l'accord conclu en décembre dernier, mais de « préciser » les propositions faites par M. Schmidt dans sa déclaration. Il n'en reste pas moins qu'il fallait trouver quelque 6 milliards supplémentaires d'ici à 1980 : le déficit des caisses de retraites sera de 80 à 90 milliards de deutschemarks.

Les libéraux ne voulaient pas entendre parler d'une augmentation des cotisations qui aurait touché les entreprises autant que les salariés. Les sociaux-démocrates refusaient de rétablir une cotisation d'assurance – maladie pour les retraités. La solution retenue est ingénieuse : les 6 milliards seront fournis par l'Office fédéral du travail. Certes, la persistance d'un chômage important a entraîné cette année une hausse de la cotisation d'assurance-chômage et une augmentation des subventions versées par l'Etat à l'Office du travail, mais celui-ci dispose de réserves importantes. S'il a des difficultés [illegible] que le chômage ne diminue pas autant que prévu, on pourra toujours augmenter les cotisations. Aucun parti n'a promis le contraire pendant la campagne électorale.

Ce débat sur les retraites qui domine la vie politique intérieure ouest-allemande depuis des mois serait purement technique s'il n'était pas le signe d'une situation économique et financière plus difficile que ne le laissent croire les récessions à répétition et les conséquences matérielles sur le système de sécurité sociale dans un pays où le rapport population active-population inactive est [illegible]ment défavorable.

Or, les prévisions [illegible] très brillantes. Le [illegible] pessimiste. Les inquiétudes qu'il éprouvait naguère pour l'économie [illegible] République fédérale [illegible] nombre de chômeurs enregistré encore l'année dernière (1 million) ne sera pas [illegible] dès cette année, [illegible] le croyait ou feignait de le croire il y a quelques mois.

Les syndicats commencent à élever la voix. Après avoir travaillé à la chute de M. Brandt, ils avaient été les meilleurs soutiens du gouvernement [illegible]. Aujourd'hui, ils ne paraissent plus disposés à accepter une politique économique dont [illegible] adhérents n'ont pas beaucoup profité. Au sein du parti social-démocrate également [illegible] perceptible. Pour l'instant, il est dirigé contre le partenaire libéral, auquel on reproche d'exercer une influence démesurée par rapport à son importance numérique — certains membres du S.P.D. parlent même de « chantage », — mais il pourrait bien se retourner contre le gouvernement, dans son ensemble, et contre son chef. Lorsque M. [illegible] dit que son parti soutient [illegible] le gouvernement parce qu'il n'y a pas de [illegible] de rechange à la coalition libérale socialiste, il paraît plus résigné qu'optimiste.

Pendant ce temps, le parti libéral prend un peu plus ses distances par rapport à son partenaire en formant des coalitions « bourgeoises » avec la C.D.U. en [illegible] et en Sarre. M. Genscher, président du F.D.P., ne veut y voir *« aucun signal pour la politique fédérale »*, mais l'entente de Bonn n'est portée par aucun projet. Et ne [illegible] en politique économique qu'elle peut espérer trouver des compensations aux difficultés internes. La grande chance réside dans la faiblesse de l'opposition chrétienne-démocrate qui n'a pas profité de [illegible] pour occuper le terrain. La C.D.U. et la C.S.U. sont toujours dans la crise du lent divorce manqué et de [illegible] retrouvailles [illegible].

DANIEL VERNET.

Grèce

La visite de M. Mitterrand à Athènes coïncide avec le début du processus d'union du centre et de la gauche

De notre correspondant

Athènes. — [illegible] l'invitation du compositeur Mikis Theodorakis, le premier secrétaire du parti socialiste français, M. François Mitterrand, séjournera à Athènes du 18 au 20 janvier. Il aura l'occasion de rencontrer diverses personnalités politiques, plus spécialement de la gauche et le premier ministre, M. Caramanlis. Bien que qualifiée de *« strictement privée »*, [illegible] ne manquera donc pas de signification politique.

M. Mitterrand, qui est présenté par plusieurs journaux [illegible] comme le *« futur président de la République française »*, bénéficie d'un grand prestige dans ce pays. Il pourra constater que le processus de regroupement et d'alliance de toutes les forces du centre et de la gauche se heurte à toute une série d'obstacles, à propos desquels M. Mitterrand dispose de la plus riche expérience. Dans les milieux de la gauche grecque, certains aimeraient le voir jouer un rôle de médiateur.

Pour contestées que soient les prises de position adoptées par M. Mikis Theodorakis, surtout dans les mouvements de jeunesse [illegible] influencés par le K.K.E. (parti communiste dit de l'extérieur), il demeure une personnalité politique de premier plan et ses perspectives d'action commune rejoignent celles d'une fraction des Centristes, du PASOK de M. André Papandréou (parti [illegible]), de l'EDA et du K.K.E. dit de l'intérieur. [illegible] les [illegible] par tous ceux qui [illegible] coordonner [illegible] des forces du [illegible] de la gauche se heurtent aux réserves de ceux qui dénoncent toute collaboration, fût-elle tactique, avec le parti au pouvoir, la « nouvelle [illegible] » de M. Caramanlis. En outre, le K.K.E. dit de l'extérieur fait cavalier seul.

Cependant, dans les milieux de gauche, certains [illegible] que [illegible] encore longtemps demeurer [illegible] qui [illegible] les partis communistes occidentaux et ne devrait plus tarder à adopter à son tour, une position plus indépendante à l'égard de Moscou.

Sur le plan extérieur, les oppositions sont plus claires, notamment en ce qui concerne la C.E.E. Le centre, l'EDA et le P.C. dit de l'intérieur penchent en faveur de l'adhésion de la Grèce. Le PASOK multiplie les objections de principe et le P.C. dit de l'extérieur est purement et simplement hostile.

Mais c'est essentiellement à propos de Chypre et de la mer Egée que le Centre et la gauche grecs aimeraient voir M. Mitterrand et le parti socialiste français préciser leurs positions. C'est dans ce domaine que sera appréciée la part que pourrait prendre la gauche française dans une évolution plus f[illegible]

MARC MARCEAU.

SOLDES
19,20,21,22 janvier 1977
prêt-à-porter
sportswear
chemiserie
80, RUE SAINT LAZARE
au N° 107, le parking "lambel" gratuit pendant 1 heure.
mac orley
Festival

LA CONTESTATION DANS LES PAYS DE L'EST

En Tchécoslovaquie

Quatre opposants accusés d'« activités criminelles sérieuses » sont arrêtés

Prague (A.F.P.). — L'agence de presse officielle tchécoslovaque (C.T.K.) a annoncé, lundi après-[illegible] 17 janvier, l'arrestation de quatre personnes. Trois d'entre elles sont signataires de la Charte 77.

Il s'agissait, semble-t-il, d'Otto Ornest, [illegible] directeur des théâtres municipaux pragois, et de trois autres personnes, dont l'agence ne donne que les initiales qui concordent avec celles du dramaturge Vaclav Havel, de l'ancien journaliste Jiri Lederer et de Frantisek Pavlicek, [illegible] directeur du [illegible] de Vinaohrady, à Prague.

Tous quatre sont accusés *« d'activités criminelles sérieuses contre les fondements de la République »*.

Il leur est reproché, selon C.T.K., d'avoir entretenu de manière prolongée des relations avec des forces ennemies étrangères et les centres d'émigrés, et de leur avoir fourni des matériaux [illegible] de la Tchécoslovaquie.

Appels aux P.C. occidentaux

D'autre part, deux signataires de la Charte 77, l'écrivain Pavel Kohout et M. Klaus Mlynar, ancien membre du présidium du P.C. tchécoslovaque, ont lancé, lundi, chacun de son côté, un appel aux partis communistes occidentaux, afin qu'ils usent de [illegible] leurs bons offices auprès du P.C.T. pour empêcher *« une nouvelle chasse aux sorcières »*.

Pavel Kohout demande à l'organe du P.C. italien *l'Unità*, ainsi qu'aux autres journaux communistes occidentaux de venir constater l'état réel des choses en Tchécoslovaquie comme les [illegible] invités régulièrement le quotidien du P.C. tchécoslovaque *Rude Pravo* dans une polémique récente avec *l'Unità*.

[illegible] demande également aux P.C. occidentaux de procéder à l'analyse juridique et politique de la Charte 77 et de la loi tchécoslovaque 120 qui codifie les textes et pactes internationaux sur les droits de l'homme. *« De plus, ajoute Pavel Kohout, ils devraient envoyer immédiatement à Prague une mission de bonne volonté, ne s'immiscant pas dans les affaires intérieures tchécoslovaques, mais qui contribuerait en revanche à l'apaisement de la situation avant que celle-ci ne prenne l'ampleur d'une tragédie. »*

Pour sa part, M. Mlynar, après avoir souligné que *« parmi les signataires de la Charte il y a des dizaines et des dizaines de gens dont la vie entière a été liée à la lutte pour la libération de la classe ouvrière et du peuple travailleur »*, a lancé un appel identique aux P.C. européens et à MM. Enrico Berlinguer, Georges Marchais et Santiago Carrillo, ainsi qu'aux représentants des socialistes européens, MM. Willy Brandt, François Mitterrand, B. Craxi, Bruno Kreisky et Olof Palme.

Enfin, Mme Josefa Slanska, veuve de l'ancien secrétaire général du P.C. tchécoslovaque pendu en 1952 puis réhabilité en 1956, a adressé lundi une lettre à l'actuel secrétaire général du P.C.T., M. Gustav Husak. Elle se déclare « anxieuse » devant la campagne déclenchée contre les signataires de Charte 77, qu'elle a elle-même approuvée, ainsi que son fils.

« Cela me rappelle, écrit-elle, *les années 50, quand il était possible de condamner n'importe qui n'importe quoi, et lorsqu'avec le slogan* « Croyez [illegible] parti, camarades », *plus de dix mille pétitions avaient été organisées pour réclamer la mort, [illegible] compris la vôtre. »*

La veuve de la principale victime des procès staliniens conclut sa lettre en demandant à M. Husak d'intervenir *« pour arrêter cette campagne de calomnies et de répressions »*.

Italie

L'ATTENTAT DE DÉCEMBRE 1969 A MILAN

Pour la quatrième fois, un tribunal tente d'élucider la mystérieuse affaire Valpreda

De notre correspondant

Rome. — [illegible] enfin [illegible] commis, le 12 décembre 1969, l'attentat de la piazza Fontana, à Milan ? Ce massacre (seize morts et des [illegible] de blessés), qui fut l'un des points culminants de la « stratégie de la tension », revient au premier plan de l'actualité judiciaire et politique en Italie.

Pour la quatrième fois, une cour d'assises — celle de Catanzaro (Calabre) — doit [illegible] dès mardi 18 janvier, d'élucider [illegible]. On compte trente-quatre accusés, deux cent vingt et un plaignants et près de cinq cents témoins, parmi lesquels le président du conseil. Un quatrième renvoi ne peut être exclu, malgré les protestations qu'il susciterait.

Trois groupes d'accusés, correspondant à trois étapes de l'enquête, sont [illegible] convoqués à la barre. Le premier est celui de [illegible] Pietro Valpreda, arrêté trois jours après l'attentat, sur la foi des déclarations douteuses d'un chauffeur de taxi, lequel est mort depuis, comme d'ailleurs d'autres « témoins » de l'affaire.

M. Valpreda a été libéré en décembre 1972, sans qu'on ait [illegible] lui. Il ne se présentera probablement pas devant la cour car le procès, dit-il, n'[illegible] plus le sien. La [illegible] pour l'[illegible] a pour vedette un pro-nazi, M. Franco Freda, et un [illegible]teur, moins marqué politiquement, M. Giovanni Ventura, qui se déclare converti au socialisme et qualifie de paranoïaque son ancien compagnon de cellule. Ils furent emprisonnés ensemble en 1972, après que l'enquête eut changé de piste, passant du rouge au noir. M. Franco Freda n'a jamais réussi à expliquer pourquoi il s'était procuré, à l'automne 1969, des systèmes de retardement pour explosifs semblables à ceux qui allaient être placés, quelques semaines plus tard, dans le hall d'une banque de la piazza Fontana.

Mais c'est le troisième et dernier groupe d'accusés qui retiendra toute l'attention. Il s'agit d'agents secrets qui collaboraient, directement ou indirectement, au service du contre-espionnage italien (SID, Services d'information de la défense). Parmi eux, un ancien journaliste d'extrême droite, M. Guido Giannettini, pour le compte duquel MM. Ventura et Freda auraient accompli, jusqu'en août 1969, plusieurs attentats. Ce personnage-clé est le seul qui soit actuellement en état d'arrestation. Quant aux deux officiers du SID, le général Maletti et le capitaine Labruna, ils ne sont poursuivis que pour complicité : ils auraient favorisé la fuite à l'étranger d'un membre du groupe Freda-Ventura, dont le témoignage eût été précieux.

La question est de savoir si le secret politico-militaire jouera lors du nouveau procès de Catanzaro. Jusqu'à présent, cet obstacle avait gêné l'éclaircissement de l'affaire. Le président du conseil et ancien ministre de la défense, M. Andreotti, a affirmé plusieurs fois que le secret ne pouvait couvrir des atteintes à la loi. Adoptera-t-on ce principe ? Dans le cas contraire, M. Giovanni Ventura, dont la défense est désormais assurée par un avocat [illegible] radical (gauche libertaire), [illegible] le renvoi du procès.

FRANÇOIS SOLÉ.

Portugal

● *M. Alvaro Cunhal* a abandonné pour six mois ses activités de député à l'Assemblée de la République, indique le correspondant à Lisbonne de l'agence Tass. Le secrétaire général du P.C.P. entend se consacrer aux tâches d'organisation de son parti.

● *Le déficit de la balance* des paiements pour 1976 est estimé à 1,1 milliard de dollars par le ministre des finances du Portugal, M. Medina Carreira a déclaré que le pays ne peut continuer à vivre avec ce que les étrangers produisent. Allusion aux nombreux prêts étrangers que le Portugal a dernièrement sollicités. Le ministre a en conséquence annoncé de nouvelles mesures d'austérité. — *(A.F.P.)*

En Union soviétique

Les autorités s'opposent à l'ouverture d'une exposition de peinture non officielle

De notre correspondante

Moscou. — Les autorités soviétiques se sont opposées à l'ouverture d'une exposition de peinture non officielle qui devait avoir lieu, ce mardi 18 janvier, à Leningrad. Cette exposition, organisée dans un appartement privé, [illegible] avec le vernissage, à Londres, de l'exposition d'art russe contemporain, dont l'essentiel a été présenté, l'an dernier, à Paris, au Palais des congrès (*le Monde* du 18 novembre 1976).

L'exposition de Leningrad n'a pas fait l'objet d'une interdiction formelle, mais la police a tout mis en œuvre pour qu'elle n'ait pas lieu. Depuis plusieurs jours, l'appartement dans lequel elle devait se dérouler est contrôlé par des forces de sécurité ; le téléphone a été coupé. Dimanche dernier, d'autre part, la police de Moscou a arrêté le peintre contestataire Oscar Rabine et son fils Alexandre, alors que tous deux se rendaient à la gare pour prendre le train de Leningrad. Ils ont été détenus toute la nuit et sont, depuis lundi, sous surveillance à leur domicile. Leur téléphone a également été coupé. La police n'aurait donné aucune raison pour cette interpellation.

D'autres artistes de Moscou qui avaient prévu de prendre le train pour Leningrad ont été interceptés lundi matin, à leur arrivée dans l'ancienne capitale, et remis aussitôt dans un train qui repartait pour Moscou. Tel a été le cas en particulier de trois peintres, Joseph Kibilitski et Slava Sisoer.

Une autre exposition non officielle, tolérée celle-là par les autorités, aurait dû s'ouvrir le 15 janvier dernier à Moscou. Il n'en fut rien. Les autorités n'ont proposé aux peintres aucun local jugé convenable. Cette exposition, dont le principe serait toujours retenu, regrouperait des peintres membres de l'Union des artistes graphiques de Moscou (mais non de l'Union des peintres), ainsi que des nouveaux venus sélectionnés par un comité comprenant certains leaders de la peinture non officielle comme Vladimir Niemoukhiye et Dimitri Plavinski. Les œuvres à sujet politique, érotique et religieux doivent être écartées. Le groupe des peintres contestataires conduit par Oscar Rabine a reproché aux membres de ce comité de sélection de faire le jeu des autorités en acceptant de s'ériger en censeurs pour organiser une exposition qui ne dépend, en définitive, que du bon vouloir des responsables officiels de la sculpture.

NICOLE ZAND.

DANS SA CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Leonid Plouchtch dénonce la répression culturelle et linguistique en Ukraine

Le Comité de défense des emprisonnés politiques en U.R.S.S. a tenu lundi 17 janvier à Paris une conférence de presse présidée par M. Henri Cartan, membre de l'Institut, sur l'*« oppression nationale en Union soviétique »*. Le Comité entendait marquer le cinquième anniversaire des arrestations qui eurent lieu en Ukraine du 12 au 15 janvier 1972. Leonid Plouchtch a dressé un tableau des difficultés actuelles des Ukrainiens pour défendre leur langue et leur culture. Il a rappelé que la milice disperse régulièrement les paysans qui vendent des œufs peints selon des motifs traditionnels, une des manifestations les plus vivaces de l'art ukrainien.

« Le processus de « russification », qui était peut-être encore inconscient au temps de Khrouchtchev, est parfaitement conscient aujourd'hui », a déclaré M. Plouchtch. *« Le [illegible] du poète ukrainien Chevtchenko* contemporain du tsar Nicolas Ier) *sont interdits, les jeunes gens qui récitent des poèmes en ukrainien sont poursuivis, et six revues qui paraissaient en ukrainien ont été contraintes à être éditées en russe. »*

M. Plouchtch a évoqué une déclaration du « Comité ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki », datant de novembre dernier, protestant contre l'absence de l'Ukraine à la conférence d'Helsinki, alors que cette république soviétique est représentée aux Nations unies. Les domiciles des auteurs de cette déclaration ont été perquisitionnés à Kiev le 28 décembre 1976.

En réponse à des questions, M. Plouchtch a estimé que l'intelligentsia ukrainienne était surtout concernée par ces persécutions culturelles et linguistiques, tandis que la résistance de la population était plutôt d'ordre religieux.

Le Comité a lancé un appel en faveur de huit prisonniers politiques : MM. Parinor Airikian (membre du parti national unifié arménien, fondé en 1967, et qui demande l'indépendance de l'Arménie) ; Mustapha Djemilev (croyant musulman et patriote tatar de Crimée) ; Semion Glouzman (psychiatre emprisonné pour avoir demandé une contre-expertise à propos de l'internement du général Grigorenko, défenseur des Tatars de Crimée), A. Lissovij (membre du parti communiste, arrêté pour avoir écrit une lettre au comité central de son parti sur l'illégalité de l'action du K.G.B.) ; Valentin Moroz (historien ukrainien) ; Nicolas Plakhotniouk (médecin et patriote ukrainien) ; Alexandre Serguienko et Michel Stern (médecin-chef du [illegible] d'endocrinologie de Vinnitza, près de Kiev, accusé d'avoir reçu des pots-de-vin, mais dont le seul crime est de n'avoir pas empêché son fils, Auguste Stern, d'ailleurs présent à la conférence de presse, d'émigrer en Israël).

Espagne

LA LIBÉRATION DE M. CABALLO MILITANT ANARCHISTE : cinquante-quatre ans d'âge vingt-cinq ans de prison...

Madrid. — M. Fernando Caballo, militant anarchiste, membre [illegible] la [illegible] (Confédération nationale du travail, illégale), est sorti de prison le vendredi 7 janvier, à Alicante. Il a cinquante-quatre ans, il a passé vingt-cinq années de sa vie en prison, étant ainsi l'un des Espagnols ayant purgé l'une des plus longues peines pour motifs politiques.

A Alicante sa libération a surpris tout le monde et personne ne l'attendait à la porte de la prison. M. Caballo a marché jusqu'au centre de la ville, regardant les vitrines, surpris et un peu désemparé. C'était la première fois qu'il [illegible] la rue depuis treize ans. A Madrid, samedi soir, il a donné une conférence de presse. Il a fait le récit de sévices systématiques dans les prisons. Il a [illegible] la libération de tous les prisonniers politiques et a lancé aussi un appel en faveur des détenus de droit commun. « J'ai eu de la chance, a-t-il dit. Je suis né anarchiste, j'ai été incarcéré et je suis libéré comme anarchiste... »

M. Caballo est le trois cent vingt-neuvième détenu à bénéficier de l'amnistie. Pour fêter cet événement, quatre cents anarchistes ont organisé une petite manifestation place d'Espagne à Madrid, samedi. Trois d'entre eux ont été aussitôt arrêtés, troublant les statistiques du ministère de la justice.

Belgique

A Bruxelles

LA POLICE ARRÊTE PAR ERREUR UN « COLLÈGUE » ZAIROIS

(De notre correspondant.)

[illegible] — L'[illegible] arrosé : [illegible] un peu l'histoire de l'arrivée du général Mobutu à Bruxelles, le lundi 17 janvier peu [illegible]. Il l'aéroport [illegible] où il avait été accueilli par le roi Baudouin, le premier ministre et les membres du gouvernement. A la [illegible] de l'aéroport, dans la foule [illegible] l'acclamer, un homme ouvrit brusquement son manteau et brandit une mitraillette. Le service d'ordre belge particulièrement [illegible] un jeune Noir qui, accusé d'attentat fut conduit en ville pour un interrogatoire très serré. Lorsque l'homme affirma faire partie de la sûreté zaïroise, on lui rit au nez, mais, après intervention [illegible] du Zaïre, la sûreté belge dut se rendre à l'évidence.

Pendant trois heures, la nouvelle d'un attentat contre le président du Zaïre avait été diffusée sur les ondes de la radio belge et par les agences de presse internationales.

Le [illegible] Mobutu doit passer une semaine en Belgique où ses enfants font leurs études. — P. de V.

AFRIQUE

Bénin

A la suite de l'« agression de mercenaires »

LA GUINÉE A FOURNI UNE AIDE MILITAIRE A COTONOU

La Guinée a envoyé au Bénin un contingent militaire, du matériel et des spécialistes à la suite de l'*« agression de mercenaires »* contre ce pays, a indiqué lundi 17 janvier, Radio-Conakry, captée à Dakar. Cette information [illegible] par le lieutenant-colonel Mathieu Kerekou, chef de l'Etat du Bénin, à M. Sékou Touré, [illegible] ce dernier pour son aide.

A Cotonou, on indique de source officielle qu'*« un grand nombre* [illegible], dont l'origine n'est toujours pas connue, ont voulu s'infiltrer à bord de DC-3 dans lequel ils étaient arrivés au cours de la nuit du samedi 15 au dimanche 16 janvier. D'autres ont été tués ou arrêtés, rapporte le journal officiel *Ehuzu*, qui publie des photographies de cadavres, de prisonniers et d'armes modernes [illegible] sur ceux-ci.

Les [illegible] se poursuivent, mais le calme est revenu, et la population reprend à ses occupations habituelles, [illegible] source.

Enfin, parmi les témoignages de solidarité adressés aux autorités béninoises, figure un [illegible] de M. Mohamed Lamine, président de la République arabe sahraouie démocratique, qui [illegible] le peuple sahraoui est *« prêt à combattre aux côtés du peuple béninois frère »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

[L'armée guinéenne [illegible] déjà intervenue en faveur d'une autre nation africaine, en l'occurrence la Sierra-Leone, à la suite de la tentative de coup d'Etat perpétrée dans ce pays le 29 mars 1971. Trois chasseurs MIG, un hélicoptère et quelques dizaines de soldats guinéens avaient stationné à Freetown pendant plusieurs mois afin de protéger la [illegible] du président Siaka Stevens, menacé par les initiatives des militaires sierra-léonais.]

Maroc

JUGÉS A CASABLANCA LES « FRONTISTES » ENTAMENT UNE GRÈVE DE LA FAIM ILLIMITÉE

(De notre correspondant.)

[illegible] — Les cent trente-neuf « [illegible] » qui comparaissent [illegible] depuis le 3 janvier devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca (1) ont décidé d'observer une grève de la faim illimitée.

Cette décision a été annoncée à la cour par l'un des accusés, M. Allal Mekkaoui, étudiant à la Faculté des lettres de Rabat, lors de son audition le lundi 17 janvier. Ils entendent ainsi protester contre la façon dont leur procès est conduit. Ils se plaignent notamment de ne pas disposer d'une liberté de parole suffisante. Ils ont déjà suivi les 12 et 13 janvier une grève de la faim de quarante-huit heures pour les mêmes raisons.

Depuis l'ouverture des débats, onze accusés ont été expulsés de la salle d'audience par le président du tribunal, M. Afazaz.

(1) « Le Monde » des 5,6 et 14 janvier.

Rhodésie

HUIT NATIONALISTES NOIRS ONT ÉTÉ PENDUS A SALISBURY

[illegible] (A.F.P., Reuter, U.P.I.). — Huit nationalistes africains, condamnés l'année dernière pour [illegible], ont été pendus lundi 17 janvier à la prison de Salisbury.

Les condamnés [illegible], mais [illegible] avait été rejeté. Un neuvième condamné a vu sa peine commuée en [illegible] perpétuelle.

Dans la soirée de lundi, l'évêque Abel Muzorewa, leader du [illegible], qui a rappelé les nombreuses initiatives que le Conseil national africain avait prises afin de sauver les huit hommes. L'évêque a [illegible] qu'on lui avait fait savoir, vendredi, que « le gouvernement pourrait envisager une mesure de clémence ».

Congo

Les rapports entre Paris et Brazzaville se dégradent progressivement

L'enlèvement, en territoire congolais, par un commando de guérilleros appartenant au Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC), de trois techniciens français (1) travaillant sur un chantier du chemin de fer Congo-Océan (« Le Monde » du 15 janvier), va sans doute aggraver les rapports entre Paris et Brazzaville, qui traversent déjà une phase particulièrement difficile. Bien que le gouvernement du commandant Marien Ngouabi soit le premier à souffrir du climat d'insécurité qui règne dans certains districts frontaliers du Congo et ne puisse donc être tenu pour directement responsable de tels événements, ceux-ci ne sont pas de nature à faciliter le dialogue franco-congolais.

La récente visite privée effectuée en France par le commandant Sylvain Goma, premier ministre congolais, a été un échec, bien qu'à Paris des entretiens, qui se sont déroulés à Paris les 3 et 4 janvier entre MM. Barre, Giscard d'Estaing, ministre des affaires étrangères, un communiqué ait fait état de « la similitude » qui aurait marqué leur rencontre. *Il apparaît aujourd'hui que* celle-ci fut, en fait, *un dialogue de sourds*, et que le premier ministre congolais repartit assez mécontent *pour* Brazzaville. Avant même que M. Goma ait regagné son hôtel, l'Agence congolaise de presse annonçait qu'un dirigeant syndical, M. Jean-Pierre Tchicaya, venait d'être rendu dans le port de Pointe-Noire, capitale économique du Congo, *« pour y organiser la lutte contre les partenaires* [illegible] *au sein de la Compagnie des pétroles du Congo »*.

Les rapports franco-congolais, qui ne sont pas sans analogie avec les relations franco-malgaches, évoluent de façon très défavorable parce que les dirigeants de Brazzaville, comme ceux de Tananarive, tiennent Paris pour responsable de l'hostilité de certains milieux économiques et financiers, estimée incompatible avec les bonnes relations entre pays qui s'estiment [illegible] actachés. La Compagnie des pétroles du Congo, est, depuis plusieurs [illegible] sur la sellette et l'on redoute, à Paris, des troubles dont pourraient être victimes les ressortissants français qui travaillent dans la région de Pointe-Noire, où se trouve la mine de potasse de Hollé.

Par-delà *d'un déficit* en partie explicable par des investissements disproportionnés, la société qui exploite le gisement [illegible] plus rentable, et a déclaré de la force majeure. Depuis janvier 1976, les autorités congolaises, qui attachent une importance particulière à la poursuite [illegible] d'une compagnie qui emploie mille deux cents de leurs nationaux et cent quatre-vingts Français), [illegible] l'exploitation. Le gouvernement français, qui a accordé une première subvention de 400 millions de francs et une garantie de remboursement d'un emprunt à hauteur de 240 millions de francs, puis s'est engagé, en novembre 1976, à prendre en charge le remboursement de ses actionnaires et à couvrir les frais des indemnités de licenciement, n'exige pas pour autant que l'exploitation se poursuive. Les Français ont d'ailleurs [illegible] du conseil d'administration de la Société des pétroles du Congo, depuis la première phase de nationalisme, le 31 décembre 1975...

Des représailles ?

Cependant, les dirigeants de Brazzaville, maintenant [illegible] leur position, et l'exploitation [illegible] continuant, alors que la société n'a plus la moindre existence juridique, Paris redoute des représailles [illegible]. Celles-ci pourraient [illegible] non seulement les installations de la S.P.C., mais également celles de la société Elf-Congo, dont les activités assurent 40 % des recettes fiscales de la République populaire. En effet, la production pétrolière du gisement Emeraude, qui a été surévaluée, est en déclin, et le statut fiscal des entreprises pétrolières, déjà revisé le 10 octobre 1974, pourrait être à nouveau remis en cause et aménagé dans un sens plus favorable à l'Etat congolais. C'est du moins ce que laissent supposer les premières dispositions engagées au Congo par le directeur du département Afrique d'Elf-Aquitaine.

Les difficultés [illegible] de l'économie congolaise, les tensions sociales de la vie politique à Brazzaville — M. Ange Edouard Poignet, premier ministre, M. Lopez a été éliminé il y a un an, parce qu'il était jugé trop [illegible] — l'influence prépondérante exercée [illegible] capitale congolaise par les Soviétiques et par les Algériens, contribuant à accroître les inquiétudes françaises. Dans ces conditions, [illegible] français on ne va jusqu'à [illegible] TRACH, la société nationale algérienne, ne prenne la relève des intérêts français pour l'exploitation [illegible] gisements de pétrole congolais...

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Il s'agit de MM. René Dresson, trente-neuf ans, marié, sans enfant, habitant Versailles ; Maurice Hamet, cinquante-sept ans, marié, deux enfants, habitant Chambéry ; Raymond Pomiès, cinquante-deux ans, marié, trois enfants, habitant Saint-Jean-de-Maurienne.

A travers le monde

Argentine

■ LA SOCIETE FRANÇAISE DE PSYCHOLOGIE a récemment [illegible] à ses membres d'écrire aux autorités argentines pour connaître le lieu et les [illegible] de la détention de cinq membres de la famille Tarnopolski, parmi lesquels Bianca, spécialiste de la psychologie de l'enfant. Parmi les quelque six cents lettres expédiées à ce jour figure un appel de M. Jean Piaget, de l'université de Genève.

Bulgarie

● M. LUIS CORTAZAR est [illegible] lundi 17 janvier, accompagné de son épouse. Il est invité par M. Todor Jivkov, [illegible] parti et de l'Etat bulgare. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

■ LA COUR D'APPEL DE LONDRES a ordonné, samedi 15 janvier, la suspension provisoire du boycottage des communications avec l'Afrique du Sud, que le syndicat des postiers devait appliquer pendant une semaine à partir de dimanche. Les dirigeants du syndicat se sont inclinés devant la décision de la cour. — *(Cor.)*

Paraguay

■ UNE NOUVELLE FORMATION, LE PARTI LIBERAL UNIFIE, est née de la fusion des partis libéral-radical et libéral, apprend-on le lundi 17 janvier à Asunción. Cette formation, [illegible] au général Stroessner, serait *« de nature à tous les Paraguayens libéraux »*, précise-t-on dans la capitale. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

La prochaine mission de M. Waldheim au Proche-Orient répond aux vœux de toutes les parties

De notre correspondant

New-York (Nations unies). — M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, s'est expliqué, lundi 17 janvier, devant la presse, au sujet du voyage qu'il doit entreprendre au Proche-Orient [illegible] février, et qui le mènera [illegible] Caire, à Amman, à Damas, à Beyrouth, à Jérusalem, puis à nouveau au Caire. A la suite d'une [illegible] générale, adoptée le 8 décembre, il a été tenu, en effet, de présenter au Conseil de sécurité, avant le 1er mars, un rapport sur la situation au Proche-Orient.

Son voyage [illegible] à remplir le vide diplomatique laissé par le départ de M. Kissinger, en attendant l'installation de la nouvelle administration. Il correspond aux vœux du gouvernement américain sortant, et de celui qui lui succédera. M. Waldheim a entretenu ces derniers jours avec MM. Kissinger, Cyrus Vance, et Andrew Young, ambassadeur désigné par M. Carter auprès des Nations unies. Ce dernier lui aurait exprimé la conviction du président élu que les Etats-Unis ne peuvent résoudre seuls les problèmes diplomatiques les plus complexes, et qu'ils souhaitent les replacer dans leur contexte multilatéral.

La mission diplomatique [illegible] entreprendre M. Waldheim a également reçu la bénédiction [illegible] viétique par le truchement de M. Trojanowski, le nouvel ambassadeur de l'URSS auprès de l'ONU. Les Soviétiques, qui ne semblaient guère des négociations ces derniers temps, sont de ce fait réintroduits dans la partie diplomatique.

La mission de M. Waldheim répond, enfin, aux vœux des pays arabes engagés dans le conflit, qui veulent empêcher [illegible] pressions diplomatique sur Israël se relâchent. En fait, le secrétaire général de l'ONU [illegible] clarifier les points de vue des différents gouvernements concernés, à Damas et les modalités d'une reprise de la conférence de Genève.

La participation des Palestiniens à la conférence de Genève

En ce qui concerne la participation de l'O.L.P. à la conférence de Genève, on croit savoir que M. Waldheim [illegible] deux idées :

1) Cette [illegible] préliminaire à laquelle l'O.L.P. ne participerait pas. Cette réunion, qui a été proposée par les Américains, serait chargée de mettre au point les [illegible] de la véritable conférence.

En acceptant de participer à cette réunion, Israël ferait un geste de paix sans qu'il lui en soit [illegible] sur le fond. D'autre part, le calendrier de la négociation serait mis en [illegible] aux vœux des Arabes. M. Waldheim est [illegible] que la conférence préliminaire pourrait se réunir [illegible] mars ou d'avril, et [illegible] la levée [illegible] à part entière qui se prolongerait au [illegible] juillet.

2) Celle de la création, au sein de la [illegible] de Genève, de groupes *ad hoc* chargés de négocier à propos du Golan, du Sinaï et des Palestiniens. L'O.L.P. serait admise dans ce dernier groupe de travail.

Mais d'autres idées ont été [illegible] émises par les dirigeants arabes, telles que celle d'une délégation arabe unique, et celle d'une délégation palestinienne composée de représentants de l'O.L.P. et de notables de Cisjordanie. S'agit-il de ballons d'essai ? De quels soutiens réels ces suggestions bénéficient-elles ? C'est ce dont M. Waldheim, que [illegible] M. Yasser Arafat, vraisemblablement à Beyrouth, espère se [illegible] compte sur place. « *Je crois*, a-t-il dit, *que la situation actuelle offre de meilleures chances de négociation que je ne l'ai le cas depuis longtemps. En outre, je suis fermement convaincu que si on laisse échapper cette occasion, la situation au Proche-Orient ne tardera pas à redevenir dangereuse et à menacer la paix internationale.* »

LOUIS WIZNITZER.

Liban

Selon des voyageurs arrivés à Paris

PLUS D'UNE CENTAINE DE MUSULMANS ONT ÉTÉ MASSACRÉS A BEYROUTH-EST EN REPRÉSAILLE A UN ATTENTAT DANS UN QUARTIER CHRÉTIEN.

Selon des témoins arrivés récemment à Paris, plus d'une centaine de musulmans ont été massacrés le mardi 4 janvier dans les rues de Beyrouth-Est en représailles à l'attentat qui avait fait, la veille, trente-cinq tués et cinquante-trois blessés dans le quartier chrétien d'Achrafieh (*Le Monde* du 5 janvier 1977). Les informations [illegible] cette journée sanglante ont été systématiquement [illegible] par la censure. Il ressort cependant des déclarations des voyageurs que les représailles, déclenchées par les milices chrétiennes, ont atteint au hasard des musulmans qui, depuis l'instauration de la paix civile, commençaient à revenir dans Beyrouth-Est. La coupure entre les deux secteurs de la capitale est [illegible] presque totale après que les habitants de Beyrouth-Ouest appellent les *« massacres du mardi noir »*.

D'autre part, toutes les banques du Liban ont repris lundi matin leurs activités normales, se conformant à une décision prise [illegible] du mois par le conseil de l'Association des banques. Selon les [illegible] de presse, la réouverture [illegible] s'est déroulée dans une atmosphère très détendue. La Banque du Liban [illegible] mis à la disposition des établissements bancaires les liquidités nécessaires pour faire face à toutes les demandes. Fait plus significatif encore : la livre libanaise est demeurée ferme sur le marché et a même amélioré son taux de change par rapport aux devises étrangères.

■ A PARIS, M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a reçu lundi matin M. Raymond Eddé, personnalité chrétienne modérée du Liban. A l'issue de cette entrevue, un communiqué publié par le Quai d'Orsay indique que M. de Guiringaud a réaffirmé à son interlocuteur *« l'attachement de la France à la souveraineté, l'unité et l'intégrité du Liban »*.

● [illegible] du 17 janvier, Shlomo Amir, un espions d'Israël, est mort la berger arabe converti au judaïsme, qui [illegible] l'un des grands semaine dernière d'une crise cardiaque. Il était âgé de cinquante-trois ans. Amir, de vrai nom Ahmed [illegible] Zut, [illegible] notamment œuvré en Jordanie, où il a été [illegible] à mort. — *(Reuter.)*

● RECTIFICATIF. — Dans la carte jointe au reportage de notre envoyé spécial en Jordanie (*Le Monde* du 12 janvier), la région du Ghor a été placée au sud de la [illegible] Morte. En réalité, la région agricole El Ghor correspond à [illegible] situées sous le niveau de la mer, au sud de la mer de Tibériade, au sud de la mer Morte.

Egypte

MANIFESTATIONS OUVRIÈRES A ALEXANDRIE ET AU CAIRE CONTRE UNE AUGMENTATION DES PRIX

Le Caire *(Reuter)*. — Des milliers d'ouvriers ont [illegible] le 17 janvier, à Alexandrie et dans la banlieue du Caire, contre des hausses importantes sur les prix de produits de première nécessité [illegible] lundi.

La bouteille de propane, un produit [illegible] à des millions de ménages égyptiens, a été frappée d'une [illegible] de 40 %. L'essence augmente de 11 %, les cigarettes, de 12 %, le [illegible] de 15 % et le riz de 16 %.

Le gouvernement a, en outre, relevé de 100 % les droits de douane sur l'importation d'appareils ménagers électriques, sur les produits textiles de 50 %, sur le [illegible] de 100 %, sur les [illegible] de 33,3 %, sur les tapis de 50 % et sur les [illegible] de 100 %.

De M. Kissinger à M. Carter

[illegible]

L'exécution de Gary Gilmore relance le débat sur la peine de mort

[illegible]

L'ENGARRISSAGE POUR TOUS

De notre correspondant

[illegible]

Avec TWA, 7 jours à New York pour 220 F seulement.

L'aller et retour Paris-New York en classe économie et 7 nuits d'hôtel pour un prix nettement inférieur à celui du seul aller et retour au tarif normal : c'est l'offre exceptionnelle que vous propose cet hiver TWA.

Pour ces forfaits de groupe spéciaux, valables jusqu'au 31 mars, les réservations doivent être effectuées 15 jours à l'avance. Leur prix est basé sur une chambre occupée par deux personnes dans un hôtel confortable du centre-ville. Des chambres individuelles, des hôtels de première catégorie ou de grand luxe sont disponibles moyennant un supplément.

TWA offre également des forfaits similaires vers de nombreuses autres villes des U.S.A., ainsi qu'une sélection de circuits multi-villes et avion-auto.

Bien que les tarifs aériens soient soumis à de possibles variations, l'ensemble de ces exclusivités TWA constituera toujours pour vous une occasion unique de visiter l'Amérique ou, si vous partez pour affaires, de réaliser une économie substantielle.

Et dans tous les cas, vous voyagerez à bord d'un vol régulier de la TWA : jamais sur un charter.

Si vous prévoyez de vous rendre aux U.S.A. cet hiver, renseignez-vous sur le programme des voyages TWA : demandez la brochure gratuite en téléphonant à TWA (720 62 11) ou en retournant dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

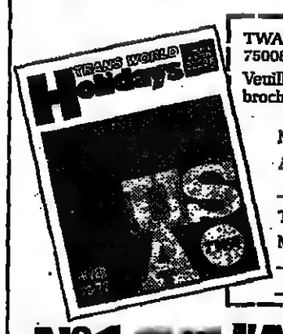

TWA 101 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
Veuillez m'adresser gratuitement votre brochure en couleurs :
M
Nom :
Adresse :
Téléphone :
Mon Agent de Voyages est :

N°1 sur l'Atlantique.
TWA
TWA : la compagnie aérienne qui transporte le plus grand nombre de passagers sur les vols transatlantiques réguliers.

PRIME COURT PLUS VITE QUE LES GRANDS DE L'INFORMATIQUE.

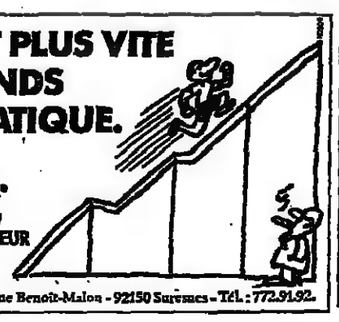

PRIME
LE SPÉCIALISTE DE L'ORDINATEUR CONVERSATIONNEL
*prononcez Pra-aime.
9-11, rue Benoît-Malon - 92150 Suresnes - Tél. : 772.91.92.

PRIME 9-11, RUE BENOIT-MALON. 92150 SURESNES - TÉL. : 772.91.92

PRIME
LE SPÉCIALISTE DE L'ORDINATEUR CONVERSATIONNEL
*prononcez Pra-aime.

PRIME : LE SPÉCIALISTE DE L'ORDINATEUR CONVERSATIONNEL

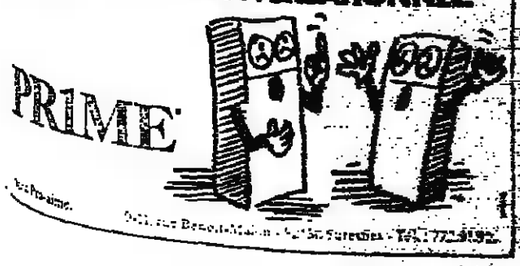

PRIME
*prononcez Pra-aime.
9-11, rue Benoît-Malon - 92150 Suresnes - Tél. : 772.91.92.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Etats-Unis

De M. Kissinger au président Carter

(Suite de la première page.)

Depuis trente ans, la politique européenne des Etats-Unis a changé. Avec le plan Marshall, Washington a voulu *« faire l'Europe »*, mais la formule était ambiguë. S'agissait-il de former une union effaçant les nations, ou de créer une vraie politique capable d'agir par elle-même ? Les Etats-Unis cherchaient-ils un partenaire qui les égale à terme ou un éternel obligé ? A partir des années 60, la Communauté prenant corps, la Grande-Bretagne restant au dehors, le général de Gaulle étant au pouvoir à Paris, les Américains [illegible] de plus en plus les inconvénients d'une Europe dynamique.

Il revint à M. Kissinger d'exprimer [illegible] le 23 avril 1973 à New-York et la [illegible] Le monde ayant changé, le redressement [illegible] de l'Europe lui paraissant dangereux, le déficit des paiements [illegible] dépréciant le dollar, la « guerre froide » [illegible] progressivement [illegible] à la détente, les Etats-Unis exigeaient un [illegible] européenne aux charges communes de la sécurité, tout en tenant à conserver seuls la direction politique *(« leadership »)* [illegible] atlantique » élargi jusqu'au Japon ! Enfin, M. Kissinger voulait [illegible] surtout, ils entendaient participer à [illegible] délibérations européennes pouvant affecter [illegible] Européens. Ce fut, M. Kissinger voulait [illegible] une *« charte atlantique »*, une dépendance européenne de fait, [illegible] institutionnaliser les immixtions américaines dans les affaires de la Communauté. La logique de [illegible] ingérences [illegible] évidemment l'« [illegible] ». M. Kissinger jugea bon, à l'approche des élections [illegible] de 1973, de rappeler qu'une participation appréciable des communistes à un gouvernement européen aurait des conséquences sur les relations avec les [illegible].

M. Sonnenfeldt, [illegible] du département d'Etat, formula, en décembre 1975, à Hall clos, le [illegible] pour l'Europe de l'Est de ces relations. Les Etats-Unis [illegible] [illegible] que s'exerce sur l'Europe orientale un pouvoir soviétique *« naturel et organique »*, qui *« ne reposerait pas seulement sur la puissance »* (1). La *« doctrine Sonnenfeldt »* parachevait la construction de M. Kissinger : les Etats-Unis et l'U.R.S.S., pensait-on, jugeaient [illegible] on [illegible] de le dire, [illegible] qualité pour [illegible] des Alliances mondiales, au nom de l'Ouest et de l'Est ; entre eux, l'Europe n'[illegible] ne doit pas exister.

Une priorité européenne nouvelle

Cependant, à partir de la guerre d'octobre 1973, la crise pétrolière, qui frappa l'Europe en plein essor, les [illegible] britanniques, qui désarçonnèrent M. Heath, puis la mort de Georges Pompidou, fournirent à M. Kissinger, faute d'un [illegible], l'occasion d'appliquer ses idées. L'extrême vulnérabilité de l'Europe pour son approvisionnement en énergie et en matières premières [illegible] mise en lumière, le problème de la sécurité se compliquait singulièrement. Jusqu'alors la priorité à la détente de l'Europe vis-à-vis de l'Est, conjuguée avec [illegible] Etats-Unis, n'avait jamais été discutée, sauf par le général de Gaulle, qui la compiétа — ou la nuança — par la recherche de la détente. Au danger politique de l'Est s'ajouta, à partir de l'automne 1973, un autre danger venant plutôt, celui-là, du Sud, [illegible] plus militaire [illegible] économique, avec des implications sociales et politiques profondes.

En l'occurrence, l'acuité de la menace n'était pas la même pour tous les Européens. Elle était [illegible] surtout très différente [illegible] les Européens et les Américains. Pour la France et l'Italie, qui dépendent, l'une à 75 %, l'autre à 90 %, des importations pour leur approvisionnement en énergie, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Les Etats-Unis, grands producteurs de pétrole disposant d'un potentiel énergétique considérable, [illegible] plus libres de leurs mouvements. La riposte ne peut [illegible] plus [illegible] de la même façon, selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Si M. Kissinger n'a pas tout à fait exclu un moment le recours à des moyens militaires, les Européens jugent une intervention [illegible] inconcevable et n'ont [illegible] envisagé de répondre [illegible] que par des moyens économiques et politiques, qui prirent la forme d'offres de coopération.

Cette politique européenne n'est pas liée aux circonstances. Avec ou sans conflit israélo-arabe, l'Europe et le Japon ont des ressources et des besoins complémentaires. L'échange de technologies et d'équipements européens contre des produits de base du tiers-monde est dans la nature des choses. La France n'a pas le choix : pour payer son pétrole elle doit vendre sa production. En d'autres temps, cette loi de la géographie économique produisit le *« pacte colonial »*, puis divers arrangements bilatéraux, notamment au sein du Commonwealth et du monde francophone. La seule novation introduite par la Communauté — et l'une de ses rares réussites — a consisté à dépasser la loi de la jungle du grand commerce, à organiser collectivement échanges et coopération pour réduire rivalités et affrontements et faciliter les compensations financières. De là les [illegible] de Yaoundé et de Lomé, avec leurs mécanismes de stabilisation des cours premières et de préférences généralisées. De là aussi les tentatives du dialogue euro-arabe et Nord-Sud.

Mais M. Kissinger refusait. On sait comment, le 11 février 1974, il convoqua à Washington les ministres de la Communauté — qui avaient rendez-vous quatre jours plus tard pour préparer le dialogue euro-arabe — et [illegible] il [illegible] la création d'un organisme nouveau, une agence euro-américaine de l'énergie — que seule la France rejette — bien qu'il existe à l'O.C.D.E. un comité de l'énergie parfaitement apte à traiter les affaires en cause. Ce que voulait M. Kissinger, c'était briser toute velléité européenne d'une politique énergétique indépendante. Il y a parfaitement réussi.

Après la mort de Georges Pompidou, M. Giscard d'Estaing n'en relança pas moins, en ayant soin d'y associer les Etats-Unis dès l'origine, un projet de *« coopération organique »* avec les pays en développement pour *« un nouvel ordre mondial »*. M. Kissinger ne vint cependant à la conférence Nord-Sud qu'après de longs atermoiements. Malgré certains progrès dans le ton, la diplomatie américaine continue de « traîner les pieds », à tel point que la négociation n'est pas [illegible] engagée au moment où il passe la main.

Dans quel état d'esprit M. Carter prend-il le relais ? Rapportant un entretien avec M. Cyrus Vance, successeur désigné de M. Kissinger, Arnaud de Borchgrave écrit dans *Newsweek* du 13 décembre : *« Contrairement à [illegible] (...) Vance pense que l'« euro-communisme » est une affaire intérieure (...), il n'exclut pas que la participation des communistes à des [illegible] occidentaux [illegible] aux relations de l'U.R.S.S. avec l'Europe de l'Est qu'elle n'ébranlerait l'OTAN. »*

Cartes, dans *Time* du 3 janvier, M. Carter se dit lui aussi « préoccupé » par cette question. Mais il ajoute : *« Le meilleur moyen de réduire l'influence communiste en Italie et en France est de faire fonctionner le processus démocratique et de rendre [illegible] dans leur gouvernement. »*

Dans une [illegible] à Plains (15 décembre), M. Carter, [illegible] qu'il [illegible] remplacer « la politique de puissance » par [illegible] [illegible] Il souligne l'incompatibilité [illegible] les propos de M. Kissinger), [illegible] « l'Europe a [illegible] [illegible] le monde en [illegible] [illegible] et à pratiquer les [illegible] [illegible] (...) J'entends ils m'éloigner de cette position (...), ne pas les forcer à choisir, [illegible] les inciter à prononcer pour nous, parce que notre système [illegible] [illegible] (...) »

Liberté et égalité

Dans un long article [illegible] [illegible] [illegible] *Foreign Policy* (hiver 1976-77) (2), M. Zbigniew Brzezinski, qui sera [illegible] du nouveau président pour la sécurité nationale (3), précise [illegible] dispositions. Alors que les Etats-Unis paraissent aux yeux de beaucoup au comble de leur puissance, M. Brzezinski craint qu'ils ne soient « [illegible] hostile » [illegible] que les aspirations à l'égalité prennent le pas dans le monde sur les aspirations à la liberté. [illegible] dans la liberté, dit-il, les Etats-Unis avaient établi pour le monde *« une tradition libératrice »*, mais aujourd'hui [illegible] américaines — individualisme, libre entreprise, efficacité, etc. — sont [illegible] un peu partout par l'étatisme, l'accent mis sur les collectivités [illegible] et locales, l'équité et le bien-être. *« Le climat d'un nouvel ordre économique est caractéristique de [illegible] état d'esprit mondial »*, écrit M. Brzezinski, qui enregistre simultanément aux Etats-Unis le déclin de l'*« élite »* anglo-saxonne protestante et blanche (les « WASP »), dans *« la guerre du Vietnam fut le Waterloo »*.

Certes, poursuit-il, l'*« impact »* américain sur le monde subsiste, [illegible] que l'Europe et le Japon ne sont pas prêts à jouer un rôle important. Pourtant, *« La France a pris opportunément des initiatives de procédure en 1974 et 1975 »*, spécialement en lançant la conférence Nord-Sud. Mais son succès *« dépend largement de la réaction américaine »*. L'Amérique, remarque M. Brzezinski, propose toujours au monde *« la société sociale la plus séduisante »*. C'est ce qui *« fait sa force »*, et l'U.R.S.S., à [illegible], *« n'est pas une [illegible]. »* Mais cette force ne trouve d'application que si la politique étrangère [illegible] est *« sensible »* au changement mondial en [illegible] d'être valable qui n'a pas été *« au centre de l'expérience [illegible]. »* Cela n'oblige pas les [illegible]-Unis à adopter l'égalitarisme [illegible] *« suprême »*, mais ils doivent tenir compte des *« pressions [illegible] pour réformer les arrangements [illegible] existants »*. Réduire les préoccupations [illegible] *« à une simple dichotomie de la démocratie [illegible] et de l'étatisme) »* n'aboutirait qu'à [illegible] *« de liberté entre l'Amérique et le monde »* et à l'[illegible]. Aussi, M. Brzezinski se [illegible] premier chef pour que les Etats-Unis, à l'exemple [illegible] Européens *« et même du Japon »*, [illegible] de politique à l'égard des pays en développement à la conférence Nord-Sud. Dans la logique de cette diversification, ils dénoncent [illegible] la rhétorique comme *« cynique »* et *« infidèle aux traditions américaines »* la *« doctrine Sonnenfeldt »* sur les [illegible] avec l'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est.

« En fin de compte, c'est l'Amérique seule qui peut façonner un monde qui lui soit hostile », écrit celui qui passe pour l'*« éminence grise »* de M. Carter. Si telles sont bien les idées du nouveau président américain, et s'il y reste fidèle quand il aura la responsabilité du pouvoir, on peut-on dire aussi que l'Europe seule pourrait façonner une Amérique qui lui soit [illegible] ?

ALFRED GRAZIANI.

(1) D'après le *New York Times*, reproduit par l'*International Herald Tribune* du 12 avril 1976.
(2) Reproduit dans l'*International Herald Tribune* du [illegible] 1977.
(3) [illegible] que M. Brzezinski remplacerait [illegible] du président Carter.

L'exécution de Gary Gilmore

va relancer le débat sur la peine de mort

Gary Gilmore a été [illegible] par un peloton lundi 17 janvier à 8 h. 6 (16 h. 6 à Paris), dans un ancien entrepôt de la prison d'Etat de Draper, à une trentaine de kilomètres de Salt-Lake-City (Utah). La dernière exécution avait eu lieu aux Etats-Unis en 1967. Conformément à la loi de l'Utah, Gary Gilmore a été fusillé par un peloton composé de cinq volontaires tirant derrière un mur. Le condamné a été attaché sur un fauteuil, et son visage avait été [illegible] d'une cagoule. Il n'a pas obtenu, comme il en avait exprimé le souhait, de pouvoir faire face au peloton le visage découvert.

Gary Gilmore avait été [illegible] à mort le 7 octobre 1976 pour avoir assassiné, le 20 juillet de la même année, le gardien de nuit d'un motel de Provo (Utah). Il avait refusé de faire appel de cette sentence et [illegible] [illegible] prévu. Gilmore, qui avait passé presque la moitié de sa jeune vie (trente-six ans) quelque dix-huit années de sa vie en prison, avait maintenu cette position malgré les tentatives de sa mère, de ses avocats et des organisations abolitionnistes, et avait même fait deux fois de se suicider.

L'exécution de Gary Gilmore relance le débat sur la peine de mort aux Etats-Unis. Saisie par [illegible] de 1972 et de 1976, la question est toujours en instance devant la Cour suprême (*Le Monde* du 3 décembre 1976). Celle-ci a ainsi refusé lundi 17 janvier, de surseoir à l'exécution de Jerry Lane Jurek, âgé de vingt-deux ans, qui devrait être électrocuté mercredi au Texas. Il avait été condamné à la peine capitale pour le meurtre d'une fillette âgée de dix ans.

L'ÉQUARRISSAGE POUR TOUS

De notre correspondant

Washington. — [illegible] a pris [illegible] l'Utah. [illegible] du peloton d'exécution [illegible] empoché [illegible] prime de 100 dollars (125 [illegible]). Les journalistes [illegible] admis à siéger [illegible] prison. [illegible] ont [illegible] leurs caméras, les partisans et adversaires de la peine de mort [illegible] s'affronter [illegible] Salt Lake City, et le plus jeune de trois ans, qui [illegible] une [illegible] « Victime » d'abord... Appliquez la peine capitale ! », [illegible] manger sa [illegible]. Enfin, l'agent [illegible] d'Hollywood, [illegible] accumulé [illegible] correspondance et les [illegible] enregistrées du condamné, pourra maintenant négocier les droits qu'il a acquis sur le livre et le film [illegible] sur la vie et la mort de Gary Gilmore.

Apparemment, le condamné n'a pas [illegible] pour [illegible] sans la cagoule imposée par la loi, épargner la vue [illegible] qui [illegible] de l'homme à abattre.

« Je ne bougerai pas – avait promis Gilmore, [illegible] de la prison n'a pas cru aux promesses [illegible]. *craignant que, s'il était [illegible] ses glandes pituitaire, [illegible] à son cerveau, ne soit gravement endommagée. De [illegible] inquiétudes [illegible] ou non. De même, on ne sait pas si les [illegible] ont [illegible] une [illegible] fusillé, [illegible] adducteur [illegible] craignaient. Un chirurgien [illegible] recommandé qu'un [illegible] soit [illegible] avant l'exécution. La suggestion [illegible] condamné ne fut pas retenue [illegible] directeur de la prison, [illegible] que, en procédant rapidement [illegible] [illegible] [illegible].*

Pas de problème pour les yeux, les os et même les orteils, très [illegible] des diabétiques amputés. Les autorités médicales [illegible] grand [illegible] ces derniers. Après tout, l'Utah est un [illegible], bien contrôlé [illegible] engagés à ne pas consommer une goutte d'alcool. De [illegible] façon, [illegible] que les orteils n'ont pas [illegible]. En revanche la [illegible], particulièrement [illegible] pour les greffes, n'aurait pas [illegible] [illegible] dépeceurs aient soulagés.

H. P.

PRIME : LE SPÉCIALISTE
DE L'ORDINATEUR CONVERSATIONNEL.

PRIME*

*prononcez Pra-ime.

9-11, rue Benoît-Malon - 92150 Suresnes - Tél. : 772.91.92.

DIPLOMATIE

AU CONSEIL DE L'EUROPE

Les Turcs sont accusés de graves violations de droits de l'homme à Chypre

Un rapport explosif [illegible] lement à [illegible] par les [illegible] des dix-neuf pays [illegible] du Conseil de l'Europe : [illegible] de la Commission européenne [illegible] de l'homme qui [illegible] plainte du gouvernement de Nicosie en septembre 1975, s'est rendue à Chypre pour enquêter sur des [illegible] des forces turques dans la partie septentrionale de l'île. Ce rapport, rigoureusement [illegible] a été [illegible] par la Commission à Strasbourg au mois d'août dernier et [illegible] aux gouvernements membres du Conseil de l'Europe.

Selon les révélations, faites lundi par la B.B.C., la Commission européenne des droits de l'homme, présidée par un [illegible] tannique, M. [illegible] Fawcett, a reconnu la validité [illegible] accusations portées contre l'armée turque par le gouvernement chypriote grec. Celle-ci se serait rendue coupable d'[illegible] multiples, de tortures, de viols, de pillages, [illegible] d'expulsion [illegible] milliers de Chypriotes grecs, après même la fin des opérations militaires. Selon la Commission, la Turquie aurait donc violé de façon [illegible] la convention européenne des droits de l'homme signée en [illegible].

Cette convention a instauré une garantie internationale des droits de l'homme qui n'a pas d'équivalent ni de précédent dans l'histoire mondiale. Elle a été garantie par des [illegible] indépendants [illegible] et une cour [illegible] que le comité des ministres du Conseil de l'Europe. La commission européenne des droits de l'homme, composée de juristes indépendants, à [illegible] de un par État membre, [illegible] l'Allemagne sur la recevabilité des plaintes des États, puis [illegible] de trouver un règlement [illegible] enfin adresse, en cas d'insuccès, au comité des ministres un rapport détaillé où elle exprime son opinion sur la réalité de la violation alléguée.

Deux cas peuvent alors se présenter. L'affaire peut être déférée à la Cour européenne des droits de l'homme si l'État contre lequel la plainte est dirigée a accepté la juridiction de la Cour. Quatorze pays l'ont acceptée, mais ce n'est pas le cas de la Turquie ni d'ailleurs de Chypre.

Il appartient alors au comité des ministres du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire aux dix-neuf ministres des affaires étrangères ou à leurs délégués, de prendre une décision. Ce serait le cas à Chypre, et l'embarras des gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe serait grand. D'une part, en effet, cette convention est exemplaire et sa violation, même détournée, pourrait avoir des répercussions déplorables dans le monde. En revanche, la plupart de ces gouvernements redoutent l'éventualité d'une condamnation qui pourrait compromettre les chances d'une reprise des négociations sur Chypre, prévue pour la fin du mois, et entraîne le départ de la Turquie du Conseil de l'Europe. Ils n'oublient pas qu'en 1970 la Grèce de Papadopoulos s'est retirée du Conseil de l'Europe et a dénoncé la Convention des droits de l'homme avant même que les ministres aient conclu que le gouvernement d'Athènes avait violé plusieurs articles de la Convention.

JEAN SCHWOEBEL.

M. Sorensen renonce à la direction de la C.I.A.

De notre correspondant

Washington. — M. Sorensen, directeur désigné de la C.I.A., a annoncé lundi 17 janvier devant la commission sénatoriale chargée de confirmer sa nomination, qu'en accord avec le président élu, M. Carter, il déclinait ce poste. Sa décision, annoncée à la fin d'un vigoureux plaidoyer, a provoqué de vifs remous dans les milieux politiques. Le retrait volontaire de M. Sorensen représente, indirectement, un échec, le premier infligé par le Congrès à M. Carter qui, dimanche, avait pris la défense d'un homme, victime selon lui, *« d'attaques injustes et dépourvues de fondement »* et à qui il renouvelait sa confiance.

Ce soutien n'a pas désarmé les adversaires de M. Sorensen. Neuf des quinze membres de la commission étaient opposés à sa nomination et c'est en tenant compte de cette opposition que M. Sorensen, après avoir consulté M. Carter, a préféré se retirer, estimant qu'un vote hostile de la commission aurait gêné le nouveau gouvernement M. Carter, en tout cas, ne semble pas avoir insisté pour qu'il fasse front, estimant sans doute qu'une défaite de M. Sorensen ou simplement un demi-succès aurait été encore plus embarrassant qu'un départ volontaire.

Dans ses déclarations devant la commission, l'ancien collaborateur du président Kennedy a dénoncé les attaques personnelles *« injurieuses et infustifiées »* portées anonymement contre lui. Il a admis avoir utilisé des documents confidentiels de la Maison Blanche pour écrire son livre sur Kennedy et obtenu ensuite une déduction fiscale lorsqu'il les remit aux archives officielles. Mais, jusqu'en 1969, la pratique était légale et couramment employée. Il n'a pas non plus renié ses convictions [illegible] ni caché qu'il avait été objecteur de conscience pendant la guerre de Corée. Mais il a affirmé que [illegible] philosophie, inculquée par ses parents, n'avait jamais influencé son jugement sur les problèmes de défense nationale [illegible] à la contre-attaque. Il déclara que l'opposition à sa nomination venait de certains sénateurs et de membres des services spéciaux décidés à mettre la C.I.A. à l'abri de tout [illegible].

M. Sorensen apparaît comme la victime d'une politique menée par les [illegible] conservateurs des deux partis qui reprochent à l'ancien membre de l'équipe Kennedy [illegible].

HENRI PIERRE.

imach
exclusivité
PROCAPIL S.A.
plus de prothèse pour dissimuler la calvitie
finalement vous pourrez vous [illegible] sans rencontrer [illegible]
cas résolus visibles sur place écrivez ou téléphonez à
PROCAPIL S.A.
30, rue de [illegible]
75017 Paris
Tél. 755.95.39 - 99.64
1204 Geneve
2, rue bovy-lysberg
Tél. 022.215920/21

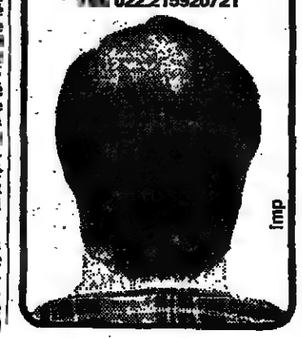

imp

D'UNE REGION A L'AUTRE

Corse

UN ENTRETIEN AVEC M. EDMOND SIMEONI

Tout peut être négocié à partir de la reconnaissance juridique de la communauté insulaire

Libéré vendredi 14 janvier, après cinq cent vingt-trois jours de détention, M. Edmond Simeoni, le leader autonomiste corse, doit regagner Bastia dans les prochains jours. Avant son départ du continent, il nous a notamment précisé ce qu'il entendait par « autonomie interne », ce mot particulier que les autonomistes souhaitent pour leur île.

« Votre libération est conditionnelle. Continuerez - vous vos activités politiques ? Exercerez-vous votre profession ? »

— La libération conditionnelle implique la nécessité d'exercer une profession. J'exercerai donc la médecine prochainement. Quant aux activités politiques, malgré les obstacles inhérents à ma situation, je compte naturellement les continuer.

— Votre détention vous a donné, en Corse, l'auréole du héros. Serez-vous candidat à un quelconque mandat ?

— Il est certain que les élections d'Aléria et de Bastia, profondément regrettables, ont popularisé la cause autonomiste en lui donnant une dimension nationale et même internationale. Je suis inéligible en vertu de ma condamnation, mais rien ne prouve que, indépendamment de toute contrainte, je souhaite actuellement la vie électorale.

— Pensez-vous, en effet, la situation s'est tendue en Corse. Ne craignez-vous pas d'être dépassé ?

— La radicalisation était largement prévisible bien avant 1975. Nous avions même évoqué cette perspective. Mais données la différence frappante entre les aspirations légitimes du peuple corse et la politique répressive du pouvoir. Je tiens à préciser que, n'ayant pas la volonté de jouer les « leaders », j'ai cependant acquis par mon expérience des idées, puis par le recul qu'autorisent mes mois de prison, une formation qui me semble utile à l'action collective de notre pays.

— Quel est votre jugement sur l'action des clandestins, votre jugement sur la violence ?

— La violence principale est celle de l'Etat et du pouvoir depuis 1958. Cependant, dans un esprit de nécessaire clarification, nous ne cautionnons pas les procédés extrémistes légaux et illégaux des mouvements clandestins. Leur origine ultime, comme leur finalité divergent. Ni légalisme ni au même titre séparatisme nous premiers s'opposent à la violence aveugle et à la démagogie indépendantiste des commandos.

— Votre frère Max est au maquis. Encouragez-vous ou non la défenseur de notre cause ?

— Mon frère s'est réfugié au maquis en raison d'actes LIES à la suite d'une action symbolique antinationaliste isolée. Il [illegible] dans le cadre d'une légitime défense. Il a dû poser le problème dans des dimensions historique et non conjoncturelle.

— Vous déclariez à Bastia qu'il devenait le maquis jusqu'au départ de M. Jean Riolacci. Quelle est votre opinion sur l'action du préfet de région ?

— Mon choix était fondé, demande à voir le départ de M. Riolacci, la nomination d'un successeur ne signifiant pas nécessairement un changement de politique. Mais, principales propositions formulées par M. Libert Bou, chef de la délégation interministérielle pour l'aménagement de la Corse, ont montré l'incapacité par le pouvoir d'une politique de confiance et de dialogue. Des conditions ne sont pas remplies actuellement. M. Riolacci a eu, à mes yeux, le tort de personnaliser les problèmes au lieu de se limiter à la fonction ballottée de représentant du pouvoir central.

— Vos détracteurs murmurent qu'on décèle une ingérence étrangère dans le mouvement autonomiste. Ils va jusqu'à prétendre que l'étranger vous fournit des armes ! D'où vient l'argent ?

— Je m'inscris en faux contre ces allégations. Les autonomistes n'ont aucun besoin d'armes et nulle puissance étrangère n'a intérêt à la balkanisation des militants, du territoire du peuple corse de l'île et de l'Etat.

— Qu'est-ce pour vous aujourd'hui que l'autonomie ? Comptez-vous la négocier ?

— Un statut d'autonomie interne limiterait les droits du peuple corse à la gestion des affaires internes, c'est-à-dire à la fonction du développement économique, social et culturel ; en revanche, les attributs étrangères à notre personnalité du pouvoir central. TOUT peut être négocié, sauf le droit imprescriptible du peuple corse à la vie. Et seule la reconnaissance juridique de notre communauté fournira les garanties indispensables.

» Le peuple et lui seul pourra choisir les voies et moyens de développement. Pour ma part, je pense qu'il faudra privilégier la liberté et la justice sociale, deux notions trop souvent échevelé dans notre spoliateur que les coercitions bureaucratiques et policières. Le respect de l'initiative et de la propriété privée doit coexister avec des formes originales de développement collectif librement choisies et contrôlées. La responsabilité, la dignité, l'esprit novateur, doivent être les bases d'une nouvelle et démocratique.

— N'est-ce pas qu'un statut d'autonomie heurte de la Corse puisse être approuvé par la majorité des Français ?

— Le peuple français n'a qu'une vue fragmentaire et tronquée de la réalité corse. Il voit dans notre revendication l'amorce d'un processus inéluctable vers l'indépendance alors que notre démarche s'inspire de la complémentarité et non de l'antagonisme. Il faudra un jour, [illegible] pour réintégrer l'atmosphère. Une fois cet objectif atteint, je suis persuadé que l'incompréhension se dissipera pour faire place à la bienveillance et à la fraternité.

» Mais, si le pouvoir s'entête dans la facilité du dialogue et plus encore dans la répression, il prendrait seul l'entière responsabilité de l'inévitable radicalisation des méthodes de lutte. Il va de soi que notre solidarité effective se manifeste et se [illegible] envers tous les patriotes incarcérés ou poursuivis.

— Craignez-vous un affrontement entre Corses ?

— Notre démarche permanente vise à prévenir ce risque, et les appels que j'ai lancés ont déjà été largement entendus dans tous les secteurs de la communauté corse. La maturité politique du peuple, son civisme, sont, en définitive, les plus solides garde-fous contre l'irréparable. »

A PROPOS DE...

LES DIFFICULTÉS D'AIR ALPES

LA PROVINCE PAIERA SES AVIONS

Les compagnies régionales ne peuvent plus se permettre de vivre au trop grand pied : elles commencent de manquer de mérites à la rigueur. Air Alpes vient d'établir un plan de redressement qui prévoit une réduction d'effectifs, la fermeture de plusieurs lignes et une augmentation de son capital. Le licenciement de quinze pilotes est à l'origine de la grève, qu'une partie du personnel navigant a entamé il y a cinq dimanches de jours.

« Il y a des hommes qui en paieront un jour », avait lâché Michel Ziegler, directeur général d'Air Alpes, qui se fait le défenseur d'une politique sévèrement critiquée après y avoir lui-même poussé aux pouvoirs publics. Huit lignes retirées du réseau l'an dernier ; cinq autres régulières maintenues mais rendues toutes sont déficitaires ; dans deux seulement — Chambéry-Paris et Annecy-Paris — elles sont susceptibles de rapporter de l'argent à la compagnie régionale. Mais tard...

Moins de travail, moins de personnel : quinze départs et quinze licenciements annoncés. « A la mi-1977, la société comptera deux cent cinq employés », précise M. Ziegler. Le Syndicat national du personnel de ligne dénonce le maintien en poste de trop de navigants. Ceux-ci perçoivent un traitement mensuel qui varie entre 7 000 et 11 000 F, primes comprises ; ils volent soixante à soixante-cinq heures par mois, alors que la norme légale est de quatre-vingt-cinq heures. Pour le moment, la compagnie régionale n'a plus l'usage de trois de ses appareils.

Dernier volet du plan de redressement : une augmentation du capital qui passerait de 6,6 millions de francs à 11,7 millions, à tous les actionnaires demandés sont obtenus. Le groupe hôtelier à capitaux saoudiens, TAG International, continuerait de détenir 39,16 % des actions, étant que la participation des chambres de commerce pourrait passer de 2,26 % à près de 20 %. Air Alpes a sollicité une douzaine d'assemblées consulaires. Cette restructuration devrait être effective au début du printemps prochain.

Quelques millions de francs de déficit en 1976 pour Air Alpes « La situation est maintenant assainie, précise M. Ziegler. Nous équilibrerons nos comptes en 1977 en ne tirant plus profit de notre transport aérien ; certains concurrents se livrent à des manœuvres annexes qui faussent les comparaisons. »

A plus longue échéance, l'objectif de M. Ziegler est « d'offrir aux compagnies régionales un statut qui leur assure une certaine pérennité ». La fragilité de leurs finances a incité les banquiers, si hostiles aux compagnies régionales lorsqu'il s'agit de leurs financements à long terme pour renouveler leur flotte, à remplacer les Bescherait-99 par des Fokker-27 mieux adaptés à leur clientèle.

C'est l'ensemble du transport aérien régional qui traverse une mauvaise passe. Touraine Air Transport (TAT), qui vient d'acquérir quatre avions biréacteurs Fokker VFW-614 — dont un est déjà en ligne — a mis à pris des options sur quatre autres appareils, cherche à se donner une machine en arrière. Air Aquitaine a déposé son bilan, l'automne dernier. Les chambres de commerce de Belfort, de Colmar, de Mulhouse et de Strasbourg, qui ont, récemment, acquis 40,5 % du capital d'Air Alsace.

Cette évolution paraît naturelle : les assemblées consulaires « se mouillent » davantage pour les compagnies régionales et contrôlent plus directement leur gestion. Malgré tout, les pouvoirs publics continueront de soutenir leurs efforts. Pour sortir la province de son isolement, pourquoi l'avion ne courrait-il pas aussi ?

« A nous d'encourager les initiatives de départ, disent-ils, aux collectivités locales de prendre ensuite le relève. »

JACQUES DE BARRIN.

Aquitaine

M. CHABAN-DELMAS ET RÉÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Bordeaux. — M. Jacques Chaban-Delmas, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Gironde, maire de Bordeaux, a été réélu, mardi matin 18 janvier, président du conseil régional d'Aquitaine par 41 voix contre 32 à M. André Labarrère, député socialiste des Pyrénées - Atlantiques, maire de Pau, et 1 voix à M. Hyvert, de Sainte-Marie, député [Quand devait se tenir cette élection, le maire de Bordeaux l'a emporté plus facilement que ne le prévoyaient les décomptes les plus optimistes. En fait, M. Chaban-Delmas a fait le plein des voix de la majorité en dépit des rumeurs qui circulaient ces jours derniers selon lesquelles M. [illegible] aurait tout fait pour empêcher sa réélection.

En revanche, M. Labarrère n'a pas réalisé le score escompté par la gauche. Le maire de Pau, M. Delmas-Marsalet, qui représente l'opposition en Aquitaine, paie sans doute le handicap de la géographie départementale [illegible] d'un conseil régional. — F. C.]

Midi-Pyrénées

10 HECTARES DE JARDINS A TOULOUSE

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Au nord de la ville, 10 hectares de jardins publics, un parking de trois mille place, un palais des congrès, un centre culturel, un [illegible] regroupant les services de police, [illegible] déplacer [illegible]. Les opérations d'urbanisme [illegible] diront qu'en [illegible] M. Pierre Baudis, maire de Toulouse et député (app. rép. ind.), vient de faire savoir à ses administrés que la municipalité qu'il avait entreprises auprès des [illegible] millions pour le rachat des Compans et Caffarelli, situés entre le boulevard [illegible] et le canal du Midi, avaient enfin abouti un [illegible] daté 1er-2 février 1977. — L. B.

Faits et projets

LORRAINE

● *L'informatique retarde l'impôt.* — La moitié des habitants de Meurthe-et-Moselle n'ont pas encore reçu leur feuille d'impôts locaux. Elles ne parviendront qu'à la fin du mois de février, ce qui portera à un mal la date fatidique de majoration de 10 % pour tout paiement de l'impôt. Ce retard serait imputable à l'arrivée de l'informatique.

Les contribuables des communes de moins de cinq mille habitants de Meurthe-et-Moselle ont pourtant voulu leur feuille d'impôts [illegible] rédigée manuellement, ceux des villes de plus de cinq mille — au nombre de trente-trois — n'ont rien vu venir. Une « victoire du progrès » qui coûte cher pour autant dispensés de payer : l'ordinateur en retient ne fera pas de cadeau sur le retard... — (Corr.)

PAYS DE LOIRE

● *Un musée prend le bus.* — Un autobus anglais sillonnera prochainement les routes de Vendée : le muséobus départemental. Il vient d'être présenté au conseil général, qui, avec la [illegible] de Vendée, a financé la mise en service. Cette expérience a déjà été tentée à Rouen, à Chambéry et à Marseille. Parti de ces expériences, le conservateur des musées, M. [illegible], a décidé de faire bénéficier la Vendée d'une [illegible] entreprise. Venu tout droit d'Angleterre, le bus a été aménagé en [illegible].

Au premier étage, une salle d'exposition [illegible] de nombreuses pièces, [illegible] tels que : la Vendée dans l'histoire ; faune et flore du marais ; l'industrie vendéenne au dix-neuvième siècle ; des [illegible] divers sujets qui seront classés dans la catégorie des traditions populaires. A l'étage supérieur, une salle de projection, équipée spécialement pour l'audio-visuel, permettra d'effectuer des montages autour des mêmes thèmes.

Dans l'esprit de son créateur, le muséobus doit aller présenter à la population ce que les musées gardent parfois trop jalousement entre leurs murs.

STAGE DE FORMATION PERMANENTE POUR URBANISTES
MATHEMATIQUES EN URBANISME
du 11 au 29 avril 1977, 40 heures
INSCRIPTIONS : Université de Paris-VIII — Formation permanente — la Tourelle, 75571 Paris — 374-12-50, poste 389

La Picardie:
révisez votre géographie économique

Saviez-vous que la Picardie commence à Roissy-en-France et finit tout là-haut, sur les rives de la Manche et à la frontière belge? Saviez-vous que la Picardie c'est l'Aisne, l'Oise et la Somme réunies? De Beauvais à St-Quentin, d'Abbeville à Château-Thierry?

Saviez-vous enfin que la Picardie, région traditionnellement agricole s'est considérablement industrialisée? Qu'au milieu des terres cultivées et comme nourries par elles, a germé et grandi d'importantes conserveries, sucreries et usines textiles?

Que la chimie, la construction électrique, le verre et la sidérurgie y sont représentés par les plus grands noms de l'industrie française comme en témoignent les nombreuses filiales industrielles de la Région.

C'est vrai. La Picardie a bien changé... Vieille terre d'invasion elle est aujourd'hui un carrefour moderne des chemins de l'Europe du Nord par les autoroutes A1, A2, A4, (bientôt A26 et A16), par ses voies fluviales et ferroviaires qui la relient à la région parisienne.

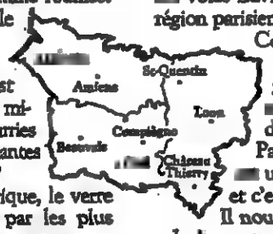

Ce renouveau économique de la Picardie, il s'exprime aujourd'hui par le nombre grandissant de ses universités et de ses écoles techniques, signes évidents d'un rajeunissement de la population. Par sa démographie active, la Picardie est une des plus jeunes régions de France et c'est là l'essentiel.

Il nous suffisait de vous dire cela, à propos de la Picardie pour vous persuader que demain rien ne se fera complètement sans elle.

Établissement Public Régional de Picardie.

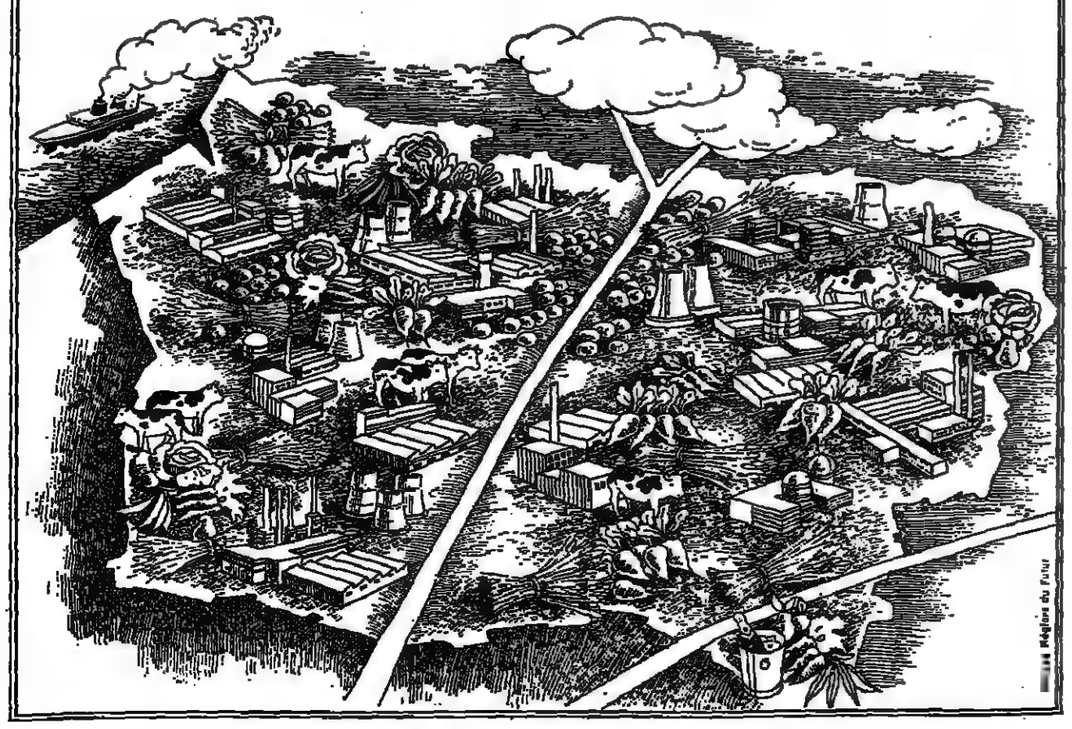

L'escrime

RENOUVELLEMENT TOTAL DU BUREAU FEDERAL

BOXE

UN CH

Au rythme

Sortir de la misère

BIS : 16 500 PERSONNES AU TRAVAIL TOUS LES JOURS EN 1976

Bis et le travail temporaire: un rôle économique et social essentiel

Actualiser un potentiel inemployé

de francs. 80% des 1 500 plus grandes entreprises françaises ont déjà fait appel à Bis qui couvre plus de 130 métiers. Bis est né d'une activité de la profession : le remplacement de l'absence momentanée, de la suspension du contrat de travail, de la fluctuation de l'horaire de travail, du surcroît d'activité ou de la création d'emplois ou encore de travaux ponctuels pour des raisons de nature diverse. Ces cas-types définis par la loi de 1972 sont l'intervention de Bis révèle des cas plus graves et agit comme un véritable révélateur économique.

Il n'est de richesse que d'hommes

Bis sait que les fonctions de l'homme sont plus importantes que les structures : si une bonne organisation administrative est importante, elle ne représente une garantie, ni pour le chef d'entreprise, d'une rapidité d'intervention, ni pour le travailleur, d'une adaptation rapide à la qualification, à la fonction, au professionnalisme. Ce sont les travailleurs temporaires. Leur efficacité repose sur une sélection comparable à celle effectuée par les entreprises les plus exigeantes. Les candidats à des missions temporaires doivent franchir une série de critères, référence, tests, entretien avec le chef d'embauche, etc.

Il n'est de richesse que d'hommes. La notoriété de Bis aux yeux de l'entreprise est due à la bonne sélection de ses intérimaires. Pour

Travaux de secrétariat.

La rigidité de certains mécanismes, la conjoncture, la situation familiale, l'âge et d'autres paramètres font que un certain potentiel de travail reste inemployé.

Reconnu douloureusement par ceux qui se trouvent par de travail, cet état de fait affecte également la machine économique.

Le travail temporaire fait déboucher ces capacités de travail sur du concret. Ainsi, Bis aide les jeunes à s'intégrer dans la vie professionnelle et joue un rôle important dans les problèmes sociaux d'adaptation et d'orientation (75% des collaborateurs temporaires employés en 1975 et 1976 avaient moins de 25 ans et 55 % moins de 25 ans). Les femmes (40% des effectifs de Bis) trouvent, grâce au travail temporaire, un emploi compatible avec leur vie familiale. Elles sont, d'ailleurs, dans la majorité des cas, le travail temporaire évite le chômage à des travailleurs ayant perdu leur emploi fixe. Il leur permet là aussi à une force de travail de pouvoir continuer à s'exercer.

Un régulateur économique

Le travail temporaire concerne aujourd'hui plus de la moitié des entreprises françaises et trouve sa place dans l'économie : 120 000 emplois par jour, 1 000 salariés, 95 000 000 d'heures de travail, un chiffre d'affaires de 3 milliards

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

PROPOS DE...

S DIFFICULTÉS D'AIR ALPES

NICE PAIERA SES AVION

régionales ne peuvent plus se pass
un trop grand pied : elles commen
de la rigueur. Air Alpes vient d
ressement qui prévoit une réduc
ture de plusieurs lignes et une
hospital. Le licenciement de quinze pil
la grève, qu'une partie du perso
Il y a une dizaine de jours.

qui se paiement un jour », avertit M. Ja
général d'Air Alpes, qui se fait le défenseur d
après avoir été poussée par les pou
intérieurs du réseau l'an dernier : pour
cette année. Toutes sont déficitaires ;
Nice-Paris et Annecy-Paris — sont surtou
à la compagnie régionale. Plus
moins de personnel : quinze départs n
A la mi-1977, la société compte
prévoit M. Delaplace. Le Syndical
demande le maintien en bonne de
personnel compétent et motivé, qui veut
un traitement mérité qui valo
dans une région égale et
aux équipages.

JACQUES DE BARRIN

Faits et projets

LORRAINE

PAYS DE LOIRE

Pyrénées

DE JARDINS

FORMATION PERMANENTE POUR

Escrime

RENOUVELLEMENT TOTAL DU BUREAU FÉDÉRAL

M. Jack Guittet a été élu le 15 janvier à la présidence de la Fédération française d'escrime, où il succède au général Pierre Carolet qui ne se représentait pas. M. Jack Guittet est le dernier Français à avoir obtenu le titre mondial à l'épée en 1961. Le bureau fédéral a été, d'autre part, [illegible] et rajeuni puisqu'on y note l'entrée de l'ancien champion olympique Christian d'Oriola, chargé du secteur technique, de Claude Ceretti à la vice-présidence et de Patrick Vajda comme trésorier.

[Né le 12 décembre 1930 à Casablanca, M. Guittet a obtenu la médaille de bronze à l'épée aux Jeux olympiques de Tokyo, en 1964, avec Brodin, Dreyfus et Bourquard, après avoir été champion du monde individuel en [illegible] et champion du monde par équipes en 1962 avec Dreyfus, Lefranc, Bourquard et Queyroux.]

ATHLÉTISME. — *La jeune Villeurbannaise Annie Alizé, originaire de Madagascar, a égalé la meilleure performance mondiale de 60 mètres en salle. Licenciée à l'Athlétisme Sochaux Pierrot, elle a battu l'Allemande de l'Est Renate Stecher, elle a parcouru la distance en 6 secondes. Alizé [illegible] son entraînement avant les J.O. en raison d'une tendinite.*

BOXE — *UN CHAMPIONNAT DU MONDE EN THAILANDE*

Au rythme lancinant d'un orchestre

De notre envoyé spécial

Chiang-Mai. — [illegible] petite ville tranquille du nord de la Thaïlande, capitale du tourisme, [illegible] des [illegible] de tout genre, et surtout de l'opium et de l'héroïne, la moindre manifestation sportive prend l'air d'un événement. C'était notamment le cas à l'occasion du match [illegible] super-welters qui opposait le tenant du titre, l'enfant du pays Saensak Muangsurin, et le challenger noir américain, Monroe Brooks. Des [illegible] policiers armés de fusils et de mitraillettes, des voitures de pompiers, étaient là pour parer à toute éventualité et pour protéger le prince héritier, [illegible] présidait le match.

Sortir de la misère

En Thaïlande, le [illegible] — thaïlandaise — est un sport national [illegible] semblant à la boxe française, tous les [illegible] y sont permis, avec les poings, mais aussi les [illegible], les genoux et les pieds. Il n'est pas rare de voir un [illegible] envoyé au tapis d'un coup de pied au visage au rythme lancinant et parfois endiablé d'un orchestre traditionnel. Les [illegible] de leurs bandes ou de leurs villages, vivant d'[illegible] dans l'espoir, [illegible] d'un combat qui leur donnerait la célébrité, [illegible] une foule avide de sensations, les boxeurs thaïs [illegible] en [illegible] pour leur vie même, [illegible] ne pas glisser à [illegible] dans l'oubli et la pauvreté. C'est ce qui donne aux matches ce caractère pathétique de lutte sans merci, ou chacun sent à l'intérieur [illegible] chaque coup reçu, [illegible] bravade pour prouver que le coup n'a pas porté, même s'il a fait mal.

Le champion thaïlandais, qui [illegible] son titre pour la quatrième fois — et qui l'avait perdu une fois — a su tirer profit des années qu'il a passées dans la boxe traditionnelle. La puissance de ses poings, l'assurance avec laquelle il [illegible] répondait par un sourire, [illegible] raison d'un challenger qui, après avoir mené au début, dut quitter le ring, très marqué, une minute avant la fin du temps réglementaire, sous les hurlements d'une foule en délire.

Saensak, qui avait prié le bouddha, placé aux fleurs et allumé des bâtonnets d'encens devant son coin du ring, fait comme les boxeurs traditionnels qui s'agenouillent au [illegible] avant chaque combat, est ensuite allé se prosterner devant le prince héritier présent, dans un geste [illegible] médiéval. Il est certes champion du monde, mais le poids de la hiérarchie sociale et l'échelle locale pèsent encore plus fort.

Le championnat du monde était à peine achevé que d'autres combats reprenaient. Plusieurs révéleront-ils de nouveaux [illegible] dans la technique particulière continuera de déconcerter ses adversaires, et qui, comme Saensak, [illegible] d'un passé misérable, viendront à bout d'un [illegible] et grand frère américain.

PATRICE DE BEER.

BIBLIOGRAPHIE

UN GUIDE ET UN ALBUM SUR LE RUGBY

Bien connaître les règles du *rugby*, ne pas oublier les dates principales, revoir, en quelques pages, l'histoire « fabuleuse » inventée par Williams Webb Ellis, c'est affaire de quelques heures, grâce au *Guide du rugby*, de Henri Garcia. Livre pratique et maniable, on s'en fera un aide-mémoire que l'on pourra sortir de sa poche, inopinément, au stade même, pour clore une discussion sur les aléas de l'arbitrage ou le classement du Tournoi en 1911 ! A moins que l'on veuille se raconter l'histoire des quatre-vingts grands clubs de première division, ou même trouver les adresses des agences pour aller à Twickenham ou à Cardiff.

Pour ceux qui préfèrent s'en tenir à la saison passée, pour qui de très [illegible] et un texte de bon aloi permettront de rêver sur l'événement d'hier, *l'Année du rugby (1976)*, de Christian Montaignac, tiendra lieu de livre de chevet. Ce rendez-vous [illegible] avec le sport en images ne manque pas de qualités.

★ Henri Garcia, *le Guide du rugby*, Pierre Horay, éditeur, 220 pages, 39,50 F.

★ Christian Montaignac, *l'Année du rugby*, Calmann-Lévy, 221 pages, 130 illustrations, 78 F.

MEME SI VOUS MESUREZ 2 METRES

NOUS VOUS HABILLONS EN PRET-A-PORTER

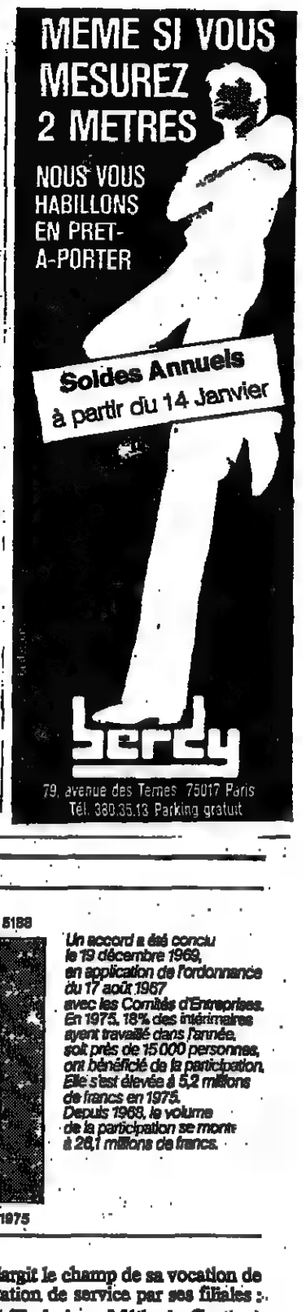

Soldes Annuels
à partir du 14 Janvier

Berdy

79, avenue des Ternes 75017 Paris
Tél. 380.35.13 Parking gratuit

BIS : 16 500 PERSONNES AU TRAVAIL TOUS LES JOURS EN 1976

80 % des 1.500 premières entreprises françaises ont déjà fait appel à Bis, n°1 de la profession.

Bis et le travail temporaire : un rôle économique et social essentiel

Bis n°1 du travail temporaire en Europe, cela signifie tout autre chose que la conquête victorieuse d'un marché parmi d'autres, le marché du travail. Plus qu'un simple marché où l'offre et la demande cherchent à s'ajuster, le travail est un des points sensibles et cruciaux de la vie économique et sociale. Et le travail temporaire, au lieu d'être le simple substitut du travail permanent, en est le complément naturel. Il convient de raisonner ici non pas en termes de solution d'attente, de raccord ou de rajout, mais en termes d'équilibre, de régulation, d'optimisation d'un potentiel. Bis a toujours conçu son rôle dans ces perspectives et entend donner au travail temporaire sa vraie finalité : préserver l'équilibre de la production par sa contribution en personnel de renfort et adapter l'utilisation de toute la force de travail disponible par sa contribution en personnel de remplacement.

Soudeurs-tuyauteurs travaillant à la construction d'une plate-forme Off Shore.

Actualiser un potentiel inemployé

La rigidité de certains mécanismes, la conjoncture, la situation familiale, l'âge et d'autres paramètres encore font qu'un certain potentiel de travail reste inemployé.
Il souffre douloureusement par ceux qui ne trouvent pas de travail, mais c'est aussi fait dessert également la machine économique.

Le travail temporaire fait déboucher ces capacités de travail sur du concret. Ainsi, Bis aide les jeunes à s'intégrer dans la vie professionnelle et joue un rôle important dans les problèmes sociaux d'adaptation et d'orientation (75 % des collaborateurs temporaires employés en 1975 et 1976 avaient moins de 30 ans et 55 % moins de 25 ans). Les femmes (40 % des effectifs de Bis) trouvent, grâce au travail temporaire, un emploi compatible avec leur vie familiale. Par ailleurs, dans la majorité des cas, le travail temporaire évite le chômage à des travailleurs ayant perdu leur emploi fixe. Bis permet là aussi à une force de travail de pouvoir continuer à s'exercer.

Un régulateur économique

Le travail temporaire concerne aujourd'hui plus de la moitié des entreprises françaises et trouve sa place dans l'économie : 120 000 emplois par jour, 400 000 salariés, 95 000 000 d'heures de travail, un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs. 80 % des 1 500 premières entreprises françaises ont déjà fait appel à Bis qui couvre plus de 13 % du volume d'activité de la profession. Qu'il s'agisse de l'intérim temporaire d'un salarié permanent, de la suspension d'un contrat de travail, de la fin d'un contrat de travail, du recrutement occasionnel d'activité ou de la création d'activités nouvelles, ou encore de travaux rendus urgents pour des raisons de sécurité (autant de cas-types définis par la législation), l'intervention de Bis évite des conséquences graves et agit comme un véritable régulateur économique.

Il n'est de richesse que d'hommes

Bis sait que les hommes passent avant les structures : si son organisation administrative est importante et si l'ordinateur représente une garantie, pour l'utilisateur chef d'entreprise, d'efficacité et de rapidité d'intervention, Bis s'attache d'abord à la qualification, à la compétence, au professionnalisme de ses collaborateurs temporaires. Le recrutement repose sur une sélection rigoureuse, comparable à celle effectuée dans les entreprises les plus exigeantes. Les candidats à des missions temporaires doivent franchir une série de contrôles successifs, références, tests, entretien avec le chef d'embauche, etc.

Il n'est de richesse que d'hommes et la notoriété de Bis aux yeux des chefs d'entreprise est due à la bonne qualification de ses intérimaires. Pour les salariés eux-mêmes, cette notoriété repose sur plusieurs points : la stricte politique des salaires avec le maximum d'avantages sociaux, un potentiel d'emploi qui correspond au volume de l'activité commerciale de Bis, la représentation du personnel et des syndicats, la participation aux fruits de l'expansion et la formation permanente (filiale Bis Formation). En plus, une mutuelle médicale et chirurgicale, des colonies de vacances et, sur le plan des activités physiques et intellectuelles, des associations sportives et culturelles complètent le dispositif de relations des salariés temporaires et de l'Entreprise.

Travaux de secrétariat.

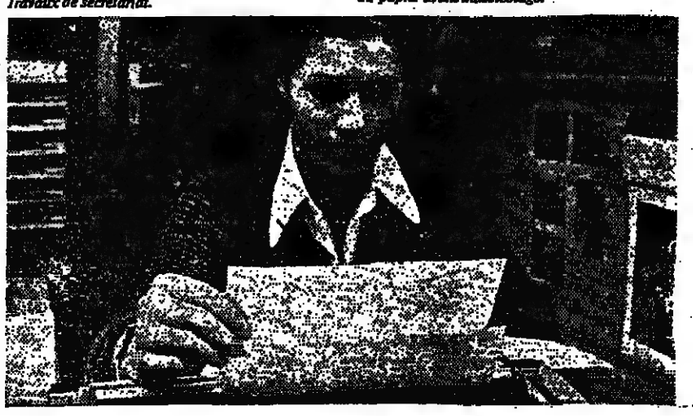

Un exemple pour la profession

Une confiance mutuelle doit s'établir entre ces trois partenaires du travail temporaire que sont Bis, l'entreprise utilisatrice et le travailleur intérimaire délégué pour remplir une mission d'une nature définie. Par son exemple, Bis, le n° 1 de la profession, a contribué à donner au travail temporaire sa vraie finalité. Bis, en effet, appliquait bien avant la loi du 3 janvier 1972 les obligations imposées depuis par celle-ci. Au niveau de la profession, a été créée une Société de Caution Mutuelle : Bismutuelle qui a essentiellement pour but de mettre l'utilisateur à l'abri de tout incident ou manquement éventuel de la part de l'entreprise prestataire*. Bis est avec d'autres professionnels sérieux membre fondateur de la Bismutuelle.

Ainsi, et non seulement par sa finalité économique bien comprise mais aussi par la déontologie rigoureuse qu'elle s'est imposée au niveau de son Syndicat professionnel : l'Unett, l'entreprise de travail temporaire prend sa véritable dimension. L'artisanat [illegible] et les intermédiaires douteux n'ont plus place dans une profession où des entreprises comme Bis jouent leur rôle de leader.

** L'article 8 de la loi du 3 janvier 1972 rend les utilisateurs de travail temporaire responsables, en cas de défaillance de l'entreprise prestataire, des salaires et des charges sociales que cette dernière ne serait pas en mesure de régler.*

Délégation dans une imprimerie : préparation du papier avant massicotage.

Participation des salariés aux fruits de l'expansion.

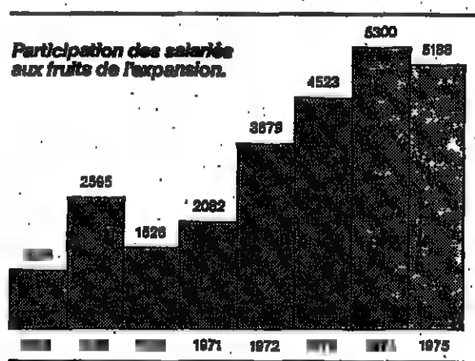

Un accord a été conclu le 19 décembre 1969, en application de l'ordonnance du 17 août 1967 avec les Comités d'Entreprises. En 1975, 18 % des intérimaires ayant travaillé dans l'année, soit près de 15 000 personnes, ont bénéficié de la participation. Elle s'est élevée à 5,2 millions de francs en 1975. Depuis 1968, le volume de la participation se monte à 28,1 millions de francs.

En plus de la caution morale de Bis, le n° 1 du travail temporaire en Europe justifie d'un solide chiffre d'affaires (près de 700 millions de francs en prévision pour 1976). Soit 700 collaborateurs permanents (dont près de 400 cadres) qui ont géré 250 000 missions accomplies par 120 000 travailleurs temporaires.

La croissance à l'étranger

Aujourd'hui au premier rang des sociétés de travail temporaire en Europe, Bis continue son expansion nationale et internationale :

– 13 centres en Angleterre où le chiffre d'affaires augmente en 1976 d'environ 25 % malgré une conjoncture très défavorable ;

– 5 centres en Allemagne avec un chiffre d'affaires qui double en 76 ;

– une implantation en Belgique dont le chiffre d'affaires dépasse les 1 millions de francs.

Importance du chiffre d'affaires, gestion efficace et parfaitement rôdée, expansion nationale et internationale, puissance financière, croissance dynamique, Bis représente la sécurité pleine et entière pour les entreprises.

Diversifier les services, les décentraliser, s'intégrer à la région

L'avenir de Bis se construit sur deux plans qui suivent l'évolution de l'économie moderne. Le plan de la croissance et celui de la diversification.

– Bis offre aux chefs d'entreprises la puissance d'une organisation de dimension européenne (19 agences à l'étranger).

– Bis peut recruter du personnel de plus de 1 000 qualifications dans tous les secteurs d'activité économique, primaire, secondaire et tertiaire.

– Bis pratique une politique de décentralisation poussée. Ce qui permet à chaque entreprise d'avoir une agence "à sa porte", lui assurant le recrutement, la sélection et la gestion du personnel temporaire demandé (126 agences réparties en France).

– Bis élargit le champ de sa vocation de la prestation de service par ses filiales :

• TMG (Technique, Méthode, Gestion) a pour vocation des prestations, des travaux de sous-traitance sous contrat de [illegible] : sous-traitance technique et industrielle, nettoyage et maintenance, conditionnement, manutention, magasinage, gardiennage.

• CTR (Centre Technique de Recherches) est un bureau d'études et de réalisations industrielles.

• TMI (Travaux, Montages Industrialisés) réalise les travaux de montage de charpentes et de bâtiments industrialisés.

• SIB dispose d'un ordinateur et six systèmes de saisie en France, plus un réseau de télétransmission. Cet équipement est au service des entreprises utilisatrices.

• BIS FORMATION, créée en 1972, compte aujourd'hui 21 [illegible] de formation du personnel de bureau et une école spécialisée de perfectionnement dans les emplois industriels.

• Dans le même objectif, Bis acquiert 66 % du capital de PIGIER en 1976 : 167 [illegible] concessionaires en France, [illegible] sont dispensés des cours de première formation et de formation professionnelle, des cours du [illegible] par correspondance.

Bis s.a.
1er du travail temporaire en France et en Europe (142 agences en Europe).

23 années d'expérience.
Société anonyme
[illegible] capital de 50 812 500 F.
Siège social : 45, av. George V - 75008 Paris.
Direction de l'exploitation : 7, avenue George V - 75008 [illegible]
Téléphone : 720.72.11.
Effectif total en 1975 : [illegible] 849.
Chiffre d'affaires (hors taxe) en 1975 : 484 millions [illegible]
Bénéfice [illegible] comptable en 1975 : 20 millions de francs.
Bénéfice distribué en 1975 : 6,1 millions de francs.
Prévision chiffre d'affaires (hors taxe) pour 1976 : près de 700 millions de francs.

Souplesse, ponctualité, rapidité, insertion locale, assistance très intégrée...

Ces qualificatifs s'appliquent tous aux prestations de service de Bis et expliquent son succès.

bis

Centre d'Informations :
7, av. George-V, 75008 Paris, tél. 720.72.11 – Boîte Postale 174-08, 75363 Paris Cedex 08.

CINQUIÈME SALON « AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION »

Le cinquième Salon Audiovisuel et Communication, qui se tient du 24 au 30 janvier 1977 au Palais des Congrès de la porte Maillot, a lieu tous les deux ans. Il fait donc suite à celui de 1975 et devrait être suivi d'un autre en 1979. Pour ses organisateurs mêmes, il est un acte de foi dans le développement des activités audiovisuelles en France. Avant et après chaque Salon, les responsables s'interrogent en effet sur son existence et sur les raisons de sa création. Après quelques hésitations, la réponse est à chaque fois positive : oui, il faut persévérer.

Le Salon Audiovisuel et Communication touche une clientèle bien précise qui n'est ni celle des professionnels de l'audiovisuel (professionnels du cinéma, de la télévision et du disque), ni celle du grand public, mais la couche sociologique intermédiaire qui emploie professionnellement l'audiovisuel sans pour autant en être spécialiste. L'enseignement sous toutes ses formes en a été pendant longtemps l'utilisateur. Mais sa part dans le marché tend à diminuer pour laisser une place de plus en plus grande à la promotion publicitaire, à la circulation de l'information (en particulier dans l'entreprise), aux problèmes de surveillance et de contrôle des locaux (protection contre le vol, surveillance de voies de circulation ou de processus industriels). Le public auquel il s'adresse est donc assez limité, ce qui n'a pas empêché plus de seize mille personnes de visiter le Salon de 1975.

Les techniques présentées sont pour la plupart classiques. On y vient plus pour connaître de nouveaux modèles plus pratiques, plus fiables, plus perfectionnés, que pour découvrir des nouveautés liées à des principes inédits.

Les matériels peuvent être regroupés en quatre grandes rubriques :

— *Technique des images fixes* (rétroprojecteurs et projecteurs de diapositives) ; technique cinéma ; technique télévision ; technique vidéo (en particulier laboratoires de langues et magnétophones spéciaux).

Cette année, cependant, quelques nouveautés fondamentales, qui ne sont pas encore entrées dans les mœurs, seront présentées par des organismes publics et parapublics. Ils préfigurent ce que sera la communication audiovisuelle de demain. Le Centre national d'étude des télécommunications (CNET, dépendant des P.T.T.) présente son système de télécopie (photocopie à distance), les possibilités de visioconférences (conférences téléphoniques à distance) et le système TIC-TAC qui permet à chaque utilisateur du téléphone d'être relié à un ordinateur, les informations recherchées venant s'inscrire sur l'écran d'un téléviseur domestique. De son côté, Télédiffusion de France, l'organisme technique des trois chaînes de la télévision française, présente son système de télétexte Antiope qui permet de voir un journal écrit sur l'écran des téléviseurs, et le système de mémoire électronique Epeos qui facilite l'enregistrement des émissions de télévision sur un magnétoscope : au début de chaque émission, quelques signaux supplémentaires (qui ne se traduisent par aucune image) sont envoyés par l'émetteur. Ils contiennent tous les renseignements nécessaires pour programmer l'enregistrement qui va suivre et permettent de déclencher automatiquement la mise en marche ou l'arrêt du magnétoscope. Ces deux systèmes ont été mis au point au Centre commun d'études de télédiffusion et de télécommunications (C.C.E.T.T.) de Rennes qui dépend à la fois de T.D.F. (Télédiffusion de France) et des P.T.T.

Le secteur de l'audiovisuel est en France comme partout dans le monde, en expansion. Mais cette expansion n'est pas aussi rapide que ne le souhaitent les experts avaient espéré. Il n'y a pas de « boom » : le taux de croissance de 15 % pour 1976 est inférieur à celui de 1975 (+ 18 % en chiffre d'affaires). La conjoncture économique comme une relative réticence des pouvoirs publics en sont responsables.

Cette croissance est par ailleurs assez inégalement répartie. Si la télévision et la projection d'images fixes se portent bien, le cinéma stagne et les laboratoires de langues se développent mal. Il semblerait que ce soit un mouvement de fond : les secteurs les moins favorisés sont ceux qui occupent déjà le moins de place dans la répartition du chiffre d'affaires. La télévision compte déjà pour près de la moitié, suivie par les techniques d'images fixes (près de 20 %), les techniques sonores (18 %), le cinéma (11 %) venant nettement derrière. Pour l'avenir, la profession compte beaucoup sur un développement de la télédistribution. Mais chacun sait que, pour des raisons politiques, l'avenir de cette technique est des plus incertains.

J.-L. L.

Un instrument de recherche

Les techniques audiovisuelles sont d'abord un moyen de communication. Elles ont trouvé un débouché naturel dans l'enseignement. Pour les hommes de science, elles sont un moyen parmi d'autres de faire connaître leurs travaux, d'abord à leurs collègues, ensuite à un public plus large. Il n'est pas de symposium ou de congrès scientifique qui ne soit illustré par la projection de diapositives, et le recours au film est de plus en plus fréquent, en particulier pour donner une présentation générale des travaux d'un laboratoire.

Mais l'audiovisuel est aussi un moyen d' « acquisition » des connaissances, fonction profondément différente, et qui requiert fréquemment qu'on ne se contente pas d'utiliser les techniques traditionnelles mais qu'on en élabore de nouvelles : il est fréquent que celles-ci trouvent par la suite un emploi plus général. C'est là un phénomène ancien et, pour reprendre un exemple bien connu, le cinématographe des frères Lumière reprend certains dispositifs du chronophotographe. Mis au point par Marey, cet appareil était destiné à l'étude des mouvements rapides, tels que celui du vol d'oiseau, que l'œil ne peut résoudre.

Par la suite de nombreux matériels ont trouvé leur origine dans l'expression d'un besoin scientifique. Ce sont la photographie et la cinématographie ultra-rapide qui sont dans la droite ligne des préoccupations de Marey. Ce sont les émulsions ultra-sensibles, d'abord demandées par les astronomes. Et toutes les techniques audiovisuelles sont utilisées pour la recherche. La croissance d'une plante n'étant perceptible que si on la filme au rythme de quelques images par seconde. Le microscope électronique serait bien moins utile s'il n'était couplé à une caméra de télévision grâce à laquelle on peut observer en permanence les phénomènes produits au lieu de les photographier à l'aveuglette. La télévision — fixe ou mobile, en son — sert au contrôle à distance de nombreuses expériences qui se font en l'absence de l'expérimentateur, soit parce qu'il y aurait danger pour lui (manipulation de matériaux radioactifs ou de virus pathogènes), soit parce qu'il perturberait le phénomène (étude du comportement animal), soit simplement parce qu'il ne peut être présent (études spatiales).

L'arrivée de l'ordinateur

Les utilisations les plus récentes font appel à l'ordinateur. Il peut traiter des données numériques pour faire apparaître les résultats sous forme de courbes tracées sur un écran de visualisation, ou sur un enregistreur graphique ; il existe aussi des appareils où un faisceau lumineux commandé par l'ordinateur impressionne directement un film. Ces sorties graphiques sont d'une grande utilité, l'interprétation d'une courbe étant bien plus aisée que celle d'un tableau de chiffres. En sens inverse, un laboratoire universitaire a développé la plaquette « Strand » qui, placée sur un digitaliseur, permet de transmettre à l'ordinateur.

Une application particulière de techniques audiovisuelles associées à l'ordinateur est l'obtention d'un objet inexistant. Il est souvent difficile de juger sur plans de la position relative des pièces constituant d'un appareil complexe. L'ordinateur résout aisément le problème et fournit des images de l'objet sous tous les angles et dans toutes les configurations souhaitables. Cette simulation d'objets futurs trouve actuellement des emplois très variés. Ainsi elle a permis à des urbanistes de savoir précisément comment une construction projetée s'insérera dans son environnement.

L'audiovisuel est donc devenu un important instrument de recherche. Chose inimaginable guère plus que depuis quelques années, et un besoin apparaît à chaque le point de se couronner de réalisations souvent disparates.

MAURICE ARVONNY.

Le parc des établissements scolaires

Le ministère de l'éducation procède actuellement à un recensement des équipements audiovisuels du second degré. Même si les chiffres obtenus sont approximatifs pour 1976, ils donnent une image assez impressionniste de la quantité d'appareils disponibles. Une circulaire du 28 mai 1975 (le Monde du 3 juin 1975) a imposé l'équipement — moyen d'un établissement du second degré suivant sa taille. Ainsi un C.E.S. doit disposer de : trois téléviseurs, un projecteur de 16 mm, trois projecteurs 8 mm ou super-8 mm, cinq projecteurs fixes, deux magnétophones à bobines et deux à cassettes, deux rétroprojecteurs, deux électrophones, deux postes de radio. *En pratique*, l'administration n'observe pas cette circulaire et attribue une dotation type très inférieure. La dotation réelle d'un C.E.S. de mille élèves est d'un projecteur de 16 mm, *un projecteur de 16 mm au lieu de deux, un projecteur de 8 mm, trois projecteurs fixes, deux magnétophones, un rétroprojecteur, un électrophone, un poste de radio. De la même manière, un C.E.S. ne percoit trois rétroprojecteurs au lieu de cinq nécessités par la circulaire, un projecteur de 16 mm au lieu de deux, un projecteur de 8 mm au lieu de cinq, trois projecteurs fixes au lieu de dix, un rétroprojecteur au lieu de cinq, deux électrophones au lieu de cinq, deux postes de radio au lieu de trois. Pourquoi cette différence dans les dotations ? Il semble que les raisons soient moins financières que pédagogiques : selon le ministère, la dégradation du niveau des élèves en français (notamment en orthographe) montre qu'il faut réhabiliter l'écrit. En outre, au moment où l'on envisage aux professions un effort de reconversion pour la mise en place de la réforme, il paraît inopportun d'alourdir leur tâche.*

	1969		1976 (estimation)		Nbre d'appareils par établissement (estimation)	
	Premier degré (1)	Second degré (2)	Premier degré (1)	Second degré (2)	Premier degré (1)	Second degré (2)
Electrophones	49 252	14 751	80 500	34 476	1,55	5,9
Projecteurs de vues fixes	41 103	22 027	69 650	50 260	1,60	8,69
Radio	27 315	6 527	46 300	12 350	1,10	2,1
Magnétophones	13 536	11 968	37 900	36 290	0,87	6,2
Télévision	7 992	6 862	22 950	10 730	0,52	1,8
Projecteurs de cinéma	5 467	5 834	8 450	13 480	0,19	2,7

(1) Enquête concernant 43 845 écoles.
(2) Recensement portant sur 5 778 sur 6 759.
Source : Centre national de documentation pédagogique.

Quels sont les plus gros utilisateur des documents audiovisuels ? Selon une enquête menée par le Centre national de documentation pédagogique, les professeurs d'histoire-géographie - sciences économiques utilisent le plus le film (8 mm à 75 % dans des séances à la cinémathèque centrale), 70 % d'entre eux le font en biologie et en sciences naturelles. Les diapositives intéressent surtout les professeurs d'histoire - géographie - sciences économiques (92 %) et moins physique (50 %).

De 1969 à 1976, le nombre de projecteurs de films, de diapositives, d'électrophones a plus que doublé dans le second degré, et celui des magnétophones plus que triplé. Dans le premier degré, le nombre des postes de radio et des magnétophones a presque triplé. En dépit de ces efforts, l'équipement est insuffisant puisqu'il n'en existe pas encore dans chaque école. Un groupe de travail du ministère, animé par l'inspection générale, réfléchit depuis plusieurs mois à l'audiovisuel. Pour eux, la pédagogie de l'audiovisuel n'est qu'un aspect de la pédagogie générale. Elle peut faciliter l'acquisition des connais-

DANS LES UNIVERSITÉS

Dans le but d'éviter une dispersion des matériels et des efforts techniques, financiers et humains, le secrétariat d'Etat a mis en place des centres de ressources dans chaque établissement d'enseignement supérieur un service audio-visuel, point commun à l'ensemble des départements.

Il existe actuellement vingt-deux centres audiovisuels (CAV) universitaires (Aix - Marseille - I, II ; Bordeaux-I, II ; Grenoble-II, III ; Lyon-III ; Saint-Etienne ; Metz ; Montpellier-III ; Paris-VII, VIII, IX, X, XII, XIII ; Poitiers ; Rennes-II ; Strasbourg-I, III ; Toulouse-II, III).

Les missions des CAV sont : la gestion des nouveaux matériels et des documents nécessaires, le soutien technique et pédagogique des enseignants qui utilisent l'audiovisuel, la formation des professeurs aux techniques et aux pratiques de l'audiovisuel.

Le secrétariat d'Etat participe au financement des moyens « lourds » (laboratoires de langues, matériels de télévision), tandis que les autres matériels, moins coûteux, sont financés par les établissements sur leurs crédits propres.

On compte cinq cent quatre-vingts laboratoires de langues (1), soit environ dix mille postes-élèves, cent cinquante circuits fermés de télévision (2), et cent soixante-dix studios de télévision, plus ou moins complexes, nécessitant la création ou la production de programmes. Le prix moyen d'un laboratoire de langues se situerait entre cent et 150 000 F. Le coût d'un circuit fermé de télévision varie suivant le nombre et les caractéristiques (professionnel ou semi-professionnel) des matériels qui le composent. Le coût des équipements varie ainsi de quelques dizaines de milliers de francs pour des équipements portatifs à plusieurs millions de francs comme ceux installés à Bobigny, La Timone, Villetaneuse, La Salpêtrière ou Paris-VII. Les nouveaux locaux, équipés en général de moyens légers qui dépassent rarement 100 000 F. Plus de la moitié des laboratoires de langues existants ont plus de cinq ans, et leur renouvellement pose d'importants problèmes financiers.

(1) Dont 55 % en lettres, 20 % en I.U.T., 12 % en droit, 7 % dans les grandes écoles, 3 % en sciences, 1,5 % en médecine.

(2) Dont 50 % en médecine, 13 % dans les grandes écoles, 12 % en lettres, 10 % en sciences, 8 % dans les I.U.T., 7 % en droit.

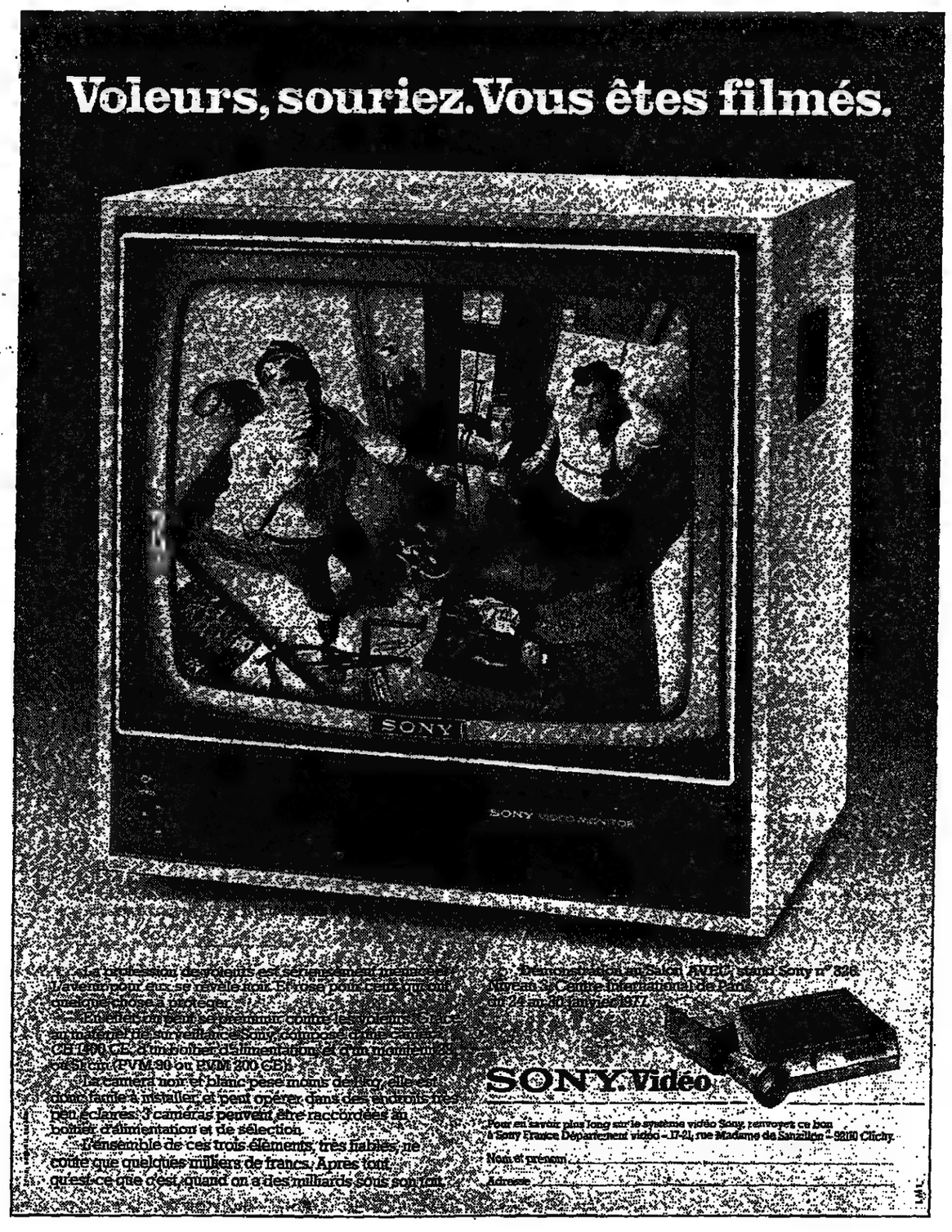

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

MUNICATION

...teur de l'audiovisuel est en f... partout dans le monde, en ex... cette expansion n'est pas aussi r... que les experts avaient espéré. Il ... boom » : le taux de croissance de ... 1976 est inférieur à celui de 1975 (+ ... chiffre d'affaires). La conjoncture ... comme une relative réticence des ... publics en sont responsables. ... croissance est par ailleurs ... répartie. Si la télévision et la ... d'images fixes se portent bien, le ci... et les laboratoires de langues ... mal. Il semble que ce soit au ... fond : les secteurs les moins fav... qui occupent déjà le moins de ... répartition du chiffre d'affaires ... compte déjà pour près de la m... les techniques d'images fixes ... les techniques sonores (18 ... (11 %) venant nettement der... Avenir, la profession compte beau... développement de la télématiq... Chacun sait que, pour des raisons ... l'avenir de cette technique est déc...

J...

...ires

Du ... à 1976, le ... producteurs de films, ce dern... et des diapositives à ... cède à cette « spécialisation ... cadre des manifestations ... Dans le cadre des centres de ... sont organisés à plusieurs ... Sur la base de ces offres ... vrai marché spécialisé ... Dans le cadre des ... produits de ... Pour les ... Pour les ...

DANS LES UNIVERSITÉ

...

JEAN-MICHEL CROSSIARD

La fête de l'audiovisuel

5e salon international audiovisuel et communication

RELIGION

UNE INITIATIVE ŒCUMÉNIQUE

Trente-six mille chrétiens français demandent au pape de dénoncer la torture

De notre correspondant

CITÉ du Vatican. — La commission *pontificale Justice et Paix a pris connaissance, le lundi 17 janvier, d'une lettre à Paul VI, portant la signature de trente-six mille chrétiens de France, membres des Églises catholiques, orthodoxes, protestantes et quaker. Ces signataires — parmi lesquels on compte sept évêques résidentiels et le secrétaire général de la Fédération protestante de France — demandent au pape de se prononcer solennellement contre la pratique de la torture.*

L'idée a été suggérée par une institutrice de Meylan, dans l'Isère, et mise en pratique par un nouveau mouvement, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (1), dont les animateurs doivent être reçus, en mars prochain, à Rome, par le cardinal Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens. Il s'agit d'un mouvement œcuménique, lancé en juin 1976 et présidé par un jeune avocat, M. Guy Aurenche. Il n'est nullement lié à la section française d'Amnesty international — il a existé un protocole entre eux, — mais il mène une action spécifique et complémentaire au nom de l'Evangile, dans un domaine particulièrement tortionnaires

Il ne s'agit pas, précise-t-on, d'une simple pétition puisqu'il a été demandé aux participants de ne signer que dans la mesure où ils seraient réellement préoccupés par la pratique de la torture dans le monde. Leur nombre aurait sans doute été plus grand encore si des ecclésiastiques du contingent avaient entièrement compris les raisons paroissiaux des Eglises de France. Favorisant la diffusion à la « base », ils ne visaient pas les signatures mondaines. On mettra ainsi dans la liste les noms de sept évêques résidentiels — NN. SS. Ménager (Reims), Le Bourgeois (Autun), Bilheux (Corbeil), Boffet (Montpellier), Hermil (Viviers), Kuehn (Meaux), Riobé (Orléans) et Thomas (Ajaccio), — de supérieurs du monastère de Hautecombe, du Père abbé de Hautecombe, du Père Bec-Hellouin, de Saint-Michel-du-Cuxa, de nombreux prêtres et religieux dont les Pères Congar, Chenu et Dubarle, des communautés religieux ou des conseils presbytéraux protestants, des responsables de mouvements et des personnalités diverses comme Pierre Emmanuel, Olivier Messiaen, le général de Bollardière, Françoise Mallet-Joris, Louis Terrenoire, André Frossard, Olivier Clément et Lanza del Vasto. A noter aussi le nom du pasteur Nicolas, secrétaire général de la Fédération protestante, ainsi que celui de M. Claude Gruson, président de la commission sociale, économique et internationale, qui a adressé, d'autre part, une lettre personnelle à Paul VI.

« Avilissante »

En un certain sens, les 36 000 signataires de la lettre prêchent un converti : Paul VI n'a pas besoin d'intervenir en faveur des victimes des régimes dits catholiques.

On peut même se demander jusqu'où aurait pu aller la répression dans certains pays d'Amérique latine si l'Eglise ne harcelait les gouvernants de protestations constantes que l'histoire. Beaucoup de silences — et c'est l'objectif des signataires de la lettre — sont actuellement interprétés par l'action diplomatique du Saint-Siège en double, en quelque sorte, d'une « fonction prophétique » de dénonciation. Ils souhaitent apprécié les silences » de la hiérarchie catholique » dans la récente allocution de Paul VI aux diplomates (le Monde du 18 janvier). Mais sans doute attendent-ils de sa part un appel plus spécifique et plus solennel — comme celui du 11 octobre 1970 — qui, à défaut de désigner nommément certains régimes politiques, ne laisserait à ceux-ci aucun moyen d'étouffer une telle voix.

ROBERT SOLÉ.

(1) ACAT, 8, rue du Parc-Montsouris, 75014 Paris. Tél. [illegible]. L'association facilite la diffusion d'un numéro spécial d'*Unité des chrétiens* (17, rue de l'Assomption, 75016 Paris) consacré à la torture.

Le texte de la lettre

Voici le texte de la lettre *signée par trente-six mille chrétiens français :*

C'est un cri que nous voulons vous faire entendre par cette lettre, non pas de notre part, mais celui des innombrables êtres humains torturés à travers le monde, de toutes les races, de toutes les cultures et de tous les pays, hommes et femmes, vieillards et enfants.

Nous, chrétiens, membres de l'Action œcuménique ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) venons vous supplier d'user de votre autorité de chef spirituel universellement des relations diplomatiques avec la quasi-totalité des pays représentés par l'intermédiaire des nonciatures, pour exercer pleinement votre responsabilité de pasteur en dénonçant publiquement la pratique, de plus en plus étendue, systématique, de la torture et de mauvais traitements.

Si nous jetons un regard derrière le rideau de fer ainsi qu'en divers endroits de notre propre part agissante actuellement dans la prière et les interventions concrètes, il est vrai de notre devoir de disciples du Christ de dénoncer avec vigueur et sans relâche la contre témoignage que des responsables politiques se réclamant du christianisme dans des pays de tradition chrétienne, en Amérique latine par exemple, donnent au monde entier en pratiquant quotidiennement la torture de façon méthodique et de plus en plus systématique.

C'est avec humilité que nous vous demandons de prendre solennellement position à l'égard de tout régime — quel qu'il soit — contre la pratique de la torture.

C'est avec confiance que nous attendons de votre fraternel amour pour tous les hommes cette intervention en faveur de ceux qui souffrent en ce moment pour nous le Christ souffrant.

■ *Les conférences de février de l'église protestante du Foyer de l'Ame* porteront, cette année, sur les confessions chrétiennes. Y prendront successivement la parole Henri Fesquet pour le catholicisme ; le pasteur G. Marchal pour le protestantisme ; M. Nicolas Lossky pour l'orthodoxie. Enfin, le pasteur Gagnebin parlera de l'idéologie contemporaine. Ces exposés auront lieu le dimanche à 10 h. 30 du 6 février au 27 février, 7 bis, rue du Pasteur-Wagner, Paris (11e).

on en parle..

La loi relative à l'emploi de la langue française - 148 p. . 25 F

Lexique anglais-français de la banque et de la monnaie . . . 9 F

Lexique anglais-français de la bourse, du commerce et des valeurs mobilières . . . . . 9 F

La loi complète les lexiques économiques ou techniques anglais français est disponible sur simple demande.

maisons de presses, librairies et

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

31 quai Voltaire 75340 Paris-Cedex 07

DÉFENSE

LES QUATRE CLIENTS EUROPÉENS DU F-16 DEMANDENT AUX ÉTATS-UNIS DE RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS.

BRUXELLES (Reuter). — Les ministres de la défense de la Belgique, de la Norvège, des Pays-Bas et du Danemark — les quatre pays qui ont conclu le « marché du siècle » — se sont réunis le lundi 17 janvier à Bruxelles pour demander aux Américains de mettre à exécution leurs engagements après l'arrêt de l'avion de combat F-16.

En effet, l'accord préliminaire signé l'an dernier prévoyait que les quatre pays achèteront un total de neuf cent quarante-huit exemplaires F-16, étant entendu que les Américains fabriqueraient chez eux pour 30 % de la valeur de chaque appareil exporté sur la base d'une production de mille appareils (dont six cent cinquante pour l'armée de l'air américaine). Les ministres des quatre pays européens ont déclaré que « le principe de participation à la coproduction entre les quatre pays européens reste pleinement complété » depuis que le contrat a été signé.

Le ministre danois de la défense, M. Erik Moeller, s'est plaint de ce que le prix probable de chaque appareil, qui était de 5,7 millions de dollars lors de la négociation du contrat préliminaire, a maintenant augmenté de près de 10 %.

Il reste que

265

exemplaires du tirage limité à 500 exemplaires des

écrits et mémoires mathématiques de ÉVARISTE GALOIS

relié plein cuir havane numéroté . . . . . 480 F

relié skivertex bleu de prusse numéroté . . . . . 240 F

gauthier-villars

PRESSE

Les journalistes d'« Ouest-France » reprennent le travail

Réunis en assemblée générale dans l'après-midi du lundi 17 janvier (« le Monde » du 17 janvier), les journalistes du quotidien « Ouest-France » ont décidé sans vote de suspendre leur mouvement de grève à partir du mardi 18 à 8 heure afin de « garder toutes la force syndicale nécessaire ».

L'intersyndicale S.J.F.-C.F.D.T. et S.N.J. a proposé cette décision aux journalistes après la réunion extraordinaire du comité d'entreprise tenue dans la matinée du lundi 17 janvier, au cours de laquelle la direction a confirmé sa décision de ne pas revenir sur le licenciement de M. Pierre Duclos. Les délégués syndicaux ont expliqué que la direction « *jouait manifestement la pourrissement de la grève, jeu auquel ils se refusent dans l'esprit de responsabilité qui les anime depuis le début du conflit* ».

Deux décisions ont cependant été votées à l'unanimité par les journalistes :

— Diffuser une information correcte sur le conflit dans les colonnes d'*Ouest-France* ;

— Assurer un journaliste licencié une aide financière jusqu'à ce qu'il ait trouvé un nouvel emploi.

Vendredi 21 janvier, une entrevue aura lieu entre la direction et les délégués syndicaux pour la création d'une commission paritaire de la convention collective, revendication : la création d'une commission paritaire de la convention collective, sa forme et la composition restant à déterminer et, éventuellement, à intervenir dans les différends opposant direction et rédaction.

D'autre part, M. Charles Josselin, président du conseil général des Côtes-du-Nord, qui était chargé d'une mission d'information auprès de la direction du journal *Ouest-France*, a déclaré : « *A propos de la demande de réintégration de M. Pierre Duclos, il appartient à l'intéressé de savoir si c'est la meilleure solution, mais il apparaît qu'une meilleure participation des journalistes à la vie du travail est plus importante que le cas d'espèce.* »

■ *Le syndicat intersyndical du livre C.G.T.* indique, dans un communiqué publié lundi 17 janvier, que le tribunal correctionnel de Fontainebleau vient de se déclarer « *incompétent* » pour juger les travailleurs du livre C.G.T. poursuivis pour avoir séquestré quatre cents exemplaires du Parisien libéré. Le communiqué précise : « *Par jugement en date du 14 janvier dernier, le tribunal s'est déclaré incompétent au motif que l'infraction, objet des poursuites, n'est pas un délit relevant de la correctionnelle mais une simple contravention relevant du tribunal de police.* (...) »

■ *La Fédération des Côtes-du-Nord de la Ligue des droits de l'homme* proteste contre le licenciement de M. Pierre Duclos. Elle constate que la direction d'*Ouest-France* a accumulé, semble-t-il, des griefs contre ce journaliste sans l'en informer.

Cherchant à comprendre la brutalité de la sanction, la Fédération de la Ligue des droits de l'homme se demande « *si les articles de ce journaliste, lors d'un certain nombre d'événements sociaux, présentant d'une manière réaliste les difficultés du monde du travail, ne sont pas la cause déterminante d'une sanction en cette période préélectorale* ». Elle estime qu'une pareille atteinte au droit d'expression du journaliste n'est pas conforme à la vocation d'un journal qui se dit d'information. M. Daniel Mayer, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, tiendra prochainement à Saint-Brieuc une conférence-débat à ce sujet.

ÉDUCATION

LE SNES S'OPPOSE AU PROJET ÉDUCATIF DE LA FEN

La direction du Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES) s'est vivement réagi, au cours d'une conférence de presse, à la publication, jeudi 13 janvier, de l'avant-projet éducatif de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) (le Monde du 13 janvier). Le SNES, qui fait partie de la FEN, mais dont les thèses sont opposées à celles du Syndicat national des instituteurs (SNI) de la direction fédérale, reproche à l'équipe de M. Alain Henry, secrétaire général de la FEN, de ne pas avoir tenu compte des syndicats. M. Gérard Alaphilippe, secrétaire général adjoint du SNES, a déclaré que l'élaboration de ce plan n'avait été « *ni syndicale ni démocratique* ».

Faisant allusion à la tendance Unité, indépendance et démocratie (U.I.D.), proche des communistes, majoritaire au SNI et au bureau fédéral, M. Gérard Alaphilippe (dont le syndicat est animé par la tendance Unité et Action, plus proche des communistes) a déclaré qu'« *une pensée ne pouvait pas imposer ses orientations politiques sur les autres, car cela mettrait en cause l'unité de la FEN (...). Un projet éducatif de la FEN ne peut être élaboré qu'à partir d'accords entre les différents syndicats qui composent la fédération.* » Le SNES refuse donc le projet actuel et demande « *la négociation d'un compromis* ».

M. Etienne Camy-Peyret, secrétaire général du SNES, a souligné, d'autre part, qu'il était plus urgent de mettre en échec la réforme Haby, dont la mise en application est prévue pour la rentrée 1977. Il a indiqué que son syndicat avait adressé une « *proposition d'action* » au SNI dans ce but.

Le SNES et le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) organiseront une réunion commune sur la réforme, le 2 février à Paris. Le SNES demande aussi à ses fédérations de préparer, dans chaque établissement, un document destiné « *à faire connaître les économies de moyens et de postes que masquent en fait les textes d'application de la réforme* ».

La réforme Haby est «un suicide culturel collectif» estime le Syndicat des lycées et collèges C.G.C.

Le Syndicat national des lycées et collèges (S.N.A.L.C., C.G.C.) a réaffirmé, mardi 11 janvier, son opposition à la loi Haby et à ses textes d'application. M. Gérard Simon, président du S.N.A.L.C., parle de mesures dont certaines « *fondamentalement de la réforme Haby* » : la mise en place « *dangereusement vague* » de la loi de juillet 1975, l'aspect « *démagogiquement égalitariste* » du saupoudrement démocratique » des orientations pédagogiques du système actuellement en place et les dangers de l'autonomie, telle qu'elle est prévue par les textes.

Le S.N.A.L.C., qui appelle ses adhérents à « *travailler à l'accélération de la réforme en utilisant à fond les incohérences et les contradictions qui la caractérisent* », voit dans la loi Haby « *l'organisation d'un suicide culturel collectif* ». L'une des conséquences les plus pernicieuses de cette « *mauvaise réforme faite pour les enfants et contre eux* » serait, selon le S.N.A.L.C., de porter préjudice à la majorité des élèves en imposant à tous les mêmes horaires d'études aux uns comme aux autres, quels que soient leurs besoins et leurs aptitudes.

Le S.N.A.L.C. dénonce également les conditions qui entourent la mise en place de la réforme, notamment le manque de moyens matériels et de locaux inutiles, sauf s'ils sont destinés à combler le déficit « *accidentels* ». D'autant plus, estime le S.N.A.L.C., que les enseignements d'approfondissement prévus pour les élèves de plus en avance sont un leurre. Pour le S.N.A.L.C., il faudra dans l'avenir que les élèves « *les plus forts marquent le pas. Le projet d'arrêté organise pour eux le freinage* ».

Le président du S.N.A.L.C. a, d'autre part, fait sur le plan de l'avenir de l'enseignement privé la déclaration suivante : « *Nous sommes contre les monopoles et partisans d'une certaine forme de concurrence, à condition qu'elle soit loyale. Ce n'est pas fumée qui est destiné à camoufler le sabotage de l'enseignement public.* »

Irrité par le retard du paiement des heures supplémentaires, déjà dénoncé par d'autre syndicats, le S.N.A.L.C. invite ses adhérents à exiger d'assurer les heures supplémentaires « *si leur situation n'est pas régularisée dans les jours qui viennent* ».

Une protestation de l'Association des professeurs d'histoire et géographie

L'Association des professeurs d'histoire et géographie de l'enseignement public part en guerre contre la réforme des programmes et des horaires du premier cycle. Dans un communiqué, elle constate que, « *pour les sciences humaines, le temps du mépris a commencé. Alors qu'on prétend ouvrir les esprits à des connaissances nouvelles, on réduit les heures. Dans la société technique avancée, l'enfant n'aurait-il plus besoin de ce long cheminement de la réflexion sur les sociétés, leur passé, leurs espaces, leur économie, leur culture ?* ». L'Association relève, en outre, que M. Haby, après avoir promis, le 25 juin 1975, une table ronde de travaux dirigés pour ces disciplines, y a renoncé dans les faits. L'Association ajoute : « *Nous ne pouvons plus guère avoir confiance dans un ordre hiérarchique auquel nous continuons à obéir, alors que nous sommes fonctionnaires.* »

Dans le dernier numéro de la revue *Géographes* (1), qui vient d'être publié, M. Jean Peyrot, nouveau président de l'Association, qui a succédé à M. Jean Dresch, a exposé le programme d'action de l'association. Il écrit : « *J'entends que la défense de l'histoire et de la géographie passent en premier. Ne cédons pas en effet, d'abord, à la démission d'abord, à la facilité, à nos habitudes intellectuelles, aux élèves d'aujourd'hui et leurs besoins divers. Nos disciplines doivent être défendues comme des pièces indispensables (...) qui font partie d'un ensemble où toutes sortes de disciplines dont l'importance ne se mesure ni au degré utilitaire ni au poids horaire.* »

Outre l'action contre la réforme Haby, M. Peyrot se fixe comme objectif « *de déterminer, chaque année, un acquis minimal obligatoire : en rechercher de nouvelles formes d'évaluation des connaissances aux examens ; de maintenir d'une formation générale et de maintenir une place suffisante pour l'histoire et la géographie dans l'enseignement technique* ».

(1) 91000 Evry.

M. Jacques Lombard président de l'université de Lille-I démissionne

De notre correspondant

Lille. — M. Jacques Lombard, président du conseil de l'université de Lille-I (sciences et techniques), a annoncé lundi 17 janvier qu'il démissionnait de ses fonctions. Dans une lettre adressée au personnel de l'université, il fait état du récent départ de quatre membres du conseil de gestion de Lille-I et confirme l'existence d'une crise au sein de l'université. Les divergences de plus en plus vives étaient en effet entre la conception du rôle du président de l'université de M. Lombard et celle de quelques-uns de ses collaborateurs. Il s'est notamment trouvé en opposition avec les représentants du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup), syndicat majoritaire.

Les instructions du secrétariat d'Etat aux universités, notamment à propos du démembrement des équipes de recherche et sur celui de l'attribution des subventions, ont provoqué une cassure au sein du conseil, alors que le SNE-Sup souhaitait ne pas répondre aux injonctions de Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités. M. Lombard est parvenu d'une position plus souple.

Autre cause de conflit : la proposition faite par l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est (EPALE) d'urbaniser une partie du campus (le Monde du 8 décembre 1976).

Les universitaires qui s'opposent résolument à ce projet reprochaient à M. Lombard une attitude trop conciliante. Le président de l'université de Lille-I avait transmis les propositions qui lui étaient faites en affirmant : « *L'université est entièrement maîtresse de sa décision.* »

Aucune décision n'a encore été prise.

Il avait été également question que l'université récupère certains terrains aux promoteurs. Mais il semble bien que ceux-ci le seul destintaire de ces terrains sans garantie, pour l'université, d'obtenir certains avantages financiers de l'urbanisation du campus. Il est peu probable, dans ces conditions, que l'offre de l'EPALE puisse recevoir une réponse favorable.

Les fonctions de M. Lombard qui avait été élu président en novembre 1973 seront provisoirement assurées par le premier vice-président, M. Migeon. L'élection du nouveau président doit avoir lieu le 10 février. — G. S.

aide-mémoire dunod

• Législation sociale

• Organisation Méthodes et techniques

• Législation des nuisances

39 F

Comment organiser sa documentation scientifique

gauthier-villars 39 F

CADRES, ENSEIGNANTS, JEUNES, EN VIVANT DANS UNE FAMILLE AMERICAINE, VOUS DECOUVRIREZ MIEUX LES U.S.A.

EXPERIMENT est un organisme d'échanges internationaux dont l'objectif est de favoriser la compréhension entre les hommes de toutes les races, de toutes les religions.

EXPERIMENT vous initiera à la vie américaine et vous permettra d'améliorer votre anglais.

Nous vous proposons également d'autres destinations : le Brésil, l'Inde, l'Irlande, le Japon, le Mexique...

experiment France

Pour un monde plus ouvert

(association loi de 1901, membre de l'UNESCO (B), agréée par le Commissariat Général au Tourisme n° 69 016)

89, rue de Turbigo, 75003 Paris - Tél. : [illegible]

Je désire recevoir votre documentation

Nom

Adresse

(Publicité)

ENFIN UN VOYAGE ORIGINAL AUX U.S.A.

A l'occasion des vacances de Pâques 1977,

Ce circuit, conçu et réalisé par Foreign Study League, permet de découvrir la Floride, la Nouvelle-Orléans, le Tennessee, le Kentucky, la Virginie...

Un juste équilibre entre les modes de transports intérieurs — avion et autocar — permet une plus large découverte de l'American Way of Life.

Ce circuit offre les avantages d'un voyage de groupe sans pour cela nuire à la liberté individuelle de chacun.

Pour tout renseignement :

Écrire à Foreign Study League, 14, rue des Poissonniers, 92200 NEUILLY,

Ou téléphoner à 637-18-23, poste 91.

(PUBLICITE)

Inaugurant une nouvelle présentation, L'ECHO DE LA PRESSE et de la PUBLICITE publie dans son numéro du lundi 17 janvier :

Les meilleurs journalistes de la presse écrite ● Les meilleurs journalistes de la presse parlée ● Les grandes agences de presse ● L'enterrement de M. Amaury ● Une interview juridique de P.-H. Teitgen ● À la qualification professionnelle des ouvriers du Livre ● Le rapport des employeurs ● Et toutes les rubriques

68 pages. Nombreuses photos. Le numéro : 8 F.

En vente chez votre marchand de journaux. A défaut :

19, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 75001 PARIS.

(Chèque, mandat ou timbres-poste.)

Le No

APRÈS DEUX ANS

La loi sur l'avortement

[illegible]

Une grande indulgence

Témoignage

[illegible]

L'effort dissuasif »

هكذا في الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde DE LA MÉDECINE

APRÈS DEUX ANS D'APPLICATION

La loi sur l'avortement à l'épreuve des réalités

Le [illegible] janvier [illegible] paraissait au Journal officiel la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) abrogeant la trop célèbre « loi de 1920 » que tous, y compris les plus farouches opposants à la libéralisation de l'avortement, tenaient pour inapplicable, un malade dans une prison pénal.

Deux ans après sa promulgation, peut-on estimer que la loi « provisoire » sur l'I.V.G. (prévue pour une durée limitée à cinq ans) est convenablement appliquée et qu'elle se révèle adaptée à l'épreuve des réalités ? Ou, à l'inverse, est-elle inadaptée ou encore [illegible] l'élever dans un sens ou dans un autre par un [illegible] ?

Un nombreux témoignages nous parviennent régulièrement, et celui que nous publions [illegible] est, à cet égard, significatif : il fait apparaître que dans bien des cas, il est encore très difficile pour une femme « en détresse » (terme employé dans la loi) de rencontrer et d'obtenir un avortement dans les bonnes conditions matérielles et psychologiques.

Cependant un nombre croissant de gynécologues et d'obstétriciens qui ont accepté de pratiquer sans enthousiasme l'I.V.G. s'interrogent sur le bien-fondé des [illegible] national ou dans un autre par un [illegible] ?

D'où [illegible] que nous le titre « Conséquence d'une loi. Avortement an II », le [illegible] J.-H. Soutoul, professeur [illegible] de clinique gynécologique et [illegible] de la faculté de médecine de Tours, vient de publier aux éditions de la Porte verte (1), en collaboration avec d'autres [illegible] de gynécologie et obstétrique, un ouvrage très critique [illegible] à « la femme enfin responsable et libre de ses [illegible] et aux médecins et aux gynécologues silencieux mais conscients de leur responsabilité et des imperfections d'une loi à [illegible] » [illegible] loi, ses lacunes, ses [illegible] ses dangers.

Préfacé par le docteur Dagroua-Weill-Hallé qui dénonce « le dernier gadget de la libéralisation de la femme en France : l'avortement sans risques et dans la joie », le livre du professeur Soutoul entend révéler « ce que pensent des centaines de gynécologues et des milliers de médecins, en prenant à témoin l'opinion publique [illegible] par un mâle pudique ou amnésique ».

Les auteurs y dénoncent que « la moitié d'interventions légales effectuées en 1976 et au premier semestre 1977 dépasse considérablement les chiffres officiels annoncés par le gouvernement et la radio-télévision ; le fait [illegible] l'avortement [illegible] dans des conditions satisfaisantes dans la plupart des centres officiels actuellement mis en place à Paris et en province. Elle [illegible] la répétition des avortements et à l'absence de toute prévention contraceptive.

La loi est tournée et bafouée de plus en plus souvent, et bien que paradoxalement, l'avortement [illegible] « reçoive aux droits et utilise abusivement le [illegible] sement des organismes sociaux [illegible] refusé d'après la loi pour les avortements sans justification médicale ».

En conséquence, les auteurs proposent qué soient décidés à bref délai des « rectificatifs légaux » pour éviter à la France de connaître des « effets désastreux ».

Une grande indulgence

Après avoir estimé à plus d'un million le nombre [illegible] en France depuis la nouvelle loi [illegible] et jugé son application du point de vue des [illegible] médecins, le docteur Soutoul compare les aspects positifs et négatifs de la loi. Positif : la diminution des [illegible] à l'avortement [illegible] clandestin ou [illegible] et la [illegible] des voyages à l'étranger. Négatif : les incidences sur la santé publique (risque de [illegible] de prématurité, séquelles psychologiques, perturbation de la vie sexuelle) ; les [illegible] géographiques de la loi (participation à la [illegible]).

Estimant « plus [illegible] que sociale » la loi actuelle, le docteur Soutoul fait des propositions [illegible] d'aménagement.

» 1) L'application [illegible] de la loi du 17 janvier 1975 ;

» 2) L'ajustement de la loi par [illegible] de quelques freins [illegible] [illegible] non prévus dans la loi initiale ;

» 3) L'information régulière du public sur les réalités démographiques et les [illegible] françaises sur les répercussions physiques et psychologiques de l'avortement ;

» 4) La définition d'une politique libérale et [illegible] devant les problèmes de la grossesse et de la naissance ; le soutien de la troisième grossesse et du troisième enfant ; la sexualité et la revalorisation de la femme célibataire ; la protection de la maternité normale et de la grossesse à risques ; l'aide [illegible] aux couples stériles ; le barrage à la [illegible] volontaire pour convenances personnelles.

» 5) La promotion de l'épanouissement : par un enseignement [illegible] de la sexualité ; par le développement de l'information sur la contraception au niveau du [illegible], du médecin généraliste et de toutes les femmes françaises, en général. »

Il paraît bien difficile de suivre sur tous les points le docteur Soutoul et ses collaborateurs qui, en toute bonne foi on peut l'espérer, sont par moments moralisateurs et culpabilisants à l'excès. On est surpris, par exemple, de lire dans le Kaléidoscope de la détresse les cas considérés comme « injustifiés » par les auteurs et dont certains paraîtraient à d'autres fort justifiés, on est aussi un peu étonné de leur grande indulgence, malgré de [illegible] critiques, en faveur des médecins fanatiques « pour le respect [illegible] de la vie » qu'ils vilipendent sans la moindre [illegible] les « militants » du MLAC, les « militants » du Planning familial international et même « faux [illegible] ».

En revanche, il est rassurant de lire que l'avortement ne peut en aucun cas être considéré comme un [illegible] de contraception, qu'il convient de mieux contrôler les [illegible] et les actes d'I.V.G., de traquer les nouveaux clandestins, qui sont des médecins cette fois, mais le plus souvent non [illegible] en gynécologie et qui [illegible] là une [illegible] plus lucratives ; enfin, qu'il [illegible] d'informer.

Sans doute la « loi Simone Veil », élaborée et votée rapidement, est-elle loin d'être parfaite, et bien des arguments avancés dans ce livre méritent-ils qu'on y prête une grande attention, mais, comme le faisait remarquer récemment l'entourage du ministre de la santé, « lorsqu'une loi est critiquée parce que, pour les uns, elle est appliquée de façon trop restrictive et, pour les autres, trop permissive, n'est-elle pas le reflet de ce que souhaite finalement le plus grand nombre ? »

On peut [illegible] avec le docteur Soutoul qu'il vient d'informer plus et toujours, d'aider [illegible] plus largement les femmes qui [illegible], enfin de soutenir davantage la mère célibataire et de revaloriser la femme enceinte en général, qui de nos jours a des [illegible] très ambivalents à l'égard de ses vocations de femme libérée, de mère, de travailleur. Alors peut-être, les attitudes [illegible] d'un plus grand nombre pourraient-elles se trouver modifiées.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

(1) [illegible] d'une [illegible] - Avortement [illegible] II, par le professeur J.-H. Soutoul, de la faculté de médecine de Tours, en collaboration avec C. Colette (Besançon), Y. Malinas (Grenoble), R. Le Lizzin (Angers), J.-H. Baudet (Limoges), J. Lansac (Tours), professeurs de gynécologie-obstétrique, et la participation de J.-P. Galtier (Tours), J.-L. Tabaste (Limoges), [illegible] clinique - assistante, M. Renaud (Tours), [illegible] J. Bertrand (Amboise), [illegible] de [illegible] (La [illegible] ronde, [illegible] 280 p., 42 F).

[illegible] La querelle des chiffres, qui, jusqu'à présent, portait sur les avortements clandestins, se reporte actuellement sur les avortements légaux. Les insuffisances des déclarations actuelles ne permettent pas d'avancer des chiffres fiables. Officiellement, [illegible] ont [illegible] le premier [illegible] en 1976 : [illegible] [illegible] [illegible]

LIVRES

■ **HASCHICH, [illegible], MARIJUANA, LE CHANVRE TROMPEUR**, par Gabriel Nahas. PUF, [illegible] pages, 30 F.

Version française d'un [illegible] qui a connu déjà trois éditions [illegible] États-Unis, ce livre [illegible] propose Nahas fournit, à propos [illegible] marijuana, la documentation la plus exhaustive [illegible] l'on [illegible] trouver.

Tous [illegible] chimiques, historiques, pharmacologiques, sociologiques, [illegible] de « chanvre trompeur » sont étudiés, sous une [illegible] critères de [illegible] ou [illegible] personnelle.

En [illegible], d'importantes recherches d'ordre chimique, dont [illegible] sont [illegible] conduites par le professeur [illegible] et par [illegible] équipe, apportent sur [illegible] marijuana [illegible] éclairages précis. Les nouveaux [illegible] développements sur les possibilités [illegible] l'usage clinique [illegible] ces [illegible] offrent à [illegible] un intérêt particulier.

[illegible] la part [illegible] plus développée de l'ouvrage concerne l'intoxication endémique au chanvre, à laquelle [illegible] une part [illegible] Symptomatique [illegible] d'une jeu[illegible] en quête [illegible] », l'usage [illegible] stupéfiants [illegible] et [illegible] marijuana en particulier [illegible] indique [illegible] Nahas, [illegible] physiques [illegible] une [illegible] que l'on peut observer [illegible] les pays où règne une intoxication endémique au [illegible].

[illegible] en [illegible] à la suite [illegible] intoxication, basé sur le plan [illegible] que par les [illegible] long terme sur la [illegible] dance, [illegible] les [illegible] législateurs [illegible] lui ou le [illegible].

Un [illegible] exceptionnellement riche, qui a fait l'objet de polémiques [illegible] de la [illegible] dans laquelle l'auteur milite pour ses idées, mais qui apporte une [illegible] sur un sujet trop [illegible] étudié.

■ **LES ENFANTS DE SAINT NICOLAS**, par Lucien [illegible]. Récit recueilli par Anne Rouanet. Robert Laffont éditeur, 325 [illegible] 39 F. [illegible] « Vécu ».

C'est une leçon de [illegible] l'homme [illegible] dans certaines [illegible] suprêmes qui font la grandeur [illegible] qu'apporte le témoignage du [illegible] Lucien Oxilol.

Garant de la vie — et [illegible] bonheur — de mille [illegible] cent débiles mentaux, l'auteur raconte avec [illegible] franchise, et [illegible] éluder les [illegible] (la [illegible] quotidienne), l'aventure [illegible] qui est [illegible]. Un témoignage important, sur [illegible] les plus douloureux problèmes [illegible] ce temps.

■ **GUIDE PRATIQUE [illegible] ETUDES MÉDICALES**, par le professeurs Jacques Héran. Flammarion, éditeur, 336 pages, 34 F.

« Le diplôme [illegible] l'Université délivre peut [illegible] de vous des [illegible] mais [illegible] ne [illegible] drez médecins que par votre propre initiative. »

Cette phrase du professeur [illegible] Schützenberger [illegible], placée en [illegible] du livre du professeur [illegible] et de [illegible] collaborateurs [illegible] « l'initiative personnelle » à laquelle [illegible] ainsi [illegible] le [illegible] devenue, un rôle plus [illegible] et en [illegible] des profondes [illegible] scientifiques, économiques et [illegible] qu'a [illegible] la médecine, une [illegible] particulièrement difficile.

En [illegible], si l'on peut le déplorer, les [illegible] chargées [illegible] formation [illegible] sur l'apprentissage de la [illegible] nique ni n'organisent guère [illegible] jamais [illegible] d'information qui permettraient à [illegible] motivations, de se préparer à la thèse [illegible] aux travaux qui [illegible] simplement, au mieux [illegible] les besoins de la nation et les possibilités d'avenir dans les disciplines et [illegible] qui [illegible] à [illegible].

La « bible » [illegible] publie aujourd'hui l'équipe [illegible] devrait, dans ce [illegible] combler en [illegible] les [illegible] l'étudiant y trouvera la réponse à [illegible] les questions qu'il se pose et qui, [illegible] la première [illegible], conditionnent son avenir.

Faut-il préparer l'internat ? [illegible] Prendre des [illegible] en médecine des [illegible] spécialisées ? [illegible] choisir le [illegible] ? Passer [illegible] ? Militer ou [illegible] ? Travailler en groupe ? Fréquenter la [illegible] ? Faire une [illegible] ?

Des [illegible] les plus communs, des [illegible] quotidiens aux [illegible] perspectives scientifiques ou [illegible], de l'avenir [illegible] de l'installation, tout est dit, clair, précis, avec adresses, [illegible], [illegible], modèles d'emploi...

Les [illegible] prévues pour ce livre apporteront sans doute [illegible] compléments sur la démographie [illegible] les [illegible] géographiques, les spécialités « en [illegible] développement » et [illegible] l'avenir du futur médecin.

■ **LES RHUMATISMES**, par le docteur [illegible] Stora, Robert Laffont éditeur, [illegible] pages, 34 F.

Le docteur Philippe Stora, qui avait déjà traité, dans l'excellente collection « Comprendre pour guérir », les douleurs du dos, élargit cette fois son propos au vaste et mystérieux [illegible] qui [illegible] les [illegible] articulations.

Pratique, clair, concret [illegible] ce livre [illegible] qui [illegible] affections, et pour lesquels la [illegible] déjà [illegible]. — Dr E.-L.

UN AUTRE GRAND CARNAVAL EN HAÏTI
liesse populaire, danse, joie de vivre...
"LA PERLE DES ANTILLES"
DEPART SPECIAL DU 19 FEVRIER AU 1er MARS
séjour en chambre [illegible] petits-déjeuners avions Paris/Port-au-Prince [illegible] retour
HOTEL SPLENDID 3290 F
HABITATION LECLERC 6233 F
nombreuses excursions Saint-Domingue, Miami, Disneyworld - départs [illegible] de Luxembourg [illegible] les lundis, jeudis, [illegible]
Téléphonez-nous, [illegible] nous voir ou [illegible] notre brochure Trans-îles,
COMITOUR
161, rue St-Honoré - 75001 PARIS - Tél. 260.38.55
Nom
Adresse
Tél.
Us. A. Stockdale

découvrez une île.
1 semaine à Majorque à partir de 655 f
1 semaine à Corfou à partir de 1025 f
sunaire
Renseignements au bureau de voyages
Galeries Lafayette
Haussmann
IIc. 62063

CORRESPONDANCE

Le médecin et l'argent

LES articles publiés dans « le Monde de la médecine » du 15 décembre dernier concernant, d'une part, l'exercice privé dans les hôpitaux publics et, d'autre part, le principe du « paiement direct » du malade nous ont valu de [illegible].

L'évocation des [illegible] incite un [illegible] nombre de nos lecteurs (et notamment le docteur Cattini, de Paris) à souhaiter « que l'on évalue le nombre d'heures de travail actif, d'astreintes, de responsabilités, d'angoisses [illegible] et que l'on [illegible] un peu la solitude de notre exercice, dans la confrontation avec l'urgence et l'affrontement de la réalité des choses et des gens » (1).

Un autre lecteur, M. Marc Jacquel, [illegible] du Chartrain au service économique du C.H.U. de Caen, critique l'arrivée massive, dans les hôpitaux, des « attachés », qui n'ont pas le statut de plein temps. « Au C.H.U. de Caen, signale-t-il, il y a cent deux médecins exerçant à temps plein pour soixante-dix-neuf à temps partiel, dont soixante-huit attachés. C'est toute la médecine privée qui s'est ainsi [illegible] en force dans les hôpitaux universitaires d'où la réforme Debré l'avait bannie. Or, la plupart de ces attachés font une clientèle privée et « font payer » à différents taux [illegible] de l'hospitalisation à tout [illegible] ».

Mais d'autres lecteurs font valoir à quel point il serait regrettable de couper l'hôpital public de la vie de la cité, et dénoncent les risques d'une hyperspécialisation élitique transformant peu à peu les C.H.U. en « tours d'ivoire ». Loin d'être pour tous les [illegible] hospitaliers une source de profits abusifs, le secteur privé est pour beaucoup une « servitude [illegible] ».

Le journal « Libération » [illegible] pour sa part [illegible] depuis le 1er janvier [illegible] aux conditions de l'exercice privé. Cette enquête met nommément en cause un certain nombre de personnalités du monde médical.

(1) L'enquête du Centre d'[illegible] et des [illegible] (CEREC) (*le Monde* du 21 décembre 1976), qui doit être prochainement rendue publique, devrait indiquer quel [illegible] moyen [illegible] des généralistes, après [illegible] des [illegible] professionnels et avant impôt [illegible] de [illegible] francs.

Servitude et surmenage

(...) Mais [illegible] nombreux à considérer le « secteur privé » comme un [illegible] utile, [illegible] peu [illegible] charges [illegible] qui s'y attachent, [illegible] personnels [illegible] et [illegible] médecins, d'étendre [illegible] le [illegible] hospitaliers, d'intégrer à l'hôpital public [illegible] qui n'y [illegible] pénètrent [illegible]. (...)

Tout dit, je crois que pour beaucoup d'entre nous le « [illegible] privé » représente une [illegible] parmi beaucoup d'autres et que nous [illegible] consolerions [illegible] de sa disparition. (...)

Pr MONGIN (*Marseille*).

Une source de ressources

(...) Dans une [illegible] hospitalo-[illegible] très remplie, la [illegible] privée apporte une [illegible] charge de travail notable, même si le temps consacré au « public » [illegible] supérieur aux quarante-huit heures par semaine que l'on peut considérer comme normale. (...)

Le secteur privé hospitalier créé par M. Robert Debré pour faciliter le démarrage du « temps plein » ne survivra sans doute pas, mais il constitue un privilège.

(...) Mais lorsqu'on l'aura supprimé, on [illegible] compte sans doute :

— Que l'[illegible] publique regrettera la source de recettes [illegible] qu'elle obtenait à peu de frais ;

— Que le recrutement de certains [illegible] en souffrira, car une partie de la clientèle privée ne se transportera pas aisément vers un « public », même fort bien organisé. La consultation [illegible] payante [illegible] F (c'est là le tarif actuel payé en « public ») me plaira pas à certains ;

— Que la population [illegible] appréciera peut-être de ne plus pouvoir « se payer », quand elle estime en avoir besoin, une consultation privée de mandarin !

Pr J. [illegible] (*Aix-Marseille*).

Éviter les généralisations

Les chiffres avancés tant pour les consultations que pour les interventions chirurgicales sont de la plus haute fantaisie et le gain de 150 000 F allégué est plus de dix fois supérieur à celui correspondant à une activité privée de trois lits qui est la mienne. Des dépassements d'honoraires [illegible] peut-être le fait de quelques [illegible] de la [illegible] pitale, mais il faudrait éviter de généraliser.

Pr P. [illegible] (*Lille*).

Au début de l'année, j'ai [illegible] à l'hôpital, un professeur de dermatologie : tarif : 200 F. Il y a deux mois, je me suis [illegible] à un professeur d'urologie : tarif de la consultation : 250 F. Il y a un mois, enfin, je me suis [illegible] à un professeur de chirurgie digestive : là aussi, le prix de la consultation a été de 150 F, et l'intervention chirurgicale pratiquée à la suite de cet examen, et qui a été [illegible] K 120, a été payée 1 600 F.

Tous ces [illegible] m'ont paru extrêmement [illegible] et en [illegible] nullement avec ceux évoqués dans l'article sur « le [illegible] *privées* ».

[illegible] (*Saint-Mandé*).

(...) Il est exact que des abus [illegible] hospitaliers et universitaires, abus que le syndicat est le premier à condamner et que la discipline prévue par la loi devrait éviter.

Mais ils sont le fait d'une minorité et, contre [illegible] entendre l'article envisagé, la majorité des médecins plein temps des [illegible] hospitaliers et universitaires. [...]

Pr H. FIGUET,
secrétaire général du Syndicat national des professeurs et maîtres de conférences agrégés à plein temps des centres hospitaliers et universitaires.

Un privilège d'un autre âge

Le docteur [illegible] oublie un peu trop rapidement :

1) Que la majorité des [illegible] hospitaliers et universitaires ne sont ni maîtres de conférences, ni professeurs, mais chefs de clinique, [illegible] chefs de travaux et qu'alors, [illegible] revenus sont sans comparaison avec les chiffres qu'il indique.

2) Que la moitié seulement de ces [illegible] correspondent à un salaire, l'autre partie [illegible] une indemnité ne donnant droit à aucune [illegible] sociale (congés maladie ou maternité, retraite).

3) Qu'ils ont l'obligation d'assurer des gardes et astreintes répondre aux besoins exceptionnels et [illegible] indemnités supplémentaires (...)

Il est indispensable que l'intégralité du traitement des médecins plein temps (salaire et émoluments) intervienne dans le calcul de leur retraite et soit prise en compte pour l'établissement du montant de leur couverture sociale.

Dans ces conditions, oui, l'immense majorité de nos collègues, quelle que soit leur position hiérarchique, acceptera sans réticence que soit mis fin à ce privilège d'un autre âge que constitue le droit à la clientèle privée à l'intérieur de l'hôpital public.

Contrairement au docteur Benveniste, nous estimons que dans le cadre du programme commun doit [illegible] un large secteur d'exercice libéral de la médecine pour ceux des médecins et ceux des malades qui le désirent. Les médecins libéraux doivent pouvoir gagner honorablement [illegible].

Dr GILBERT BERGER,
secrétaire national du SNE-Sup., chargé du secteur médecine.

Des arguments douteux

Il est faux de dire que 50 à 90 % des médecins hospitaliers ont une activité privée. L'enquête du Syndicat des professeurs plein temps montre que pour l'ensemble des hospitaliers ce chiffre est de moins de 50 %. Pour la radiologie parisienne, il ne dépasse pas 30 %. Ces chiffres sont aisément contrôlables.

Il est faux d'affirmer que ce secteur privé permet de larges bénéfices. En radiologie, la part versée à l'hôpital est de 75 %. Le gain essentiel de nos collègues parisiens est de pouvoir payer la C.A.R.M.F., retraite complémentaire qui remplace, incomplètement la retraite hospitalière que l'administration nous refuse. C'est ainsi le plus souvent la médiocrité de la retraite des plein-temps, assise sur la moitié de leur salaire, qui les pousse à ouvrir cette consultation privée dont les avantages financiers sont grossièrement surestimés par Benveniste.

Il est faux de dire que le secteur privé est responsable des goulets d'étranglement des services de radiologie. Ce fait se produit dans la plupart des hôpitaux en raison d'un dramatique manque de place (services trop petits ou sous-équipés) ou la conception de l'hôpital) et surtout [illegible] (70 postes de techniciens de radiologie [illegible] les hôpitaux de l'[illegible] publique). Des [illegible] avec un prétendu abus des biens publics. Ils traduisent seulement l'inadéquation des moyens de nos hôpitaux et de la [illegible] de notre [illegible].

Il est faux, enfin, d'évoquer de possibles dissimulations fiscales liées à cette activité. Les radiologistes sont tous conventionnés, et leurs revenus privés déclarés en totalité.

On peut [illegible] une médecine totalement salariée, débarrassée des problèmes de l'argent. Beaucoup d'hospitaliers sont d'accord avec son principe. Mais il est inadmissible d'employer [illegible] cause des arguments douteux [illegible] sur des informations incomplètes.

M. LAVAL JEANTET,
président du Syndicat des radiologistes des hôpitaux de Paris.

LA RÉPONSE DU DOCTEUR BENVENISTE

Le docteur Benveniste répond à [illegible] :

« Il [illegible] ma connaissance d'enquête officielle démontrant que 30 % seulement des radiologues parisiens plein temps ont une activité privée.

Il n'y a pas dans la lettre du docteur Laval-Jeantet d'indications chiffrées précises sur les avantages financiers du secteur privé : il affirme ainsi que la part versée à l'hôpital est de 75 % alors que cette part est bien de 75 % sur le « Z » mais de 33 % seulement sur le « K ».

Si 70 % des postes de techniciens de radiologie sont vacants dans les hôpitaux, les raisons essentielles en sont le sous-paiement du personnel et le surcroît de travail de celui-ci, lié en partie aux après-midi privées éprouvantes d'après les témoignages du personnel. — J. B.

Des déclarations de principe aux réalités

Le docteur Monier [illegible] ignore certaines réalités concernant la médecine [illegible] pays.

D'après le président de la Confédération des syndicats médicaux français, la suppression du paiement à l'acte empêcherait le libre [illegible] du médecin par le malade. Ce libre choix n'a jamais existé) n'est pourtant qu'un alibi inscrit dans les [illegible] mais [illegible] ne [illegible] pratique. Chacun sait en effet qu'il n'y a [illegible] possibilité pour les patients financièrement [illegible] de consulter tel grand [illegible] ou tel spécialiste non conventionnés. (...)

Je n'apprendrai pas au docteur Monier que les possibilités pour le jeune [illegible] généraliste d'obtenir un statut de salarié sont pratiquement inexistantes. En effet, exercer la médecine en étant salarié n'est possible pour le généraliste que dans le cadre d'un centre de santé. (...)

Malheureusement, à l'heure actuelle, la création de nouveaux centres de santé est pratiquement bloquée. Il serait [illegible] de préciser la nature des groupes de pression suffisamment puissants pour s'opposer à l'ouverture de tels centres.

Pour terminer, je voudrais signaler que les partisans du [illegible] est finalement le conservatisme en matière de santé [illegible] bient perdre du terrain. (...) Une enquête récente publiée dans une revue médicale à grand tirage (1) montre qu'un médecin sur cinq juge souhaitable une rémunération à la [illegible] et non à l'acte comme [illegible] se pratique généralement à l'heure actuelle.

Dr MICHEL [illegible] (*Orléans*).

(1) Il s'agit d'un sondage du Concours [illegible] - SOFRES - Laboratoires [illegible], effectué auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population des généralistes (Concours [illegible] Informations n° [illegible] - 11 décembre 1976).

Profits et abus

(...) La médecine libérale est mise en accusation [illegible] elle repose sur [illegible] « [illegible] d'argent » entre malades et médecins, générateurs de « profits » anormaux. Or, par définition, là où il y a de l'argent, il y a « profit », [illegible] nécessairement abus. (...)

Grâce aux conventions, le coût de la médecine est [illegible] accessible à tous.

Mais [illegible] d'appréciation [illegible] aux praticiens pour faire honorer des soins [illegible] des compétences particulières : [illegible] dans cette [illegible] que se situe, parfois, les abus. Personne ne le nie. Aucun système n'est parfait, et [illegible] ne sont pas des héros. Il le sera d'autant moins que, par leurs injustices, les institutions les poussent parfois à sortir du droit chemin : les conventions sont acceptées à des tarifs [illegible] inférieurs à ceux [illegible] réparateurs courants, [illegible] pénaliser les malades. Les médecins payent, [illegible] égaux, plus d'impôts que les salariés qui bénéficient d'abattements supplémentaires. De tels faits n'excusent pas les abus : ils en expliquent certains. Pourtant, beaucoup en parlent et peu les dénoncent. Faut-il en conclure que l'on fait beaucoup de bruit sur des [illegible] ? L'ordre des médecins reçoit très peu de plaintes en matière d'honoraires abusifs. [illegible] sociale, qui est bien placée pour connaître les faiblesses des médecins, ne dépose que [illegible] plaintes devant les juridictions professionnelles : qui pourrait prétendre qu'elle s'en fait complice !

Cela étant, le fait d'honorer un praticien est la meilleure garantie du malade : il a ainsi l'assurance [illegible] son médecin est à son service. Si les soins ne le satisfont pas, il peut en changer ; il n'en est pas de même [illegible] le médecin est payé par la collectivité, [illegible] nécessairement ses malades lui sont désignés selon une répartition géographique, et on lui impose des normes ; c'est le cas de nombreux pays étrangers, mais aussi, en France, des mineurs, des cheminots, [illegible] employés de la R.A.T.P., etc. La liberté de choisir son médecin et son indépendance sont pourtant essentielles. Les Français ont-ils conscience qu'ils pourraient perdre ces garanties en optant pour de nouvelles structures politiques ?

Ce qui compte, c'est l'intérêt des malades. Or, les médecins hospitaliers salariés peuvent soigner avec la plus haute conscience, même [illegible] la médecine privée » dont quelques-uns abusent, mais leur [illegible] est de nature différente de celle des médecins privés : les deux types de médecine sont complémentaires. C'est pourquoi la médecine libérale doit pouvoir continuer à remplir sa mission : elle garantit la liberté, encourage le progrès et sauvegarde les rapports humains. Si elle [illegible] mise en cause, c'est sans raison pour l'améliorer et non pour la supprimer.

Dr B.-C. SAVY,
président de l'Union [illegible] pour l'avenir de la médecine (UNAM).

LES VRAIES CAUSES DES RETARDS

(Suite de la page 19.)

L'[illegible] de cet hôpital est claire : elle suit en droite ligne la politique suivie par le gouvernement : [illegible] le plus possible l'intervention jusqu'au point de non-retour.

Ces [illegible] valent une chose, c'est que lorsqu'une femme a décidé d'avorter elle le fera coûte que coûte, quitte à risquer sa vie, surtout lorsque ses [illegible] sont des préoccupations financières qui la poussent dans ce sens. Dans ce cas *il n'a pas le choix*.

Lorsque l'on est informé, on est plus sensible à ces manœuvres et on les démonte à temps. Ou ailleurs. En clinique, c'est plus cher, mais on est pris tout de suite, à [illegible] et on peut avoir payé dépassé les [illegible] — [illegible] limite pour la [illegible] Karman (par aspiration). Sinon, il reste l'étranger, quand on a de l'argent, ou bien on s'avorte [illegible] et on arrive en triste état à l'hôpital.

Clandestinité et argent liquide

Alors, [illegible] la « *cruauté* », la « *négligence* », l'« *hésitation* » des femmes ? Pour ma part, je m'en [illegible] une dépression nerveuse, car j'ai dû [illegible] une intervention [illegible] anesthésie générale, ce qui [illegible] traumatisant, ce qui aurait pu bien évité si j'avais su tout de suite la vérité au sujet de l'hôpital de Créteil.

[illegible] attaquer ? Le service gynéco-obstétrique de Créteil ? Inou[illegible]. Ils n'ont [illegible] au regard de la loi. La clinique qui m'a acceptée ? Non, puisqu'elle l'a fait plus ou moins clandestinement (et que, par ailleurs, tout s'est bien passé), me demandant [illegible] d'avance en espèces ; et ce, vous l'avez devinée comme moi, pour deux raisons : la première, c'est que c'est toujours cela en moins à déclarer au fisc, et la deuxième, c'est qu'en cas de complication on n'a jamais vue, [illegible] où [illegible] la libéralisation de l'avortement ? Ils sont les services éclairés du ministère de la santé qui sont censés accueillir les femmes enceintes et leur prodiguer un secours « *socio-psychologique* » ?

Le fait que la Sécurité sociale ne rembourse pas les avortements donne libre cours aux avorteurs avides d'argent, puisque aucun contrôle ne peut les atteindre.

Pour nous les femmes, c'est toujours la clandestinité, avec tout ce que cela comporte.

Si la [illegible] du gouvernement est réellement [illegible] l'avortement, [illegible] que tous les hôpitaux et cliniques soient réellement soumis à un contrôle, et que ceux qui se refusent à pratiquer les avortements — si ils sont libres de le faire — soient remplacés, pour ce type d'intervention, par une équipe préparée à les pratiquer non seulement sur le plan médical, mais également sur le plan psychologique, afin que l'on supprime cette humiliation, ce mépris qui « *enfonce encore plus* » la femme qui a déjà [illegible] la chaleur humaine et de compréhension dont ces moments-là !

ANNICK MOUTAILLIER.

Le Pompadour
SOLDE
ses beaux
MANTEAUX
tweed, camel, cashmere
MANTEAUX DE FOURRURES
PELISSES, PEAUX LAINEES
Également
robes, ensembles, tailleurs
JERSEY
FEMMES FORTES
du 40 au 62
2 bis, Bd HAUSSMANN
Mo Chaussée d'Antin

L'ACTUALITÉ SC

GRÂCE À UN PROCÉDÉ DE L'[illegible]

Des économies sont possibles... sur les rations alimentaires des ruminants

[illegible] correspondant

[illegible] les ruminants [illegible] mauvais [illegible] sont l'équivalent [illegible] aliments [illegible] nutritionnels. L'Institut national de la [illegible] (I.N.R.A.) a mis au point [illegible] qui permet d'éviter [illegible] Depuis [illegible] des coopératives [illegible] de Neubourg [illegible] son usine de [illegible] protéines [illegible].

[illegible] devrait permettre [illegible] pour [illegible] d'azote [illegible] vache d'une [illegible] [illegible] pour être [illegible] par les [illegible] du rumen. [illegible] ce problème.

Le [illegible] et [illegible] Saint-Pierre-[illegible] Mesnil-[illegible] Marche des Normands et [illegible] Pierre-[illegible] Tilleul, [illegible] d'aliments du bétail [illegible] pour [illegible] 1 200 F. L'[illegible] [illegible] [illegible] [

هكذا من الأصل

DE DE LA MÉDECI

et l'argen

...sation élitique transformant pe... les C.H.U. en ... tours d'ivoire ... d'être pour tous les médecins hop... une source de profits abusifs, l... privé est pour beaucoup une ... nécessaire ».

Le journal « Libération » consac... part et depuis le 5 janvier une e... aux conditions de cet exercice... Cette enquête met nommément e... un certain nombre de personn... monde médical.

(1) L'enquête du Centre d'études... et des cadres (CERC) de Nice et du C... publique, semble techniquement... sante: des questionnaires, après dédu... frais professionnels et avant impô... 200 000 francs.

...ATIES CAUSES DES RETARD

L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE

GRACE A UN PROCÉDÉ DE L'INRA

Des économies sont possibles sur les rations alimentaires des ruminants

De notre correspondant

Rouen. — Chaque année les ruminants gaspillent environ la moitié des protéines qu'ils ingèrent, soit l'équivalent de 150 000 tonnes de tourteaux, augmentant ainsi inutilement la dépendance française pour les approvisionnements. L'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) a mis au point un procédé de tannage des protéines qui permet d'éviter ce gâchis. Début décembre, l'UCANOR (Union des coopératives agricoles de Normandie) a inauguré dans une usine de Neubourg (Eure) la première unité de production de protéines tannées.

Lorsqu'elles transitent par la panse, une partie des protéines sont dissoutes et excrétées sous forme d'urée.

On sait, depuis 1965, qu'il est possible de protéger ces protéines et de leur éviter cette transformation. Le principe de cette protection a été emprunté à l'industrie du cuir. Le procédé de l'INRA utilise le formol, qui, projeté à forte pression sur les tourteaux finement broyés, enveloppe les protéines, limitant leur solubilité suffisamment pour passer l'obstacle du rumen sans dommage, mais pas trop pour qu'elles restent efficaces dans la suite du parcours digestif.

Ce procédé permet soit de diminuer la ration alimentaire des animaux, soit d'augmenter leur productivité : un gain d'un litre de lait par vache et par jour a été enregistré pour une baisse d'un kilogramme de tourteaux.

A l'heure des économies d'énergie, le procédé de l'INRA intervient sur un affinage des rations alimentaires. L'utilisation complète par l'animal de la matière azotée provenant de l'emploi plus économique d'urée protéique (urée) de qualité médiocre pour être décomposée par les bactéries du rumen, transformée en ammoniaque puis en protéine.

Le tannage, d'une part, et l'urée, de l'autre, peuvent faire baisser la ration de tourteaux de 20 à 30 %, soit un gain de 24 à 36 centimes par kilogramme de tourteaux à 1,20 F. L'opération de tannage ne revient qu'à 4 centimes par kilogramme.

L'UCANOR, qui produit dans son usine de Cherbourg (Manche), du Neubourg et de Fougères (Ille-et-Vilaine) environ 100 000 tonnes de bétail, dont 50 à 60 % pour les ruminants, exploite actuellement le brevet déposé par l'INRA. Elle pourra concéder sur la territoire français des jouissances aux entreprises intéressées. L'usine du Neubourg doit produire environ 10 000 tonnes de tourteaux tannés, qui correspondent à une production d'environ 20 000 tonnes.

J. G.

LIVRES

■ L'ARMEMENT NUCLÉAIRE, QUELLES POLITIQUES POUR QUEL AVENIR, par Lucien Poirier, chez Dunod, 253 pages, 42 F.

On lit au dos du livre qu'il permet au lecteur de se faire une opinion sur les aspects économiques et politiques, les risques industriels et politiques, les conséquences pour l'environnement.

Ainsi présenté, le livre se parait d'ambitieux. Pour le citoyen-de-la-rue une opinion ! Depuis trente ans, il s'est publié des milliers de pages sur les questions touchant à l'énergie nucléaire, si le citoyen a du mal à se faire une opinion, ce n'est pas par manque d'informations, mais plutôt par « trop-plein » ; et aussi parce qu'il est devenu difficile de distinguer le vrai du faux, c'est-à-dire, s'agissant de l'avenir, le vraisemblable de l'improbable.

Le livre du général Poirier cependant tranche nettement parmi d'autres et sans doute plus spécialement au grand public. L'auteur fait des études économiques générales sur l'énergie à l'énergie atomique, et « son » métier est étroitement au développement de l'énergie nucléaire. Il ne l'a jamais caché. Il commence par passer en revue les différentes sources d'énergie et n'a pas de mal à montrer que, d'ici l'an 2000, seul le nucléaire peut le relayer, mais notablement plus cher. Il est vrai que c'est là la plus facile. Le reste du livre est une succession de questions d'ordre économique que l'on peut se poser, et auxquelles l'auteur répond. Les réponses sont bonnes, en ce sens qu'il n'esquive pas les questions et qu'il fournit des arguments sérieux. Quant à celles qu'on peut soulever quelques affirmations, sur le coût du nucléaire en particulier. On peut juger que certaines hypothèses retenues ne sont ni les meilleures, ni peut-être les meilleures. Il reste que cet ouvrage rassemble un grand nombre de chiffres précis, qu'il est clairement écrit, et qu'il est intellectuellement honnête. — M. A.

■ IMAGES ET ORDINATEUR, INTORDUCTION A L'INFORMATIQUE INTERACTIVE, par Pierre Bézier et Michel Lucas. Chez Larousse (coll. « Sciences humaines et sociales »). 336 pages, 52 F.

L'informatique graphique est encore à la mode et il faut féliciter de mettre à la disposition du public un ouvrage aussi abondamment documenté, qui n'hésite pas à recourir à des illustrations, à des tableaux précis, parfois à des démonstrations mathématiques. Les auteurs, respectivement ingénieur à la CISI (Compagnie internationale de services en informatique) et maître-assistant à l'université de Grenoble, nous offrent, en effet, une matière très dense sur l'un des domaines les plus représentatifs de l'informatique de pointe.

La visualisation graphique conventionnelle constitue l'outil le mieux adapté à une liaison symbiotique entre l'homme et l'ordinateur, elle fait appel à une forme de communication universelle, plus facile à mettre en œuvre que la reconnaissance de la parole au moyen des langages naturels. Il existe, depuis une dizaine d'années, des terminaux à réponse vocale, mais derniers ne se sont pas répandus du tout dans le monde des utilisateurs de machines.

Les imprimantes et autres périphériques d'édition existent depuis longtemps, mais les « images » produites par une simple juxtaposition judicieusement choisis et dont la fréquence de répétition était sélectionnée en fonction du but poursuivi. Qui n'a pas tiré de cette manière par l'ordinateur : villes, arbres...

S'il pouvait donc y avoir des graphiques conversationnelles qui, au cours des années, la projection des résultats sur des écrans. Les informations numériques issues de l'ensemble du système informatique pouvaient être visualisées sous forme de tables puisqu'il était possible à l'utilisateur de se ménager un va-et-vient en analysant des résultats.

Réunissant une importante documentation technique, ce livre s'adresse au spécialiste ou au professeur. Toutefois, son auteur a pensé à un étudiant qui risque de trouver plus d'un profane (et même l'étudiant non spécialiste). Une « introduction à l'informatique graphique » ne devrait pas être exempte d'un soupçon de vulgarisation. Il est dommage que une présentation impressionnante sur les techniques et le logiciel, on regrettera, trouvera la mineure partie aux applications.

HENRY BAKIS.

La Pompadour
SOLDE
ses beaux
MANTEAUX
tweed, camel, cashmere
MANTEAUX DE FOURRURES
PELISSES, PEAUX LAINEES
Également
robes, ensembles, tailleurs
JERSEY
FEMMES FORTES
du 40 au 62
32 bis, Bd HAUSSMANN
M° Chaussée d'Antin

CORRESPONDANCE

La composition des planètes géantes

M. de La Cotardière, secrétaire général de la Société astronomique de France, nous écrit ce que nous savons de la composition des planètes « fumantes » (eau, ammoniac et méthane) dans l'article « Pluton revisité » (le Monde du 1er décembre), et propose plutôt des sphères des planètes géantes.

Selon les modèles les plus récents tenant compte notamment des observations réalisées par les sondes américaines Pioneer 10 et 11, Jupiter serait un monde constitué d'hydrogène, accessoirement d'hélium. Il en est probablement de même pour Saturne, mais les proportions des deux éléments doivent y être différentes. Pour Uranus et Neptune, envisagés [illegible] ».

LE SAVOIR ET LES MACHINES

GÉOPHYSIQUE

Nouveaux minerais

La *lemoynite* et la *yofortiérite* viennent faire leur entrée dans les dictionnaires. Du moins dans certains dictionnaires très spécialisés. Il s'agit de deux nouvelles espèces minérales, découvertes par une équipe canadienne sur les bords du mont Saint-Hilaire, dans la région de Montréal.

La lemoynite a une caractéristique remarquable. Ce silicate de zirconium cristallise, comme d'autres silicates, en formant des tétraèdres, qui sont parfois liés entre eux. Mais dans tous les silicates, un tétraèdre se lie au plus à un ou deux voisins ; dans la lemoynite, au contraire, ils sont liés à trois ou quatre autres.

Ce dernier est la quatrième espèce minérale nouvelle trouvée tous les ans : on annonce donc que le mont Saint-Hilaire semble propice aux découvertes puisqu'on y a déjà constaté la présence de quatre-vingt-douze minéraux différents.

OCÉANS

Des bactéries qui font la pluie

Des bactéries océaniques peuvent être les principaux agents de déclenchement des précipitations. C'est ce que pense le Dr Russel Schnell (de la National Oceanic and Atmospheric Administration, NOAA, américaine), le Dr Jayne F. Carney (de l'Université Rutgers) et Cristine E. Carty (de l'Université Rutgers). Selon ces trois spécialistes, de minuscules organismes marins peuvent, en effet, être la source active des noyaux de condensation autour desquels la vapeur d'eau d'un nuage se condense, avant de tomber en précipitations de pluie ou de neige.

D'où viennent ces bactéries marines ? du milieu marin, où elles vivent en association avec le phytoplancton. Comment parviennent-elles dans l'atmosphère ? Grâce aux bulles d'eau de mer dont l'éclatement leur imprime une vitesse dépassant 160 kilomètres à l'heure, suffisante pour être entraînées dans la circulation atmosphérique.

Etudiant des mesures faites pendant trois ans sur des noyaux de condensation de l'hémisphère Sud, le Dr Schnell constata, avec surprise, que la densité de ces noyaux était plus forte au-dessus de l'océan Antarctique, riche en phytoplancton, qu'au-dessus du désert sableux d'Australie. De même, le Dr Schnell et Gabor Vali (de l'université du Wyoming) virent que les noyaux de condensation étaient plus nombreux au large de Bedford (Nova-Scotia, une des provinces atlantiques du Canada) qu'au-dessus de la mer des Caraïbes près de Nassau, aux Bahamas). Or l'Atlantique proche de Bedford avait juste connu une période de multiplication rapide du phytoplancton.

Tout d'abord, le Dr Schnell pensa que le phytoplancton jouait le rôle de noyau de condensation. Mais en août dernier, analysant, avec le Dr Carney et C. E. Carty, des échantillons d'eau de mer et d'eau de brouillard prélevés au large de la Nova Scotia, il y découvrit des bactéries capables de déclencher la condensation à des températures de — 4° C. En outre, il vit que des bactéries marines provenant des collections de la Scripps Institution of Oceanography pouvaient abaisser la température de — 3° C.

Que des bactéries marines puissent être lancées dans la circulation atmosphérique, cela est certain. Mais comment expliquer qu'elles y jouent le rôle de noyaux de condensation ? Les spécialistes sur ces mécanismes ne font que commencer.

NUCLÉAIRE

Un réacteur gazeux

L'imagination des scientifiques n'a pas de limite. Les réacteurs nucléaires sont normalement solides. On connaissait, cependant, une exception : le réacteur à sels fondus, dont le cœur est liquide. Maintenant, c'est à un réacteur gazeux que la NASA s'intéresse. Le laboratoire scientifique de Los Alamos (Nouveau-Mexique) a commencé à tester un tel réacteur.

Il serait destiné à équiper des stations spatiales et fonctionnerait à haute température. La régulation du système serait automatique. Son poids et sa masse spécifique seraient faibles. L'énergie pourrait même en sortir directement sous la forme d'un faisceau laser...

Les expériences en cours sur ce réacteur utilisent des installations qui servaient à un autre projet futuriste : la propulsion nucléaire des fusées.

math, phys, à la carte
Horaires pour l'élève - mise à niveau - rattrapage intensif - 5e à terminale.
SOS MATH Etablissement d'Enseignement Privé
3, rue de MONCEAU - 755.61.24.
Métros : Etoile ou St-Philippe.

meubles de style et rustiques
chêne et merisier
Région Mont St-Michel
au mont st-michel
104, rue de Rennes, angle rue Taras, Paris 6e, métro Saint-Sulpice, Rennes 64 84

VENDR. 21, SAMEDI 22 JANVIER
Bilan de la social-démocratie en Europe
(Débat sur les projets comparés de la gauche française)
avec
J. Delors et J.-C. Casanova
et des représentants des organisations patronales et syndicales
Inscriptions :
CEFRI, 38, rue Cabanis, PARIS-14e — Tél. 336-04-41

DELIA
9800 f.

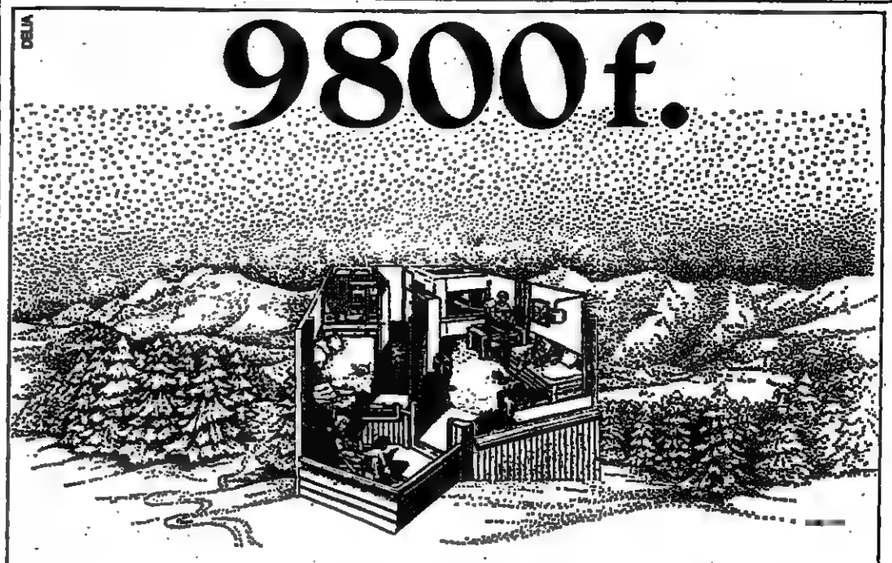

Passer tous les ans une semaine de vacances chez soi à Avoriaz dans ce deux pièces super équipé... libéré de toutes les contraintes domestiques grâce à un service hôtelier quotidien signé Novotel... en pratiquant à moitié prix tous vos sports et loisirs favoris... avec la sécurité et la plus-value d'un patrimoine pierre... des possibilités d'échange.
Exemples de prix : 9.800 F la 2e semaine de janvier ; 15.900 F la 3e semaine de mars.

MULTIVACANCES.
Une semaine par an et pour toujours à Avoriaz.

Je souhaiterais recevoir des informations complémentaires sur votre nouvelle formule qui ajoute aux avantages de la propriété par semaine les services et les loisirs.
Nom _____ Tél. _____
Adresse _____
Multivacances, 105, boulevard Haussmann. 75008 Paris. Tél. 265.19.64

Le monde du silence.
A partir de 2 210 F*

*Fenêtre coulissante en aluminium anodisé de 1,20 m x 1 m, équipée de vitrage isolant de 18 mm d'épaisseur. (Pose comprise)

Le bruit envahit votre vie et détruit votre santé. Chez vous, dans votre intérieur, dans votre appartement ou votre villa, le bruit entre surtout par les fenêtres.
C'est pourquoi Arcadia-Rénovation a créé des fenêtres étanches en aluminium qui vous assurent sans travaux de maçonnerie ni de peinture une isolation phonique et thermique.
Esthétiques et faciles à poser, elles améliorent nettement la qualité de votre vie privée et de votre confort. De plus leur investissement est déductible de vos impôts.
Alors, renseignez-vous sans tarder en remplissant le bon ci-dessous. Vous ne le regretterez pas.

Fenêtres en aluminium arcadia RÉNOVATION
Pour être parfaitement isolé du bruit (et du froid)

Sans engagement, je désire en savoir plus sur les fenêtres en aluminium Arcadia-Rénovation.
Je préfère : ☐ Recevoir une documentation MAS
☐ Recevoir la visite d'un spécialiste-conseil Arcadia-Rénovation. (rayer la formule inutile)
Nom _____ Profession _____
Adresse _____
_____ Tél. _____
Bon à découper et à renvoyer à Arcadia-Rénovation, 56 avenue Augustin Dumont - 92240 MALAKOFF - Tél. : 657.46.61
*Prix au 1er janvier 1977

LETTRES

En marge du romantisme allemand

(Suite de la première page.)

Le fils du charpentier de Verrières « a l'air » d'apprendre sans cesse, d'abord chez les Rénal, puis au grand séminaire de Besançon, enfin à Paris chez les La Môle. En vérité, toutes ces expériences glissent sur lui sans le transformer, et sa tête tombera au dernier chapitre telle qu'elle était au premier. C'est sans doute par cette dureté inoxydable de ces jeunes lancés dans la vie que Stendhal se révèle le plus radicalement antiromantique.

Inoxydables mais non indestructibles. Le cas de Julien Sorel a pour terminus la guillotine. C'est qu'il s'agit d'un roman non d'initiation mais plutôt de « confrontation ». Julien Sorel heurte de front la société de son temps, et son front se brise. Il faut le rapprocher d'un autre grand classique du même genre, le « Don Quichotte » de Cervantès. Le Quichotte n'est plus un jeune homme. Il n'a à être ni initié ni éduqué, et il l'est déjà. Il a la tête farcie de récits de chevalerie, et son voyage est jalonné par une série de heurts entre son univers imaginaire et la dure et prosaïque réalité. Jusqu'à l'effondrement final.

Le choc de confrontation peut être pourtant triomphal. C'est le cas du « Tour du monde en quatre-vingts jours » de Jules Verne. Comme Don Quichotte, Phileas Fogg se lance à travers le monde la tête pleine d'un savoir livresque. Mais il n'est pas de hauts faits chevaleresques qu'il s'est nourri. Ce qu'il connaît par cœur, ce sont les horaires des bateaux et des chemins de fer du monde entier. Et ce savoir lui dit qu'il doit être possible de boucler le tour du monde en quatre-vingts jours. Il ne reste qu'à le prouver, ce qu'il fait sans peine mais victorieusement.

Pourtant Phileas Fogg aurait pu, ayant découvert la philosophie hindoue, faire un pari. Jules Verne aurait alors écrit un roman d'initiation. Don Quichotte aurait pu renoncer à ses chimères, devenir raisonnable, se rendre aux conseils de Sancho Pança. Cervantès aurait signé un roman d'éducation. Mais il importe de voir combien ces deux mots — initiation, éducation — divergent l'une de l'autre. Du roman d'éducation, Goethe a fourni le modèle avec « Les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister ». Ce jeune bourgeois, épris de théâtre, qui se lance sur les routes, puis peu à peu « comprend », trouve un sens à sa vie dans la solidarité avec les autres hommes, pour finir chirurgien, on conçoit qu'il ait fort peu enthousiasmé la première génération romantique, celle de 1770, les Hölderlin, les Kleist, les Novalis. C'est que l'éducation est tout le contraire de l'initiation. Son histoire est celle un peu triste d'un atterrissage, alors que l'initiation est un exaltant décollage.

Confrontation, éducation, initiation, ou les trois façons de recevoir le grand déferlement de l'expérience, en le défiant, en l'assimilant ou en le dépassant.

Marcel Brion donne son analyse du mythe initiatique dans quatre grands romantiques allemands : Joseph von Eichendorff, Jean-Paul, Ludwig Tieck et Novalis. Mais c'est à coup sûr Novalis, avec son « Heinrich von Ofterdingen », qui nous a donné le plus pur modèle du roman initiatique.

Novalis a-t-il voulu expressément écrire un anti-« Wilhelm Meister ? » On l'a beaucoup dit. Marcel Brion le croit. Il semble que l'orientation et l'aboutissement de ces deux itinéraires soient profondément différents pour ne pas dire opposés. Wilhelm Meister va dans le sens d'une domestication du rêve et d'une intégration à la société de plus en plus harmonieuse. On reconnaît dans cette évolution le génie de Goethe, l'homme par excellence qui a su mûrir, qui a su se préparer une vieillesse sereine et radieuse. « Heinrich von Ofterdingen » reste le roman inachevé d'un auteur mort à moins de trente ans.

Hesse ou Man ?

Voulant montrer la pérennité de l'actualité du thème de l'initiation, Marcel Brion choisit un livre par un auteur du « Voyage en Orient » de Hermann Hesse, paru en 1931. Ce choix se recommande par la popularité inattendue de Hesse dans les milieux hippies américains. Pourtant, les chicaneurs et volontiers Brion ne se prive pas de choix. Il semble qu'une autre œuvre contemporaine de celle-ci aurait mieux mérité le titre de grand roman initiatique du XXe siècle. « La Montagne magique » de Thomas Mann (1924) nous raconte l'aventure exemplaire de Hans Castorp, parti de Hambourg — ville « bourgeoise » — pour aller voir son cousin qui soigne sa tuberculose pulmonaire à Davos. Castorp, pris au piège de cette petite société fermée, ne redescendra dans la plaine que sept ans plus tard pour disparaître dans la fournaise de la guerre de 1914.

Or le milieu du sanatorium de Davos ne ressemble guère aux séminaires spiritualisés qu'affectionne Hermann Hesse. La Suisse réaliste, appuyée sur une information sans défaut, y est poussée jusqu'au naturalisme. La maladie y étale ses laideurs, ses cruautés, et même ses ridicules dans un luxe de détails impitoyable. Seul le XXe siècle pouvait produire une œuvre à la fois aussi subtile et aussi brutale, aussi profondément ancrée dans la chair et exquisement spéculative.

Pourtant, c'est bien une initiation que Hans Castorp reçoit au sommet de la Montagne magique. Deux maîtres se relaient auprès de lui pour l'enseigner, l'humaniste italien Settembrini et le fanatique slave Naphta. « Ce qu'il a appris, dira Thomas Mann dans sa célèbre leçon de Princeton, c'est bien accéder à une santé supérieure il faut avoir assumé l'expérience profonde de la maladie et de la mort, tout en même que le connaissance du péché est la condition première de la rédemption. »

MICHEL TOURNIER.

★ Albin Michel, 18 F.

Le point culminant d'une genèse

Qu'est-ce que le romantisme allemand ? Alors même qu'il suscite un foisonnement manifeste, l'insuffisance de toute typologie, l'incertitude de toute périodisation semblent interdire de poser la question. C'est bien à tort que, cependant, Roger Ayrault entreprend de répondre dans un au sujet de son Dictionnaire du romantisme allemand, dont la publication, commencée en 1961, paraît maintenant avec la toute récente parution du IVe volume.

Sept années (1797-1804) de vie spirituelle de l'Allemagne où se développe, à Iéna et à Berlin surtout, un petit groupe (les frères Schlegel et leurs épouses, Fichte, Schelling, Ritter, Novalis, Tieck, Schleiermacher, pour citer quelques noms), un jeu d'échanges, de réactions spirituelles et humaines d'une intensité sans exemple : tel est le sujet de cette étude — risquons le mot, de cette somme.

Le champ de l'investigation n'est limité qu'en apparence. D'abord parce que des zones restées jusqu'ici incompréhensibles en dehors de la « situation spirituelle de l'Allemagne dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle » dont les ouvrages I et II fournissent le public, dépassent les péripéties d'une quadruple crise : politique, philosophique, religieuse, esthétique. D'autre part, parce que la culmination elle-même, marquée par le « système » consciemment voulu et vécu dans la « symphilosophie » et la « sympoésie » de la revue l'Athenaeum, est caractérisée par l'universalité — paradoxalement — impensable hors d'Allemagne qui s'exprime dans l'effort pour aboutir à une synthèse poétique de la philosophie, de la science et de la religion.

La méthode : Appréhender dans son avenir même, et non par une explication remontant sur un mode causal à des origines, une totalité qui, selon bien la formule « l'esprit d'Athènes ne prend pas forme dans les individus, mais dans les pensées est en effet « sans commune mesure avec les réalités empiriques qu'on nomme généralement influences », ainsi qu'il a dit à propos de Novalis et de Hölderlin. C'est dire que les ressources de l'analyse sont utilisées jusqu'au point où elles touchent le plus secret des individus, et aussi le compagnon suprême au nom de l'alliance, le maître des maîtres, le génie de l'époque » qu'évoque Friedrich Schlegel dans la phrase placée par R. Ayrault en exergue à son livre. La sinueuse rigueur de la démarche et du style enfin manifeste la haute complexité du phénomène romantique.

Ces brèves remarques suffisent peut-être à suggérer que l'ouvrage n'est nullement dépourvu d'implications polémiques. Quelque tournure que prenne la défense que ne manque de s'instituer à son propos, il est clair, d'emblée que ce livre marque une étape dans la connaissance du romantisme allemand en France.

PAUL-HENRI BIDEAU.

★ Aubier-Montaigne, éditeur, tome IV, 84 F.

ARTS ET SPECTACLES

En bref

Cinéma

« Viol et Châtiment »

Margaux Hemingway, statuesque vingt et un ans, « the model of the country » (le mannequin le plus « brillant » du pays), joue pour la première fois Lipstock, film anglais. Le professeur de musique de sa sœur cadette, Muriel, adoré de son élève, rend un jour visite à Lipstock. La musique électronique, qu'il adore tripoter et dont il tombe un magnétophone, lui monte à la tête. Il viole Margaux, qui cherchera vainement à obtenir réparation d'un tribunal de L.A. (Los Angeles). Comme il semble vouloir répéter son forfait avec Muriel, cette fois Margaux se fait elle-même justice, mais tout bout portant le séduisant maëstro qui sera acquitté. Honni soit qui mal y pense...

Tout ça doré sur tranche, jouant à fond l'équivoque, *déployant* une pudeur de la sensibilité féminine pour mieux en vanter hypocritement la face, *exploitant* à fond la complaisance des voyeurs pistes à plaisir. Bill Lipstock (*les* scènes d'un ménage à trois *coucou*) a somptueusement photographié, pour le compte *Vogue*. Le patron, il est vrai, s'appelle Dino de Laurentiis. Le public n'a pas suivi. — L. M.

★ Elysées-Cinéma, Cluny-Ecoles (v.o.) ; Helder, Rotonde, Bonaparte, Convention-Saint-Charles, Liberté-Gare de Lyon, Trois-Murat, Images-Chaillot (v.f.).

« Dimanche loin de moi »

Un Américain de Chicago naturalisé Australien, inconnu, tourne le premier film — policier — du réalisateur Ken Hannam. Son scénario, de la même veine, met en présence de quelques gens une grande ferme isolée. Un semblant d'intrigue : le boxeur athlétique Foley (Jack Thompson), qui fut, pendant dix ans, champion en titre, va se trouver battu par un autre. Mais ce dernier ne prend jamais la vedette. Il est fond dans la communauté.

Chaleur, poussière, alcool, bagarres, cafard soumois, travail harassant sont au menu. Mœurs, au bout du compte, « flamboyant » l'argent durement gagné. Ken Hannam donne à voir, sans un commentaire documentaire, la vie et la peine des hommes, la tonte des moutons, la rivalité entre les équipes et l'exploitation patronale, qui finit par provoquer une grève.

Aucun romanesque, aucun pittoresque, aucun exotisme. Mais ce film est passionnant en ce qu'il nous rend proches ces gens du bout du monde. Plus proches et bien plus que ces « gavés » de succès que le cinéma français — on s'obstine à nous parler — s'obstine à nous imposer les problèmes psychologiques.

J. S.

★ Studio Médicis, U.G.C.-Marbeuf (v.o.) ; U.G.C.-Opéra (v.f.).

Théâtre

« Hier dans la nuit de Zelda »

Eprouvant de la sympathie pour Zelda Fitzgerald, il semble tout, semble-t-il, pour Zelda. Depuis Lorca a écrit une pièce en forme de « carnet de notes » sur un scénario de la vie de grande ferme Un semblant d'intrigue : le boxeur athlétique Foley (Jack Thompson), qui fut, pendant dix ans, champion en titre, va se trouver battu par un autre. Mais ce dernier ne prend jamais la vedette. Il est fond dans la communauté.

Chaleur, poussière, alcool, bagarres, cafard soumois, travail harassant sont au menu. Mœurs, au bout du compte, « flamboyant » l'argent durement gagné. Ken Hannam donne à voir, sans un commentaire documentaire, la vie et la peine des hommes, la tonte des moutons, la rivalité entre les équipes et l'exploitation patronale, qui finit par provoquer une grève.

Aucun romanesque, aucun pittoresque, aucun exotisme. Mais ce film est passionnant en ce qu'il nous rend proches ces gens du bout du monde. Plus proches et bien plus que ces « gavés » de succès que le cinéma français — on s'obstine à nous parler — s'obstine à nous imposer les problèmes psychologiques.

J. S.

★ Studio Médicis, U.G.C.-Marbeuf (v.o.) ; U.G.C.-Opéra (v.f.).

Théâtre

« Hier dans la nuit de Zelda »

Eprouvant de la sympathie pour Zelda Fitzgerald, il semble tout, semble-t-il, pour Zelda. Depuis Lorca a écrit une pièce en forme de « carnet de notes » sur un scénario de la vie de grande ferme Un semblant d'intrigue : le boxeur athlétique Foley (Jack Thompson), qui fut, pendant dix ans, champion en titre, va se trouver battu par un autre. Mais ce dernier ne prend jamais la vedette. Il est fond dans la communauté.

Chaleur, poussière, alcool, bagarres, cafard soumois, travail harassant sont au menu. Mœurs, au bout du compte, « flamboyant » l'argent durement gagné. Ken Hannam donne à voir, sans un commentaire documentaire, la vie et la peine des hommes, la tonte des moutons, la rivalité entre les équipes et l'exploitation patronale, qui finit par provoquer une grève.

Aucun romanesque, aucun pittoresque, aucun exotisme. Mais ce film est passionnant en ce qu'il nous rend proches ces gens du bout du monde. Plus proches et bien plus que ces « gavés » de succès que le cinéma français — on s'obstine à nous parler — s'obstine à nous imposer les problèmes psychologiques.

J. S.

★ Studio Médicis, U.G.C.-Marbeuf (v.o.) ; U.G.C.-Opéra (v.f.).

Théâtre

« Hier dans la nuit de Zelda »

Eprouvant de la sympathie pour Zelda Fitzgerald, il semble tout, semble-t-il, pour Zelda. Depuis Lorca a écrit une pièce en forme de « carnet de notes » sur un scénario de la vie de grande ferme Un semblant d'intrigue : le boxeur athlétique Foley (Jack Thompson), qui fut, pendant dix ans, champion en titre, va se trouver battu par un autre. Mais ce dernier ne prend jamais la vedette. Il est fond dans la communauté.

Chaleur, poussière, alcool, bagarres, cafard soumois, travail harassant sont au menu. Mœurs, au bout du compte, « flamboyant » l'argent durement gagné. Ken Hannam donne à voir, sans un commentaire documentaire, la vie et la peine des hommes, la tonte des moutons, la rivalité entre les équipes et l'exploitation patronale, qui finit par provoquer une grève.

Aucun romanesque, aucun pittoresque, aucun exotisme. Mais ce film est passionnant en ce qu'il nous rend proches ces gens du bout du monde. Plus proches et bien plus que ces « gavés » de succès que le cinéma français — on s'obstine à nous parler — s'obstine à nous imposer les problèmes psychologiques.

J. S.

★ Studio Médicis, U.G.C.-Marbeuf (v.o.) ; U.G.C.-Opéra (v.f.).

Théâtre

«Les Parents terribles», de Jean Cocteau

Le début du premier acte des *Parents terribles*, de Jean Cocteau s'écoute avec attention.

Nous y voyons une femme d'une cinquantaine d'années dont la vie est un peu velléitaire, et qui a reporté son besoin d'aimer et d'être aimée sur son fils unique. Michel, qui a un peu plus de vingt ans.

La description de cet attachement très fort de la mère et de l'enfant, aussi du père qui a abdiqué, l'étude d'Yvonne Gaudeau fatiguée à la longue, l'indication des lâchetés, des mensonges, l'intelligence et vivante du dialogue, la conduite d'ensemble des scènes qui fait songer aux premiers instants d'une tempête, qui se déplace sous des frondaisons, tout cela porte la signature d'un écrivain de premier ordre qui a vieilli, de son enfance, le monde du théâtre, et qui éprouve pour le théâtre une inextinguible passion.

On retrouve, dans cette première demi-heure de la pièce, quelque chose de la poésie des *Enfants terribles*, quelque chose aussi de la maîtrise des « circuits nerveux » du cinéaste qui était évidente dans *la Machine infernale* et *Orphée*.

Et puis, les dernières scènes du premier acte jusqu'à la fin de la pièce, tout ne fait que se détruire. Les personnages perdent leur poids, l'action devient arbitraire, l'intelligence disparaît, et, pour une fois, Jean Cocteau glisse dans ce qu'était alors le boulevard, un boulevard à la Bernstein, à la Bourdet, même pauvre que celui d'aujourd'hui.

On sent d'ailleurs que Cocteau ne croit pas lui-même à ce qu'il fait, qu'il expédie machinalement des scènes impossibles, injouables. Comme s'il avait pris par inattention une mauvaise voie et qu'il n'ait voulu, par paradoxe, s'y tenir.

Il peut arriver qu'une grande actrice, qu'un grand acteur, se laisse tenter par la perspective de tenir un pari d'avance perdu, parce qu'il met alors, plus que d'habitude, la totalité de son être en jeu et cela pour les prunes, et le paradoxe de l'acteur se trouve dépassé, il y a une preuve du contraire : l'absurde, pièce qui est arrivé quand la pièce fut jouée pour la première fois.

Aujourd'hui, Jean Marais ne peut pas « se donner » au rôle du père comme il le fit naguère à celui du fils, parce que le rôle du père est trop mince dans l'invraisemblance, dans les ficelles. Les deux domestiques sont trop populaires et sympathiques, et capables. Jean Desailly. On comprend très bien qu'il ait voulu mettre en scène et interpréter cette pièce d'un homme qui fut tout pour lui et qui lui apprit le métier. Ces mises-en, au théâtre Antoine, c'est cela qui l'emporte, cette tendresse d'une amitié, si bien que la déception se compte qu'à peine parce que l'amitié, après tout, un jour dure l'autre, c'est plus grave que le théâtre.

Lila Kedrova a de la tenue, dans le rôle de la maman, et aussi des touches de jeunesse, d'innocence. Elle joue prudent, alors qu'il faudrait *se jeter à l'eau*, brûler les meubles pour les sauver. Le jeu de Madeleine Robinson est trop réservé lui aussi, trop honnête. Ces personnages sont des monstres, ils appellent la démesure. Avouons aussi qu'il n'est pas facile, quarante ans après, de dérailler dans le vide. Cocteau, présent aux répétitions, imposait peut-être aux acteurs une illusion qui n'est plus là.

Les rôles du fils et de la fiancée ont été confiés à deux jeunes acteurs insuffisants.

Cette reprise des *Parents terribles*, pas fameuse, ne prouve pas que le théâtre de Cocteau ait fait son temps. Des pièces comme *Antigone*, *les Mariés de la tour Eiffel*, *Orphée*, sont supérieures à pas mal de choses qui sont jouées aujourd'hui. Elles trouveront preneur, tôt ou tard. D'ici là, relisons *Thomas l'imposteur*, *les Enfants terribles*, ou le Cocteau professionnel, ce sont de beaux livres.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Antoine, 21 h. 30.

T.B.B.
THÉATRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT 603.60.44
DIRECTION JEAN-PIERRE [illegible]
Du 11 au 20 Janvier 1977
Un événement !
JEAN-MARC BORY-PASCALE AUDRET-GILLES SEGAL dans
LE ROI LEAR
de W. SHAKESPEARE - Adaptation et mise en scène de Daniel BENOIN
60, RUE DE LA BELLE FEUILLE (à 100 m. du Métro Marcel-SEMBAT)
LOCATION au THÉATRE et dans TOUTES les AGENCES

PIANO ET RÉCITALS ★★★★ 77
Vendredi 21 janvier, 20 h. 30 — ASHKENAZY — RECITAL CHOPIN
Jeudi 3 février, 20 h. 30 — LUDWIG — MAHLER - BERG - WOLF
Vendredi 11 février, 20 h. 30 — BREAM — RECITAL DE GUITARE
Jeudi 17 février, 20 h. 30 — BRENDEL — RECITAL BEETHOVEN
VENTE DES PLACES AUX GRANDES FACILITÉS (Location Fnac et Agences)

MERCREDI
U.G.C. BIARRITZ • BIENVENUE MONTPARNASSE
CINEMONDE OPERA • [illegible] • U.G.C. ODEON
SYLVIA KRISTEL et CHARLES VANEL
ALICE ou la dernière fugue
un film de CLAUDE CHABROL
avec la participation de FERNAND LEDOUX ANDRÉ DUSSOLLIER et JEAN CARMET
CYRANO VERSAILLES • ARTEL ROSNY • FRANÇAIS ENGHIEN

MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE ANDRÉ-MALRAUX
Place de l'Hôtel-de-Ville, CRÉTEIL
VENDREDI 21 JANVIER, 20 h.
NOURKIL - Théâtre de la Danse
SAMEDI 12 FÉVRIER, 20 h.
4 créations : « Saltarello » - « Guernica » - « Portrait »
« Un air de valse dans un fume-cigarette »
DIMANCHE 23 JANVIER, 15 h.
BEETHOVEN - Concert du 150e anniversaire
« Sonate au clair de lune »
« Variations pour violoncelle », sur « la Flûte enchantée » de Mozart
« A la bien-aimée [illegible] », chansons - Création de la version d'Eugène Guillevic
« [illegible] de l'Archiduc »
IVETE PIVETEAU, piano — JEAN LEBER, violon
JEAN BARTHE, violoncelle — [illegible] REINI, baryton
Prix des places : abonnés : 20 F - Etudiants et Jeunes travailleurs : 15 F - Scolaires et Troisième âge : 10 F - Non-abonnés : 30 F
RENSEIGNEMENTS et LOCATION : 899-82-60, de 12 h. à 19 h.

ARTS ET SP

Exposition

KUPKA-A

Théâtre de la Porte Saint-Martin
LA DISPUTE
Marivaux
Patrice Chereau
PROLONGATION

PLUS DE 100.000 SPECTATEURS À PARIS
Un succès continue
COLISÉE
HAUTEFEUILLE
PLM St-Jacques
IMPÉRIAL
MONTPARNASSE GAUMONT GAMBETTA
CLICHY Pathé
GAUMONT CONVENTION
TRICYCLES Asnières
BOUTICHE Champigny
BELLE-ÉPINE Thiais
RELIZY 2 Velizy
C2L Versailles
ARIEL Eaubonne
BARRY LYNDON
un film de STANLEY KUBRICK

MERCREDI
Cinéma GIT-LE-
MAMAN K
s'en va a
Werner Rainer
CASTELLE
AU 14 JUILLET BASTILLE-PA
MERCREDI
UGC BIARRITZ • VERSAILLES • ST-LAZ
Une sauve sans p
couper le so
GIAN MARIA VOLONTE
MARIANGELA
TODO M
RENATO SALVATORI

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

...ribles», de Jean Cocteau

dépassé. Il y a une preuve de théâtre par l'absurde, c'est ce qui était arrivé quand la pièce fut jouée pour la première fois, en 1934.

Aujourd'hui, Jean Marais ne peut pas « se donner » au rôle du père comme il le fit naguère à celui du fils, parce que le rôle du père est trop coincé dans l'invraisemblance, dans les fioritures. Peu d'acteurs sont aussi populaires, que Jean Marais. On comprend très bien qu'il ait voulu mettre en scène et interpréter cette pièce d'un homme qui fut tout pour lui et qui lui apprit son métier. Ces soirs-ci, au théâtre Antoine, c'est cela qui l'emporte, cette constance d'une amitié, bien que la déception ne compte qu'à peine parce que l'amitié, après tout, un jour dans l'autre, c'est plus grave que le théâtre.

Lila Kedrova a de la tenue dans le rôle de la maman, et aussi des touches de jeunesse, d'insouciance. Elle joue prudent, alors qu'il faudrait se jeter à l'eau, prêter les mauvais pour les gueux. Le jeu de Madeleine Robinson est trop réservé lui aussi, trop honnête. Ces personnages ne des monstres. Ils appellent à la démesure. Arsinoé aussi n'est pas facile, quarante ans après, à déraciner dans le vide. Comment prêter aux répétitions longues, peut-être pour une femme qui n'est pas un acteur, pour un acteur qui n'est pas une femme, une valeur de vérité ?

Les décors de Cocteau et de la musique ont été conservés à deux années d'intervalle.

Cette reprise des Parents terribles, pour flamande, ne vaut pas celle de Comédie-Française, fait son temps. Des scènes entières, Arsinoé, Yvonne, Eliane, Guy, ont disparu. Il ne reste que la famille, le noyau dur, le cœur de la pièce. Et c'est déjà beaucoup.

MICHEL COURNOT.

★ [illegible]

Cinéma

« L'APPRENTI SALAUD » de Michel Deville

Inventeur, [illegible] avec Nina Companeez, [illegible] « comédie policière » à la française, Michel Deville poursuit, de film en film, une approche [illegible] qui prend, parfois, tournure grave ou mélancolique.

Adapté d'un [illegible] de Frank Neville, *Bien mal acquis, l'Apprenti salaud* est l'histoire d'un « vieux garçon », Antoine, employé au quinquagénaire modèle, qui, après la mort de sa mère, [illegible] sa vie en se lançant, avec désinvolture, dans l'escroquerie. Michel Deville a inventé Caroline, un personnage [illegible] qui [illegible] pas dans ce roman, et qui lui a permis de réunir — il s'[illegible] — un couple [illegible] : Patrick Lamoureux, vedette populaire, et Charlotte Dejoux, jeune actrice presque inconnue, un quinquagénaire qui se [illegible] un personnage d'aventurier, et une fille [illegible] prolongée, qui a la rondeur et la [illegible] tout « devillien » d'une ingénue à l'ancienne mode. Ce couple [illegible] et bien son [illegible] de [illegible] qui ne sont, au fond, que prétexte.

Le découpage est très morcelé, ce qui donne à la mise en scène une [illegible]. Le thème de l'escroquerie est constamment traité en [illegible] et, certes, on s'amuse. Mais l'important, pour Deville, c'est de faire évoluer Antoine et Caroline, [illegible] des grâces de funambules, entre l'amitié, la complicité et l'amour, comme deux innocents faisant, l'un par l'autre, leur éducation sentimentale. On retrouve tout l'univers de Deville, délicatement en équilibre sur des [illegible] d'épingle. Et, pour son premier grand rôle au cinéma, Charlotte Dejoux est une révélation.

JACQUES SICLIER.

★ [illegible], Gaumont-Colisée, [illegible] Fauvette, [illegible], Pathé, Gaumont-Opéra-Impérial, Victor-Hugo, [illegible], Saint-Lambert, Saint-Charles.

■ **Les Ballets basques** de Maurice Oldarra présenteront un gala exceptionnel le mercredi 19 janvier, à 21 heures, à la salle Pleyel.

■ **La première Couronne**, de Maurice Lemaître, a récompensé un jeune talent remarqué en 1976, à [illegible] À un pianiste de dix-huit ans, [illegible] d'Ascoli.

Exposition

KUPKA-ALBUM

Quatre tableaux en blanc et noir *sur un album de vingt-six* [illegible] *par Frantisek Kupka, qui parut à Paris, en 1936, chez un petit éditeur. Kupka — qui depuis 1931 jusqu'en 1939 fut délégué à vie de l'Académie des beaux-arts de Prague pour diriger les travaux des jeunes bourgeois tchèques, et pouvait se permettre de peindre sans trop chercher à vivre de sa peinture — en vint lui-même à financer l'édition. Il en fut pour ses frais. Les « planches » ne furent guère [illegible] ne sensibilisait pas une minorité [illegible] à l'époque. Plus qu'après, d'ailleurs. L'album est une œuvre quasi inconnue, qui a pourtant une importance, non seulement par la qualité intrinsèque des planches, mais aussi parce qu'il est une sorte de bilan d'une bonne quinzaine d'années de recherches de formes abstraites.*

« Volontairement sans histoires ne se passant pas avec figures humaines, au milieu des [illegible] et sous des [illegible] qu'on a coutume de les voir peints et gravés... » *Kupka a pris soin de présenter lui-même son recueil, en le faisant précéder d'un [illegible] — un manifeste, comme on voudra — qui ne vaut pas par rapport à la discipline abstraite, dont il est l'un des principaux [illegible] — mais l'oublier, on n'en parle généralement pas sans un [illegible] [illegible] dans les [illegible] de l'art — et sans laquelle il ne [illegible] jamais.*

Le mérite de *l'exposition du Musée d'art moderne — une exposition [illegible] et peu spectaculaire, mais [illegible] a fait intéressante, — est d'avoir regroupé autour des quatre séries de planches une quarantaine d'études préparatoires, gouaches et [illegible] au pinceau de Chine, et une vingtaine de pages de croquis et textes manuscrits, que l'on peut situer entre 1931 et 1936. L'ensemble constitue un dossier assez substantiel pour nous faire entrer plus avant dans la [illegible] de la peinture.*

S'il est difficile parfois de suivre pas à pas la progression des formes à travers tous ces [illegible] — mouvement n'étant pas [illegible], comme par exemple les croquis de Jacques Villon, à peu près à la même époque, explicitant son processus d'[illegible] il serait [illegible] de confronter les différentes [illegible] (à Puteaux), — on a [illegible] assez d'informations pour que se dégage l'originalité de la démarche de Kupka, qui eut d'avoir comme point de départ, non pas l'objet réel — arbre, personnage, guitare ou visage, — mais des [illegible] inventés, et étrangers au milieu parisien.

L'album est une sorte d'[illegible] — on peut spéculer sur le nombre de planches : vingt-six, — un répertoire de formes qui s'articulent autour de trois notions : musique, architecture, symbole. Depuis le grouillement organique, la [illegible] de pétales, des [illegible] et des pseudo-broiements de [illegible] d'artifices, jusqu'aux [illegible] et aux plans [illegible] verticaux, la [illegible] picturale prend [illegible] dans l'informel, en [illegible] de la [illegible] organique, pour passer à la forme à une [illegible] géométrique, [illegible] que l'on peut suivre tout au long des planches magnifiquement équilibrées de blanc et de noir.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au [illegible] janvier.

Danse

MORT DE YOURI SOLOVIEV

Youri Soloviev, danseur [illegible] du Kirov, est mort à Leningrad le 11 janvier. Il était âgé de trente-six ans.

Sorti en 1958 de l'Institut chorégraphique de Leningrad à l'âge de dix-huit ans, Youri Soloviev était devenu très vite soliste au Kirov. La France l'avait découvert dans la variation de « l'Oiseau bleu » qu'il interprétait, en 1961, en alternance avec Rudolf Noureev, lors de la [illegible] du Kirov au palais Garnier.

Parmi [illegible] les plus marquantes on peut rappeler la « Symphonie de Leningrad » (1961), « le Pays des merveilles » de Jakovson (1968), et « la Création du monde » d'après Jean Effel (1971). Youri Soloviev avait également tenu à danser en [illegible] la « Symphonie inachevée » dans la chorégraphie de Peter Van Dyk. Le titre d'artiste du peuple de l'U.R.S.S. lui avait été attribué. — M. M.

MERCREDI

PUBLICIS MATIGNON - PARAMOUNT OPERA - CAPRI GRANDS BOULEVARDS PARAMOUNT MONTPARNASSE - PARAMOUNT GALAXIE - LES IMAGES - PARAMOUNT MAILLOT - CONVENTION SAINT-CHARLES et PARAMOUNT ODOEN (v.o). - LE MISTRAL LIBERTE Gare [illegible] Lyon - PARAMOUNT La Varenne - BUXY Val-d'Yerres - CLUB Les Mureaux

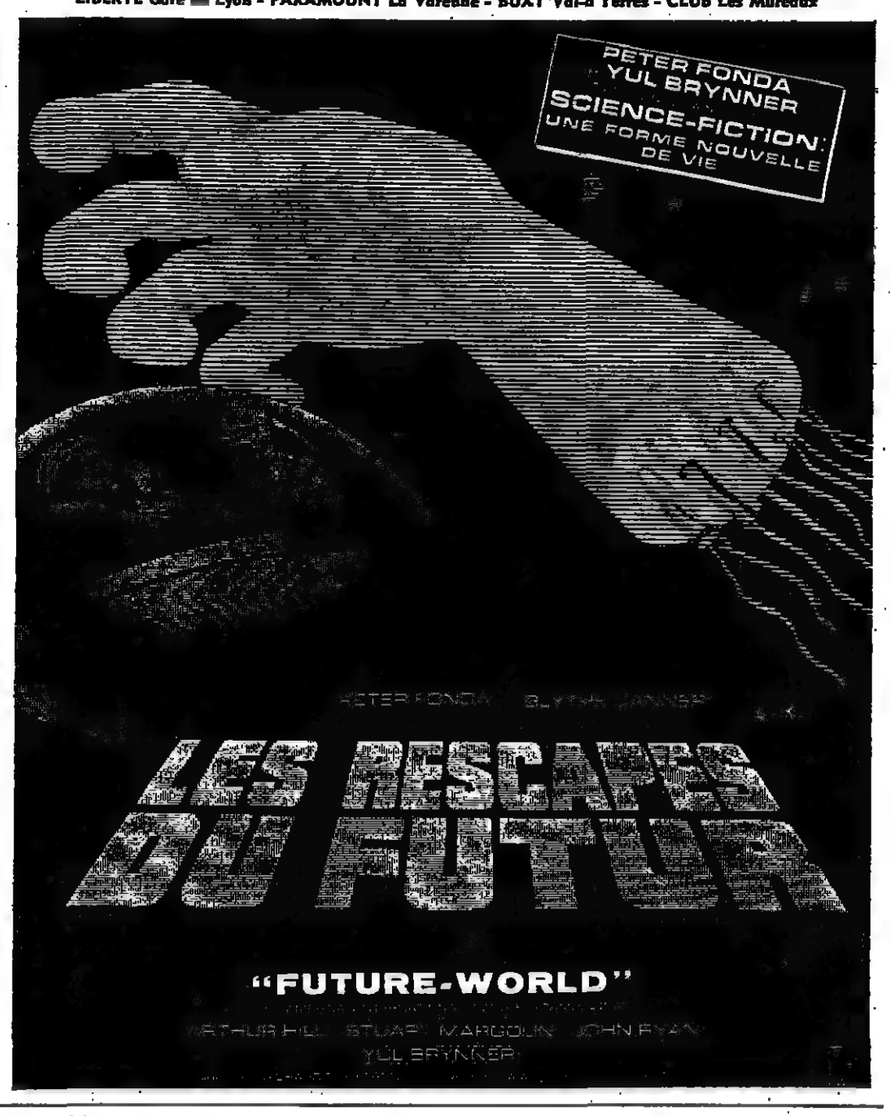

LE [illegible] MAGIC CIRCUS a le plaisir [illegible] vous annoncer qu'il a fêté le [illegible] 1977, jour de son départ de Paris vers de nouvelles [illegible], la 1800e représentation depuis sa création.

Depuis [illegible] il a visité 15 pays et 63 villes en France. Il a joué devant plus de 700.000 spectateurs, sans compter les animations pour enfants, [illegible] ponctuelles [illegible] politiques. Ses prochains spectacles seront « COURAGE », d'après Grimmelhausen (un allemand), en [illegible] 77, et [illegible] « [illegible] ET UNE NUITS », en décembre 77. Le [illegible] Magic Circus vous invite à fêter [illegible] incroyable événement chez vous (c'est moins cher) en découpant cette page en confetti, ou en faisant un petit [illegible] que vous pourrez lancer par la fenêtre.

LE GRAND MAGIC CIRCUS — 55, rue Lacépède, PARIS (5e) - Téléphone : 331-68-58

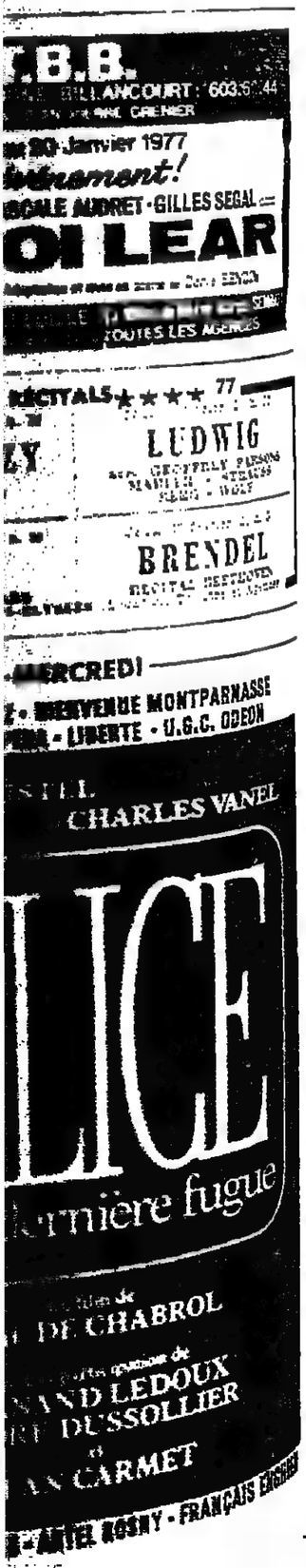

Théâtre National Populaire
TNP
Théâtre de la Porte Saint-Martin
LA DISPUTE
de Marivaux
en scène Patrice Chéreau
PROLONGATION
Théâtre National de Chaillot
A.A.
THÉATRES D'ARTHUR ADAMOV
mise en scène [illegible] Planchon
DERNIÈRES

PLUS DE 500.000 SPECTATEURS A PARIS et le succès continue
COLISÉE
HAUTEFEUILLE
PLM St-Jacques VO
IMPÉRIAL
GAUMONT GAMBETTA
CLICHY Pathé VF
GAUMONT CONVENTION VF
TRICYCLES Asnières VF
MULTICINÉ Champigny VF
BELLE-ÉPINE Thiais VF
VÉLIZY 2 Velizy
C2L Versailles VF
ARIEL Rueil VF

BARRY LYNDON
un film de STANLEY KUBRICK

MERCREDI
Cinéma GIT-LE-CŒUR
MAMAN KUSTERS s'en va au ciel
de Werner Rainer FASSBINDER
CAPITAL FILMS
"14 JUILLET BASTILLE" A PARTIR DU 26 JANVIER

MERCREDI
EN VERSION ORIGINALE
UGC BIARRITZ - [illegible] DOME - STUDIO DES URSULINES - BONAPARTE

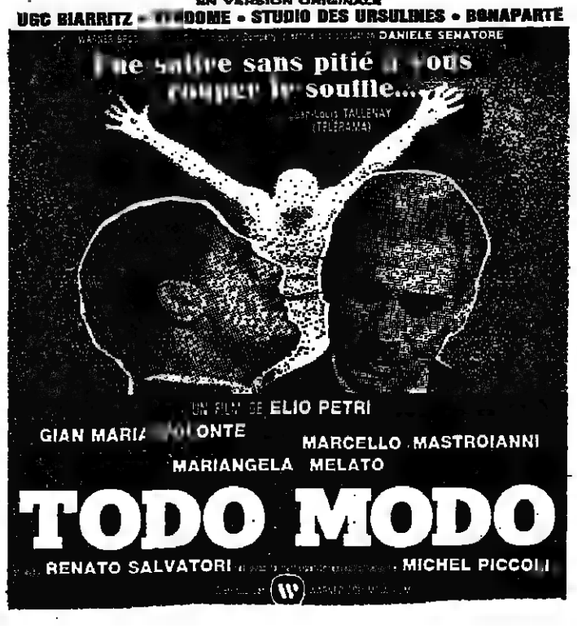

UN FILM DE ELIO PETRI
GIAN MARIA VOLONTE
MARCELLO MASTROIANNI
MARIANGELA MELATO
TODO MODO
RENATO SALVATORI MICHEL PICCOLI

l'OPÉRA, l'A.L.A.P. (Agence Littéraire et Artistique Parisienne) et les Spectacles LUMBROSO, présentent le
BALLET du théâtre BOLCHOÏ
avec les Etoiles, le Corps de Ballet et l'Orchestre du Bolchoï
PALAIS DES CONGRÈS
Porte Maillot - 75017 PARIS - Tél. 758.27.78
du 4 Mars au 24 Avril

6 Programmes au Palais des Congrès
1. SPARTACUS. [illegible] 6-26-29-30 Mars - 22-23 et 24 Avril à 20h30 6 Mars à 14h30
2. LAC DES CYGNES. 10-11-12-15-17-19-20-25-27 Mars 1-2-19 et 21 Avril à 20h30 13 Mars et 17 Avril à 14h30
3. GISELLE. 6 et 9 Mars - 6-16 et 17 Avril à 20h30 - 12 Mars à 15h - 10 Avril à 14h30
4. DON QUICHOTTE. 22 et 23 Mars - 8 Avril à 20h30 - 11 Avril à 17h
5. SOIREE PROKOFIEV. 23 Mars - 5-7-9 et 10 Avril à 20h30 - 3 et 24 Avril à 14h30
6. SOIREE TCHAÏKOVSKI. 15 et 21 Mars - 2 et 20 Avril à 20h30 - 20 et 27 Mars à 14h30

Prix des places au Palais des Congrès : 1re catég. 120F - 2e catég. 90F - 3e catég. 65F - 4e catég. (au guichet) 40F

LOCATION PAR CORRESPONDANCE
Bon à adresser au Palais des Congrès (Bolchoï)
Nom : .....
Adresse : .....
Tél. : .....
Code postal : .....
Place : nombre ..... prix ..... catég. .....
(indiquer ici 3 dates et jours différents) 1er choix : ..... heure : .....
2e choix : ..... heure : .....
3e choix : ..... heure : .....
Joindre règlement par chèque bancaire ou postal 3 volets à l'ordre du Palais des Congrès (Bolchoï) une enveloppe timbrée pour l'envoi des billets.
Signature : .....

La location par correspondance cesse 15 jours avant chaque représentation. Si vos billets ne vous parviennent pas 5 jours avant la 1re date choisie réclamez par lettre au Palais des Congrès. Aucune réclamation n'est admise après la séance.

LA LOCATION EST OUVERTE AU GUICHET DU PALAIS DES CONGRÈS (15 jours à l'avance) de 12h30 à 19h et DANS LES AGENCES

1 programme à l'OPÉRA : IVAN LE TERRIBLE
les [illegible] places de [illegible]
Location par correspondance ou au guichet 15 jours à l'avance
RENSEIGNEMENTS : 8, rue Scribe 75009 PARIS ou par téléphone : 073.70.55

DERNIÈRE
LE JEUDI 20 JANVIER

théâtre de la tempête
328 36 36
penthésilée
kleist
texte français
julien gracq
scène
michel herman
lucien

CONCERTS
radio france

ORCH. NATIONAL DE FRANCE
THEATRE des CHAMPS-ELYSEES
Mercredi 19 janvier à 20 h. 30
Dir. : M. LE ROUX
Sol. : M. BEROFF
R. STRAUSS - BEETHOVEN
MOZART - WEBERN - PROKOFIEV

SAISON LYRIQUE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium
Jeudi 20 janvier à 20 h. 30
GLINKA
LA VIE POUR LE TSAR
solistes de
L'OPÉRA DE ZAGREB
Nouvel Orch. Philharmonique
Direction : N. BAREZA

NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium
Vendredi 21 janvier à 20 h. 30
Dir. : E. KRIVINE
Sol. : D. MERLET
MOZART

MUSIQUE DE CHAMBRE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium
Mardi 25 janvier à 20 h.
QUATUOR BULGARE
SCHUBERT - RAVEL
BEETHOVEN

ORCH. NATIONAL DE FRANCE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium
Mercredi 26 janvier à 20 h. 30
Dir. P. BELLUGI
R. REMEDIOS
R. AMIS EL HAGE - S. CIULLI
FAURÉ - MILHAUD
CHABRIER - BUSONI

MUSIQUES SACRÉES
NOTRE-DAME des BLANCS-MANTEAUX
Jeudi 27 janvier à 20 h. 30
PERGOLESE - MARCELLO
VOGEL, B. FIRNILA, C. WIRTZ
Formation de Chambre du Nouvel Philharmonique
Direction : L. JOUINEAU

PERSPECTIVES DU XXe SIÈCLE
RADIO-FRANCE Samedi 29 janvier
Journée Henri
DUTILLEUX
10 h. : Répétition publique. 14 h. 30 : Concert-débat : « Pourquoi faire entendre la totalité des pièces disponibles »
20 h. 30 :
J. ALAIN - J.-P. GUEZEC
Ch. KOECHLIN - A. BERG
H. DUTILLEUX
Location : RADIO-FRANCE, [illegible] et [illegible]

MARDI 18 JANVIER à 21 heures
Concert G.E.R.M.
G. Frémy - A. Marchutz
P. Marietan - F. Novaki
G. Saligrat
TEXTES PARTITIONS
J. Y. BOSSEUR
avec
COLLECTIF CHANGE
B. Lartigue - L. Ray - M. [illegible]
J. [illegible] - C. [illegible]
M. [illegible]
11, [illegible] PARIS
Porte de la [illegible]

CHATTERTON
d'Alfred de VIGNY
Mise en scène : Jean JOURDHEUIL
15 REPRÉSENTATIONS
DERNIÈRE LE 3 FÉVRIER
TH. RÉCAMIER
[illegible] Commerce et Samedi

Musique
THEATRE DE LA VILLE
18 h 30
du 18 au 22 janvier
CHRISTOPH ESCHENBACH
Schumann - Chopin
Th. Sarah Bernhardt, place du Châtelet
tél. 887-35-39

LE CALENDRIER DES CONCERTS

SALLE GAVEAU
Jeudi 20 janvier à 20 h. 30
(P.a. Kleagen.)
ORCHESTRE du CONSERV. de PARIS
Direction : [illegible]
DERVAUX
avec Renaud
ARBION, piano
Weber, Ph. Mauoury, Rachmaninov, A. Roussel

Eglise St-Germain-des-Prés
Jeudi 20 janv. à 21 h.
Rens. et loc. Egl. 325-41-71 (p.a. Kl[illegible])
TROMPETTE et ORCHESTRE
Guy Touvron
Orch. Bernard Thomas
ALBINONI, TELEMANN, HAENDEL, PURCELL, TARTINI

Théâtre de la Madeleine
Samedi 22 janvier à 17 h.
(p.a. Dandelot)
[illegible] DE LA MUS. DE CHAMBRE
Bernard MICHELIN
Jeanne-Marie DARRÉ
Sonates violoncelle et piano
BEETHOVEN, BRAHMS, STRAUSS

SALLE PLEYEL
Dimanche 23 janvier à 20 h. 30
(Valmalète.)
[illegible] BENEF. INSTITUT [illegible]
BEETHOVEN
par Ventzislav
YANKOFF

[illegible]
S. r. [illegible] Montmartre
Lundi [illegible] janvier à 20 h. 30
C.I.P. Salle Bleue [illegible]
Mardi 25 janvier à [illegible] h. 30
(p.a. [illegible])
CONCERTS DU MARDI
LUNDIS DU PALACE
J.-P. WALLEZ (violon)
S. RIGUTTO (piano)
M. CANTIN (cor)
C. DESURMONT (clarinette)
[illegible] RISLER (piano)
M. PENA (soprano)
BEETHOVEN : [illegible] op. 12
SCHUBERT : « La Pêche sur la rocher »
BRAHMS : Trio op. 40

SALLE PLEYEL
Lundi 24 janvier à 20 h. 30
Loc. : Salle, Durand, 3 FNAC [illegible] Agences
(P.a. Valmalète.)
Concerts BARS présentent LES GRANDS CONCERTS PLEYEL
ORCH. DE CHAMBRE DE MUNICH
dir. : Hans STADLMAIR
NATALIA et IGOR OISTRAKH
Bach Mendelssohn [illegible]

THEATRE des CHAMPS-ELYSEES
Jeudi 27 janvier [illegible] heures
(Kleagen.)
[illegible] bénéfice des malentendants
Gérard POULET
FESTIVAL STRINGS
LUCERNE
Dir. : R. BAUMGARTNER
BACH - MOZART

[illegible]
Vendredi 28 janvier à 21 h.
(Werner)
[illegible] LIEBER et MELODIES par GERARD
SOUZAY
Piano DALTON BALDWIN
Airs anciens italiens
FAURÉ, SCHUBERT, BRAHMS, TCHAIKOWSKI, de FALLA

[illegible]
Dimanche 30 janvier, 6, [illegible] février 17 et 21 h.
Mardis 1, 8, 15 févr. [illegible] h. 30, 21 h.
[illegible]
Intégrale des QUATUORS de BEETHOVEN
Quat. LŒWENGUTH
Chaque programme donné 2 [illegible], Marceau
Rens. : 661-17-24 [illegible] h.-12 h.)
[illegible] Durand [illegible] salle

SALLE PLEYEL
Lundi 31 janv. à 20 h. 30
Loc. : Salle, Durand, 3 FNAC
(P.a. Valmalète.)
Les CONCERTS BARS présentent LES GRANDS CONCERTS PLEYEL
Orchestre de [illegible]
J.-F. PAILLARD
soliste
VICTORIA DE LOS ANGELES
VIVALDI HAENDEL [illegible]

[illegible] BARS présentent [illegible] PLEYEL
Salle Pleyel
Lundi 7 février à 20 h. 30
Loc. : salle, Durand, 3 FNAC, agences
(p.a. Kléagen)
Orch. Philharmonique de Lyon
Dir. : Serge BAUDO
Soliste :
Clelia MERTENS
harpe
Dutilleux - Saint-[illegible] Tchaikowski

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Bohème.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Verre d'eau.
Chaillot, 20 h. 30 : A. A. Théâtres d'Arthur Adamov. — Salle Gémier, 20 h. 15 : [illegible] Courage et [illegible] enfants.
Odéon, 20 h. 30 : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Parachimie.
Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.

Les salles municipales

[illegible], 20 h. : Virgil.
[illegible] Carré, [illegible] h. : Emma [illegible].
Théâtre de la Ville, [illegible] h. 30 : Concert : [illegible] h. : l'Echange.

Les théâtres de Paris

Antoine, 20 h. 30 : les [illegible].
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
[illegible] de Vincennes, [illegible] de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune fille [illegible] vieille [illegible] une nuit [illegible] — [illegible] la Tempête, 20 h. : Penthésilée.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie [illegible] Champs-[illegible], 20 h. 45 : [illegible].
Coupe-Chou, 21 h. 30 : l'Arménoche.
Daunou, 21 h. : [illegible] Dorian Gray.
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon [illegible].
Fontaine, [illegible] h. : Grandeur et [illegible] de Marcel Barju.
Huchette, [illegible] h. : la [illegible] chauve ; la Leçon.
La Bruyère, [illegible] h. : Pour 100 briques, [illegible] plus [illegible] maintenant.
Madeleine, 20 h. : [illegible].
Mathurins, 20 h. 45 : [illegible].
Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.
Michodière, 20 h. 45 : [illegible] Madame.
Moderne, 21 h. : Qui [illegible] qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Montfleury, 20 h. 30 : Oraison ; [illegible] h. : Opération [illegible].
Nouveautés, [illegible] : Nina.
Œuvre, 20 h. [illegible] : le Scénario.
Le Palace, [illegible] h. : Rock [illegible] Roll Clown ; 21 h. : [illegible] ridicule (Pip Simmons) ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, [illegible] h. : [illegible] de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : [illegible] la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. : [illegible] Dispute.
Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.
Saint-Georges, 20 h. : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. : [illegible] Femme Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux. — Grand Théâtre, 21 h. : [illegible]. — La Galerie, 21 h. : la Paix.
Théâtre de l'Epicerie, 20 h. [illegible] : la Chaise à trois faces : le Prix Martin.
Théâtre Essaion, 21 h. : la Représentation.
Théâtre du Manitout, 18 h. : la Vitromagie.
Théâtre du Marais, 20 h. [illegible] : Electre ; 23 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre [illegible], 21 h. : le [illegible].
Théâtre d'Orsay, Grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : [illegible] attendant Godot.
Théâtre Présent, [illegible] h. 30 : le [illegible] l'ours ; Tombeau d'Achille.
Théâtre [illegible], [illegible] h. 45 : Egmont.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Antoine et Cléopâtre.
Trogidyte, 22 h. : Contes sauvages.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre [illegible] la Commune, 20 h. 30 : Schippel.
Bouloqne, T. S. B., 20 h. 30 : le [illegible] Lear.
Corbeil-Essonnes, Centre [illegible] Neruda, 20 h. 30 : [illegible] et Léna.
Créteil, Maison des [illegible] h. : Dick Annegarn.
Ivry, Studio, 21 h. : Martin-Eden.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le [illegible] d'une [illegible] d'été.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : [illegible] calin.
Villejuif, [illegible] Romain-Rolland, 21 h. : Ivanov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Emmanuelle ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs-Manteaux, [illegible] h. : [illegible] Bouteille ; 21 h. : [illegible] ; 22 h. 30 : [illegible] la [illegible].
Café d'Edgar, 21 h. : [illegible] ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne [illegible] déplaise ; 22 h. 15 : Deux [illegible] de [illegible].
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Caveau des Oubliettes, 21 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi [illegible] ? [illegible] h. : [illegible] Garcin.
La Cour des Miracles, 20 h. 30 : Alice Métayer ; 22 h. : les Mirabelles.
Dix-Heures, 22 h. : [illegible] et [illegible] Fanal, 20 h. : [illegible].
Fer-à-Cheval, 22 h. : [illegible] Pavail, Patrie.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : [illegible] gauche ; 22 h. [illegible] : J.-C Montbeliis.
Le Splendid, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit, une maille à l'envers ; 22 h. : Dix dernières ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : le Pot de terre contre le Pot de vin.
Théâtre-Cabaret rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne et ses copines.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la [illegible] Louis XI.
La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h. 15 : Handicap ; 22 h. 30 : Michel [illegible] — Salle [illegible] 22 h. 30 [illegible].

STUDIO CUJAS
LE CONFORMISTE
de
Bernardo Bertolucci
20, RUE CUJAS 5e - 033-89-22

NOUVEAU CARRÉ-SILVIA MONFORT
20 HEURES
5, rue Papin - Tél. : [illegible]
Papin 2
EMMA SANTOS
ATELIERS CLAUDE RÉGY

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des [illegible]
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 18 janvier

Les chansonniers

[illegible] de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Dix-Heures, 22 h. : Teca [illegible] Ricardo.

Le music-hall

Bobino, 20 h. [illegible] Georges Brassens.
[illegible] de Paris, 20 h. [illegible] : Parisiline.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, [illegible] h. [illegible] Dalida.
Palais des [illegible], 21 h. : Serge Lama.
Palais des [illegible], 20 h. [illegible] : Julien Clerc.
Renaissance, [illegible] h. : Guy [illegible].

Les concerts

Théâtre de la Ville, [illegible] h. [illegible] : C. Eschenbach, piano (Schumann, Chopin).
Cercle interallié, [illegible] h. : [illegible] de Tassis (Haydn, Ives, Brahms).
Eglise Saint-Séverin, [illegible] h. : C. Cour[illegible] G. [illegible], violon et cla[illegible] (Bach).

Jazz, pop' et rock

Pavillon de Paris, [illegible] h. : Todd Rundgren, pop.
Crétcil, Maison des arts, 20 h. [illegible] : Dick Annegarn.
American Center, 21 h. : Moravagine.

cinémas

Les films marqués [illegible] sont interdits aux moins de treize ans ; [illegible] aux moins de dix-huit ans.

Le cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Lilliom, [illegible] F. Lang ; [illegible] h. 30 : l'Héritage de la chair, d'E. Kazan ; 20 h. 30 : le Voyage des comédiens, de T. Angelopoulos.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
AFFREUX, SALE ET [illegible] (It.), [illegible] Saint-Germain [illegible] chette, [illegible] (633-97-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (328-58-00) ; [illegible], 8e [illegible] 35-40) ; jusqu'au 13, à partir du 14 : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (367-35-43).
L'AGE DE CRISTAL (A.) v.o. ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; [illegible] (Sov.), [illegible] Alpha, 5e (033-39-47) ; Aristote, [illegible] (548-62-25), Paramount-Elysées, [illegible] (359-49-34) Paramount-[illegible] 12e (343-99-34) ; v.f. Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e [illegible]-54), Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, [illegible] (326-65-13) ; jusqu'au 13, Cluny-[illegible], 5e (033-07-76) ; Clichy-Pathé, [illegible] (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, [illegible] (723-69-23) ; v.f. Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LA BANANE NOIRE (Ital.) [illegible] : Le Seine, [illegible] (325-95-99), à 14 h. [illegible] 22 h 30.
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, [illegible] (033-35-40), Publicis Saint-Germain 6e (222-72-80), Biarritz, 8e (723-69-23), [illegible] Champs-Ely[illegible] 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (328-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BARRY LYNDON (Angl., v.o. ; Bautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. Impéria[illegible] (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT [illegible] VENISE (It.), v.o. Paramount-Marivaux, 2e (266-56-33) ; Bautefeuille 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-[illegible]-81).
LE CERCLE DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, [illegible] (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE COUP DE GRACE (All.), v.o. Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, [illegible].
CRIA CUERVOS [illegible], v.o. Hautefeuille.
LA DERNIERE FOLIE (A.), [illegible] : Studio de la Contrescarpe, 5e (329-78-37), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. Impérial [illegible] (742-72-52) jusqu'au [illegible].
[illegible] DUZALA (Sov.), [illegible] Alpha, 5e (033-39-47), Aristote, [illegible] (548-62-25), Paramount-Elysées, [illegible] (359-49-34), Paramount-[illegible] 12e (343-99-34) ; v.f. Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A.), v.o. Rac[illegible] 6e (633-43-71).
ENNEMIS COMME AVANT (A.), v.o. Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. Gaumont-Convention, [illegible] (828-42-27) jusqu'au [illegible].
L'EMPIRE DES [illegible] (Jap.) (**), [illegible] Saint-Andre-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. Balzac, [illegible] 53-70).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp.) [illegible] Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Monte-Carlo, [illegible] 09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
[illegible] A [illegible] (Suéd.), v.o. : [illegible] Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE [illegible] ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, [illegible] (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Athéna, 12e (343-07-48), Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; jusqu'au 13, Wepler, 18e (387-50-70).
L'HEROINE DU TRIANGLE [illegible] (Fr.) : [illegible] Cler, 7e (337-90-90).
[illegible] L'AN 2000 (Fr.), Quintette, [illegible] 35-40), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, [illegible] (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Caravelle, 18e (387-50-70) ; jusqu'au 13, Français, 9e (770-33-88), Cambronne, 15e (734-42-96).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.), Omnia (233-39-36) ; Balzac, [illegible] 32-70) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (328-41-02) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Les Images, 18e (522-47-94).
KING KONG (A., v.o.), Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) jusqu'au 13 ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. Soul'Mich, 5e (033-48-28) ; George-V, [illegible] (225-41-46) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, [illegible] (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e [illegible] 22-17) ; Convention-St-Charles, [illegible] (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, [illegible] (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; [illegible] 19e (206-71-33).
LACRE-MOI LES BABEETS (A., v.o.) [illegible] Barpe, [illegible] 34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-[illegible] 14e (331-51-16) ; [illegible] 15e (734-42-96) ; Clichy-[illegible] (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) [illegible], 17e (754-10-65).
MADO (Fr.) Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, [illegible] (544-14-27) ; Gaumont-[illegible] 14e (331-51-16) ; Secrétan, [illegible] (206-71-33).
1900 (1re partie, It., v.o.) (**), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. Templiers, [illegible] (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, [illegible] (261-50-32).
1900 (2e partie, It., v.o.) (**), Saint-Germain-Village, 5e (633-97-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MOI, [illegible] RIVIERE... (Fr.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42).
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
NOUS [illegible] SOMMES [illegible] AIMES (It., v.o.) Cinoche Saint-Germain (033-10-82).
LA PREMIERE FOIS (Fr.) Gaumont-Théâtre, [illegible] (231-33-16) ; Bourse, [illegible] (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Athéna, [illegible] (343-07-48) ; Clichy-Pathé 18e (322-37-41) ; Jusqu'au [illegible] Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., v. québ.) [illegible] Studio Soint-Séverin, 5e (033-50-91).
RUE HAUTE (Belg.) Panthéon, 5e (033-15-04) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Jusqu'au 13 Calypso, 17e (754-10-65).
[illegible] (It., v.o.) (**) [illegible] Gaumont-[illegible] (723-71-11) ; [illegible] Saint-Germain-des-Prés, [illegible] 98-18), [illegible].
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) Saint André des Arts, 6e (326-48-18) ; Maxéville, 9e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) [illegible] ritz, 8e (723-69-23).
SERAIL (Fr.) (**) [illegible] 90-90).
SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, [illegible] (325-71-08), Ermitage, [illegible] 15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté-Gare [illegible] Lyon, [illegible] (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, [illegible] (539-52-43) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Miramar, 14e [illegible] 99-75).
THE MARATHON MAN (A., v.o.) (**) Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Jusqu'au 16 Nelson, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mont[illegible]-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e [illegible] 41).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.f.) Paramount-Opéra, [illegible] (073-34-37).
UNE FEMME A [illegible] FENETRE (Fr.) Colisée, [illegible] (359-29-46) ; Gaumont-Sud 14e (331-51-16).
UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) [illegible] 8e (359-53-99), [illegible] 9e (770-72-86), Montparnasse [illegible] 14e [illegible] 65-13).
UN MARI, [illegible] UN MARI (Fr.) Normandie 8e (359-41-18), Bretagne, 6e (222-57-97), Haussmann, 9e (770-47-55) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
UNE FILLE UNIQUE (Fr.), Le Seine, [illegible] (325-95-99), à partir de 18 h 30

Les films nouveaux

LE DESERT DES TARTARES, [illegible] Valerio Zurlini, v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Lumière, [illegible] (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Cambronne, [illegible] (734-42-96).
FRANCE, [illegible] PATRIE, film français de Guy Barbero : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE [illegible] FAYARD DIT « LE SHERIFF », film français d'Yves Boisset : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Moulin - Rouge, [illegible] (606-34-25).
SUNDAY TOO FAR AWAY, film australien, [illegible] Kenn Baunam, v.o : [illegible] Médicis, 5e [illegible] 25-97), U.G.C - Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
VIOL ET CHATIMENT, film américain de Lamont Johnson (**), v.o : Cluny-Ecoles, 5e (023-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. Rotonde, 6e (633-08-22), Helder, 9e (770-11-24), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-St-Charles, 15e (577-09-70).
RAID SUR ENTEBBE, film [illegible] d'Irvin Kershner, [illegible] U.G.C -Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, [illegible] (359-15-71) ; v.f. Rex, [illegible] (236-83-93), Balzac, [illegible] (359-52-70), Miramar, 14e [illegible] 41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-Saint-Charles, [illegible] (577-09-70).
ERIC TABARLY ET LES AUTRES, film français d'Yves Hussenot [illegible] J.-Cocteau 5e (033-47-[illegible]).
L'APPRENTI SALAUD, film français de Michel Deville : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Collisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Convention-Saint-Charles, [illegible] (577-09-70).
[illegible] VICTOIRE [illegible] ENTEBBE (A., v.o.) : Publicis-Matignon, [illegible] (359-31-97) ; v.f. Paramount-Marivaux, [illegible] (266-55-33), Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse [illegible] (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
[illegible] VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Le Seine, [illegible] (325-95-99), [illegible] h. 30 et 22 h 30.
[illegible] AU BOUT DU MONDE (Fr.) Bassamano, [illegible] (770-47-86).
WEEK-END SAUVAGE (A., [illegible] v.o.) : Paramount-Odéon, [illegible] ; Publicis-Champs-Elysées, [illegible] (720-76-23) ; v.f. Caumont, [illegible] (508-11-69) ; Paramount-Opéra, [illegible] ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse 14e [illegible] 22-17), Convention-Saint-Charles, [illegible] (577-09-70).
WINSTANLEY (Ang., v.o.) [illegible] Entrepôt 14e [illegible].

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 19 au [illegible] janvier)

Cirque à l'ancienne au Nouveau Carré, square Emile-Chautemps (277-58-40), mer., sam. et dim., 15 h. 30.
Cirque d'Hiver (700-12-25), mer., 14 h. ; dim., [illegible] h. [illegible] 17 h.
Marionnettes Anne [illegible] 05-99), Théâtre 13, mer., 14 h. 30 : [illegible] Ferme du bonheur.
Marionnettes André Verdun, Vincennes (782-10-60), mer., sam., dim., [illegible] h. : Robinson Crusoé.
Marionnettes du Jardin d'acclimatation (637-07-87), t. l. j., 15 h. 15 : Guignol.
Marionnettes du jardin [illegible] Tuileries (076-05-19), mer., sam. [illegible] dim., 15 h.
Marionnettes du Luxembourg (326-48-47), mer. et dim., [illegible] h. 30 [illegible] 15 h. 30 : [illegible] h. : Métamorphoses du Prince charmant.
Marionnettes du parc [illegible] (273-39-56), mer., sam., dim., 15 h. : Guignol.
[illegible] Bec fin (203-34-49), mer., [illegible] h. : [illegible] Animaux malades de la [illegible] (+ [illegible]).
[illegible] Petit Casino (747-62-75), [illegible] h., [illegible] dim., [illegible] h. : [illegible] salipettes.
[illegible] Blancs-Manteaux [illegible] 887-97-58), [illegible] sam., 14 h. 30 : le [illegible] Gabiolo.
[illegible] d'Edgar (326-13-68), mer., 14 h. et 16 h. : sam., 15 h. : Pierre et Félicia ; mer., 14 h. [illegible] h. : Atelier [illegible] universitaire, [illegible] magne, dim., 15 h. [illegible] siffleur.
Montfetard (236-02-87), mer. [illegible] 14 h [illegible] siffleur.
Pavillon royal (500-51-00), [illegible] dim., 15 h. : le Carnaval [illegible] animaux.
Théâtre Aydar (878-33-47), les 24 et 25, à 14 h. 30 : Arthur au pays [illegible] hommes.
Théâtre [illegible] Livre-Vivant (033-53-81), mer., 14 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 16 h. 30 : le Coq en pâte.
Théâtre du Manitout (325-60-13), [illegible] dim., 15 h. : les [illegible] mille et un livres.
Théâtre Montparnasse, [illegible] sam. et dim., 14 h. [illegible] de Scapin.
Théâtre du Petit-Monde (700-23-77), [illegible] dim., 15 h [illegible].
Théâtre de [illegible] Plaine (250-15-65), mer., [illegible] h. Histoires [illegible] la jungle.
La [illegible] Grille (707-60-93), [illegible] dim 15 h Contes en poudre.
Cinéma — [illegible] attribue par le secrétariat [illegible] la culture : (enfants) le [illegible] Douze Travaux d'Astérix, la Dernière [illegible] Mel Brooks, l'Aile ou la Cuisse, Vingt mille lieues [illegible] du monde, My [illegible] Lady, Chantons [illegible] la pluie ; [illegible] l'Age [illegible] cristal, le [illegible] des vampires, Barry Lyndon, [illegible] Cuerros, Nous nous sommes tant aimés, Une vie difficile, Si [illegible] à refaire, l'Affiche [illegible] Klein, Un [illegible] au dessert, Un éléphant ça trompe énormément, Cléopâtre, Winstanley, Terson Ozuls, [illegible] tous risques, [illegible] Kong, l'Esprit de la ruche, le Juge Fayard dit « le Shériff », Raid sur Entebbe.

RADIO-T

VU

Le testament du

[illegible]

[illegible] ENFANTS ET PARENTS

MARDI 18 JANVIER

[illegible] des réalisateurs, les [illegible] notamment les émis[illegible] RÉGIONS.

CHAINE I : TF 1

[illegible] : les Prétendants [illegible] et H. Bassi[illegible] avec Sandrin)
[illegible] pour le court-métrage prend en main la Scène [illegible] Ténèbres et lumière d'Audiberti.
[illegible] : Le livre du mois. [illegible] Séance.

CHAINE II : A 2

[illegible] programme ininterrompu [illegible] (1re [illegible] avec D. Bevaire, [illegible] B. Fosse, J. Villiers).
[illegible] Les grandes énigmes [illegible] Clarcke et N. Skrotzky.
[illegible] Journal.

CHAINE III : FR [illegible]

20 h. 30, Variétés [illegible] « Chine » [illegible] Brosson, [illegible] Peiser, [illegible] Tozzi.
[illegible] Journal.

FRANCE-CULTURE

[illegible] Les [illegible] Orchestre [illegible] Pierre Dervaux, [illegible] Bernier [illegible] Beethoven [illegible] Scythe » (Prokofiev) [illegible] par J. Alfaut [illegible] h. [illegible] Journal.

FRANCE-MUSIQUE

[illegible] Musique [illegible] Orchestre [illegible] Pierre Dervaux, [illegible] Bernier [illegible] Beethoven [illegible] Scythe » (Prokofiev) [illegible] par J. Alfaut [illegible] h. [illegible] Journal.

MERCREDI 19 JANVI

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

LE S.N.J. DE L'AUDIO-VISUEL SOLIDAIRE DES ARTISTES ET DES RÉALISATEURS

Le Fédération de l'audio-visuel du Syndicat national des journalistes exprime, dans un communiqué publié lundi, sa solidarité avec l'action des artistes interprètes et des réalisateurs de télévision, en se déclarant prêt à « apporter un soutien efficace à leur action pour la sauvegarde du droit moral ». Le S.N.J. estime que « les journalistes des organismes issus de l'O.R.T.F. ne sauraient rester indifférents à cette bataille pour la qualité des programmes et la radio-télévision de demain, aux côtés des personnels qui en sont les premiers artisans ».

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 18 JANVIER

— *M. Antoine Riboud*, vice-président du Conseil national du patronat français, sera l'invité de Pierre Lescure sur Europe 1, à 8 heures.

— *L'Union féminine civique et sociale* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *MM. Jacques Fontanet*, ancien ministre, et *J.-M. Benoist*, philosophe, dialoguent à propos des « nouvelles données de l'Europe » sur France-Culture, à 20 heures.

— *MM. Louis Leprince-Ringuet, Jean Boissonnat, Raymond Bourgine, Pierre Lebrie, Pierre Laval, Roger Bouzinac, Mme Suzette Alia* et notre collaboratrice *Jacqueline Grapin* participent à l'émission littéraire « Le livre du mois », sur TF 1, à 22 heures (sous réserve).

MERCREDI 19 JANVIER

— *Le Rassemblement pour la République démographique* expose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

VU

Le testament du docteur Lang

Il avait l'air gentil, comme ça, Fritz Lang, simple, chaleureux, débonnaire, plein d'humour. Il évoquait lundi sur TF 1 — Michel Drucker — Hollywood en 1972, quatre ans avant sa mort, — les étapes de sa fabuleuse carrière. A y regarder d'un peu plus près on croyait voir, cependant, sur ces lèvres sinueuses, dans cet œil cyclopéen grossi par d'épaisses lunettes, — séquelle de la guerre de 1914, il a définitivement perdu l'usage d'un œil, — un croyait voir aussi, au bout de ses doigts crispés, de ces longues mains cruelles de maître, l'autorité impérieuse, impatiente, tyrannique, de qui n'admettait pas d'hésiter à la place du technicien chargé de l'éclairage : placez un projecteur ici, vous, mettez-vous là...

Son français prononcé à la « Marlène anglicisée » était clair, très, très allemand. Dommage qu'Armand Panigel — on n'entendait que lui ! — ne l'ait pas laissé parler davantage. Il semblait toujours n'avoir rien à dire, ne savait s'il répugnait à ses lèvres, à ouvrir de nouvelles histoires, celle de ses relations avec Goebbels, en particulier, — on y a eu droit, — Goebbels qui lui a dit à peu près, alors qu'il invoquait ses origines pour refuser les honneurs du régime : « C'est à nous de décider qui est juif ou pas ! »

Cette première émission se limita aux années 20. Il n'a pas été question que de Lang, bien sûr, mais ils étaient tous là : Lubitsch, Ophüls, Pabst, Murnau, Etonnante époque historique que la République énergique, rayonnante, de ce producteur hors pair, Erich Pommer. On a vu, on a revu des extraits de ses films, depuis les Trois lumières jusqu'au Testament du docteur Mabuse, ses splendeurs, notamment, ces merveilles de rouerie, de sensualité, ces séquences visionnaire, d'impact poétique souvent souligné par le noir et blanc.

On a vu ces gens fondateurs sur son piédestal colossal, Lang, sur son côté Leni Riefenstahl et le Triomphe de la volonté, sur l'ambiguïté, c'est si facile qu'on puisse dire, de sa conception très national-socialiste des rapports entre patrons et ouvriers dans Metropolis. On a activement mis aux nouvelles pendants de sa femme — elle se prénommait — Thea von Harbou, qui n'était pas moins à la gloire pour autant au parti. On a insisté, en revanche, sur son appartenance au courant expressionniste allemand. Panigel y tenait beaucoup. Pour lui. Lui ne savait pas de quoi il s'agissait. Demandez que n'est l'expressionnisme ? Il ne répond pas. Caligari ? Ce n'est pas lui qui l'a tourné, il était engagé ailleurs.

Lorsque on l'a quitté, il voulait s'enfuir, s'en sauter, c'était un peu dans le premier train pour Paris. Tout plutôt que de devenir — le Führer aimait bien ce qu'il faisait — le metteur en scène officiel du grand Reich. On le retrouvera la semaine prochaine avec Fritz.

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 18 JANVIER

En raison de la grève des réalisateurs, les programmes ci-dessous, notamment les émissions en direct, sont donnés sous réserves.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30 (R.), Téléfilm : *les Prétendants* de Mme [illegible] d'A. L'Hote et H. Baslé, avec M. Barrey, G. Minch, P. Santini.

Un enfant, qui a perdu son père, se met en tête de trier sur le volet ses éventuels beaux-pères, et prend en main la bonne marche du foyer. Tendresse et [illegible] quelque part près d'Auderne.

[illegible] h., Emission littéraire : Le livre du mois, de J. Ferniot et Ch. Collange.

[illegible] h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Les [illegible] de l'écran : « Pour l'exemple », de J. Losey (1964), avec D. Bogarde, T. Courtenay, L. McKern, B. [illegible], J. Villiers. (N.).

En 1917, un soldat anglais, combattant sur le front du nord de la France, s'enfuit, dans un moment de désarroi. Repris et jugé pour désertion, il est fusillé, pour l'exemple.

Il constate [illegible] de la République, de la fusillade [illegible] l'idée de la vérité.

22 h., Débat : Les mutineries de 1917.

[illegible] Guy [illegible] du livre « Les Mutineries de 1917 », [illegible] Ziegura [illegible] à l'ouverture du Conseil[illegible]

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Westerns, films policiers, aventures : « Chino », de J. Sturges (1973), avec Ch. Bronson, M. Bozzuffi, J. Ireland, V. van Patten, F. Tozzi.

En 1880, un Indien, éleveur de chevaux, est aux prises avec un propriétaire raciste qui veut lui faire quitter le pays.

Un western classique (réalisé en Espagne) et qui reprend sobrement des thèmes connus de la saga de l'Ouest américain.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., [illegible] : Nouvelles données de [illegible] avec : Pontalis et J.-M. [illegible] ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nouvelles figurations, nouvelles tendances ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique à découvrir : variations sur le thème « Mon cœur soupire » de Mozart ; « Deux [illegible] pour violon et harpe » (Boccia) ; « Fantaisie pour violon et harpe » (Saint-Saëns) ; « Trio pour flûte, hautbois et harpe » [illegible] ; Divertissement » (Magot), par J. [illegible], J.-J. [illegible], P. [illegible], A. [illegible], E. Pontaine ; 22 h., [illegible] la musique, par J. Attali ; 0 h. 5, Musiques [illegible] africaines ; 0 h. 30, [illegible] bye, blackbird.

MERCREDI 19 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. [illegible] à 20 h., programme ininterrompu [illegible] 13 h. Les [illegible] du mercredi).

20 h. 30, Téléfilm : « la Foire » (première partie), de P. Viallet, avec C. Jurgens, E. Bierry, J. Faber, A. Falcon, L. Malet.

[illegible] épisodes, [illegible] luxembourgeoise, [illegible] la deuxième guerre mondiale. *Première partie : la patriarche (Christine Jurgens) et son petit-fils (Laurent Malet).*

22 h., Documentaire : Les grandes énigmes (La Soufrière), de R. Clarcke et N. Skrotzky. Réal. Cl. Otzenberger.

22 h. [illegible] Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à [illegible] h., programme ininterrompu [illegible] à 15 h. 50, Un sur cinq).

20 h. 30, Série : Switch : 21 h. 30, Magazine d'actualité : C'est-à-dire, prés. J.-M. Cavada (en direct de Téhéran).

Grand [illegible] : [illegible] d'Iran.

23 h., Jazz : Chet Baker et [illegible] Sims. Réal. J.-Ch. Averty : 23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Un film, un auteur : « Juste avant la nuit », de Cl. Chabrol (1970), avec St. Audran, M. Bouquet, F. Périer, J. Carmet, D. Zardi.

Un [illegible] d'entreprise, [illegible] se [illegible] qui est la femme de son [illegible] ami. Il cherche en vain à se délivrer de son crime par [illegible] son entourage ne veut pas entendre. [illegible] de [illegible] où Chabrol [illegible] « [illegible] » [illegible] bourgeoisie.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Wagner, par D. Jameux ; 22 h. 30, Nouvelles figurations, nouvelles tendances ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En direct du Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre national de France, direction M. Le Roux, avec le pianiste M. Beroff : « Don Juan » (R. Strauss) ; « Concerto n° 4 » (Beethoven) ; « Sérénade nocturne [illegible] 286 » (Mozart) ; « Six pièces, opus 6, pour orchestre » (Webern) ; « Suite Scythe » (Prokofiev) ; 22 h. [illegible], Généalogie de la musique, par J. Attali ; 0 h. 5, Musiques [illegible] africaines ; 0 h. 30, [illegible] bye, blackbird.

JEUDI 20 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : la Famille Cigale ; 21 h. 25, Magazine d'actualité : l'Evénement, prés. J. Be[illegible] ;

22 h. 25, Allons au cinéma ; 23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Film : « [illegible] Silencieux », de Cl. Pino[illegible] (1972), avec L. Ventura, L. Massari, S. Flon, L. Genn, [illegible] Hardy.

22 h., Magazine du cinéma : 100 000 images, de P. Tchernia (« Ceux de chez nous », [illegible] Sacha Guitry).

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Les grands noms de l'histoire du cinéma (R.) : « le Mépris », de J.-L. Godard (1963), avec B. Bardot, M. Piccoli, J. Palance, G. Moll, F. Lang.

22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Improvisation IV, L'événement : [illegible] quartier Mouffetard ; 21 h. 40, Musique ; 22 h. 30, Nouvelles figurations, nouvelles tendances ; 23 h., De [illegible] nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Improvisation IV, L'événement : le quartier Mouffetard le tsar » (Glinka), par le nouvel orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, direction N. Bareza, avec les solistes [illegible] l'Opéra de Zagreb, F. Petrusanec, B. Berstovac, B. Svejic ; 24 h., Musique des civilisations africaines ; 0 h. [illegible] Harpes.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

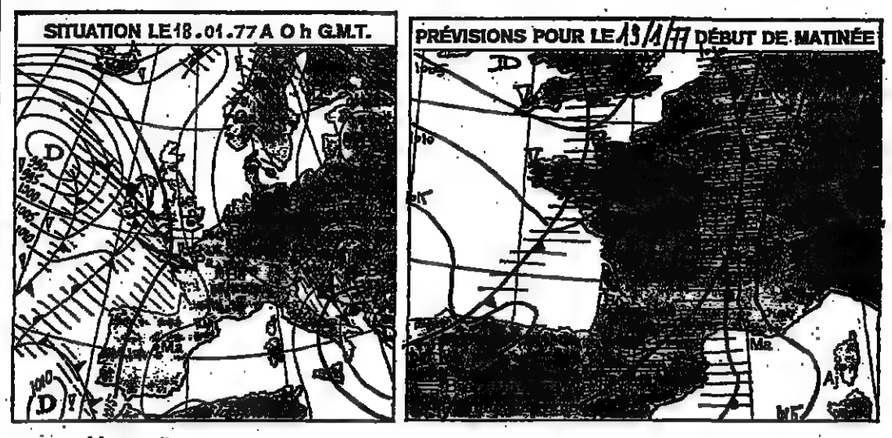

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (1 mb vaut environ [illegible] de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France [illegible] le mardi 18 janvier à 0 heure et le mercredi 19 janvier à [illegible] heures.

La perturbation qui abordait [illegible] matin les régions [illegible] de l'Atlantique se déplacera [illegible] l'est et traversera [illegible] la France. Elle sera suivie, par l'ouest, [illegible] masses d'air [illegible] humides et froides.

Mardi 18 janvier, le temps sera [illegible] et pluvieux le matin sur la moitié est de la France, et il neigera au-dessus de 1 000 mètres. Sur la [illegible] Manche et [illegible] pays, le temps sera plus variable, et il y aura des averses en Bretagne. Au cours de la journée, la zone neigeuse et pluvieuse se localisera des Vosges aux Alpes et à la Corse, tandis que le temps variable s'étendra sur tout le reste du pays, les éclaircies alternant avec des averses, qui seront surtout fréquentes sur la [illegible] à la frontière belge.

Les vents, [illegible], viendront du secteur sud dans la zone pluvieuse, s'orienteront à [illegible] après son passage.

Les températures minimales seront en hausse sur la moitié est du pays, où il ne gèlera plus en plaine. Les températures maximales, en baisse dans les régions de l'Ouest, [illegible] peu ailleurs.

Mercredi 19 janvier, le temps sera [illegible] et pluvieux le matin sur la moitié est de la France, et il neigera au-dessus de 1 000 mètres. Sur la [illegible] Manche et [illegible] pays, le temps sera plus variable, et il y aura des averses en Bretagne. Au cours de la journée, la zone neigeuse et pluvieuse se localisera des Vosges aux Alpes et à la Corse, tandis que le temps variable s'étendra sur tout le reste du pays, les éclaircies alternant avec des averses, qui seront surtout fréquentes sur la [illegible] à la frontière belge.

Les vents, [illegible], viendront du secteur sud dans la zone pluvieuse, s'orienteront à [illegible] après son passage.

Les températures minimales seront en hausse sur la moitié est du pays, où il ne gèlera plus en plaine. Les températures maximales, en baisse dans les régions de l'Ouest, [illegible] peu ailleurs.

Mardi 18 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique [illegible] au niveau de la mer [illegible] à Paris-Le Bourget, de 1 018,9 millibars, soit 764,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 12 et — 1 degré ; Biarritz, 12 et 7 ; Bordeaux, 8 et 3 ; Brest, 6 et 4 ; Caen, 3 et 1 ; Cherbourg, 3 et 1 ; Clermont-Ferrand, 4 et — 2 ; Dijon, 4 et — 1 ; Grenoble, 1 et — 7 ; Lille, 1 et 0 ; Lyon, 4 et — 3 ; Marseille, 10 et 0 ; Nancy, 2 et — 3 ; Nantes, 6 et 2 ; Nice, 12 et 3 ; Paris-Le Bourget, 3 et 1 ; Pau, 11 et 1 ; Perpignan, 9 et 0 ; Rennes, 4 et 2 ; Strasbourg, 3 et — 2 ; Tours, 2 et 1 ; Toulouse, 8 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 3 degrés ; Amsterdam, 6 et — 2 ; Athènes, 13 et 4 ; Berlin, 1 et — 1 ; Bonn, 4 et — 4 ; Bruxelles, 4 et — 2 ; Iles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 2 et — 2 ; Genève, 2 et — 7 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 5 et 2 ; Madrid, 11 et 3 ; Moscou, — 5 et — 10 ; New-York, — 13 et — 16 ; Palma-de-Majorque, 13 et 3 ; Rome, 16 et 3 ; Stockholm, 0 et — 2 ; Téhéran, 0 et — 8.

Automobile

Chrysler mise sur les rallies

Alors que la plupart des constructeurs [illegible] une formule de promotion du sport automobile sur circuit, Chrysler-France [illegible] délibérément sur les rallyes. La commercialisation, en mars prochain, d'un « kit » groupe II pour la Simca Rallye 2 et les récompenses offertes aux meilleurs pilotes du S.R.T. (Simca Racing Team) peuvent susciter un regain d'intérêt chez les jeunes amateurs pour les compétitions [illegible].

Le « kit » sera vendu environ 4 400 francs par le réseau de la marque. Un ensemble de vingt-quatre pièces mécaniques et d'éléments de carrosserie en polyester transformera la Rallye 2, dont la cylindrée est inchangée : sa puissance passe à [illegible] ch DIN à 6 750 tr/mn (un gain de 24 ch) et son couple maximal est désormais de 13,65 mKg à 5 400 tr/mn. La plage d'utilisation est très large (à 4 000 tr/mn on obtient déjà 82 ch, 97 ch à 5 000) et la nouvelle pignonnerie de boîte, à quatre rapports rapprochés, sera particulièrement efficace sur les parcours accidentés. Le gain en motricité est évident, la tenue de route en progrès — grâce notamment à un « spoiler » avant doublé d'un carénage inférieur et à de nouveaux réglages des suspensions — et la direction est plus ferme et plus directe.

Une Rallye 2 groupe II neuve prête à concourir coûtera, au total, près de 31 000 francs. C'est peu pour une voiture « performante » (30,8 s aux 1 000 m) capable de se classer honnêtement. Les gains promis par Chrysler France sont, par ailleurs, alléchants : 2 500 francs au premier membre du S.R.T. classé dans un rallye (dix épreuves ont été retenues), plus des primes diverses, et 20 000 francs offerts en fin de saison au meilleur pilote. Enfin, les quatre meilleurs nationaux pourront disputer le Rallye de Monte-Carlo, l'an prochain, en bénéficiant de l'assistance financière et technique de la marque.

La formule mise au point par Chrysler France n'est donc pas dénuée d'intérêt, tant pour la firme que pour la promotion du sport automobile sur route. Elle devrait permettre de dénicher de nouveaux talents dans une catégorie moins fortunée, [illegible] plus large, de conducteurs. C'est un premier pas vers une « démocratisation » — toute relative — des rallyes.

Mais quel paradoxe, pour un constructeur qui prône désormais le tout-à-l'avant [illegible] choisi pour son avenir sportif une tout-à-[illegible] on parle depuis plus de quinze ans ! — M. B.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 17 et 18 janvier [illegible] :

UN DECRET

● [illegible] dans le code de l'urbanisme une troisième partie portant codification des arrêtés à caractère réglementaire.

DES ARRETES

● Portant fixation de certaines conditions [illegible] et d'exploitation de [illegible] de télécommunications sur les lignes de transport d'énergie électrique ;

● [illegible] au titre de l'administration.

UNE LISTE

● Des candidats admis à la suite des concours spéciaux ouverts pour l'accès aux instituts régionaux d'administration en vue de recruter des analystes.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 061

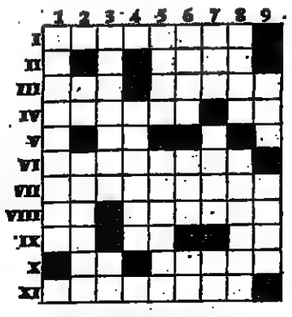

HORIZONTALEMENT

I. Il arrive qu'ils [illegible] regardent en chiens de faïence. — II. Fourmilière. — III. Prouva qu'il avait le sens des couleurs ; Prête à rire quand elle est innocente. — IV. Tricotent dans la rue ; Lettre morte. — V. En sole. — VI. Visitait les garnis. — VII. Mettra en lieu sûr. — VIII. Pleuses initiales ; Risquer sa chance. — IX. D'un auxiliaire ; Coupent une rose en deux ; Au programme du scout. — X. Saint ; Peu éclatants. — XI. Privés de leur soutien naturel.

VERTICALEMENT

1. Demeure dernière. — 2. Ne se montra pas chaleureux (épelé) ; Serpente. — 3. [illegible] échos sylvestres ; Collent à la peau. — 4. Se chevauchent dans l'intimité. — 5. Bonne quand elle est fine ; Théâtre de jeux sanglants. — 6. Franchis le Rubicon ; [illegible] étranger ; En moins. — 7. [illegible] de soutien ; Evoque une royale installation ; Cri ovin. — 8. Un par famille ! ; Dégage une forte chaleur. — 9. Ont donc été roulés ; [illegible] jaboteurs.

Solution du problème n° [illegible]

HORIZONTALEMENT

I. Amour ; Car. — II. Nantes ; Se. — III. Ol ; Ivan. — IV. Dalles ; Lé. — V. Idées. — VI. Nie ! ; Lobe. — VII. EV ; Mouron. — VIII. Eut ; [illegible]. — IX. Espérance. — X. U.S.A. ; Oh ! — XI. Ers ; Lames.

VERTICALEMENT

1. Anodine ; Eté. — 2. Maladives. — 3. On ; Lee ; Pus. — 4. Utile ; Mées. — 5. Rêves ; [illegible]. — 6. Sas ; Luta. — 7. Cor ; Nom. — 8. As ; Bouche. — 9. Révérence.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

1976

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

1 mois	[illegible]	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	[illegible] F	175 F	252 F	[illegible] F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	138 F	265 F	523 F	800 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	125 F	230 F	[illegible] F	[illegible] F
II. — TUNISIE				
	163 F	305 F	[illegible] F	[illegible] F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou [illegible] (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger [illegible] les noms propres en capitales d'imprimerie.

bouquets de bal et de mariage du 19e siècle
présentés dans les plus romantiques
PORTE-BOUQUET
jusqu'à samedi 22, chez
LACHAUME
Pendant cette exposition, Colette Thuillet, artiste florale de renom, peindra les bouquets que vous aimez.
10, rue Royale

JUSTICE

L'AFFAIRE DE BROGLIE

M. Guy Floch commence l'audition des six inculpés

M. Guy Floch, premier juge d'instruction à Paris, [illegible] mercredi 19 janvier, les [illegible] inculpées après l'assassinat du juge de Broglie, le 24 décembre dernier. La première [illegible] par le magistrat M. [illegible], l'un des participants présumés à l'opération qui devait aboutir au meurtre du parlementaire. Dans la semaine, M. Floch doit également interroger M. Serge Tessèdre, un autre inculpé.

D'autre part, il devait également reconstituer, mercredi 19 janvier, le témoignage de M. Bernard André, qui, bien que non impliqué jusqu'ici, prétend avoir été pressenti comme tueur par le policier Guy Simoné, à la [illegible] d'un certain *« Miremont, [illegible] rue [illegible] »*. En effet, le juge d'instruction a fait saisir, lundi 17 janvier, une bande magnétique sur laquelle a été enregistrée une [illegible] de M. Bernard André diffusée dans la journée sur l'antenne de R.T.L.

Une déclaration de M. de Ribemont

De plus, M. Floch a décidé d'appliquer [illegible] les dispositions de l'article 118 du code de procédure pénale, en se mettant la procédure à la disposition des [illegible] que vingt-quatre heures avant l'interrogatoire de Roger Frey. Il a en effet constaté, après avoir autorisé [illegible] à prendre connaissance du dossier [illegible] la semaine dernière, que [illegible] procès-verbaux [illegible] ont publiés dans la presse.

M. Patrick Allenet de Ribemont, inculpé à la fin de la [illegible] dernière pour complicité [illegible] volontaire, et qui va être interrogé [illegible] dans une quinzaine de jours par M. Floch, a [illegible] Me Alain [illegible], l'un de ses défenseurs, de diffuser une déclaration dans laquelle il affirme : *« Lors de mon inculpation honteuse, [illegible] dans l'intérêt de l'action en cours de ma [illegible], je me suis [illegible] injustement [illegible] républicaine, on [illegible] d'apporter une preuve négative pour [illegible] la vérité. Celle-ci n'est [illegible]. En effet, au terme de la loi, l'accusation doit prouver, et ne doit [illegible] d'une présomption [illegible] d'un [illegible] témoignage [illegible] qui, de surcroît, a été recueilli par son auteur, sur une radio périphérique, [illegible] extorqué. »*

M. de Ribemont ajoute : *« Je désire donc exposer ma collaboration [illegible] avoir confiance en l'enquête, j'en appelle à mon sens qu'un [illegible] de justice [illegible]. Aidez-moi ! Je suis [...] qu'il a [illegible] et qu'il [illegible] d'énormes intérêts politiques [illegible] et financiers sont [illegible] et notamment de mes « amis » ou [illegible]. Une aide de tous me sera précieuse pour compléter mon information. »*

L'épouse du parlementaire demande un inventaire des documents liant son mari à M. de Ribemont

Mme [illegible], président du tribunal de grande instance de Paris, a [illegible] lundi matin 17 janvier en audience civile [illegible] référé la [illegible] de Me Robert Badinter, avocat de Mme Jean de Broglie et de ses [illegible] partie civile, tendant à la désignation d'un expert pour faire un inventaire de tous les documents liant le prince de Broglie et M. de Ribemont, afin que [illegible] *« rechercher et déterminer les créances exigibles susceptibles de rentrer dans l'actif »*.

Me Badinter a [illegible] que des [illegible] existaient entre MM. de Ribemont et de Broglie et plus particulièrement aux trois lettres en date des 4 et 20 décembre et du 29 janvier dont *« Le Monde portent-elles engagement ? »*, s'est demandé Me Badinter qui a précisé qu'il était [illegible] la recherche d'*« éléments de preuves »*. L'avocat de Mme de Broglie a indiqué qu'il désirait préserver les intérêts de la succession et connaître avec certitude les [illegible] hommes.

Me Raymond de Choisy, avocat de La Pradelle, Me Leyrat, avocat de M. Ribemont, [illegible] avoir *la moindre réserve »* à la demande de Mme de Broglie et a expliqué au tribunal quelle était, selon les explications fournies par son client, la nature des contrats d'assurance-vie, garantie du prêt accordé par Jean de Broglie à M. de Ribemont. Plusieurs polices d'assurance-vie auraient été souscrites pour garantir à [illegible] de la Banque Pédauque le prêt de 4 millions de francs.

La première assurance au prêt prévoyait au bénéfice de la famille de Broglie, une indemnité de 2 500 000 francs en cas de mort accidentelle et de 1 500 000 F en cas de mort naturelle. Cette police a par la suite fait l'objet d'une délégation pour garantir le prêt de la B.N.P. de Bernay et il semble donc que les intéressants ne se soient [illegible] que dans l'hypothèse d'une mort naturelle puisque deux autres polices d'assurances ont été souscrites pour garantir la totalité du prêt. La première l'a été auprès de la compagnie la France pour un montant de 1 500 000 F et la seconde par la B.N.P elle-même à la compagnie la Nationale pour un montant de 1 million de francs.

Me de La Pradelle a [illegible] que son client [illegible] débiteur de la famille de Broglie et a demandé pour *« que la situation soit définitivement clarifiée »* que les personnes qui sont intervenues dans ces différents contrats soient [illegible] Me du Geoffre de La Pradelle a [illegible] avec [illegible] contre l'intervention du ministre de l'intérieur au cours de la conférence de presse du 29 décembre qui a désigné *« les responsables et les instigateurs du crime alors que [illegible] d'une expertise pour comprendre ces trois lettres. Comment a-t-on pu dire que c'était là le maillon du crime ? »*.

Mme Simone Rozès rendra sa décision « probablement » le mercredi [illegible] janvier.

Trois lettres

On trouvera ci-dessous les principaux passages des lettres [illegible] M. Patrick Allenet de Ribemont à M. Jean de Broglie *(nos dernières éditions)*.

LETTRE DU 4 DECEMBRE 1975

« J'ai l'intention de me rendre acquéreur des actions de la S.A. La Reine Pédauque, écrit M. de Ribemont. *Pour faire face à cette opération toutes causes confondues, j'aimerais pouvoir disposer d'une somme de quatre millions de francs (4 000 000) remboursables mensuellement en sept ans avec une franchise de trois mois.*

» Vous m'avez [illegible] téléphoniquement que vous ne disposiez pas d'une telle liquidité mais étiez en mesure de l'emprunter, à condition que j'en assume les frais de toute [illegible].

» Je puis donc prendre en charge limitativement les postes de frais suivants : 1) les frais [illegible] d'une inscription hypothécaire ; 2) les frais de main levée ; 3) les agios et frais bancaires relatifs à un tel emprunt ; 4) les primes d'assurances plafonnant à un capital de 2 500 000 F, vous-même prenant votre affaire de la garantie supplémentaire de 1,5 million de francs. »

» Pour la garantie de cet emprunt, [illegible] mains [illegible] acquises.

» Au fur et à mesure de mes remboursements mensuels vous les [illegible] à moi-même ou à mes ayants droit, ou encore aux personnes que je pourrai me substituer. »

M. de Ribemont indique également : *« D'autre part, en [illegible] de la prise en charge par moi des primes d'assurance capital-décès, au cas où ces [illegible] à jouer, soit par infirmité permanente, vous-même ou vos ayants-droit seriez à restituer les actions encore détenues, soit à moi-même soit à mes ayants-droit, ou encore aux personnes que je pourrai me substituer, et ce, sans aucune formalité ni de débours, les causes de ma [illegible] par les effets du risque garantie. »*

LETTRE DU 20 [illegible]

« Je vous confirme bien volontiers, pour satisfaire vos [illegible] que vous me faites, mon accord qu'en le cas où les différentes polices d'assurance contractées à l'occasion de votre emprunt viendraient à jouer pour cause de décès, je me trouverais [illegible] seul capital garantie par les polices souscrites à l'occasion de ce prêt auprès des compagnies la France et la Nationale en ce que concerne le capital assuré sur les [illegible] personnelles jusqu'à concurrence de 1 500 000 F et [illegible] exclusivement à ces circonstances. Il est entendu que je ferai mon affaire à l'égard de vos ayants-droit sur la période initialement convenue entre nous, soit quatre-vingt-quatre mensualités et ce sur une fraction dudit capital « prorata temporis », c'est-à-dire hormis les trois mois de franchise, chaque mois écoulé avant l'éventualité envisagée ci-dessus [illegible] vingt-unième de 1 500 000 F, [illegible] initialement assuré. »

LETTRE DU 29 JANVIER [illegible]

» 1) Je suis conscient de ce que le montant des polices correspond, dans leur forme, à une assurance théorique de 1 500 000 F sur ce [illegible] dans la mesure où jouerait la garantie [illegible] ci-dessus. Aussi la B.N.P. comme moi-même n'avons retenu ces polices qu'à concurrence de 1 500 000 F, c'est-à-dire la couverture du risque décès par mort [illegible].

» 2) Il est bien évident que dans le cas où jouerait cette garantie, la B.N.P ne pourrait me présenter comme [illegible] auprès des compagnies ces [illegible] à concurrence de 1 500 000 F [illegible] avait initialement [illegible] en capital fait par vous-même à la B.N.P., c'est-à-dire que, pendant la période [illegible] après trois mois de franchise, le capital s'amortit régulièrement [illegible] et la B.N.P n'est créditrice en cas de décès que de la somme [illegible] restant dû [illegible] amorti. Il est bien entendu que le surplus irait à vos ayants droit et le décès survenait pour [illegible] exclusivement, c'est la somme pour laquelle nous n'avons retenu comme somme de 1 500 000 F.

» 3) Enfin, au cas où les polices d'assurances contractées à l'occasion de cet emprunt [illegible] devraient à jouer pour [illegible] décès et pour [illegible] vous droit, je me trouverais redevable à l'égard de ceux-ci de la [illegible] d'argent [illegible] en remboursement de capital par les banques. »

» Je vous avais demandé votre accord sur un remboursement échelonné de cette somme due par [illegible] pour ne pas obérer mes capacités de remboursement. Vous avez eu la gentillesse de souscrire à cette demande, pour autant que le capital restant dû par moi et remboursé par fraction d'échéances comporte intérêts, ce qui est [illegible] à fait normal.

» Je fais, pour être plus précis, en cas de décès, par exemple à la moitié du prêt, la banque ferait appel à 750 000 F sur vos polices personnelles, les reliquats des sommes dues étant couverts par les autres polices.

» Je me trouverais alors redevable à l'égard de vos ayant droits de cette somme appelée par la banque sur la vos assurances personnelles, et en conclurais le remboursement vis-à-vis de vos ayant droits par le nombre de versements mensuels restant à courir du prêt initial, versements se rapportant, bien entendu, à une [illegible] de 1 500 000 F réduite prorata temporis ».

L'épouse du parlementaire demande un inventaire des documents liant son mari à M. de Ribemont

[illegible], présidente du tribunal de grande instance de Paris, statuant lundi matin 17 janvier en audience civile a référé la demande de Me Robert Badinter, avocat de Mme Jean de Broglie et de ses enfants, partie civile, tendant à la désignation d'un expert pour faire un inventaire de tous les documents liant le prince de Broglie et M. de Ribemont afin que celui-ci *« rechercher et déterminer les créances exigibles susceptibles de rentrer dans l'actif »*.

Me Badinter a [illegible] que des [illegible] existaient entre MM. de Ribemont et de Broglie et plus particulièrement aux trois lettres en date des 4 et 20 décembre et du 29 janvier dont *« Le Monde portent-elles engagement ? »*, s'est demandé Me Badinter qui a précisé qu'il était [illegible] la recherche d'*« éléments de preuves »*. L'avocat de Mme de Broglie a indiqué qu'il désirait préserver les intérêts de la succession et connaître avec certitude les [illegible] hommes.

Me Raymond de Choisy, avocat de La Pradelle, Me Leyrat, avocat de M. Ribemont, [illegible] avoir *la moindre réserve »* à la demande de Mme de Broglie et a expliqué au tribunal quelle était, selon les explications fournies par son client, la nature des contrats d'assurance-vie, garantie du prêt accordé par Jean de Broglie à M. de Ribemont. Plusieurs polices d'assurance-vie auraient été souscrites pour garantir à [illegible] de la Banque Pédauque le prêt de 4 millions de francs.

La première assurance au prêt prévoyait au bénéfice de la famille de Broglie, une indemnité de 2 500 000 francs en cas de mort accidentelle et de 1 500 000 F en cas de mort naturelle. Cette police a par la suite fait l'objet d'une délégation pour garantir le prêt de la B.N.P. de Bernay et il semble donc que les intéressants ne se soient [illegible] que dans l'hypothèse d'une mort naturelle puisque deux autres polices d'assurances ont été souscrites pour garantir la totalité du prêt. La première l'a été auprès de la compagnie la France pour un montant de 1 500 000 F et la seconde par la B.N.P elle-même à la compagnie la Nationale pour un montant de 1 million de francs.

Me de La Pradelle a [illegible] que son client [illegible] débiteur de la famille de Broglie et a demandé pour *« que la situation soit définitivement clarifiée »* que les personnes qui sont intervenues dans ces différents contrats soient [illegible] Me du Geoffre de La Pradelle a [illegible] avec [illegible] contre l'intervention du ministre de l'intérieur au cours de la conférence de presse du 29 décembre qui a désigné *« les responsables et les instigateurs du crime alors que [illegible] d'une expertise pour comprendre ces trois lettres. Comment a-t-on pu dire que c'était là le maillon du crime ? »*.

Mme Simone Rozès rendra sa décision « probablement » le mercredi [illegible] janvier.

FAITS DIVERS

En Australie

PLUSIEURS DIZAINES DE MORTS DANS UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Sydney (A.F.P., A.P., Reuter). — Plusieurs dizaines de personnes sont mortes la mort dans un accident de chemin de fer à Granville, près de Sydney, le mardi 18 janvier. Le nombre exact des victimes n'était pas connu mardi matin.

De très nombreuses personnes ont été ensevelies sous un pont, qui s'est effondré à la suite du déraillement des trois premiers wagons du train de la liaison [illegible]-Sydney. Parmi les victimes, il y a aussi des automobilistes qui franchissaient le pont au moment où il s'est effondré.

Quatre [illegible] l'accident, une centaine de [illegible] été hospitalisées, [illegible] que les sauveteurs poursuivaient une tâche difficile, à l'aide de grues, dans les décombres.

● *Dix-sept marins américains noyés à Barcelone.* — Dix-sept marins américains ont péri noyés après la collision, lundi 17 janvier, dans le port de Barcelone entre une péniche de débarquement de la marine américaine, qui les ramenait d'une permission à terre, et un cargo espagnol. Plus de cent marins et fusiliers-marins se trouvaient à bord de la péniche, qui a chaviré. — *(Reuter.)*

● *La responsabilité des hôpitaux.* — L'hôpital de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) [illegible] d'être condamné, par le tribunal administratif de Dijon, à [illegible] une somme de 30 000 [illegible] aux parents d'un enfant de neuf ans, décédé le 10 avril 1973 dans l'établissement à la suite d'une intervention chirurgicale. Après celle-ci l'enfant n'était pas resté sous la surveillance constante exigée en cas de complications post-opératoires. L'insuffisance du personnel de surveillance, souligne le tribunal administratif, constitue un défaut d'organisation du service public qui a concouru au décès de la victime en ce qu'elle lui a fait perdre [illegible] chances de survie. — *(Corresp.)*

La succession de Pablo Picasso est définitivement réglée

L'ensemble des biens laissés par le peintre s'élève à près de 1 milliard 200 millions de francs

Au terme de quatre années de procédure et d'âpres négociations, les héritiers de Pablo Picasso, son épouse Mme Jacqueline Picasso, ses enfants naturels Maya, Claude et Paloma, et ses petits-enfants Marina et Bernard, se sont définitivement mis d'accord le 6 janvier sur le partage de la succession dont ils viennent de demander, par une requête conjointe, l'homologation au président du tribunal de grande instance de Paris, M. Gaston Bouvenet.

L'ensemble des biens laissés par le peintre a été estimé à près de 1 milliard 200 millions de francs. Les œuvres de Picasso qui en constituent l'essentiel seront réparties par lots tirés au sort devant les trois notaires chargés de la liquidation de la succession. En fonction des droits successifs revenant à chacun des héritiers et des dispositions particulières de l'accord, l'évaluation des parts fixe de 240 millions pour la veuve du peintre, de 100 millions de francs pour chacun des trois enfants naturels, et de 602 millions de francs au total pour les deux petits-enfants.

De notre correspondant régional

Cannes. — Si l'on tient compte des problèmes juridiques complexes qui se sont posés après la mort de Pablo Picasso — décédé *intestat* le 8 avril 1973, à Mougins — et des énormes intérêts qui étaient en jeu la procédure aura abouti, en définitive, dans un délai [illegible].

La première phase des [illegible] les actions en [illegible] de paternité engagées par les enfants [illegible] de Paloma, [illegible] en 1947 et 1949 de la liaison de Pablo Picasso avec Françoise Gilot, et Maya Widmayer, fille de Picasso et de Marie-Thérèse Walter, née en 1935. Claude et Paloma, après une première procédure infructueuse, antérieure à la disparition du peintre [illegible] comme [illegible] sous le [illegible] de grande instance de Grasse, le 11 mars 1974.

Le jugement rendu en leur faveur reconnaît l'une des premières applications [illegible] des dispositions de rétroactivité de la nouvelle loi du 3 janvier 1972 sur la filiation. Il leur permet de prétendre à la succession de leur père. Maya Widmayer se voyait reconnaître les mêmes droits par un arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 9 juin suivant.

En vertu jusqu'à la mort, survenue le 11 février 1956, d'Olga Kokhlova, la première femme de Picasso, celui-ci n'avait pas été en mesure de dissoudre ses trois mariages. Le mariage avait eu lieu en juillet 1918. Un enfant était né de leur union, Paulo, en février 1921. Les époux vivaient séparés une douzaine d'années après.

Un enfant, Marina, née en 1949 d'un premier mariage de Paulo avec Emilienne Lotte, était devenue héritière au même titre que Paulo, enfant d'un second lit, qui ne sont posés après la mort de Pablo Picasso — décédé *intestat* le 8 avril 1973, à Mougins — et des énormes intérêts qui étaient en jeu la procédure aura abouti, en définitive, dans un délai [illegible].

La première phase des [illegible] les actions en [illegible] de paternité engagées par les enfants [illegible] de Paloma, [illegible] en 1947 et 1949 de la liaison de Pablo Picasso avec Françoise Gilot, et Maya Widmayer, fille de Picasso et de Marie-Thérèse Walter, née en 1935. Claude et Paloma, après une première procédure infructueuse, antérieure à la disparition du peintre [illegible] comme [illegible] sous le [illegible] de grande instance de Grasse, le 11 mars 1974.

Le jugement rendu en leur faveur reconnaît l'une des premières applications [illegible] des dispositions de rétroactivité de la nouvelle loi du 3 janvier 1972 sur la filiation. Il leur permet de prétendre à la succession de leur père. Maya Widmayer se voyait reconnaître les mêmes droits par un arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 9 juin suivant.

En vertu jusqu'à la mort, survenue le 11 février 1956, d'Olga Kokhlova, la première femme de Picasso, celui-ci n'avait pas été en mesure de dissoudre ses trois mariages. Le mariage avait eu lieu en juillet 1918. Un enfant était né de leur union, Paulo, en février 1921. Les époux vivaient séparés une douzaine d'années après.

Un enfant, Marina, née en 1949 d'un premier mariage de Paulo avec Emilienne Lotte, était devenue héritière au même titre que Paulo, enfant d'un second lit, qui ne sont posés après la mort de Pablo Picasso — décédé *intestat* le 8 avril 1973, à Mougins — et des énormes intérêts qui étaient en jeu la procédure aura abouti, en définitive, dans un délai [illegible].

La première phase des [illegible] les actions en [illegible] de paternité engagées par les enfants [illegible] de Paloma, [illegible] en 1947 et 1949 de la liaison de Pablo Picasso avec Françoise Gilot, et Maya Widmayer, fille de Picasso et de Marie-Thérèse Walter, née en 1935. Claude et Paloma, après une première procédure infructueuse, antérieure à la disparition du peintre [illegible] comme [illegible] sous le [illegible] de grande instance de Grasse, le 11 mars 1974.

Le jugement rendu en leur faveur reconnaît l'une des premières applications [illegible] des dispositions de rétroactivité de la nouvelle loi du 3 janvier 1972 sur la filiation. Il leur permet de prétendre à la succession de leur père. Maya Widmayer se voyait reconnaître les mêmes droits par un arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 9 juin suivant.

En vertu jusqu'à la mort, survenue le 11 février 1956, d'Olga Kokhlova, la première femme de Picasso, celui-ci n'avait pas été en mesure de dissoudre ses trois mariages. Le mariage avait eu lieu en juillet 1918. Un enfant était né de leur union, Paulo, en février 1921. Les époux vivaient séparés une douzaine d'années après.

Un enfant, Marina, née en 1949 d'un premier mariage de Paulo avec Emilienne Lotte, était devenue héritière au même titre que Paulo, enfant d'un second lit.

Trente mille gravures

Selon l'inventaire fait par Me Maurice Rheims, l'ensemble des biens laissés par Picasso à ses héritiers représente une somme de 1 milliard 154 millions de francs. Le patrimoine artistique comprend 1 885 tableaux, 1 [illegible] céramiques, plus de 1 000 dessins, plus de 1 [illegible] sculptures [illegible], 150 planches, épreuves et tapisseries.

Picasso s'était peu intéressé aux [illegible] d'argent sur le rapport de ses œuvres lui avait permis de réaliser. Il n'avait pas pu [illegible] ses [illegible] parisiens rue des Grands-Augustins, mais il possédait plusieurs propriétés : le château de Boisgeloup, dans l'Eure, acquis en 1930, le château de Montpeyroux (Aveyron), seul lieu où il n'habita et ne travailla, la villa de la « Californie », à Cannes, où il s'installa en 1955, le château de Vauvenargues, près d'Aix-en-Provence, acquis sur un « coup de cœur », avec ses 1 [illegible] hectares de bois, en 1956, et le mas Notre-Dame-de-Vie, à Mougins, près de Cannes, acheté en juin 1961 à la famille Guiness, où il mécut la dernière partie de sa vie.

Le château de Vauvenargues et le mas Notre-Dame-de-Vie sont [illegible] (Jacqueline [illegible] détient la [illegible] des parts sociales des sociétés [illegible] par le biais desquelles ils ont été [illegible]. Le [illegible] de « Californie » a été considérée comme un bien propre dont Mme Picasso a bénéficié l'attribution [illegible]. D'autre part, pour 60 millions de francs de titres [illegible] par banque à Genève.

L'Etat a accepté le principe d'une dation en paiement des droits de succession (entre 15 et 20 % de la valeur de la succession). Il reviendra au secrétariat d'Etat à la culture de procéder au choix définitif des œuvres qui seront proposées par les héritiers et qui entreront dans le futur musée Picasso de l'hôtel Salé dans le Marais, avec les toiles du peintre actuellement exposées au musée d'art moderne. Le Louvre conservera, d'autre part, la donation faite par Jacqueline et Paulo de quarante et une toiles des peintres classiques et modernes qui constituaient la collection personnelle de Pablo Picasso.

Que va devenir l'œuvre du peintre [illegible] entre les mains de ses héritiers ? Claude, Paloma, Maya et Bernard ont décidé, pour ce qui les concerne, de créer entre eux une société civile afin de gérer le plus harmonieusement possible leur patrimoine. Ils se concerteront notamment, comme l'exige leur intérêt, avant de mettre sur le marché les œuvres dont ils disposent ou se séparer. Cette société civile devrait avoir également pour objet de percevoir et de répartir selon leurs droits respectifs les royalties procurées par le droit de suite perçu en salles des ventes et par la redistribution des œuvres.

GUY PORTE.

(1) Elle a ainsi accru [illegible] du quart de la part dévolue à son père. Le frère de Marina, Pablito, est mort à Antibes, le 11 juillet 1973, des suites d'une tentative de suicide.

FAITS ET JUGEMENTS

Perquisition au siège de l'Organisation communiste des travailleurs.

Une perquisition a eu lieu lundi 17 janvier au siège d'un mouvement d'extrême gauche, l'Organisation communiste des travailleurs, rue du Grand-Prieuré, à Paris (11e). Les policiers agissaient sur commission rogatoire (datée du 23 juillet 1976) de M. Christian Galliut, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat, à propos des [illegible] ouvertes, en décembre 1975, pour tentative de démoralisation de l'armée. Les enquêteurs, selon les militants de l'O.C.T., recherchaient une copie du film *La Cigogne* en [illegible] clandestinement par un [illegible] de soldats sur la base aérienne de Tours. Mais aucun document n'a été saisi.

Dans un communiqué, l'O.C.T. dénonce cette « [illegible] politique » en soulignant qu'elle a eu lieu le jour où a été publiée *« la lettre de démission [illegible] de M. Jean Jonquères, procureur général près de la Cour de sûreté de l'Etat, reconnaissant que l'affaire d'un complot de soldats ne pouvait faire matière à procès »* (*le Monde* du 18 janvier).

Antiquaires en prison pour recel.

Deux personnes ont été écrouées à la demande de M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, qui enquête sur le vol, en juillet dernier, d'une collection d'objets d'art africain évalués à 1 200 000 F appartenant à M. Gabriel Ratton, cadre-vingt-un ans, [illegible] honoraire propriétaire de deux galeries dans la capitale. Mme Hélène Leloup, propriétaire de la galerie Kamer, quai Malaquais, à Paris (6e) a été poursuivie pour recel, et une jeune fille, qui n'avait pas dix-huit ans au moment [illegible] pour vol et recel.

Le 9 décembre, M. Bruguière avait [illegible] MM. Philippe Ratton, vingt-sept ans, neveu du collectionneur, [illegible] Fe[illegible], trente-trois ans, receveur [illegible] ancient, et Alain Schoffel, antiquaire (*le Monde* du 15 décembre 1976).

RECTIFICATIF. — Dans la liste des admis à l'Ecole nationale de la magistrature (*le Monde* du 19 janvier), au lieu de Mme Narew il fallait lire Mme Warein.

M. Charles Hernu, la Cour de sûreté et son ancien procureur général.

Les Conventions pour l'armée nouvelle, d'inspiration socialiste, que préside M. Charles Hernu, viennent de prendre connaissance de la lettre de M. Jean Jonquères, amené à démissionner de ses fonctions de procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, lettre publiée par *Libération* du 17 janvier, et dont nous avons donné des [illegible] datées du 18 janvier.

« Déjà, disent ces Conventions, *avaient démissionné [illegible] de cette juridiction d'exception ; [illegible] protesté contre le fait que de jeunes appelés [illegible] être déférés devant cette juridiction [illegible] déjà élevé une protestation [illegible] le fait que fonctionnent [illegible] en Allemagne fédérale de véritables [illegible] français [illegible].*

» Aujourd'hui, [illegible] M. Jonquères [illegible] sa conscience [illegible] des troubles de démoralisation de l'[illegible] [illegible] prouvant une fois de plus qu'il s'agissait, de la part du pouvoir, d'une véritable provocation, ainsi que les Conventions pour l'armée nouvelle l'avaient aussitôt commenté. Cette lettre de M. Jonquères prouve à l'évidence que le pouvoir n'est pas à l'abri des [illegible] les déviations qui [illegible] d'exception en demande, avec les socialistes, une [illegible] ».

50, rue de Rivoli, 75004 Paris.

Un automobiliste du Bordelais condamné à une cure de désintoxication.

Poursuivi pour conduite en état d'ivresse un automobiliste a été condamné le 17 janvier par le tribunal de grande instance de Bordeaux à trois mois d'emprisonnement dont deux avec sursis, avec obligation de se soumettre à une cure de désintoxication.

M. Benjamin Siguerie, quarante-[illegible] ans, avait été interpellé le 8 janvier alors qu'il circulait [illegible] depuis plus de 20 km sur l'[illegible] A-10 près de Bordeaux. Une prise de sang devait révéler un taux d'alcoolémie de 3,50 grammes, *« à la limite du coma éthylique »*, a souligné le tribunal. Le prévenu circulait sans permis de conduire, celui-ci lui ayant été déjà retiré pour conduite en état [illegible].

LE JUGEMENT DE LA DIX-SEPTIÈME CHAMBRE APRÈS UN TÉMOIGNAGE SUR LE PROCÈS DE PÉTAIN

Après la publication, dans le *Monde* daté 23-24 mai 1976, d'un « Témoignage sur le procès du maréchal Pétain », par M. Jean Pierre-Bloch, la dix-septième chambre de Paris, présidée par M. Jacques Hennion, avait condamné le *Monde* et M. Jean Pierre-Bloch à 2 000 F d'amende et 6 000 F de dommages et intérêts pour diffamation contre M. Gabriel Delattre, ancien juré au procès (*le Monde* des 26 novembre et 24 décembre 1976). Le « dispositif » de ce jugement est le suivant :

» Le tribunal (...) reçoit la partie [illegible] en [illegible] ;

» Condamne [illegible] les [illegible] Jacques FAUVET et Jean PIERRE-BLOCH, par [illegible] de droit à payer au sieur Gabriel DELATTRE, à titre de dommages intérêts, la somme de [illegible] FRANCS ;

» Ordonne, à titre de supplément de dommages intérêts, la publication du dispositif du présent jugement dans le journal « Le MONDE » en même [illegible] typographiques que l'article litigieux, [illegible] insertions dans [illegible] publications [illegible] [illegible] frais prévenus, [illegible] coût de chacune de ces insertions puisse dépasser la somme de DEUX MILLE CINQ [illegible] FRANCS ;

» REJETTE la demande d'exécution provisoire formée par [illegible] Gabriel [illegible] ;

» DÉCLARE la [illegible] à responsabilité limitée « LE MONDE » civilement responsable ;

» [illegible] en outre les nommés Jacques FAUVET et Jean PIERRE-BLOCH aux entiers dépens du présent jugement lesquels sont [illegible], savoir : premièrement, pour ceux prélevés sur la consignation, s'il en existe ; deuxièmement, pour ceux avancés par la partie civile, la somme de trois cent [illegible] neuf francs vingt et un centimes ; troisièmement, pour ce qui concerne l'instance, avancés par le Trésor, à la somme de dix-neuf francs vingt [illegible] droits de poste inclus ; du fait avoir lieu à l'exercice de la [illegible] par [illegible] ».

emplois internationaux

Société d'ingénierie en fort développement

recherche pour un IMPORTANT COMPLEXE INDUSTRIEL EN

IRAK

Directeur de Travaux

Il dirigera [illegible] d'une équipe de 50 ingénieurs et techniciens [illegible] de nombreux sous-traitants.

Il faut [illegible] qu'il peut connaître qu'à un [illegible] une expérience [illegible] de projets industriels à l'Etranger.

[illegible] un C.V. détaillé sous réf. [illegible] à notre C

aigce

Association [illegible] Route de Clairefontaine

LE NICKEL - SLN

recherche pour première responsabilité d'importants [illegible] d'entretien usine en Nouvelle Calédonie

2 ingénieurs d'entretien

de haut niveau

AM-ESE-CENTRALE

[illegible]

Carrière SVP 1.11

BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ

recherche pour son réseau de Succursales à l'Etranger

JEUNES CADRES DE BANQUE

- Formation de [illegible] supérieur ;
- Ayant [illegible] ans d'expérience en agence, de préférence à l'étranger ;
- Intéressé par une carrière internationale et [illegible] de traitement résultant d'un détachement hors de France.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo (réf. 21.401) au Service du Personnel, 19, R. DE DOCTEUR-LANCEREAUX, [illegible] PARIS.

Société de transports internationaux recherche

Comptable Qualifié

DECS, ETS, ou niveau

Connaissance de préférence Anglais courant indispensable.

POSTE EN AFRIQUE comportant des déplacements périodiques.

Ce poste comporte les avantages sociaux et matériels liés au statut des expatriés : retraites, prévoyance, logement, etc.

Adresser CV et photo sous réf. [illegible] 35 HAVAS CONTACT 54, boulevard Haussmann, PARIS-9e

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS recherche pour le CAMEROUN

UN INGÉNIEUR - DIRECTEUR DE TRAVAUX

Ayant longue expérience de chantiers routiers en Afrique

Rémunération intéressante et avantages sociaux.

Emplois stables

Ecrire avec CV, photo et prét. à n° 94.128 DOYENNE Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

DISCRÉTION TOTALE ASSURÉE

[illegible]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

est définitivement ré
és par le peintre
00 millions de francs

estimé à près de 1 milliard 200 mil
France. Les œuvres de Picasso qui en
l'essentiel seront réparties par lot
sort devant les trois notaires chargés
tation de la succession. En fonction
ns reconnus à chacun des héritiers
alités particulières de l'accord, l'évalu
ours est de 240 millions pour la vi
ura, de 100 millions de francs pour la
trois enfants naturels, et de 68
francs pour les deux petits-

ndant

sœur a, avec ses 1 000 hectare
bois, en 1956, et le mas N
Dame-de-Vie, à Mougins, p
Cannes, acheté en juin 19
fameux Guiness, où il
dernière partie de sa vi

Le château de Vauvenar
et le mas Notre-Dame-de-V
entrés dans la communauté
Picasso déclare à
que totalité des parts so
société anonymes par
desquelles ils ont été
Vina de la Californie
dont dérive comme un bra
dans Maran à récolte
tion pour la vente
tenue d'autre part
tions de tourisme de
par la Banque à Cannes

Fait par
l'ensemble
Picasso à
154 tab
patrimoine
matériel de
pièces
environ
épreuves

LE JUGEMENT
DE LA DIX-SEPTIÈME C
APRÈS UN TÉMOIN
SUR LE PROCÈS DE B

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI "Placards encadrés" ■ col. et + ■ ligne colonne)	40,00	45,76
DEMANDES D'EMPLOI	42,00	48,04
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	9,00	10,29
	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

emplois internationaux emplois internationaux

Société d'ingéniérie en fort développement
■ BRUXELLES et travaillant à l'Etranger
recherche pour un IMPORTANT COMPLEXE INDUSTRIEL EN

IRAK

Directeur de Travaux

■ qui ■ la direction opérationnelle de toutes les études et travaux (Génie Civil et Montage) sur le site.

Il ■ le premier d'une équipe de 50 ingénieurs et techniciens ■ devra coordonner l'activité de nombreux sous-traitants.

Ce poste très important ne peut convenir qu'à un Ingénieur très confirmé, de 40 ans minimum, possédant une expérience Travaux complète acquise de préférence sur de grands projets industriels à l'Etranger.

L'Anglais est impératif.

Séjour de 3 ■■■ en IRAK avec contrat, salaire et avantages ■■■ à l'expatriation.

Merci d'adresser un C.V. détaillé sous référence 370 SY à notre Conseil

algoe

Association Lyonnaise d'Ingénieurs Conseils
Route de Champagne, 69130 ECULLY.

RESPONSABLES DE ZONE EXPORT

Une société ■■■■ spécialisée dans les additifs pour l'alimentation animale, ■■■ d'un groupe d'importance mondiale recherche pour son service exportation

2 INGÉNIEURS AGRO OU ÉQUIVALENT

Leur mission : ■ développement des activités de la société dans la zone concernée (Europe du Nord ■ Moyen-Orient ou ■■■■■ et ■■■■■), formation technique ■■ auprès des représentants nationaux.

Les candidats doivent ■■■■ de bonnes connaissances en nutrition animale, ■■■■ quelques ■■■■ et être disponibles pour des déplacements (■■■ du temps environ).

Anglais courant indispensable.

Lieu de travail : Centre de la France.

Écrire avec C.V., prétentions, photo ■■■■ 71137

GANIDE — 19, Rue de Montmorency — 75003 PARIS - Chargé du recrutement

LE NICKEL - SLN
recherche pour prendre la responsabilité d'importants services d'entretien mine en
Nouvelle Calédonie

2 ingénieurs d'entretien
de haut niveau
AM - ESE - CENTRALE

30 ans minimum et ayant plusieurs années d'expérience ■■ la fonction dans l'industrie lourde. Ils dirigeront chacun un service de 80 personnes environ doté ■■ moyens importants.

La fonction fait appel à la fois à un professionnalisme incontestable et à un sens aigu des relations humaines.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone de lundi au vendredi

Information Carrière SVP.11.11

Sh à 12h30 - 13h30 à 18h par Information Carrière SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Référence 875.

65, avenue de Wagram 75017 Paris

BUREAU D'ETUDES
à vocation internationale recherche pour intervention en Amérique ■■■
ARCHITECTE URBANISTE
ayant étudié les problèmes d'habitats sociaux dans les pays en voie de ■■■■■
Les personnes intéressées ayant une expérience d'environ sept années et de bonnes connaissances en espagnol, peuvent adresser leur candidature (C.V. + photo + prétentions) sous réf. 804/101 à L.T.D. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

SOCIETE CLIMATISATION ET DE FROID INDUSTRIEL RECHERCHE POUR SON AGENCE GOLFE PERSIQUE
CHEF DE MISSION
LE CANDIDAT SERA :
Agé de 35 ans min. Il ■■■■■ une bne expérience en technique et gestion.
— Anglais cour. indispensable.
— Salaire élevé.
Logement pris en charge par la SOCIETE. Env. C.V. s/réf. 2970 GAUTRON, 29, rue Rodier, 9e

URGENT - CHANTIERS REPARATIONS NAVALES AFRIQUE FRANCOPHONE
recherche
OM 1
pour poste
DIRECTION
de l'un de ses ateliers
Adr. C.V., prét. à M. Villers, B.P. 21103 ABIDJAN COTE D'IVOIRE.

Agence ■■■■■ recherche pour ALGERIE
ARCHITECTE et PROJETEUR
ayant expérience
EMPLOI ASS. POUR CONJOINT si même activ. ou secr. compt. Envoyer C.V., photo, enc. sal. et prét. SCORE 12, r. L.-Pasteur 92100 BOULOGNE, qui transm.

Hôtel classe internat., 4ème luxe Afrique franc., rech. chef entret. pr superv. install. hôtels. Préf sera donnée à tech. form. élec.-méc. Conn. froid, climat., second ouv., pisc., parc autos, menuis., jard. Sera chargé gest., organ., serv. tech., encadr., et format ouvr. nationaux. Engag. immédiat. Contrat 2 ans av. 2 mois congés ap. 12 mois, nourri, logé, blanchi ainsi que famille. Env. C.V. dét. et prét. à M. G. BROWN B.P. 3452, LOME (TOGO)

GROUPE INTERNATIONAL ■■■■■
pour chantier longue durée AFRIQUE NOIRE ■■■■■■■■
MÉTREURS
TRES EXPERIMENTES
cubatures, terrassement et ouvrages d'art.
Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 6.165, à PUBLIPANEL, 20 ■■■ Richer 75441 PARIS ■■■ 09

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX
Le Monde *présente une rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*
Cette classification permet aux sociétés nationales et internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Nous sommes la filiale ingénierie d'un groupe français réalisant l'étude et l'exécution d'ensembles miniers et métallurgiques. Nous cherchons
un ingénieur projeteur
AM ■ équivalent, 33 ans minimum, ■ expérience de plus de 8 ans de BE d'exploitation de mines, ■ de carrières, de topographie et de génie civil lui permet de concevoir et de faire réaliser des ensembles de broyage, criblage, de manutention continue et de transport.
Ce poste en résidence outre-mer est sous ■■■■ à durée déterminée (3 ans renouvelables).
La rémunération attrayante, nette d'impôts, est assortie d'un logement meublé. Vacances en métropole.
Écrire à Y. CORCELLE en réf. 3038 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

Pour Région LIBREVILLE
où ■ assurera maintenance et dépannage grosses installations de climatisation centrale
TECHNICIEN SUPÉRIEUR FROID
présentant au minimum ■ ■■■ même ■■■■
■■■ et plan technique avec ■■■■ perspective ■■■■■■.
Adr. C.V., prétent., sous le n° 93.773 à CONTESSE Publicité, 20, av. ■ l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

Importante **SOCIÉTÉ DE CONSEIL**
■■■■■■ FRANCO - MAGHREBINE ■■■ ■■■ bureaux d'Afrique du ■■■
- **INGÉNIEURS ORGANISATEURS**
- **INGÉNIEURS INFORMATICIENS**
- **ANALYSTES PROGRAMMEURS**

■■■■■■ maghrébins ■■ arabisants ■■■■■■
Env. CV détaillé + photo + lettre manus. ■■■■■ ■ n° 8.256 ■ le Monde ■ Publicité, 8, rue des ■■■■ ■■■ PARIS ■■■■ 9

TECHNICON-FRANCE
Dans le cadre du développement de ■■■■■ d'équipements de systèmes d'analyses et de contrôles automatiques, nous recherchons pour le MOYEN-ORIENT
ingénieur d'affaires
Agé au minimum de 28 ans, de formation supérieure (chimie-physique ou équivalent), afin de lui confier les responsabilités de la prospection, de la négociation et du suivi ■■■■■■■ contrats de vente d'équipements de laboratoire.
Une ■■■■■■ commerciale est souhaitable mais les candidats devront surtout prouver ■■ réelles qualités de vendeur indispensables à la formation.
La connaissance parfaite de l'anglais sera également déterminante. Env. CV, photo et rémun. act. sous réf. 317M à
Cabinet Jean-Claude MAURICE Conseil en Gestion du Personnel 42, rue Lagrange - 75017 PARIS

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant ■■ l'adresse, selon qu'il s'agit ■■ ■■■■■■ ■■■■■■ ■ ou d'une agence.

BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ
recherche
pour son réseau de Succursales à l'Etranger
JEUNES CADRES DE BANQUE
— diplômés de l'enseignement supérieur ;
— ayant 3 à 5 ans d'expérience en agence, de préférence à l'étranger ;
— parlant couramment l'anglais ;
— intéressés par une carrière internationale et les avantages de traitement résultant d'un détachement hors de France.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo (réf. 21.401) au Service du Personnel, 17, R. DU DOCTEUR-LANCEREAUX, ■■■■ PARIS.

Société de transports internationaux ■■■■■■
Comptable Qualifié
DECS, BTS, ou niveau
Célibataire de préférence
Anglais courant indispensable.
POSTE EN AFRIQUE comportant des déplacements périodiques.
Ce poste comporte les avantages sociaux et matériels liés au ■■■■ des expatriés : ■■■■■ prévoyance, logement, ■■■
Adresser CV ■■■■ sous ■■■ ■■■■ M HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann, PARIS-8e

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS
recherche
pour le CAMEROUN
UN INGÉNIEUR - DIRECTEUR DE TRAVAUX
Ayant longue expérience ■■ chantiers routiers en Afrique
Emplois stables
Rémunération intéressante et avantages
Ecrire avec CV., photo et prét. à n° 94.138 CONTESSE, Pub., 20 av. Opéra, Paris-1er qui ■■■
DISCRETION TOTALE ASSURÉE

emplois régionaux

chef de produits alimentaires

Pour l'une des ■■■■■ de sa BRANCHE ALIMENTAIRE

BSN-Gervais Danone recherche un HEC, ESSEC, ESCP, ISA, MBA désirant pratiquer un marketing très élaboré pour des produits de grande consommation.

Intégré à une équipe jeune et aidé d'un Assistant Chef de Produits, il pourra mettre en œuvre toutes ses compétences et s'assurer une perspective de développement professionnel très ouverte dans les différentes branches du Groupe.

Les candidats à ce poste doivent obligatoirement disposer d'un minimum de 3 ans d'expérience marketing acquise dans une entreprise de produits de grande consommation.

Lieu du poste : région lyonnaise

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous référence F 05, à Françoise Mansion, BSN-Gervais Danone, 7 rue de Téhéran, 75008 PARIS.

bsn. gervais danone

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL recherche un
INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
RESPONSABLE DE LA VENTE DES THERMOPLASTIQUES dans la région AIN/JURA.

Nous souhaiterions :
- une formation générale type Ingénieur ou ■■■■■■ ;
- ■■■ connaissance ■■■ matières plastiques en ■■■ que vente ou technique ;
- ■■■ première expérience de 3 à 5 ans dans ce type de produits ;
- si possible, une expérience des problèmes intéressés au niveau de l'utilisateur ou du transformateur ;
- une connaissance ■■ la langue anglaise parlée ■■ écrite ;
- âge minimum de 25 ans

Cet Ingénieur Technico-Commercial ayant la responsabilité de la région AIN/JURA devra résider à OYONNAX ■■■ ■■■ rattaché au point de ■■■■ administratif à ■■■■■■ ■■ LYON.

Nous offrons :
- de travailler après une période de formation suivant des plans de marketing établis et discutés avec les responsables français et européens ;
- d'entretenir et de coopérer étroitement au niveau européen avec les équipes internationales de la Société ;
- le moyen d'entretenir ses connaissances et de les développer par des stages dans les laboratoires de la Société ;
- la possibilité de se développer dans le cadre des activités de l'Agence de LYON ou de la ■■■■■■■■

Adr. lettre manuscrite, curriculum vitae, photo, salaire actuel et prétentions n° 93.544 ■■■■■■ Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Burroughs B

recrute
JEUNES DIPLOMES de l'enseignement supérieur commercial

Vous désirez ■■■■ votre ■■■■ par ■■■ expérience commerciale ■■■ ■■ secteur en pleine expansion.

Vous êtes motivés par l'analyse de situations, par la recherche de solutions à proposer et à faire adopter.

Notre technique en pleine évolution nous oblige à recycler nos cadres en permanence ■■ nous y consacrons 8 % ■■ ■■■■ masse ■■■■■■

Que vous ayez ou non des connaissances en informatique, nous vous attendons pour accroître ■■■ ■■■■ commercial ■■■ :

PARIS ET PROVINCE

Envoyer lettre, CV, photo sous référence M à Monsieur ■■■■ ■■■■ ROLIN — BURROUGHS ■■■ avenue Laurent Cely - 92231 GENNEVILLIERS.

IMPORTANTE INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU PAPIER région CAEN ■■■■■■
CHEF DES VENTES
Cadre, diplômé Ecole supérieure de commerce ou autodidacte, homme de terrain, jeune et dynamique à qui il sera confié l'élaboration de la stratégie commerciale et l'animation du réseau (18 représentants y compris hors France).
Cadre de travail en petite équipe dans entreprise à dimension humaine sur un marché très expansif.
Adr. lettre manuscrite, C.V., prétent., sa réf. 181 SERGE BAILLY CONSEIL 40, avenue Hoche, 75008 PARIS.

1mot Club Automobile du Sud de la France rech. DIRECTEUR (30 a. min.), form. sup. ou éq., dynam. pr gest., anim. club, rédact. (journalist. indisp. ainsi que contacts humains. Ecrire Havas n° 62264, 30100 Alès q. tr.

Important organisme financier recherche pour BORDEAUX 1 inspecteur (trice) ayant une solide formation comptable ou bancaire plus spécialement long et moyen terme ; des notions juridiques et fiscales seront nécessaires.
Le candidat devra posséder le goût des contacts humains. Adresser lettre manuscrite, C.V., prétentions et photo à SOCOD, 55, cours Clemenceau, 33000 BORDEAUX.

Société d'expert-comptable recherche pour le département de la MANCHE
COLLABORATEURS
ayant une ou ■■■ années d'expérience entreprise ou cabinet.
Rémunération selon ■■■■■ 14000 ■■■■■

Société Industrielle Biens d'équipements, 675 personnes, ■■ ALSACE (67) leader de ■■ branche en France, forte position Export, recherche
INGÉNIEUR DÉVELOPPEMENT
E.C.P.-A.M.-ENSI, 8 à 10 ans d'expérience industrielle.
MISSION :
imptes responsabilités concernant l'évolution de la société : diversification, recherche de produits et techniques nouvelles, projets financiers et techniques engageant l'avenir de la société.
Expérience requise : supervision et animation de groupe (fabrication, méthodes, études), gestion industrielle.
La connaissance effective de l'anglais est très souhaitée.
Discrétion absolue garantie.
Adresser C.V. détaillé à SELETEC Conseil en Recrutement, 67000 STRASBOURG CEDEX sous référence 707.

INSTITUT DE FORMATION ■■■■■■■ SPECIALISES 35, rue du Polygone, 25000 BESANÇON recherche
INSTRUCTRICE-PERMANENTE
Formation demandée :
— Maîtrise Sciences Humaines + expérience professionnelle (éducation formation) ;
ou
— D.E.E.S. + 5 années de pratique professionnelle.

Entreprise MEUSE en expansion 400 personnes. Gestion moderne, recherche
CHEF COMPTABLE
comptab. générale et analytique, paies, déclarations fiscales et sociales, prés. bilans. Niveau B.P. ou DECS + exp. industriel. Ecr. no 1.866, BLIQUE-Conseil, 169, av. de Strasbourg, 54000 NANCY ou tél. (28) 24-51-32 pour entrevue.

REPRODUCTION INTERDITE

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
d'abbeville
et de
l'arrondissement
recherche
un assistant en gestion industrielle

Agé de 32 ans minimum
Formation Universitaire, Grande Ecole, Autodi- (scientifique), Ecole du Commerce.
Formation complémentaire éventuelle, gestion, comptabilité, économie.
l'industrie, service une grande entreprise ou Adjoint de une P.M.I.
de production ou Service commercial
Contrôle de gestion, Service du Personnel.
— Préférence à candidat ayant 4 ans de cabinet d'organisation de formation.
— Une est préférable à spécialisation poussée.

Profil :
— *Homme de bon contact, assuré, bonne présentation et élocution, écouter, capable d'analyse, bon organisateur, ap- à la conduite de groupe, d'équipe.*
Disponibilité temps et esprit.
Rémunération à discuter, les compétences
Adresser manuscrite, CV et photo sous 617 à

CEFAGI 89 avenue K 75784 Paris Cedex 16

LES SUISSES
pour leur département informatique
UN CHEF de PROJET
Directement rattaché au Chef du Service Organisation, il d'opportunité, conception, analyse, coordination de la réalisation et la mise en place, d'importants projets d'Informatique de gestion.
Ce poste s'adresse à un diplômé de formation supérieure (technique ou commerciale). Il a déjà exercé des responsabilités analogues et possédant les qualités de contact humain indispensables pour diriger les départements utilisateurs et l'équipe informatique.
Adresser candidatures avec C.V. et photo au Directeur du Personnel des
3 SUISSES
12, rue de la Centenaire, 59170 CROIX

CEP **le centre d'études de prévention**
recherche pour son centre de LILLE
1 INGENIEUR GRANDE ECOLE
40 ans minimum
ayant acquis dans l'industrie ou les T.P., au sein de services d'entretien ou de sécurité, une expérience en matière d'électricité, thermique et de manutention.
La poste demandé une bonne aptitude aux contacts humains, pour diriger et animer une équipe de techniciens du contrôle.
Adresser C.V. manuscrit et prétentions à la Direction Administrative sous réf. F1 A
34, rue Renaquin 75017 PARIS
Discrétion assurée

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
INDUSTRIE LOURDE **SUD-OUEST**
ELEC., ex.-I.E.G. ou formation comparable, ayant au moins 25 ans. de l'électricité (électrotechnique, électronique, régulation). Vous êtes passionné par le métier en usine, les techniques, l'évolution des styles de gestion.
Vous vous sentez d'« intégrer » une équipe nouvelle qui conduira, dans les cinq années à venir, la technologique profonde de nos usines.
Celle-ci se fera non seulement par des investissements importants, mais aussi par la modification de l'organisation du travail, du contenu des emplois et de la structure hiérarchique.
Responsable du service électrique et, plus, l'ingénieur électricien de l'équipe aura neuf.
Ecrire à CONTESSE Publicité sous référence 94.242, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.
Il sera répondu à toutes les candidatures.

Entreprise 800 personnes
appartenant à
grand groupe industriel
recherche
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
(X, Centrale, Mines, A..M, etc.)
ayant expérience de 5 à 10 ans de commandement industriel effectif dans un des domaines suivants :
— Construction mécanique
— Chaudronnerie
— Construction navale
POSTE A RESPONSABILITÉ
RÉSIDENCE PROVINCE
Ecrire avec C.V. et références sous n° 90.601 B, EDITIONS BLEU PUBLICITE 17, rue Lebel, 94300

futur directeur général 3000 F/ST
SOCIETE DE NEGOCE DE PRODUITS SIDERURGIques et QUINCAILLERIE implantée en France recherche son
DIRECTEUR COMMERCIAL
Il aura la responsabilité : de l'élaboration de la politique commerciale et de la mise en de l'estimation des Directeurs de
Ce poste devrait évoluer à court terme vers des fonctions de Direction Générale. Il possédera une bonne formation supérieure, une bonne maîtrise de la gestion, notamment financière et une expérience de une à des fonctions de responsabilités commerciales.
Adresser lettre manuscrite indiquant prétentions, C.V., réf. 123-M (réponse discrétion assurées).
Groupe Opéra Sélection
8, RUE DE LA MICHODIÈRE - 75002 PARIS
Société d'Exploitation Gérance libre

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON
GESTIONNAIRE (homme ou femme)
Pour MUSÉES (Musée des Tissus et Lyonnais des Arts Décoratifs).
QUALITÉS REQUISES :
● niveau supérieures
● expérience gestion du personnel et l'administration générale).
publiques
anglais indispensable.
Écrire avec C.V. photo à Directeur du Personnel et Sociales - Chambre de Commerce d'Industrie de Lyon - 20, rue de la 69002 - LYON

LANGLOIS OUEST
ISOLATION ACOUSTIQUE
voulons continuer développer à innover en au mieux la satisfaction de notre personnel et de
Nous créons à RENNES le poste de :
DIRECTEUR D'EXPLOITATION
la promotion produits, du règlement problèmes courants, la bonne de l'
au :
● une parfaite qualification technique, (ingénieur + gestion) ou équivalent,
● une expérience professionnelle le bâtiment, couvre préférence.
Ce poste exige dynamisme commercial, avec le sens de l' Nous un salaire très motivant.
GANIDE 64, rue Le Danic - 35100 RENNES assure ce recrutement en collaboration avec nous.

ORGANISME PARA-PUBLIC
équipé ordinateur IRIS 45 à bandes, disques et terminal lourd
Grande ville universitaire ouest,
recherche
un chef d'exploitation
pour superviser les fonctions planning, préparation, production, contrôle et système.
un programmeur Système
2 ans d'expérience minimum.
manuscrite, C.V. détaillé, photo, prétentions à
SLIGOS Martine BELKHEIR 91, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX.

Importante Société Américaine dans l'Oise
recherche
chef de section COMPTABILITE ANALYTIQUE
— 28 ans années d'expérience minimum une multinationale
— Niveau DECS
— Anglais indispensable.
Accepte de voyager en l'Etranger.
CV, photo actuel au Cabinet Claude Vitet - 2, rue Marengo 75001 PARIS

Data General
Constructeur des ordinateurs NOVA et ECLIPSE
recherche un
responsable formation
— Organiser les utilisateurs systèmes Data
— Animer séminaires internes technique à nos produits
NOUS SOMMES :
— Un la mini-informatique + 26.000 monde
— Uniques par notre profitabilité.
VOUS ETES :
— Spécialiste l'enseignement, 5 ans d'expérience en ce domaine
— Au techniques informatiques de pointe de données, multi-programmation, réel...)
— de la langue
NOUS VOUS OFFRONS :
— Une en rapport avec notre ancienneté rapide
— Une rémunération élevée votre expérience.
Ecrivez-moi : PAUL GAVARINI
Directeur Technique
DATA GENERAL FRANCE
La Boursidière - Immeuble M - BP 111
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

POUR IMPORTANTE SCIENTIFIQUE ET INFORMATIQUE
INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Nous demandons :
— Ingénieur 3 ans min. expérience technique en informatique de (gestion transactionnel) ;
— connaissances générales des applications en informatique souhaitées ;
— langue anglaise indispensable.
TECHNICIEN MAINTENANCE
Nous demandons :
— expérience 3 ans min. dans le domaine de la clientèle mini-ordinateur gestion ;
— ;
— langue indispensable.
NOUS OFFRONS :
— rémunération ;
— frais ;
— situation active, comportant présence fréquente en U.R.S.S. (+ de 180 jours par an en) ;
— 5 semaines de vacances.
C.V. et photo à Service de la Colline.

SEDIS (GROUPE PEUGEOT)
1200 pers 70 MF
L'UN DES PLUS FABRICANTS MONDIAUX DE CHAINES MÉCANIQUES DE PRÉCISION rech. LEVALLOIS (92) pour son secteur CHAINES INDUSTRIELLES
CHEF DU SERVICE VENTES EXPORTATION
Sous l'autorité du Directeur Commercial, il aura la DES VENTES INDUSTRIELLES "EXPORTATION" comportant • Etudes des marchés. Définition des objectifs en liaison avec la D.C. • Ventes à la clientèle de 1ère monte tous pays et animation des Représentants • Ventes indirectes avec supervision, animation et développement du réseau de distribution • Participation à la gestion, et animation des Représentants à l'étranger.
INDISPENSABLE
• EXPÉRIENCE DE LA VENTE DE PRODUITS INDUSTRIELS à l'EXPORTATION et sur place • ANGLAIS COURANT
• APTITUDE AUX VOYAGES.
DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV, rémunération actuelle et prétentions à
SC sélection conseil
6, PLACE DU 18 JUIN, 75017 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
RECHERCHE
1) CHEF DE PROJET
(Référence)
— responsable d'une équipe logiciels environ, systèmes d'informatique répartis industrielle temps réel ;
— 5 ans d'expérience sur minicalculateurs (PDP 11, SOLAR, ...) ;
— expérience de la mise en sur est indispensable.
2) INGÉNIEURS LOGICIEL CONFIRMÉS
diplômés, une expérience de 3 ans informatique temps réel, pour la réalisation logiciel d'application.
Le DEC PDP 11 est appréciée
Réponses à C.V. manuscrits accompagnés d'une photo et mentionnant la référence du poste choisi, adressé à : PILLET, 117, PARIS

EUREKA !
Vous Ingénieur Breveté. Nous inventons déposons des brevets dans tous les grands pays du monde. Nous le n° 2 mondial ski. En progression Nous créons un poste. A Direction Générale Nevers.
Profil. Ingénieur, de préférence diplômé de Strasbourg. Au moins 2 d'expérience dans domaine brevets. Anglais allemand lus. Connaissances mécanique. Notions de ski.
Fonction. Elaborer et en la stratégie dépôt nos brevets. Faire recherches documentaires en fonction de notre programme d'études. Surveiller la publication de la
Ecrivez-nous à Jacques Loubère, LOOK. B.P. 72. 58004 Nevers.
LOOK

Burroughs
recrute
IMPRIMÉS pour l'INFORMATIQUE
JEUNES DIPLOMÉS
de l'enseignement supérieur commercial
Vous désirez débuter votre carrière par une expérience COMMERCIALE dans un secteur en pleine
motivée par l'analyse de par la de à
Nous vous réseau et
Envoyer lettre de C.V. à M. A.-Courbet, LE

Organisme LORRAIN continue
un
ASSISTANT DE FORMATION
entreprise, si en
Ecrire à 1.894 BLIQUE-CONSEIL, 159, Strasbourg, ou tél. pour

arc
7, RUE DU PONT-GUILHEMERY
31 TOULOUSE – Tél. : (61)
Nous recherchons pour une importante du spécialisée fabrication d'appareillage électrique
INGÉNIEUR ÉTUDES
● Diplômé Ecole d'Ingénieurs SUPELEC ou équivalent) ;
● Spécialité électro-technique uniquement;
● Expérience indispensable en bureau d'études (2 ans minimum) ;
● Connaissance de l'anglais ou l'allemand souhaitée.
CV + photo + prétentions sous réf. ING/BE Gilles Santucci.
ANNONCE MAG

offres d'emploi

organisme professionnel
PARIS
Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin
et ses actions de promotion
et recherche
Responsable Export
- Réf. 81 274/M.
F
Pour réussir, il faut entre- ou de promotion
français ou étrangers.
de contacts,
- Réf : 81 275/M.
F
Vous avez une formation supérieure, diplômé de 30 ans minimum, vous avez déjà une expérience de contacts, de négociation et d'animation.
Poste à pourvoir rapidement.
Rémunération motivante.
Les candidatures sont garanties par le secret professionnel.
Ecrire à BERNARD KRIEF CONSULTANTS 92 PARIS CEDEX 08

Importante société de Services en informatique
recherche
RESPONSABLE RELATIONS PUBLIQUES ET PROMOTION
Ecrire à

DSM France
Société française de leur des plus importantes du monde entier avec une activité, produisant des matières premières pour produits spéciaux.
CHEF DE VENTE - PRODUITS CHIMIQUES
UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Expérience de moins 3 ans dans la vente de produits chimiques industriels ;
Bonne connaissance de l'industrie chimique française ;
Mobilité de résidence ;
Age : 25 ans minimum.
Vous devez faire partie d'une équipe jeune dynamique dans le cadre d'une organisation moderne. Vos prétentions et photo à :
M. BONTEMPELLE, Société D.S.M. - FRANCE, 3, rue Lejeune, 92120 MONTROUGE.

SOCIETE DE HAUTE TECHNICITE DEVELOPPANT MATERIELS EMBARQUES
recherche
UN CHEF DE SECTION
développement et production de plasmas.
Le titulaire devra avoir une expérience électronique
Agé de 3 ans min. a fait une grande école
Agé de moins 10 ans min a débuté technicien.
Le poste comporte de très larges responsabilités sur des hommes et sur des moyens.
Lieu du travail : BANLIEUE PARISIENNE OUEST.
Adresser C.V. à No 93222, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

هكذا في الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et +		
(la ligne colonne)	42,00	48,04
[illegible]	9,00	10,29
CAPITAUX [illegible]		
PROPOSITIONS [illegible]	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Data General

Constructeur des ordinateurs NOVA et ECLIPSE recherche un

responsable formation

MISSION :
- Organiser et mettre en œuvre les cours destinés aux utilisateurs de systèmes Data General.
- Animer les séminaires internes de formation technique relatifs à nos produits nouveaux.

VOUS SOMMES :
- Un des leaders de la mini-informatique avec + de 25.000 installations dans le monde.
- Uniques dans l'industrie par notre croissance et notre profitabilité.

VOUS ÊTES :
- Spécialiste de l'enseignement, avec 5 ans d'expérience en ce domaine.
- Au courant des techniques informatiques de pointe (base de données, multi-programmation, temps réel...).
- Familier de la langue anglaise.

NOUS VOUS OFFRONS :
- Une carrière en rapport avec notre croissance rapide.
- Une rémunération élevée liée à votre expérience.

Ecrivez-moi : PAUL GAVARINI
Directeur Technique
DATA GENERAL FRANCE
Le Bouviâtre - [illegible] M - BP78
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE ET INFORMATIQUE

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

[illegible]

TECHNICIEN MAINTENANCE

[illegible]

NOUS OFFRONS :

[illegible]

SEDIS
GROUPE PEUGEOT
EFFECTIFS 130 MF

L'UN DES PLUS IMPORTANTS FABRICANTS MONDIAUX DE CHAINES MECANIQUES DE PRECISION POUR LEVAGE ET CHAINES INDUSTRIELLES

CHEF DU SERVICE VENTES EXPORTATION

[illegible]

INDISPENSABLE

[illegible]

sélection conseil

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

1) CHEF DE PROJET

[illegible]

2) INGÉNIEURS LOGICIEL CONFIRMÉS

[illegible]

organisme professionnel

PARIS

La Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin développant ses services et ses actions de promotion à l'export, étoffe ses structures et recherche 2 nouveaux collaborateurs :

1- Un responsable Export
- 90 000 F - Réf. 61 274/M.

Chargé de vendre à l'étranger les activités de nos adhérents, il participe activement à l'organisation matérielle de manifestations françaises ou européennes dans le monde entier. Pour réussir, il faut justifier [illegible] vente ou de promotion acquise dans l'entreprise, être mobile, avoir une pratique courante de l'anglais, [illegible] sans pratique, de la présence et le goût des contacts.

2- Une attachée des relations extérieures
- 90 000 F - Réf : 61 275/M.

Elle est [illegible] interlocuteur auprès des journalistes professionnels et économiques, diffuse des communiqués propres à faire connaître [illegible] activités de notre fédération et sélectionne [illegible] informations à transmettre à nos adhérents.
Ce poste convient à une femme de 30 ans minimum, justifiant d'une expérience similaire, maîtrisant l'anglais et capable de représentativité et d'autorité.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle à la référence concernée (à mentionner sur l'enveloppe) à J.P. VELLA, Responsable Branche Habillement.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, [illegible] CEDEX 06

Importante société de Services en Informatique recherche son/sa

RESPONSABLE RELATIONS PUBLIQUES ET PROMOTION

Les [illegible] (tes) auront [illegible] de [illegible], d'élocution et de rédaction ainsi [illegible] le sens des contacts, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la société.

La préférence sera donnée à une personne ayant connaissance des services [illegible] informatique.

La fonction proposée comporte :
- Les relations avec [illegible]
- la préparation de grandes présentations extérieures.
- [illegible] création de documents publicitaires ou [illegible]

Le [illegible] placé sous l'autorité [illegible] du responsable Marketing, offre une [illegible] à la progression permanente [illegible] la Société et à sa politique [illegible] diversification.

Adresser CV et prétentions s/réf. DGA-M71 à P. LICHAU S.A., 10 rue de Louvois 75083 Paris cedex 02 - qui transmettra

DSM France

[illegible] filiale française [illegible] l'un des groupes chimiques européens les plus importants. D.S.M. est implanté dans le monde entier avec des unités en Europe et en Amérique, produisant des engrais, des polymères, des matières premières pour fibres synthétiques [illegible] produits [illegible].

LE CHEF DE VENTE - PRODUITS CHIMIQUES
recherche pour l'assister :

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Profil souhaité :
- Expérience d'au moins 3 ans dans la vente de produits chimiques industriels ;
- Bonne [illegible] l'industrie chimique française ;
- [illegible] de [illegible] ;
- Âge : [illegible] ans minimum.

Si vous désirez faire partie d'une équipe jeune et dynamique dans le cadre d'une organisation internationale, adr. C.V., prétentions [illegible] photo à :

M. R. DONTENVILLE, [illegible] D.S.M. - FRANCE, 5, rue Lejeune, 92128 MONTROUGE.

SOCIETE DE HAUTE TECHNICITE DEVELOPPANT DES MATERIELS EMBARQUES
recherche

UN CHEF DE SECTION

pour développement et production de tubes à plasmas.

Le postulant devra avoir une expérience tube, vide, électronique
- d'au moins 5 ans s'il a fait une grande école,
- d'au moins [illegible] ans s'il a débuté technicien.

Le poste comporte de très larges responsabilités sur des hommes et sur des moyens.

Lieu des travail : BANLIEUE PARISIENNE SUD EST.
Adresser C.V. à No 93222, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

etap

IMPORTANTE FIRME FRANÇAISE ÉQUIPE- [illegible] INDUSTRIEL LOURD RECHERCHE

DIRECTEUR USINE

Grande ville province.

IL S'AGIT D'UN POSTE IMPORTANT QUI PEUT CONVENIR A CADRE DE HAUT NIVEAU

[illegible] formation ingénieur [illegible] ou école équivalente ;
- expérience de direction d'usine importante ;
- qualités marquées d'organisateur, animateur et gestionnaire.

SITUATION ÉVOLUTIVE DANS SOCIÉTÉ EN TRÈS LARGE DÉVELOPPEMENT

200.000 F +

Ecrire sous référence 25 330 CM.

TRAILOR S.A.

CONSTRUCTION REMORQUES ET SEMI-REMORQUES - RECHERCHE POUR USINE DE LUNÉVILLE (1.300 PERSONNES)

CHEF DE PERSONNEL

CE POSTE PEUT CONVENIR [illegible] CANDIDAT FORMATION SUPÉRIEURE, SCIENCES [illegible] - ESSEC - DROIT..., 32 ANS MINI, AYANT 3 À 5 [illegible] EXPÉRIENCE ACQUISE EN USINE CAPABLE :
- [illegible] participer à l'élaboration de la politique du personnel et en assurer l'application ;
- assumer la responsabilité de la gestion dynamique du personnel [illegible] relations [illegible] (formation, promotion, relations avec représentants personnel et syndicat) ;
- assurer relations administrations et autorités locales.

SITUATION INTÉRESSANTE ET AVENIR DANS FIRME EN EXPANSION.

TRAITEMENT :

90.000 F +

Ecrire sous [illegible] EN 329 AM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE PARIS EN FORTE EXPANSION - FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE FRANÇAIS

RECHERCHE POUR ÉTOFFER LES STRUCTURES DE SON SERVICE FORMATION

RESPONSABLE FORMATION

POSTE ACTIF ET INTÉRESSANT POUR CANDIDAT DISPOSANT
- d'une formation supérieure ;
- d'une expérience de formation de 3 ans environ en milieu industriel

et capable assurer auprès des différentes divisions un rôle de conseil et de réalisations :
- analyse des besoins ;
- organisation - animation des sessions ;
- contacts avec *organismes extérieurs*.

Poste évolutif [illegible] d'une équipe dynamique.

[illegible] sous [illegible] AT 331 AM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ AFFILIÉE À L'UN DES PREMIERS GROUPES INDUSTRIELS FRANÇAIS - [illegible]

RECHERCHE DANS LE CADRE DE SA FORTE EXPANSION À ÉTOFFER SES STRUCTURES PAR LA CRÉATION [illegible] POSTE

SPÉCIALISTE RECRUTEMENT GESTION DES CADRES

- homme de préférence ;
- formation psychologie du travail ou, si possible, ingénieur ayant formation ou expérience [illegible] relations humaines ;
- expérience de 5 ans environ en milieu industriel ou cabinet spécialisé.

POSTE INTÉRESSANT ET ÉVOLUTIF IMPLIQUANT [illegible] ROLE DE CONTACT AUPRÈS DES HIÉRARCHIQUES POUR PRENDRE EN CHARGE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT.

Ecrire sous référence DW 334 AM.

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

d'une [illegible] dynamique, [illegible] dans [illegible] fabrication de machines [illegible] (45 personnes - C.A. 15 millions de francs - 50 % à l'exportation), recherche SON SUCCESSEUR QU'IL FORMERA DEUX A TROIS ANS

Ce poste peut convenir à un ingénieur grande école (E.C.P., A.M...) [illegible] de solides connaissances en mécanique ;
- alliant le goût de la technique aux qualités d'un chef d'entreprise ;
- disposant d'environ 10 ans d'expérience industrielle lui ayant permis d'assumer la responsabilité d'un « centre de profit » (des connaissances dans les domaines machines de conditionnement, machines à imprimer, matériels textile ou matériels destinés aux transformateurs papetiers faciliteraient l'adaptation) ;
- connaissant bien l'anglais.

Lieu [illegible] travail : proche banlieue OUEST PARIS.

Ecrire [illegible] référence FY 336 CM.

IMPORTANT GROUPE NATIONAL 5.000 PERSONNES - SECTEUR TERTIAIRE - METTANT EN ŒUVRE DES TECHNIQUES VARIÉES ET ÉVOLUTIVES DANS UN DOMAINE EN EXPANSION

OFFRE SITUATION INTÉRESSANTE ET AVENIR À

CHEF DE SERVICE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

Ce poste peut convenir à [illegible] ingénieur diplômé grande école, ayant 3 [illegible] ans d'expérience S.E., développements ou [illegible] engineering, ayant eu des responsabilités de style « chef de projet » ou « coordinateur de projet » et l'habitude de la coordination et des contacts extérieurs.

RATTACHÉ A UNE DIRECTION GÉNÉRALE, il aura une responsabilité de [illegible] coordination, pilotage de [illegible].

Une formation aux techniques du Groupe sera donnée.

Poste à [illegible] : grande ville OUEST FRANCE.

Ecrire sous référence WP 328 CM.

IMPORTANTE FIRME FRANÇAISE BATIMENT INDUSTRIE - ELECTRICITE
recherche
POUR [illegible] SIÈGE VILLE 170 KM SUD PARIS

ADJOINT CHEF DÉPARTEMENT INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

[illegible] POSTE IMPLIQUE :
- une formation ingénieur [illegible] ou équivalent ;
- une expérience de [illegible] 10 ans dans entreprises installations électriques ;
- [illegible] d'animation [illegible] d'encadrement : ingénieur [illegible] - services [illegible] - achats - réalisations [illegible] de [illegible] clients.

Ecrire sous [illegible] BU [illegible] AM.

MÊME FIRME RECHERCHE DANS LE CADRE DU MÊME DÉPARTEMENT

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

POUR SECONDER CHEF D'AGENCE PARIS
- une [illegible] ingénieur électricien ou équivalent, ayant 5 ans environ d'expérience M.T. ou B.T. ;
- capable de prendre en charge [illegible] complètes : négociations, études, réalisations, facturation.

Ecrire sous référence CV 333 AM.

POSTES ÉVOLUTIFS DANS ENTREPRISE EN EXPANSION.

etap
4 rue Massenet
75116 PARIS
discrétion absolue

Nous sommes un important Groupe privé d'assurances
Nous avons un développement rapide sur le marché [illegible] Risques d'Entreprises

NOUS CHERCHONS UN HOMME JEUNE POUR RENFORCER L'EQUIPE DES RESPONSABLES DE NOTRE SECTEUR "ASSURANCES DE GROUPE"

Nous voulons :
– qu'il aime les contacts humains
– qu'il sache prendre [illegible] décisions
– qu'il soit capable d'animer une équipe

Il devra avoir une formation supérieure scientifique [illegible] nous compléterons [illegible] dans notre spécialité.
Il habitera [illegible] région Ouest [illegible] Paris
Plus spécialement chargé [illegible] problèmes techniques et technico-commerciaux, il [illegible] l'interlocuteur privilégié [illegible] notre réseau commercial.
Veuillez écrire avec curriculum-vitae et prétentions sous [illegible] 14.096 à :

a.d.p.m PETITES ANNONCES / 130 [illegible] 92202 NEUILLY-S/SEINE

Importante Société d'ingénierie implantée à PARIS recherche

INGENIEUR SUIVI DE FABRICATION

Au sein de l'une de nos divisions [illegible] sur un produit de grande série [illegible] haute technicité, il sera chargé de la mise en place et de la gestion de plans de surveillance [illegible] fabrication. Responsable de deux ingénieurs et quatre techniciens, il sera amené à réaliser fréquemment des enquêtes produit chez [illegible] fabricant. Cette fonction englobe l'étude critique des méthodes et moyens de contrôle utilisés [illegible].

Dans ce poste, nous verrions bien un ingé[illegible] 30 ans, justifiant d'une expérience industrielle acquise en mécanique, fabrication de série, B.E., contrôle qualité, connaissance de l'an[illegible] nécessaire.

Ecrire No 33.656 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex [illegible] *qui* [illegible]

Très important Engineering Français recherche pour son département Information Relations Publiques

CADRE RESPONSABLE DE L'EDITION

30 ANS MINIMUM - BILINGUE ANGLAIS

d'une formation [illegible] lui [illegible] un haut niveau de culture, il sera responsable [illegible] de la conception, de la rédaction et de la réalisation de [illegible] des documents destinés au public.

Le poste fait appel à la fois aux capacités [illegible] journaliste et aux compétences techniques d'un responsable [illegible] fabrication [illegible] édition. Nombreux contacts à niveau élevé. Déplacements éventuels.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi [illegible] 9 h à 12 h 30 - [illegible] 18 h par [illegible] Information-Carrière SVP 11.11 [illegible] donnera un rendez-vous aux candidats concernés.
On peut aussi adresser son dossier. [illegible] 65, avenue de Wagram 75017 Paris

Information Carrière
SVP.11.11

Compagnie Américaine d'Assurances
recherche

UN DIRECTEUR ORGANISATION ET MÉTHODES

pour diriger son département européen d'organisation et méthodes récemment créé.

Les candidats devront avoir au minimum 5 ans d'expérience dans ce domaine, parler couramment Anglais et être prêts à voyager très souvent en Europe.

La formation sera assurée au siège social à New-York, après quoi le candidat retenu reviendra en Europe prendre ses fonctions en tant que membre de la Direction Européenne [illegible] la [illegible].

Le poste à pourvoir est situé à Paris et les candidats devront adresser leur C.V. et prétentions à L.B. LEVENE - Contrôleur Régional Europe,
AMERICAN INTERNATIONAL UNDERWRITERS s.a.r.l.
[illegible] avenue de la Grande-Armée, [illegible] PARIS.

Groupement Professionnel [illegible] public recherche pour sa Direction [illegible] relations sociales

JEUNE JURISTE

ayant une bonne [illegible] du Droit du travail et étant [illegible] familiarisé avec les problèmes de l'entreprise pour :
— élaborer [illegible] rédiger des procédures de gestion du personnel
— mener des études au niveau des [illegible] des [illegible].
Une première expérience dans un service du personnel est nécessaire.
Env. [illegible] manuscrite, CV, photo et prétentions [illegible] référence 8707 à

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/OUI TRANSMETTRA

S.E.I.T.A.
recherche

DOCUMENTALISTE

de formation supérieure
(licence Sciences Economiques, Droit, Sciences Politiques PARIS ou équivalent).
Possédant diplôme documentaliste et bonne expérience, pour participer à la mise en place d'un service de documentation administratif et technique.
Le candidat (e), 30 ans minimum, devra connaître parfaitement l'Anglais et posséder des connaissances en Allemand.
Poste à PARIS.
Ecrire avec C.V. à la Direction du Personnel, 53, quai d'Orsay, 75340 PARIS Cedex 07.

	La ligne	La ligne T.C.
[illegible] D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	[illegible]	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX [illegible]		
PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	[illegible]	[illegible]
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

INGÉNIEUR · DE VENTE
Machines de Broyage, Concassage, Criblage

[illegible] par

KHD Industrieanlagen
HUMBOLDT WEDAG

[illegible] l'expansion [illegible] filiale [illegible] en France, il y a plus de [illegible] ans. Il [illegible] convenir à un Ingénieur-Mécanicien [illegible] de la préparation mécanique des minéraux, [illegible] de [illegible] l'expérience acquise [illegible] assumant la responsabilité de promouvoir [illegible] pour [illegible] technologie répondant [illegible] de l'époque [illegible].

[illegible], au sein d'une équipe jeune et dynamique, il se verra confier le [illegible] du [illegible] pour [illegible] matériels [illegible], routières, T.P., ingénieries, etc.). Il organisera son action avec dynamisme [illegible] en [illegible] de l'appui [illegible] techniques de la [illegible] mère.

Il [illegible] parler Allemand ou avoir [illegible] pour le parler rapidement.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez [illegible] documentation [illegible] réf. [illegible] M., à François DOZOL, DELTA [illegible] - 27, rue [illegible] - 75015 PARIS.

ESCAE
ou niveau équivalent

Le Groupe PROMODES

[illegible] un [illegible] leaders de la Distribution Alimentaire [illegible] (Gros, Supermarchés, Hypermarchés)

Sa [illegible] **PROMODISTRIBUTION** (gros, superettes, succursales) [illegible] plus de la moitié du chiffre [illegible] du Groupe [illegible] Promodès au 1er rang des grossistes Européens. Son extension [illegible] au rythme [illegible] par an.

Pour soutenir cette [illegible] nous recherchons :

DES STAGIAIRES ENCADREMENT

- Si vous êtes disponibles, mobiles sur le plan géographique,
- Si vous possédez un tempérament affirmé et une bonne [illegible] physique,
- Si vous avez le goût marqué pour [illegible] et variées, réclamant initiatives et des responsabilités,
- Si [illegible] vos obligations militaires.

Nous vous [illegible] après une période de formation [illegible] de 9 mois, un poste à responsabilités, l'accession rapide au statut cadre, un développement de carrière qui sera en rapport directe avec vos [illegible].

Adresser C.V., photo et prétentions en précisant [illegible] à Entreprise VUILLEMENOT Service recrutement

promodès
BP 17, 14120 MONDEVILLE. [illegible]

INGÉNIEUR DE VENTE SPÉCIALES POMPES

Pompes centrifuges, pompes à Schlamms, pompes à [illegible] liquides à technologie avancée, destinées aux industries chimiques, alimentaires, aux T.P., mines et [illegible] minerais, ingénieries variées...

Ce poste est créé par

KHD Industrieanlagen
HUMBOLDT WEDAG

dans la [illegible] l'expansion de la filiale [illegible] en France, il y a plus de 30 ans. Il [illegible] convenir à un Ingénieur [illegible] une [illegible] expérience technico-commerciale [illegible] le domaine des pompes.
Basé à Paris, au sein d'une équipe jeune et dynamique, il [illegible] la [illegible] du marché français pour sa spécialité. Il [illegible] son [illegible] dynamisme [illegible] en [illegible] de l'appui des services techniques de la [illegible] mère.

Il serait utile parler allemand ou avoir les bases nécessaires pour le parler rapidement.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, [illegible] M, à François DOZOL, DELTA [illegible] 27, rue [illegible] 75015 PARIS.

Un important groupe industriel
C.A. supérieur à 2 milliards
cherche à intégrer pour les préparer à une très belle carrière de DIRECTION
au siège ou en détachement
dans certaines de ses nombreuses filiales de

jeunes polytechniciens

appartenant si possible à un grand corps désireux,
ayant environ la trentaine
- de quitter l'Administration au profit du privé ou
- ou de valoriser dans un grand groupe, une première expérience réussie dans l'industrie.

Les personnalités qu'une telle offre peut intéresser sont priées d'envoyer un bref C.V. manuscrit sous la référence [illegible] à Henri Philippe.

egor 5, rue Meyerbeer - 75009 Paris

Importante Société
péri-informatique française à fort développement recherche d'urgence pour PARIS ou PROCHE BANLIEUE

COMMERCIAL
±70.000 F

25 ans minimum et première expérience de la vente avec connaissance d'informatique.
Niveau Bac. Anglais souhaité.

Adresser CV, photo et salaire actuel au Cabinet Claude Vitat - 2, rue [illegible] PARIS

Ford

UN PLAN DE CARRIÈRE À 2 ANS

Vous connaissez sûrement la gamme des produits Ford (automobiles, poids lourds, tracteurs),
vous connaissez peut-être moins bien les activités de Ford en France (commercialisation des produits par le réseau des concessionnaires, production de boîtes automatiques...), et vous ignorez peut-être tout de l'Entreprise elle-même : Ford 5e chiffre d'affaires mondial présente avec un effectif de 400 personnes au siège tous les avantages humains de la P.M.E.

Si vous êtes jeune diplômé HEC, ESSEC, ESCP, INGÉNIEUR, nous vous proposons de commencer votre expérience commerciale au siège de la Société afin de maîtriser rapidement les systèmes d'approvisionnement et de distribution.
Par la suite, vous vous spécialiserez dans le conseil de gestion auprès des concessionnaires.
Environ 2 ans après votre entrée dans la société, nous pourrons vous confier des responsabilités réelles comme la prise en charge d'un réseau régional et au-delà des fonctions de Direction dans le marketing, la vente ou bien une carrière internationale.

Adressez votre C.V. à FORD FRANCE S.A.
Direction du Personnel, 344, Avenue Napoléon Bonaparte
92504 RUEIL-MALMAISON

ADJOINT AU CHEF D'AGENCE
Détection automatisme - Paris

PROTEC-FEU

[illegible] de la [illegible] et de la [illegible] tion d'installations [illegible] automatique d'incendie (sprinklers, mousse physique, CO2...) de détection et d'automatismes, désire renforcer [illegible] spécialisée pour faire face à son expansion.

Le [illegible] pour convenir à un [illegible] ayant une [illegible] (électromécanique) et [illegible] courant [illegible] organisation - suivi des chantiers) CAPABLE D'EVOLUER ET DE PRENDRE A TERME LA RESPONSABILITE D'UNE AGENCE.

Il [illegible] voudra en [illegible] AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une [illegible], sa la réf. 3.958 M, à : F. [illegible], DELTA CONSEIL, 27, r. Dombasle, [illegible] Paris.

Compagnie d'Assurances équipée d'un IBM 370/145, à PARIS, recherche

UN CHEF DE PROJET
diplômé d'une école [illegible] ayant une exper. en [illegible]. Ecr. à 34.630 Publicité Moser Bleu, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

POUR NANTERRE
COMPTABLE 2e ECHELON
Comptabilité générale, bilan inclus. Tél. pour r.-vs 204-08-76, [illegible] d'ETUD. ASNIERES recherche

DESSINATEURS
— ETUDES 1er et 2e échelon.
— EXECUTION.
— DETAILLANT.
Titulaires [illegible] + BEPC min.

Adr. C.V. et prét. [illegible] M à SWEETS, BP 269, 75424 Paris [illegible], qui transmettra.

POUR AGENCE CONSEIL
EN PROMOTION DES VENTES ET PUBLICITE

RESPONSABLE DE BUDGET

Nous sommes une équipe très agressive. En pointe sur son [illegible] mais nous gardons du temps pour rire. Nous sommes des techniciens sans pitié. Seul un responsable performant sera heureux avec nous. Si la musique vous [illegible] le [illegible] :

M. de ROSIERE - 34, rue [illegible] 75001 PARIS.

SOCIETE D'ETUDES
économie aménagement réalisations

1 chef de projet aménagement régional

[illegible], E.S.P.
[illegible] d'une équipe - [illegible] des ingénieurs [illegible] à la Direction.
[illegible] des [illegible]

[illegible] réf. 1 CP 77

1 ingénieur de projet

[illegible] D.U., E.S.P., E.N.S.T.P., [illegible]
[illegible] réf. 1.I.P. 77

1 ingénieur économiste statisticien

[illegible] E.N.S.E., ENS St. Cloud, [illegible] économétriques et statistiques, régionale.
[illegible] et particulière [illegible] les [illegible] [illegible].

[illegible] réf. 1.I.E. 77

[illegible] des dossiers des [illegible] régionales [illegible]

[illegible] à [illegible] rue Cal Ber, 75008 Paris, [illegible] du poste.

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER recherche

INGÉNIEURS-PROGRAMMEURS ANALYSTES-PROGRAMMEURS

pour réaliser des applications [illegible] sur IBM [illegible] OS/MFT/HASP/CICS

- Formation ENSI, C.N.A.M., I.I.E., Maîtrise.
- 2 [illegible] ans de [illegible]
- [illegible] CUBOL/[illegible] et Assembleur.
- Connaissances CICS ou traitement [illegible] appréciées.

[illegible] C.V., photo et prétentions à n° [illegible], COFAP, 40, rue de [illegible] qui transm.

GROUPE
PRÉSERVATRICE
recherche pour son service ASSURANC. COLLECTIVES VIE

UN JEUNE CADRE
ESC, IEP ou équivalent.

Il sera chargé, après un an de formation, du soutien technique et commercial du réseau ainsi que des relations avec les entreprises (directions ou comités d'entreprise).
Des déplacements de courte durée seront fréquents après la période de formation.
Cette fonction intéressera un candidat, libéré des O.M., désireux de s'orienter vers une carrière technico-commerciale dans un secteur en constante expansion.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et niveau rémunération souhaité s/ réf. M 18, au départ. du Personnel, 18, rue de Londres, 75439 PARIS CEDEX 19.

SECTEUR DE POINTE
D'UN IMPORTANT SERVICE PUBLIC recherche

UN INGENIEUR

chargé d'étudier et de concevoir des réseaux de Téléinformatique.
Profil :
Ingénieur Grandes Ecoles ou formation [illegible] équivalente. Connaissances en Informatique et Téléinformatique appréciées.
Débutant ou 1 à 2 [illegible] d'expérience.
La rémunération sera fonction de la valeur [illegible].
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous [illegible]6210 à :

bip 31, Bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra

SOCIETE DE RECYCLAGE DE MATIERES PREMIERES
en [illegible] expansion, recherche [illegible] son implantation en EUROPE

un responsable exportation

Chargé de l'animation, du développement et [illegible]
Large autonomie [illegible] responsabilité. Expérience de 5 ans [illegible] produits à l'industrie. Anglais, allemand exigés, [illegible]
[illegible] fréquents déplacements en Europe sont à prévoir.
La rémunération est largement [illegible] fonction de l'expérience et de la qualité du candidat.
Envoyer C.V. [illegible] en indiquant le salaire actuel à [illegible] 20, rue Opéra [illegible] Paris [illegible] qui tr.

fra [illegible] de services du Groupe [illegible] Banque, spécialisée [illegible] P.M.E.

animateur-conseil en FORMATION-RECRUTEMENT

70 - [illegible]0 F

[illegible] de relations humaines ou [illegible] [illegible] de nouveaux stages adaptés aux [illegible] d'encadrement.
[illegible] des actions qu'il anime [illegible] ses clients, l'animateur-conseil : [illegible] de 27 ans [illegible] Supérieur de préférence [illegible] Humaines [illegible] une expérience de 3 à 5 années acquise en [illegible] ou en Cabinet Conseil.
[illegible] homme ou femme sachant s'adapter [illegible] secteur pour de courts séjours en province.
Le candidat intéressé peut envoyer leur candidature avec C.V. et photo au Service Recrutement sous référence [illegible]

compagnie bancaire
[illegible], avenue Kléber 75116 PARIS

Etam

PRÊT-A-PORTER - LINGERIE
110 BOUTIQUES EN FRANCE

[illegible] renforcer son équipe de Direction Marketing
ET RECHERCHE

un(e) chef de région

SECTEUR EST ET RÉGION PARISIENNE

Il (Elle) [illegible] :
- Chargé de dynamiser un réseau de 11 boutiques implantées dans l'EST et la Région Parisienne.
- Responsable de la réalisation des objectifs de la région.
- Responsable de la gestion administrative de la région.
- Responsable de la formation et de l'embauche du personnel de vente de la région, en liaison avec la Direction des Ventes.

Il (Elle) devra :
- Avoir [illegible] ans minimum.
- Une bonne formation générale et commerciale.
- Avoir le sens de la mode.
- Être disponible pour 5 jours de déplacement par semaine.
- Résider dans l'EST ou dans la Région Parisienne.
- Une expérience dans un poste similaire ou dans la distribution textile serait un avantage.

Il (Elle) bénéficiera :
- De la position CADRE.
- D'un [illegible] de base + un [illegible] + une [illegible] de fonction.

Env. C.V. man. et ph., à BLEU P., en n° 6500, 17, r. Lebel, [illegible] Paris.

Les candidats sélectionnés feront l'objet d'une convocation pour un premier entretien à PARIS.

ACHETEUR TECHNIQUE
PARIS

PROTEG
PROTECTION VOL ET INCENDIE

Au sein premier [illegible] des installateurs vol agréés

Dirige confie les responsabilités à un jeune Acheteur dynamique, [illegible] et [illegible] connaît bien le marché :
- Achats matériels standards et accessoires (700 articles, y compris radars, diapasons, télévisions) ;
- Consultations ;
- Suivi [illegible] sous-traités (câblerie fine, etc.) ;
- Recherche nouveaux [illegible] nouveaux fournisseurs.

INTERET :
La Société est en forte expansion depuis 6 ans. L'équipe de direction est [illegible]. L'acheteur recruté sera un [illegible] de l'équipe avec les responsables [illegible] et [illegible] de la Société.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE [illegible], écrivez une [illegible] réf. [illegible] M à F. DOZOL, DELTA CONSEIL — 27, rue [illegible] PARIS.

PROJETEUR ÉLECTRICITÉ BATIMENT
ou
TECHNICIEN MÉTHODES EXÉCUTION CHANTIER

Désireux d'élargir le champ de ses responsabilités, peut [illegible] à [illegible] de

CHEF SERVICE PRÉPARATION CHANTIERS
offert par

PROTEG
PROTECTION VOL ET INCENDIE

INTERET : ● Place clé au sein des services techniques. Plaque tournante [illegible] devis, planning, [illegible] et achats.
● [illegible] : suivi [illegible] des [illegible] (petits chantiers), mise en route [illegible] Personnel et [illegible] importants.

Si vous voulez en savoir davantage avant [illegible] d'être candidat, [illegible] une documentation [illegible] réf. [illegible] M à F. DOZOL, DELTA CONSEIL, 27, rue Dombasle, [illegible] PARIS.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE L'ILE-DE-FRANCE

recherche pour participer à un important projet de télétraitement UN

homme système

Intéressé doit avoir un minimum de 3 ans d'expérience et répondre aux conditions suivantes :
- connaissance IBM 370/158,
- bonne pratique du COBOL - ANS,
- très bonne pratique de l'Assembleur,
- connaissance du système OS/VS 1,
- connaissance IMS,
- formation IUT, ou maîtrise informatique,
- âge : 25 ans minimum.

Envoyer CV détaillé et commenté, photo et prétentions à l'adresse suivante : C.R.C.A.M., Ile-de-France Service du Recrutement, 26 quai de la Rapée 75012 PARIS.

[illegible]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)		48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	
CARTERIE OU PROPOSITIONS COMMERCIALES	70,00	

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi

SOCIETE D'ETUDES

économie aménagement réalisations

1 chef de projet aménagement régional

X, Mines, Ponts, E.C.P.

- Il aura à animer le travail d'une équipe pluridisciplinaire et à prendre des initiatives [illegible] responsabilités inhérentes à la fonction.
- aura à mettre en œuvre des connaissances pratiques étendues
Evolution vers Direction des Etudes
40 ans minimum
- Ayant au moins 10 ans de pratique
Ecrire réf. I CP 77

1 ingénieur de projet

X.E.C.P., MINES G.M., P.C., E.S.T.P., I.N.A., I.G.R.E.R.

Etudes de projets spécifiques :
- INFRASTRUCTURES : routes, rail, aéroports, [illegible].
- [illegible] : élevage, forêts, pêche, industries agro-alimentaires.
- INDUSTRIES LEBERES : textile, cuir, bois, électroménager, mécanique.

aura à prendre des initiatives [illegible] des responsabilités pour diriger les techniciens ou ingénieurs travaillant à la même tâche.

30 ans minimum
- Ayant au moins 6 ans de pratique
Ecrire réf. 1.I.P. 77

1 ingénieur économiste statisticien

Grandes Ecoles, ENSAE, DES Sc. Eco.

Etudes de [illegible] internationales et nationales Etudes [illegible] nationale, régionale [illegible] sectorielle.
Travaux sur ordinateur

Etudes [illegible] à leur exécution en [illegible] et les responsabilités que nécessite l'exécution de ces projets.

30 ans minimum
- Ayant au [illegible] trois ans [illegible] pratique
Ecrire réf. I.I.E. 77

Seuls seront examinés les dossiers des candidats possédant une expérience effective des postes proposés.

Envoyer C.V. manuscrit avec photo à N° 40027 AMEP PA 37 rue Gal Foy, 75008 Paris, en rappelant la référence du poste.

AMEP PA

Un cadre d'envergure Logistique et Production 110 000 F+

Société française fabriquant des gammes importantes de produits [illegible] pour l'industrie (bureaux d'études, architectes, imprimeries, publicités).
Implantée commercialement sur le plan mondial, 2 usines : banlieue Paris et Amsterdam (400 personnes).
Rattaché au Directeur de la Production du groupe et basé au siège de la Société (35 km Ouest de Paris), il s'intégrera dans une équipe de dirigeants jeune et efficace (âge moyen 37 ans).

Mission :
- Il planifiera la production en fonction des priorités et coordonnera les activités entre les usines du groupe ; optimisation et rentabilisation des séries de fabrication, suivi, contrôle ;
- Il organisera l'ordonnancement en aval et en amont de la production : approvisionnement, gestion des stocks, livraisons.
- Par son action personnelle, il veillera à la bonne application des méthodes de gestion des stocks du groupe auprès des 4 filiales européennes.
- En liaison étroite avec l'informatique et la comptabilité analytique, il mettra au point les méthodes et les moyens pour une meilleure performance des coûts.

Il est nécessaire :
- d'être ingénieur, type AM, ICAM, ECAM, [illegible], etc., - maîtriser parfaitement l'anglais, - avoir une expérience similaire, même courte, dans des produits de grandes séries à grand renouvellement, - être familier de l'informatique, - être disponible pour des déplacements fréquents et de courte durée en Europe.

Intérêt :
- Insertion dans un groupe particulièrement performant, - Prise de larges responsabilités à l'échelon européen.
- Perspectives d'avenir particulièrement motivantes.

DOCUMENTATION SUR POSTE AUX CANDIDATS PRESELECTIONNES

FRANCE MARKETING — Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, Salaire actuel et photo (retournée) sous référence 3001 54, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS

APPRECIATION PROFESSIONNELLE REMISE AUX CANDIDATS

FILIALE STE AMERICAINE
BANLIEUE SUD
bien implantée en Europe
Usine en France
recherche pour vente
COMPOSANTS ELECTRONIQ.

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Formation grande [illegible] 2 à 3 ans d'expérience [illegible] anglais [illegible]

Env. C.V. et prét. s/réf. 7332 10, r. Louvois, 75063 Paris Cédex 02, qui transmettra.

Cabinet de commissaires aux comptes recherche

RÉVISEURS

niveau école sup. de commerce, minimum D.E.C.S. De préfér. non déb. Déplacements province possibles. Envoyer C.V. manuscrit et prétentions : S.E.C.F.I. 22, rue Gracieuse, 75005 Paris.

Impte Sté ch. pr ses magasins

VENDEURS

confirmés, connaiss. musicales souhait. Tél. de 14 à 20 h. au 876-25-05 ou 26-02 pour R.-V. ou se prés. Centre cciel Rosny-2 INSTRUMENTAL MUSIC face ASDIOVOX.

Important Groupe International constructeur de véhicules industriels recherche

DEUX CADRES EXPORTATION CONFIRMES

[illegible] MINIMUM - 100.000/AN +

de formation supérieure et ayant une réelle expérience de la vente de biens d'équipement à l'exportation - matériel de transport de préférence - l'un bilingue allemand, l'autre [illegible] afin de pour leur confier respectivement la responsabilité des [illegible]

- Europe de l'Est — REF : 737
- Moyen Orient — REF : 958

Dans l'intérêt [illegible] projets du Directeur exportation, ils auront, [illegible] territoire, une double mission d'organisation [illegible] négociation des marchés importants.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi 9h à 12h 30 - [illegible] 18h par Information Carrière

Information Carrière SVP.11.11

SVP 11.11 est donnée [illegible] aux [illegible] concernés.
Préciser la référence 737 et 958.
On peut aussi adresser son dossier 65, avenue de Wagram 75017 Paris

Controller

PARIS F 100000

La filiale française d'un groupe international en expansion (CA F 80 millions, 260 personnes) recherche un Controller.
Dépendant directement du Président Directeur Général et supervisant une dizaine de personnes, il sera chargé de l'ensemble des opérations comptables de la Société. Il mettra en place les systèmes et procédures comptables permettant un reporting ponctuel.
Ce poste requiert un candidat âgé de 30 ans minimum, ayant une solide formation comptable, complétée par une expérience de plusieurs années de comptabilité anglo-saxonne. La bonne connaissance de l'anglais est indispensable, celle de l'informatique souhaitable. Ce poste peut déboucher sur des responsabilités plus larges pour un candidat de valeur ayant un bon niveau de formation générale.

Ecrire à G. FULCONIS, sous référence M. 5501, Tour M. Montparnasse 75755 Paris Cedex 15
Discrétion absolue.

INGÉNIEUR COMMERCIAL PARIS

OU FUTUR DIRECTEUR RÉGIONAL PROVINCE

Notre domaine c'est l'ordinateur de gestion et ses applications. Nous louons ou vendons nos [illegible] à des entreprises informatisées ou à [illegible] segment de clientèle pour lequel nous avons mis au point un [illegible] nombre d'applications facilement adaptables.

Nous rencontrons actuellement un bon succès auprès du marché, et la conséquence logique de ces résultats nous amène à renforcer notre [illegible]

Vous savez très bien ce qu'il faut pour réussir dans ce poste soit à Paris, soit en province. Il faut prospecter, faire des démonstrations, remettre des propositions, obtenir des ordres. Ceci sous-entend, bien sûr, que vous êtes à l'aise dans l'informatique de gestion.

Le fixe est de 4.000 F par mois. Le chiffre d'affaires annuel réalisable sur un secteur est de 2.000.000 de francs.

Nous aimerions vous entretenir de notre recherche en toute discrétion. Ce sera, nous l'espérons, une conversation entre professionnels.

Merci d'envoyer votre C.V. [illegible] référence 3318

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS

à qui nous avons confié cette recherche.

NOUS SOMMES UN GROUPE MÉTALLURGIQUE FRANÇAIS DE TAILLE INTERNATIONALE.
Nous cherchons, pour notre siège à Paris, un

ingénieur adjoint au chef du service marketing

Cet ingénieur ECP ou AM, d'au moins 30 ans, [illegible] une double expérience de la vente ou du technico-commercial [illegible] d'études [illegible] marchés de produits industriels de base : métallurgie, verre, chimie, pétrole, dans une société internationale [illegible] en [illegible].

Sa mission : conduire les études de marchés de nos produits ; établir les prévisions d'évolution à l'aide de modèles économiques et d'analyses statistiques ; fournir à la direction [illegible] les documents de synthèse permettant [illegible] sa politique commerciale [illegible] politique produits.

Ce poste nécessite de brefs déplacements à l'étranger et [illegible] pratique [illegible] l'anglais.
Ecrire à Y. CORCELLE sa réf: [illegible] LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

DE CARRIÈRE À 2 ANS

[illegible] le garçon [illegible] Ford [illegible], technicien [illegible] sion des [illegible] production de boîtes [illegible] de l'Entreprise [illegible] avec un [illegible] Ecole [illegible] Supérieure de la [illegible]

[illegible] SOCIETE AMERICAINE [illegible] spécialisée dans un créneau paramédical développant ses activités continentales (C.A. : 80 millions de francs)

RECHERCHE POUR SA DIRECTION FINANCIERE EUROPE

CADRE COMPTABLE-ANALYSTE

BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS

Le candidat retenu, d'au moins 28 ans, de niveau D.E.C.S. ou équivalent, établira la consolidation comptable simplifiée des diverses sociétés et devra surtout préparer tous les éléments d'analyse des résultats dans une optique de contrôle [illegible]. Il connaît déjà, si possible, le [illegible] anglo-saxonne, [illegible] expérience de 2-4 ans dans un service de comptabilité [illegible].

[illegible] pour un jeune cadre intéressé par [illegible] dans une [illegible] jeune et dynamique.

Ecr. réf. CA/EB [illegible] TAS, 77, r. La Boétie, 75008 Paris.

F. HOFFMANN LA ROCHE & Cie

Division Vitamines et [illegible] Chimiques recherche

un(une) ingénieur nutritioniste

Pour l'équipe chargée de promouvoir les additifs de sa gamme en alimentation humaine.

Cet ingénieur, [illegible] d'une Grande Ecole, [illegible] spécialisé dans les problèmes de nutrition, sera chargé de l'étude avec la clientèle, de la promotion et de l'assistance technique des divers produits.

Les contacts avec la clientèle se font essentiellement au niveau des directions de Recherche et de Développement.

Les candidats(es), âgés de 25 ans au moins, outre des connaissances techniques générales, devront posséder une expérience pratique suffisante :
— soit de l'incorporation des additifs dans les aliments,
— soit des processus technolo[illegible] alimentaires

Une très bonne connaissance de l'anglais est requise, ainsi qu'éventuellement celle de l'allemand.

La résidence de ce poste est en région parisienne avec des déplacements occasionnels en province.

Env. CV, photo et prétentions à HOFFMANN LA ROCHE — Département du Personnel 52, bd du Parc 92521 NEUILLY

Importante Société de régulation industrielle
BANLIEUE PARIS SUD

PROGRAMMEURS EXPÉRIMENTÉS

— connaissant la programmation de systèmes industriels TEMPS REEL en langage ASSEMBLEUR ;
— expérience en HARDWARE indispensable et en MICROPROCESSEURS souhaitée.

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

— connaissant les circuits logiques et analogiques ;
— expérience en MICROPROCESSEURS souhaitée.

Envoyer [illegible] prétentions, sous le [illegible] 93.494 à : CONTESSE Publ., [illegible] av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

un responsable exportation

[illegible] responsable des actions qu'il entreprend vis-à-vis de ses clients, l'animateur-conseil :
[illegible] moins de 27 ans
[illegible] d'Enseignement Supérieur [illegible] en Sciences Humaines
[illegible] une expérience de 3 [illegible] 5 années acquise en Entreprise ou en Cabinet Conseil.
- est un homme de contact [illegible] s'adapter et pouvant se déplacer pour [illegible] courts séjours en province.

Les candidats intéressés peuvent envoyer leur candidature avec CV et photo au Service Recrutement sous référence 444

compagnie bancaire
[illegible] 25, avenue Kléber 75116 PARIS

Vous avez un diplôme et 5 ans d'expérience... Continuez votre carrière avec nous.

Si vous êtes ancien élève de grande école ou titulaire d'un diplôme de 3e cycle, nous vous offrons l'ouverture vers un poste de Cadre de haut niveau dans le secteur tertiaire.

Nous vous demandons notamment :
- une personnalité affirmée ;
- une parfaite rigueur intellectuelle ;
- une aptitude à la négociation ;
- un minimum d'âge de 32 ans.

Étant donnée la nature des fonctions à pourvoir, une formation juridique serait appréciée et la pratique courante de la langue anglaise s'avère indispensable.

Lieu de travail : Paris - Déplacements à prévoir.

Merci d'adresser votre CV. manuscrit détaillé, avec vos prétentions et photo, à Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous référence 33009.

HAVAS CONTACT

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE
SECTEUR PAPETIER
recherche pour renforcer son équipe Études et développement

UN CHEF de PROJET

[illegible] qui il confiera le suivi des études «Nouveaux Produits», depuis leur conception jusqu'aux essais en clientèle.
Pour être candidat, il faut avoir 35 ans minimum, une formation ingénieur chimiste ou École Papeterie, des notions de Marketing et une expérience commerciale d'au moins 5 ans en matière de lancement de produits acquise dans le même domaine de préférence.
Des déplacements très fréquents sont à envisager.
Rémunération intéressante si candidat valable.

Adresser C.V. détaillé s/réf. 3843 M à

GAMMA SELECTION
6, place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris

ACHETEUR TECHNI[illegible]

PROJEC[illegible]

[illegible] de services du Groupe Compagnie Bancaire, spécialisée dans le conseil aux P.M.E., recherche un

animateur-conseil en FORMATION-RECRUTEMENT

70 - 90.000 F

dont [illegible] mission consistera [illegible] :
— animer des [illegible] humaines ou commerciales
— concevoir de nouveaux stages adaptés aux besoins des clients
— recruter du personnel d'encadrement.

[illegible] responsable des actions qu'il entreprend vis-à-vis de ses clients, l'animateur-conseil :
[illegible] moins de 27 ans
[illegible] d'Enseignement Supérieur [illegible] en Sciences Humaines
[illegible] une expérience de 3 [illegible] 5 années acquises en Entreprise ou en Cabinet Conseil.
- est un homme de contact [illegible] s'adapter et pouvant se déplacer pour [illegible] courts séjours en province.

Les candidats intéressés peuvent envoyer leur candidature avec CV et photo au Service Recrutement sous référence 444

compagnie bancaire
[illegible] 25, avenue Kléber 75116 PARIS

HAVAS CONTACT

G.CAM

Filiale Informatique et Organisation de la Caisse des Dépôts recherche

CHEFS DE PROJET INFORMATIQUE

réf. CPI

— Diplômés Grandes Ecoles techniques ou com[illegible]
— 3 à 5 [illegible] d'expérience si possible dans le domaine administratif et bancaire
— Connaissance de l'anglais
— Aptitude aux contacts humains.

ANALYSTES PROGRAMMEURS

réf. AP

— Formation DUT ou maîtrise
— 2 à [illegible] ans d'expérience
— Connaissance du COBOL.

Envoyer CV détaillé et prétentions sous la réf. correspondante à J.-P. BENHAMOU G.CAM D3 - 113, rue Jean-Marin Naudin 92220 BAGNEUX

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE L'ILE-DE-FRANCE

recherche pour participer à un important projet de télétraitement UN

homme système

l'intéressé doit avoir un minimum de 3 ans d'expérience et répondre aux conditions suivantes :
- connaissance IBM 370/158,
- bonne pratique du COBOL - ANS,
- très bonne pratique de l'Assembleur,
- connaissance du système OS/VS 1,
- connaissance IMS,
- formation IUT, ou maîtrise informatique,
- âge : 25 ans minimum.

Envoyer CV détaillé et commenté, photo et prétentions à l'adresse suivante : C.R.C.A.M., Ile-de-France Service du Recrutement, [illegible] qual [illegible] Rapée 75012 PARIS.

Importante Société [illegible] Etablissements et chantiers multiples secteur Bâtiment filiale d'un [illegible] multinational recherche :

RESPONSABLE SÉCURITÉ

— Débutant ou Expérimenté.
— Titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur, DUT ou BTS.

Poste à pourvoir en proche banlieue Ouest.

Prière d'adresser curriculum vitae détaillé et prétentions, sous le n° 93.485 à CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transm.

GROUPE DE SOCIETES INTERNATIONALES offre à PARIS (8e) situation de réel avenir à

JEUNE INGÉNIEUR

MECANICIEN ou ELECTRONICIEN exclusivement

— diplômé Grandes Ecoles ;
— désirant acquérir formation complète BREVET ;
— très bonnes connaissances de l'anglais.

Adresser curriculum vitae manuscrit détaillé à : (réf. 6.702), 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

B.E.O.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI "Placards encadrés" ▮ col. et + (la ligne colonne)	40,00 42,00	45,76 48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL

recherche pour Paris

CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX

Devant posséder expérience 2 ans minimum [illegible] premières plastiques ou [illegible] proches. Capacité négocier tous niveaux. Débutants [illegible] — Réf. B 121

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Formation Ingénieur Chimiste ou Commercial. Première expérience matières premières plastiques pour assurer développement d'une [illegible] complète de produits. — [illegible] 122

Déplacements fréquents courtes [illegible]. Postes à pourvoir [illegible].

[illegible] en précisant bien [illegible] du [illegible], lettre manuscrite, C.V. [illegible], photo [illegible] (retournée) sous n° [illegible], PUBLICITE ROGER BLEY 101, [illegible] Réaumur, [illegible] qui transmettra.

L'un des premiers groupes d'Assurances européens

recherche

analystes

pour s'intégrer à [illegible] équipe [illegible] sur matériel IBM 370, [illegible] CICS/VS, DL.1.

Ce poste s'adresse à des candidats

- Ingénieurs Diplômé Ecole, ou diplômés [illegible] Cycle, possédant [illegible] d'expérience, ou débutants, pour [illegible] BASES DE DONNEES et TELEPROCESSING. (Réf. 11.670 A)
- DUT option Informatique, possédant une expérience de 1 an ou demi dans l'analyse, ou connaissant la programmation COBOL. Des connaissances comptables et de gestion financière seraient souhaitées. (Réf. 11.670 B)

Les candidats [illegible] O.M.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions, en précisant la référence du poste choisi, à [illegible] CONTACT, 156, bd Haussmann Paris 75008.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

recherche

INGÉNIEUR FORMATION A.M.

Pour [illegible] TECHNICO-COMMERCIAL [illegible] à [illegible] des métaux, extrusion, et [illegible] vers le [illegible] automobile, à pourvoir à PARIS

avec possibilité d'accéder à un Poste de Direction.

Ce [illegible] à [illegible] expérimentée capable :

- de traiter les problèmes techniques avec les bureaux d'études et d'analyse de la valeur ;
- de prospecter la clientèle en vue de la conclusion des contrats de fabrication et de la vente ;
- de rechercher, d'étudier et de lancer des produits nouveaux.

L'équipement de la [illegible] automobile [illegible] n'est [illegible]

Env. C.V., photo, prét., en le n° 93.231 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Une société industrielle sise dans la proche banlieue nord de Paris, filiale d'un groupe multinational, recherche son Responsable Administratif et Comptable.

La fonction consiste à diriger le service comptable, établir les rapports mensuels de gestion, les prévisions et [illegible] de trésorerie, assurer les [illegible] sociales et les [illegible] administratives de gestion du personnel.

Ce poste conviendrait à un candidat niveau minimum B.T.S., ayant le sens des responsabilités et participant activement à l'exécution des travaux. Une expérience dans le milieu industriel serait appréciée.

Ce poste est appelé à évoluer avec l'expansion [illegible] de l'entreprise.

Les personnes intéressées doivent envoyer C.V., lettre manuscr., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous réf. 22.230M à CLSP, [illegible] 75008 Paris.

CLSP

chef de département administration export

Responsable de son département au sein d'une importante entreprise (banlieue sud-ouest de Paris), il :

- dirige [illegible] personnes [illegible] la gestion de [illegible] l'exportation ;
- organise et fait appliquer les procédures permettant une action [illegible] ;
- [illegible] exportateurs pour les assister dans leur action.

C'est un homme de 35 ans minimum, Sup. de Co., licence en droit ou [illegible] éco., ayant acquis [illegible] bonne [illegible] (vente [illegible] achat) [illegible] commerce international [illegible] biens [illegible] consommation, par exemple, (procédures, usages, prix), de la gestion administrative d'un département et de la direction des hommes.

Il parle et écrit l'anglais couramment.

Ecrire à Y. CORCELLE ss réf. 3147 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, [illegible] ROYALE - [illegible]
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

telesystemes

Société de services en Informatique recherche pour la conception et la réalisation d'un Système de Gestion de Fichiers :

ingénieur système

- ayant 3 à 5 ans d'expérience [illegible] dans la conception [illegible] le développement [illegible] disques.
- possédant bonne connaissance de langages Assembleur et de systèmes d'exploitation.

L'expérience cumulée des gros systèmes et des miniordinateurs sera appréciée.

[illegible] de travail : PARIS.

Envoyer C.V. [illegible] et prétentions à TÉLÉSYSTÈMES Direction des Systèmes de Téléinformatique - 117 rue du Bac 75007 Paris - Tél. 548.47.70 poste 305

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Une société industrielle sise dans la proche banlieue nord de Paris, filiale d'un groupe multinational, recherche son Responsable Administratif et Comptable.

La fonction consiste à diriger le service comptable, établir les rapports mensuels de gestion, les prévisions et [illegible] de trésorerie, assurer les [illegible] sociales et les [illegible] administratives de gestion du personnel.

Ce poste conviendrait à un candidat niveau minimum B.T.S., ayant le sens des responsabilités et participant activement à l'exécution des travaux. Une expérience dans le milieu industriel serait appréciée.

Ce poste est appelé à évoluer avec l'expansion [illegible] de l'entreprise.

Les personnes intéressées doivent envoyer C.V., lettre manuscr., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous réf. 22.230M à CLSP, [illegible] 75008 Paris.

CLSP

INGENIEUR GESTION PREVISIONNELLE ET SALARIALE

Notre expansion exceptionnelle [illegible] une approche nouvelle de la politique [illegible] dans l'entreprise. Une [illegible], une méthodologie, des [illegible] sont à [illegible] au sein du [illegible] département "Recherche et Développement du Personnel."

Votre première expérience, [illegible] formation complémentaire [illegible] humaines, vos [illegible] statistiques, mathématiques et [illegible] Fortran, [illegible] vous permettra [illegible] développer cette fonction.

Vous pourrez ultérieurement diversifier votre évolution soit dans la fonction Personnel [illegible] notre Groupe, [illegible] perspective opérationnelle [illegible] nos divisions d'ingénierie ou de gestion.

[illegible] à [illegible] Publicité, 31, av. de l'Opéra, 75040 [illegible] 01 [illegible]

CONTROLEUR BUDGÉTAIRE

60.000 F - PARIS

Il [illegible] nouveau poste à pourvoir au sein du [illegible] service contrôle de gestion.

En liaison avec le [illegible] dont vous dépendrez, vous participerez à la [illegible] en place des [illegible] et budgets prévisionnels, [illegible] des coûts, la [illegible] d'exploitation et des [illegible] ponctuelles à la [illegible] de la Direction Financière.

Pour vous qui avez une première expérience de la [illegible] analytique, ce peut être une occasion d'élargir vos [illegible] responsabilités.

De [illegible] nous [illegible] en ouvre pour vous aider à réussir.

Merci d'adresser votre C.V. sous [illegible] à

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue [illegible]
[illegible] PARIS

qui nous avons confié [illegible]

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche pour son Siège Social parisien

JURISTE CONFIRME

Les candidats devront :

- être titulaires du Doctorat en Droit et du Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques
- justifier d'une expérience professionnelle minimum de quatre ans dans le domaine du droit des affaires
- justifier d'une parfaite connaissance de la langue [illegible] écrite et parlée
- avoir le goût et le sens des responsabilités.

Carrière d'avenir pour [illegible] de valeur.

Adresser [illegible] manuscrite, CV et prétentions sous réf. 8743 [illegible]

organisation et publicité

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

ANGLAIS COURANT

Poste à pourvoir à Paris.

[illegible] AT., 26, av. Président [illegible] PARIS

[illegible] INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE ELECTRONICIEN

JEUNES TECHNICIENS

[illegible]

Séminaires

[illegible]

le Groupe bancaire crédit universel

(60 agences)

développe son réseau actuel et recherche

JEUNES DIPLOMES

ESSEC - ESC - IEP Paris (éco fi.)

Vous ne [illegible] qu'à nous prouver concrètement sur le terrain votre dynamisme [illegible] vos qualités de patron.

Si votre mobilité géographique est totale [illegible] peut-être vous offrir cette opportunité.

Écrivez nous avec C.V. et photo, il vous sera proposé rapidement un entretien [illegible] Lyon ou Marseille.

Il suffira alors de nous convaincre.

GROUPE DU CRÉDIT UNIVERSEL
Service recrutement D.A.P. 51 Bd des Dames - 13242 Marseille Cédex 01

INGENIEUR GESTION PREVISIONNELLE ET SALARIALE

Notre expansion exceptionnelle [illegible] une approche nouvelle de la politique [illegible] dans l'entreprise. Une [illegible], une méthodologie, des [illegible] sont à [illegible] au sein du [illegible] département "Recherche et Développement du Personnel."

Votre première expérience, [illegible] formation complémentaire [illegible] humaines, vos [illegible] statistiques, mathématiques et [illegible] Fortran, [illegible] vous permettra [illegible] développer cette fonction.

Vous pourrez ultérieurement diversifier votre évolution soit dans la fonction Personnel [illegible] notre Groupe, [illegible] perspective opérationnelle [illegible] nos divisions d'ingénierie ou de gestion.

[illegible] à [illegible] Publicité, 31, av. de l'Opéra, 75040 [illegible] 01 [illegible]

POLLUTION EAUX

[illegible] HYDRAULIQUE [illegible] CHIMIE [illegible] [illegible] PARIS [illegible]

JEUNES TECHNICIENS

[illegible]

Séminaires

[illegible]

Important groupe d'Assurances

recherche

ORGANISATEUR

diplômé de l'Enseignement Supérieur, 3 à 4 [illegible] d'expérience minimum en organisation ou en informatique de gestion (Analyse Fonctionnelle).

Lieu de travail [illegible] : PARIS, [illegible] en province.

Envoyer CV [illegible] sous [illegible] 11.689M à HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann 75008 PARIS.

SOCIETE DE HAUTE TECHNICITE DEVELOPPANT DES MATERIELS EMBARQUES

recherche

1 chef de service optique

FORMATION GRANDE ECOLE (ESO souhaité)

[illegible] une expérience d'au [illegible] 5 [illegible] de préférence [illegible] le matériel spatial [illegible] dans l'optique : [illegible] et infra-rouge.

Lieu de travail :
BANLIEUE PARISIENNE SUD-EST.

Adresser C.V. à N° 57.230 [illegible] [illegible] de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui [illegible]

INGENIEUR D'AFFAIRES

[illegible]

Séminaires

[illegible]

Un Chargé de dossier

Cabinet Conseil en Communication [illegible] :

2 à 3 ans d'expérience en Relations Publiques, [illegible] en Organisation.

[illegible] rapidement.

Langue [illegible] : Anglais ou Allemand ou [illegible]

Adresser curriculum vitae à :
Agence R.H.M., 41, rue Yory, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

MADAME

[illegible]

DÉLÉGUÉES CULTURELLES

[illegible]

Séminaires

[illegible]

GROUPE INFORMATIQUE INTERNATIONAL PROCHE BANLIEUE SUD PARIS

RECHERCHE
pour son DEPARTEMENT CALCUL SCIENTIFIQUE

JEUNES INGÉNIEURS ou DÉBUTANTS

GRANDE ECOLE (CENTRALE, SUP. AERO, [illegible])
LIBRE RAPIDEMENT
pour [illegible] en mécanique appliquée [illegible] ORDINATEUR [illegible], AEROSPATIAL, GENIE CIVIL ET MECANIQUE)
[illegible] COURANT INDISPENSABLE

Envoyer C.V. et prét., à : ENGINEERING SYSTEM INTERNAT. SILIC 270 - 94150 RUNGIS - CEDEX

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE INTERNATIONALE

recherche pour son
SERVICE du PERSONNEL

RESPONSABLE DU RECRUTEMENT

Le candidat devra avoir :

- Une formation générale supérieure
- Des connaissances de psychologie
- Une expérience du recrutement

Il [illegible] nécessaire. [illegible] connaître la langue anglaise.

La préférence sera donnée à candidat qui possède des qualités humaines équilibrées.

Lieu de travail : SUD du 13e arrondissement. Envoyer C.V. manuscrit et photo.

Sous référence N° 564.226 ss précisant bien cette référ. à REGIE-PRESSE 85, bis rue Réaumur PARIS 2e qui transmettra.

Une importante entreprise PLOMBERIE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, (800 personnes) qui exerce [illegible] en France et à l'étranger, recherche pour son développement commercial un collaborateur de haut niveau

ingénieur d'affaires technico-commercial

Autonome, il est chargé de développer [illegible] courant d'affaires auprès d'[illegible] di[illegible] : [illegible], d'oeuvre, B.E....

Il [illegible] responsable du contact [illegible] jusqu'à la [illegible].

L'homme recherché justifie d'une expérience [illegible] la profession, il est introduit et peut [illegible] opérationnel rapidement. Ce [illegible] peut, à court terme, évoluer vers la [illegible] de l'entreprise.

[illegible] François Sanchez [illegible]

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

ETABLISSEMENT FINANCIER DE PREMIER ORDRE

ayant son siège social à PARIS recherche pour son Département émissions obligataires

1 RESPONSABLE

- ayant une bonne connaissance [illegible] de base ;
- une expérience commerciale et le sens des relations humaines.

[illegible] fonction est principalement orientée vers le placement des émissions obligataires.

[illegible] C.V., [illegible] prétentions et photo, à n° [illegible] PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL

recherche pour Paris

CHEF DE PRODUIT

[illegible] expérience 2 [illegible] minimum, [illegible] possible [illegible] premières plastiques [illegible] proches. Capable [illegible] négocier [illegible] tous [illegible] [illegible] disponible pour déplacements [illegible].

Il aura pour [illegible] [illegible] relations commerciales [illegible] et d'analyser [illegible] problèmes. [illegible] la [illegible] potentielle. [illegible] connaissance [illegible] l'anglais parlé [illegible] pourvoir immédiatement.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo [illegible] (retournées), prétentions sous n° [illegible] PUBLICITE ROGER BLEY 101, [illegible] Réaumur, 75002 PARIS, QUI TRANSMETTRA.

contrôleur de gestion

Une importante [illegible] dans le [illegible] du tourisme recherche un Contrôleur de Gestion.

De formation supérieure, ce cadre devra posséder une expérience de plusieurs années, de préférence dans une entreprise à établissements multiples.

Il possédera également la personnalité affirmée, la diplomatie et la rigueur indispensables à cette fonction.

Lieu de travail : PARIS.
Déplacements de [illegible] durée.

Adresser CV détaillé, photo et prétentions à HAVAS CONTACT, sous référence 11.695, 156, boulevard Haussmann - 75008 PARIS.

SECRÉTAIRES

[illegible]

Rédacteurs/rices

[illegible]

ENSEIGNEMENT

[illegible]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
[illegible] D'EMPLOI	[illegible]	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	[illegible]
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	[illegible]
[illegible] OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
• L'IMMOBILIER	28,00	32,03
[illegible]	34,00	[illegible]
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	[illegible]
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

[illegible] société industrielle dite dans la proche banlieue ouest de Paris, filiale d'un groupe international, recherche son Responsable Administratif et Comptable.

Fonction : consiste à diriger le service comptable, établir les rapports mensuels de gestion, les prévisions et situations de trésorerie, assurer la liaison avec les services fiscaux et sociaux et les questions administratives de gestion du personnel.

Le poste comprendrait 3 ou 4 collaborateurs dont un B.T.S., ayant le sens des responsabilités et désirant activement à l'extension de son expérience dans le cadre d'une société en pleine expansion.

Le poste est appelé à évoluer avec l'organisation rapide de l'entreprise.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser C.V., lettre manuscrite, photo (retournée) et prétentions sous référence [illegible] à CLSP, [illegible] Paris.

CLSP

INGENIEUR GESTION PREVISIONNELLE ET SALARIALE

[illegible] expérience exigée, niveau formation supérieure ou équivalent, recherché par importante entreprise de la région parisienne. Des connaissances informatiques seraient souhaitées.

Le poste, situé à [illegible] comporte les responsabilités suivantes : Recherche et développement [illegible] d'un système de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des salaires.

Une première expérience, dans [illegible] permettrait [illegible] et [illegible] d'une fonction.

Une [illegible] serait [illegible] et [illegible] dans [illegible] Groupe, où [illegible] de [illegible] gestion.

Adresser lettre manuscrite et C.V. sous référence [illegible] à Me Bernard [illegible], 75, rue [illegible], 75008 Paris, qui transmettra.

SOCIETE DE HAUTE TECHNICITE DEVELOPPANT DES MATERIELS EMBARQUES
recherche

1 chef de service optique

FORMATION GRANDE ECOLE (ESO souhaité)

ayant bonne expérience [illegible] de préférence dans le matériel spécialisé [illegible] et dans l'optique : [illegible] et [illegible].

Lieu d'activité : PARISIENNE [illegible]

Adresser C.V. à [illegible] Contrôle Technique, 30, avenue de [illegible] PARIS CEDEX [illegible].

Un Chargé de dossier

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL

recherche

CHEF DE PRODUIT

[illegible]

Pour ASNIERES (près [illegible]) INGENIEURS [illegible] et TECHNICIENS ayant connaiss. approfondies vidéo. H.F. et logique. Env. C.V. obligatoire à INSPECTRONIC 35, rue Franklin 92600 ASNIERES.

Notre société se place en tête du marché européen dans sa branche de second œuvre du bâtiment, faisant appel aux techniques de l'isolation et de l'électricité.

MASSER-PARIS opérera une sélection rigoureuse permettant de dégager 3 ou 4 VENDEURS d'âge ou l'on se fait une situation définitive (25 ans min.) ayant 2 à 3 ans d'expérience de la vente, souhaitant une réussite immédiate (rémunération stimulante et solide) et aspirant à une promotion après 2 ans de réussite au poste. Postes à pourvoir dans le 91 et le 45

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos C.V. et photo à n° 94.285 CONTESSE Publi. 58 référ. DCM. Nous répondrons à tout courrier et vous assurerons une totale discrétion. Tél. et véhicule indispensables.

Association enseignement de langues cherche COMPTABLE 1er et 2e échelon. Expér. C.C.M.C., [illegible] sociales. Tél. pr R.-V. [illegible]

Importante Société recherche JEUNE E.S.C. pour ses services Comptables et Financiers. Ecr. avec C.V. et prétentions à n° 3.406, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

Importante Société recherche pour son Service Informatique JEUNE TITULAIRE maîtrise informatique. Ecrire avec C.V. et photo, n° [illegible] SPERAR, 12, rue Jean-[illegible], 92807 PUTEAUX.

ECOPOPE

CREE LE POSTE [illegible]

RESPONSABLE PRODUITS SURGELÉS

MISSION :
— Mettre en œuvre la politique du groupe en matière de produits surgelés et congelés.

PROFIL :
— Ingénieur Grandes Ecoles. Tempérament actif affirmé.
— Références professionnelles exigées.

Adr. lettre manuscrite et C.V., photo et prétentions, au Secrétariat général de la

SGCC
27-29, quai Le Gallo
92100 BOULOGNE

Réponse assurée à toute candidature.

SOCIETE D'ELECTRONIQUE recherche

INGÉNIEUR [illegible] **CO-COMMERCIAL**

Pour vente mini-ordinateurs et systèmes de visualisation. 2 à 3 ans d'expérience exigés. Ecrire avec C.V. et prétent. à [illegible] T 097.799 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

LABO - C.N.R.S.
recherche
DOCTEUR 3e CYCLE
pour thèse d'Etat, chimie, physique.
Env. C.V., à : E.R. [illegible] ESPCI, 10, rue Vauquelin, PARIS-5e.

SYNDIC NATION
recherche, urgent
pour [illegible] FME LIB IMMEDIAT. POUR FONCTION
ATTACHÉE DE PRESSE RÉDACTRICE, DOCUMENTALISTE
Tél. pour rendez-vous : 267-40-76 - 267-59-24.

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE [illegible] recherche

UN AGENT TECHNIQUE
niveau BTS ou DUT MECANIQUE

Ayant une expérience dans le domaine de la résistance des matériaux, acquise dans un bureau d'études ou dans un bureau de calculs.

Intégré dans une équipe d'ingénieurs, il sera chargé d'exploiter des programmes de calculs de structures en statique et en dynamique sur ordinateur.

Connaissance de l'Anglais appréciée.

Ecr. avec C.V., photo et prét. N° 93942, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE Grande banlieue NORD [illegible] PARIS recherche

pour travaux d'études en ACOUSTIQUE industrielle

UN AGENT TECHNIQUE
B.T.S. - D.U.T. ou EQUIVALENT

Ayant si possible une expérience de quelques années dans ce domaine.

Anglais nécessaire.

Adress. C.V., photo et prétent. n° 93.934, CONTESSE Publicité 20, [illegible] l'Opéra, PARIS (1er).

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
recherche
JEUNE CADRE
diplômé école de commerce, droit, I.A.E., etc.
Fonction : sélection, étude, montage de dossiers d'investissements (industriel, créat.). Ecr. à UNIGER (no 7), 47, rue Mancau, PARIS (8e). Joindre photo et prétentions

BUREAU D'ETUDES région parisienne recht JEUNE INGENIEUR pour travaux domaine

POLLUTION EAUX
connaissance HYDRAULIQUE et CHIMIE appréciées.
Ecr. no 94.048 Contesse Publ. 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE [illegible]

recrute pour service contrôle, inspection d'usines et surveillance de chantier :

JEUNES TECHNICIENS

— BTS Mécanique, BTS Electricité.
— Débutants ou 1 à 2 années d'expérience.
— Langue anglaise (lue, écrite, parlée). INDISPENSABLE.
— Allemand ou [illegible] apprécié.

Avantages sociaux intéressants.

Ecrire sous no 3569, à SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX

INGÉNIEUR
GENIE CIVIL
ayant expérience de chantier de préférence à l'étranger Interviendra à titre de consul [illegible] négociations de contrat.

ANGLAIS COURANT
Poste à pourvoir à Paris

Ecrire A.T., [illegible], av. [illegible] 75008 PARIS

ORGANISME PARIS-14e recherche

INGÉNIEUR GRANDE ECOLE ÉLECTROMÉCANICIEN

Chargé d'étudier les risques professionnels dans les industries : papeterie, [illegible] etc., et proposer [illegible] mesures de prévention.

Qualités d'expression [illegible] et orale, expérience industrielle : 5 à 10 ans. Connaissances allemand, anglais appréciées.

Adr. C.V. et prét. à SWEERTS, B.P. [illegible], 75424 Paris Cedex 09, s/référ. [illegible] qui transmettra.

Industrie [illegible] en pleine expansion, filiale d'un groupe de premier plan mondial, réalisant puissants équipements pour industries lourdes, chimie, industries extractives, etc.), rech.

INGÉNIEUR D'AFFAIRES
responsable de son bureau de Paris.
E.C.P.-A.M.-E.N.S.I. ou simil., 10 ans d'expér. de vente d'équipements lourds à niveau élevé. Allemand utilisable indispensab. Homme de commerce, il devra obtenir des consultations, informer les services techniques de la société, qui [illegible] projets et devis, négocier et conclure.

[illegible] engineerings, in- [illegible] stable.

Rémunération [illegible] Adresser C.V. SELETEC Conseil en Recrutement [illegible] CEDEX sous [illegible] B.

Sté RASPAIL ch. collaborateurs (trices) 25 a. mini. pour vente appts rive gauche. T. 222-26-44.

[illegible] internationale recherche 1 COMPTABLE niv. D.E.C.S., anglais souhaité. Ecr. n° T 97.778 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

MADAME
Vous avez 25 ans ou plus, une bonne culture générale et présentation. Vous aimez organiser votre travail!
Cie Transcontinentale offre situation avenir
Avant. sock, gains importants. Statut V.R.P. à
DÉLÉGUÉES CULTURELLES
[illegible] sur rendez-vous pour promouvoir produits de réputation mondiale.
Téléphone + [illegible] souhaités. Tél. : 587-09-85.

EDITEUR
Livres de haute qualité
recherche
JEUNE RESPONSABLE SERVICE RECHERCHE COMMERCIALE

Ce poste conviendrait à HOMME [illegible] FEMME possédant :
— un bon contact humain à tous les niveaux ;
— une expérience de 5 années en publicité (gestion de bud- [illegible] ou [illegible] marketing.

Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et prétentions à J. LEPAGE, 28, rue Fortuny — 75017 PARIS

Société SORELEM recherche UN RESPONSABLE approvisionnement pour matériel électronique, mécanique, sous-traitance mécanique, décolletage. Compétence et esprit d'initiative exigés. Ecr. [illegible] 58 présenter 8, b. de Ménilmontant, PARIS-20e. Tél. : 371-72-40.

RÉDACTEURS TECHNIQUES
Spécialisés en électricité, mécanique et hydraulique.
Ecr., SOPRAS, 100, bd Voltaire (11e), ou tél. pr R.-V. 355-36-69.

Organisme coopération recherche ECONOMISTE expérimenté Afrique pour étude et suivi projets de développement rural et formation de cadres. — Ecrire n° 8.234, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

secrétaires

Secrétaire de direction

Collaboratrices de haut niveau

Une importante Société de constructions mécaniques, très proche banlieue Ouest recherche

L'ASSISTANTE de son DIRECTEUR ADMINISTRATIF

[illegible] formation supérieure [illegible] position Cadre, elle [illegible] sténodactylo [illegible] anglais, a une expérience confirmée de la gestion [illegible] l'administration générale. Le [illegible] de l'ordre de [illegible] F. (réf. [illegible])

2 SECRÉTAIRES DE DIRECTION

[illegible] à ses Directeurs de produit; [illegible] sténodactylos bilingues allemand, anglais souhaitable et ont une bonne pratique du secrétariat commercial, particulièrement dans le domaine de l'exportation. Le salaire est de l'ordre de [illegible] F. (réf. [illegible])

Adresser lettre manuscrite CV photo sous référence correspondante A.S. CARME EMPLOIS ET ENTREPRISES [illegible] Volney [illegible] PARIS

Secrétaires

Bureau d'études Génie Civil ch. secrétaire expérim., bonne sténodactylo. Notions comptabilité et facturation. Connaissance de l'anglais appréciée. Faire connaître salaire annuel souhaité pour semaine de 40 h. Transport assuré le soir entre le bureau et le métro Porte-d'Orléans par Châtillon-Montrouge. Ecrire SECHAUD et METZ, 28, rue de la Redoute, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

Service médecine du Travail Interentreprise NANTERRE recherche SECRETAIRE [illegible] avec pratique sténodactylo. Tél pr R.-V. : 204-08-76.

SOCIETE D'EDITIONS près gares Nord et Est recherche SECRETAIRE STENODACTYLO [illegible] années expér., avantages sociaux : 13e mois, 5e semaine congés payés, [illegible] entrep. Envoyer C.V. avec photo à : n° 264.491 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

BANQUE à caractère [illegible] recherche : SECRETAIRE STENODACTYLO bilingue anglais, 3 à 4 ans exp. Ecr. n° T [illegible] 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

LE CHEF DU DEPARTEMENT [illegible] APRES-VENTE NIKON-BEAULIEU recherche

SECRÉTAIRE expérimentée

Niveau bac, anglais. Pour service courrier, relations avec clientèle.

Lieu de travail : Charenton - le - Pont : 5 X 8 - [illegible] variable.

Adresser C.V., photo, prétent. sous réf. GREI. (ment. envel.) à EMPLOIS ET CARRIERES, 30, [illegible]

Sténodactylos

STENODACTYLO EXPERIM. ayant aptitude pour secrétariat. Tél. pour rendez-vous : 204-08-76. Caisse de retraite [illegible]

STENODACTYLO titulaire BAC G1 [illegible] & ayant C.V. et prêt. Emploi stable. Ecr. C.P.O.S.S. 31, av. Franklin-Roosevelt, 8e.

proposit. com. capitaux

Hypothèques PRETS tt besoins RAPIDE, F.P. 14 %. [illegible] C.F.C., 18, Fg-Poissonnière (10e)

Fabriquant CREME GLACEE recherche concessionnaires en vue distribution de ses produits. S'adresser mercredi 19 entre 14 h. 30 et 18 h., Mme Marcilac, Hôtel de la Trémoille [illegible] la Trémoille, PARIS-16e

INGENIEUR constructeur rech. capitaux pr financer construct. de lotissem. Est de la France gros rapport. Tél. (87) 74-40-42.

J'ai une activité artistique unique que je souhaite transmettre à une personne [illegible] (Paris ou Province). Pr exercer ce travail manuel rémunérateur il suffit de : 2 pièces d'appt, 50 h. de formation, l'achat des brevets que je vends. Ecr. à Mme MANIERE, 23, r. Dulong, PARIS-17e, qui transmettra.

propositions diverses

ENTRAIDE CADRES
AIDE EFFICACEMENT
DEMANDEURS EMPLOIS
Adresser lettre + C.V. + grande enveloppe timbrée à ECIT, 132, rue de la Gare, 93120 ÉROMONT PARIS.

cours et leçons

PROF. LYCEE [illegible] offic. [illegible] lic. français langues anciennes toutes classes secondaires. Tél. 522-90-52

Paris, Etudiante, lic. lett. class donn. cours Franç., Lat., Grec. Ecr. n° T 61.414 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

Angl. par professeur d'origine Résultat garanti. 233-37-81, mat

occasions

[illegible] bijoux, brillants, argenterie. — PERRONO S.A., 4, Chaussée-d'Antin, OPERA 97, av. [illegible] ETOILE [illegible] en [illegible] échange

représentation offres

LogAbax *graphique*

recherche

REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS

ayant une bonne expérience dans la vente de MACHINES OFFSET PETIT FORMAT [illegible] matériels ou produits pour l'imprimerie et les arts graphiques

RÉGION PARISIENNE

Téléphoner au 657-11-30 poste 289, de 9 h. à 12 h. [illegible] de 14 h. à 18 h., pour prendre [illegible]

L'Imprimerie Nationale, qui crée son propre réseau de diffusion des livres qu'elle édite, recherche des représentants exclusifs pour la province (voiture et domiciliation en province exigées) et Paris.

Pour tous renseignements, écrire au Chef de la Division Commerciale [illegible] l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, 75732 PARIS CEDEX 15, [illegible] joignant C.V. et photographie.

enseignem.

Apprendre l'Américain à l'American Center 261, bd Raspail, 14e - 633-67-28. Cours du soir - Conversation. Inscriptions immédiates. Début nouv. session : 24 janv.

information professionn.

● PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR I.B.M. 3 [illegible] - 180 [illegible] de cours
● OPERATEUR PUPITREUR D.O.S. [illegible] : 1e ou B.E.P.C. 140 h. de cours de jour ou soir

FAX
Ecole Privée 6, r. d'Amsterdam, 874-95-69 94, r. Saint-Lazare, 874-56-60

demandes d'emploi

CADRE, 34 ANS. Grande expér. administrative et ociale, ch. poste à responsab. UZAN, 38, r. des Epinettes-17e.

Chercheur en sciences humaines accepte tt travail en psycho-sociologie urbaine, architec. Travail équipe souhaité. YAHI. Tél. : 325-15-19.

J.H., 22 a., lic. O.M., bac tech. comm. BTS DISTRIBUTION. Bonnes connaiss. angl., ch. poste Service commercial. Ec. n° T 097765 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

INGENIEUR MECANICIEN I.N.S.A., LYON. 30 ANS
— Expérience 3 ans ds société de transformation matières plastiques.
— Chef fabrication d'une unité d'extrusion tubes profilés. 70 personnes.
— Cherche situation nouvelle dans industrie et matières plastiques ou mécaniques. Ecr. n° T 97777 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Architecte D.P.L.G., 26 ans début, ch. emploi stable ou mi-temps, préfér. région Paris. M. Calmon, 5, av. P.-Curie, 94360 Bry/Marne. Tél. 872-87-83.

Cadre, 46 a., format. juridique expér. notariale, foncière, commerciale, expropriation, négociat. ch. poste déplacem. permanents. Ecr. n° 211 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

34 ans
INGENIEUR MANAGER
Français 9 ans expér. overseas (Amérique Sud, Afrique) dans groupe multinational activités pétrolières. Parl. franç., anglais, portug., espagn. Etud. ttes propositions. management direction commerciale. Ecr. J.-R. MASSY, 13, av. de la Révolution, 87000 LIMOGES. Tél. (55) 09-16-97.

Cadre, 44 a., dynamique, expér. Publicité commerc. et vente par correspondance, rech. situation stable, étudie ttes propositions. T. 226-82-26, M. J. SAILLARD, 4, r. Poirier, 94160 ST-MANDE.

URGENT. Sans emploi depuis plus d'un an et ne trouvant pas de situation en rapport avec ses aptitudes, im[illegible] 37 a., rompu aux communicat. verbales et écrites, très bonne présentation, recherche, pour se dépanner, situation sédentaire faisant appel le cas échéant au travail manuel et aux déplacem. courts. Tte proposition peut être la [illegible] intra-muros. Frédéric PICQUET, 12, rue Copreaux, 75015 PARIS.

Docteur en médecine, 36 ans, passionné par la promotion et la vente étudierait ttes propos. secteur indifférent. Ecr. n° 8.249 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 30 a., mar. 1 enf., form. sup. ch. sit. en F. ou étr., exper. vente en Angl. et Amér. du S. Ecr. n° 8.363 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 21 a., lic. sc. écon., option gest. exam. prob. du DECS, ch. all. sect. financ., compt., admin. Ecr. n° 202 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Respons. comptable Hme, 27 a. expér., rél. bilans pales déclarations contrôle gestion informatique CCMC rech. pl. P.M.E. [illegible] 140, av. Charles-de- [illegible]0 Neuilly s/réf. 5714.

CADRE COMPTABLE
Longue [illegible] cherche [illegible] comptabilité, temps partiel mise à jour bilans. [illegible] Ecr. n° [illegible] Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er.

DIRECTEUR COMMERCIAL
Produits manufacturés, mécanique générale. Trilingue, 20 ans d'animation de force de vente [illegible] Négociations hts niveaux. Libre de voyager. Rech. poste à responsab. marché inférieur ou [illegible] Ecr. n° 8.250 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

E.S.C. AMIENS, 24 ANS
Célibat., libéré O.M., rech. préfér. RÉGION PARISIENNE ou NORD PICARDIE POSTE FINANC. OU ADMINISTRAT. (Crédit [illegible] relat. fournis.- [illegible] [illegible]

Rém. souhaitée : 3.000 mensuels

Ecr. Nicolas d'HAUTEFEUILLE [illegible] rue J.-R. Thorelle, [illegible] Bourg-la-Reine.

Fme, cadre, 33 a., parf. quadril. all., angl., esp., 4 a. chef serv. exp. ch. sit. à resp. préf. P.M.E. Ecr. n° 189 « le Monde » Pub., 5, r. des [illegible] Paris-9e.

[illegible] Ingénieur Ecole Polytechnique féminine, anglais, [illegible] étudierait [illegible] de [illegible] intra-muros. [illegible] BREST [illegible] 1201.

J. Fme 33 a., réf. monitrice IBM 6 a., rédactrice contentieux recouvr. 2 a., ch. pl. stable, poss. autres responsab. emploi simil. Ecr. no 214 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Fme, nombreuses références connaissances juridiques et de fabrication presse périodique ch. SITUAT. INTÉRESSANTE temps complet, pl. stable. Ecr. 578 Chalmand, 76 Ch.-Elysées-8e.

J.F. 28 a., diplômée gestion I.A.E., licence maîtrise lettre, bilingue anglais, dactylo, permis cond. rech. poste responsabilité. TARN, HTE-GARONNE. Ecr. no 94.041 CONTESSE, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

J.H. 22 a., bac techn., 2 ans prép. ENSET et ENNA (sec. C dessin d'Art). Dég. O.M., cherche sit. illustrateur dans maison édition (dossier pers. : peintres-dessins et illustr.). Ecrire Michel THIBAULT 56, bd Voltaire, 92800 ASNIERES.

DOCTEUR INGENIEUR
Thèse I.F.P. Ing. INSCIR, 27 a., libre ste, ch. emploi chimie, physico-chimie, méth. physique anal. Rég. Paris ou proche province Ouest. Ecr. [illegible] Belot, 97, bd V.-Hugo, 92110 CLICHY. 737-59-11.

PSYCHOLOGUE du TRAVAIL, 15 a. expér., Rél. prem. Plan, Développement personn., [illegible] tation, créativité, cherche MISSIONS temps partiel. Ecrire à no 564.547 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J.H. 26 a., dég. O.M., 4 a. exp. tourist. intern. (compt.-tourism., billet. d'Accomp. de groupe) ch. pl. stab. Cie aérien [illegible] Agce voyag. Ecr. no 213, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ESSEC admissible ENA, 28 a., 5 a. exp. France-Etranger, cont. gestion, [illegible] investissements industriels, journalisme [illegible] mique, ch. situation responsab. Ecr. no 198, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

demandes d'emploi

CADRE TRANSPORTS 37 ans
nationaux [illegible] internationaux
— 15 ans d'expérience,
— ancien dirigeant d'entreprise de transport recherche
POSTE DE DIRECTION
France [illegible]
Ecrire n° T. 097.868 M. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur. [illegible] qui transmettra.

INGÉNIEUR EXPERT
FORMATION PROFESSIONNELLE
[illegible]
[illegible] RESPONSABILITÉ
● Expérience de 11 ans comme pédagogue et dirigeant d'entreprise.
● [illegible] déplacements ou séjours à l'étranger.
Ecrire n° T. 097.710 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

H. E. C.
20 ans d'expérience professionnelle dans entreprises françaises et anglo-saxonnes :
— Secrétariat général, Finance, Administration.
— Organisation et Informatique.
— Négociations [illegible] haut niveau et exportations.
— Anglais courant, allemand, espagnol.
Recherche poste de DIRECTION ou responsabilités importantes dans entreprise en expansion. Possibilité de déplacements. Libre très rapidement.
Ecrire n° [illegible] « le Monde » Publicité, 5, rue [illegible] Italiens, [illegible]

DIRECTEUR GÉNÉRAL
[illegible] en gestion en reprise [illegible] difficulté, grande expérience relations avec partenaires [illegible], nombreux voyages [illegible] à l'étranger, diplômé ESSEC, pouvant se libérer assez rapidement, recherche poste haute responsabilité.
Répondre au journal qui transmettra n° [illegible] « le Monde » [illegible] 5, rue des Italiens, [illegible] PARIS-9e.

PUBLICITAIRE
recherche
POSTE RESPONSABLE [illegible]
SERVICE PUBLICITE
dans entreprise à Paris parce que capable d'assumer la responsabilité des services publicité, promotion [illegible] publiques, avec ou sans [illegible] extérieure expér. grandes [illegible] agences. Libre très vite si nécessaire.
Ecrire s/n° [illegible] M. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

MINES DOCTORAT GESTION 29 ans
ALLEMAND - ANGLAIS - ESPAGNOL
ayant exercé RESPONSABILITE TECHNIQUE, DE GESTION, COMMERCIALE dans engineering.
recherche
SITUATION
DANS SOCIETE INDUSTRIELLE EXPORTATRICE
Tél. : 589-75-66.
[illegible] T. [illegible] M. [illegible] 85 bis, rue Réaumur, [illegible] PARIS, qui [illegible]

[illegible] votre [illegible] demande :
[illegible] l'extension ;
[illegible] diplomatie [illegible] maîtrise ;
● techniques de [illegible] poussées [illegible] propositions [illegible] niveau.
Je garantis probité et sérieuses références [illegible] commerciale.
Ecrire n° T 97.753 M à REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

JEUNE FEMME
Licence droit privé à PARIS-II
Débutante — Espagnol courant.
Bonne présentation.
recherche
EMPLOI STABLE PARIS
Etudierait toutes [illegible] Banques ou [illegible]
[illegible] n° T. [illegible] M. REGIE-PRESSE, [illegible] bis, rue Réaumur. 75002 [illegible]

DIRECTEUR COMMERCIAL
J'ai 30 ans, je recherche une P.M.E.
PARIS ou PROVENCE
dans laquelle, secondant la direction générale, je pourrais [illegible] en pratique mes connaissances acquises depuis 10 ans dans :
ACHATS, VENTES, MARKETING, dont PUBLICITE. Promotion des points de vente, direction V.R.P.
Ecr. Propositions chiffrées n° 40.084 AMEP P.A., 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

MINIS et MICROS (DEC, INTEL...)
Spécialiste 7 ans d'expérience des applications
TEMPS RÉEL INDUSTRIEL
du cahier des charges à la réalisation
Télémesures, automatismes, instrumentation, bancs d'essai.
J'ETUDIE TOUTE PROPOSITION SERIEUSE.
Ecrire n° 804 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

CONSEIL EN GESTION EXPERT COMPTABLE
DIPLOME
se propose à temps partiel pour assistance direction FINANCIERE ou GENERALE P.M.E. sur Paris ou rég. paris. Ecr. n° T. 96.227 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE FEMME
DOCTEUR INGÉNIEUR INGÉNIEUR AGRONOME
recherche
POSTE FIXE [illegible] PARIS, dans [illegible] microbiologie, produits alimentaires de préférence. Exper. 3 a. dans centre de recherches). Tél. : 430-16-64 ou écr. Mme Ayrowlet, Rés. le Mousset, Bât. E, 10, rue Corniliot, 77400 THORIGNY-SUR-MARNE

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
40 ans, solide expérience commerciale dans société internationale - Aptitude négociations tous niveaux.
— Anglais courant.
— Disponible immédiatement, recherche poste DIRECTION COMMERCIALE [illegible] sein entreprise dynamique. Tél. : 909-46-66.

DOCTEUR EN DROIT + SCIENCES PO.
DOCTEUR en SCIENCES [illegible]
J.H., 27 a., dég. O.M., angl. [illegible] 2 a. expér. profess. [illegible] jurid., économ., politiques et sociales + rel. publ., libre rapidement, étudierait toutes propositions. Ecr. à T 097.771 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

JEUNE FEMME DIPLOMÉE
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
expérience enfants psychotiques ch. emploi Paris, R.P. nord, nord-est. Ecr. Mme FILLON, 29, rue Véron, 75018 PARIS.

AUTEUR DRAMATIQUE
30 ans, recherche travaux cinéma, TV, scénarios, dialogues, adaptat.
Ecr. T 097.702 M [illegible] 85 bis, rue [illegible] 75427 Paris-9e.

J. H. **MAITRISE LETTRES**
26 ans expérience dans cours de rattrapage CHERCHE VACATION
COURS de FRANÇAIS
Ecrire à [illegible] ELALOUF, [illegible] rue [illegible] - 75003 Paris

représent. demande

Homme, 28 a., multi- [illegible] rech. carrière prép.-à-perrier, [illegible] sur secteurs Ouest-Sud- [illegible] Ecr. [illegible] 206 « le Monde » Pub., 5, r. des [illegible] 75427 Paris-9e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
● Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
● La graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
● Réussir entretiens, interviews.
● Les bonnes réponses aux tests.
● Emplois les plus demandés.
● Vos droits, lois et accords.
Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

EMPLOIS '77 CADRES
Séminaire de 2 jours spécia. sur les tech. de rech. d'emploi et de négociation. Déjà suivi par plus de 3500 cadres (déterminant pour 87% [illegible] eux.) Tél. 5387340

[illegible] les [illegible] d'Entreprises et Directeurs du Personnel CADRES EXPERIMENTES Actuellement au Centre d'Etudes Supérieures Industr. recherche STAGES ACTIFS NON REMUNERES EN [illegible] - MARS
Pour compléter leur perfectionnement dans les différents secteurs d'activités commerciales, techniques, administratives, Personnel.
Adresser vos demandes de renseignements à M. DUMONT, C.E.S.I. - Plateau Moulon 91190 GIF-SUR-YVETTE Téléphone : 941-81-70

autos-vente

PEUGEOT
DE DIRECTION 6 à 15 000 [illegible] GARANTIES CONSEILLÉES
54 Bd Charonne XXe - 370.01.39

Part. vd PORSCHE 911 S, 69 état except. moteur 6.000 km. 24.000 F. - Tél. 236-77-08 (H.B.)

Vds GS 72, 70.000 km., bon état. Prix Argus à débattre. Tél. : 873-63-85, heures bureau.

Part. à part. vd CABRIOLET VOLKSWAGEN année 77, noire, capote blanche, 9 CV, 5.000 km, jantes larges. Tél. : 577-26-34

A VENDRE
ALFA-ROMEO-ALFETTA an. 73 75.000 km, embrayage, amortisseurs, transmissions neufs. 16.500 F.
Tél. 050-28-23 ou 246-72-23 p. 22-17

immobilier

[illegible] près place WAGRAM box ou parking. MARTIN, 742-99-09.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" col. + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
DU	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

RÉPUBLIQUE
Splendide 6 PCES conft, 216 m2 2e sur rue. Bel immeuble 2 chbres service. EXCLUSIVITE Etude CUSTINE — Tél.

PARC MONCEAU
IMM. GD LUXE 7 P. 220 m2
Grande hauteur sous plafond. - ZANNETTACCI Tél. : 210.

MOLITOR - MURAT
3 P., bains, 70 m2, 2e ét., tt cft, 390.000 F. Impeccable. Téléph. MICHEL et REYL : 265-90-05.

NEUILLY. Propriétaire stud. au 3 P., aménag. personnel. CH. MAHOUT : 563-11-59.

MARAIS - BASTILLE
Immeuble P. de T., 15 apparts, tout au 3 P., duplex, terras. 1er trimestre 78. 277-97-26.

DUPLEX 80 m2 dans petit immeuble calme. Prix 320.000 F. Téléphone : 345-89-79.

JOURDAIN
Immeuble récent, 108 m2, grand living, 3 chambres, 2 bains, parking, vue. 520.000 F. 366-45-29.

ILE ST-LOUIS. Studio, sine, bains, téléphone, pl. 250.000 F. Téléphone : 325-76-47.

BOIS VINCENNES
dans bel Imm. en pierre de taille, 2 pièces, 4e ét., Tél. : 734-73-88, hres de bur.

Marais-Beaubourg Restauration Imm. XVIe s., plein sud, 6 fenêtres libres, duplex, 346-98-84.

BASTILLE/LEDRU-ROLLIN
grand studio tout confort Prix : 116 000 F. T. :

MARAIS. Rue Aubriot dans immeuble restauré, duplex à aménager : 126 m2 Px : 550 000 F. T. :

RIVOLI près du Mo CHATELET
pptaire vend STUDIOS et 2 P. IMMEUBLE DE CARACTERE. CH. MAHOUT : 563-11-59.

9e - STUDIO TT CONFT
1er sur rue. Px. 87.000. 526-84-30.

PLACE DES
RAVISS. APPT 200 m2 environ, boiseries - Tél.

TROCADÉRO
48, r. de LONGCHAMP. Paris-16e Disponible : 13 appart. luxueux, du studio au 3 pièces, 1 triplex 5 pces, terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trimestre 1977. — Informations sur place tous les jours, de 14 à 19 Sauf dimanche. — Téléph.

FOCH DUPLEX 253 m2
+55 m2 JARDIN Impeccab. décoration. Exclusivité -

RUE FG-POISSONNIÈRE
Bel Imm, pptaire vend 3 P. Ent., cuis., w-c, 2 s. de bains, Refait neuf. — 243-49-19.

PTE MONTREUIL brique
3 p. cuis., wc, chff. central, tél. 9.000 F - 579-79-55.

MONTMARTRE
Dans résidence retrve VUE SUR TOUT PARIS
2 p. entrée, cuis. éq., s. de bs, asc., moquette, chff. cent. Intéressant. Crédit possible. Renseignements et visites : BATIMO - 387-59-79

Près PLACE JEANNE-D'ARC
Imm. récent. 7e et dernier ét. Gd 4 p. tt cft, terrasse 17 m2. 380.000 F. Crédit possible 80 %. SERU - 356-35-50/51.

11e METRO
De Imm. p. confort, jardin, 80 m2 + balcon 15 m2, comprenant : entrée, double living 32 m2, 2 chbres, 2 s. de bs, cuis., cave et box. F. Tél. : 370-33-97

AV. MATIGNON BEL IMMA.
Pied-à-terre 45 m2 fort. P. BAHON -

QUINCAMPOIX
4 P., ds rénovation de prestige 200 m2 + 50 m2 terr., ét. Prix ren seig. OFFIC CTI -

appartements vente

Région parisienne

Près VERSAILLES, « Parc Montaigne », 3-4 P., calme, cave, tél., F. 463-14-52.

ST-GERMAIN-EN-LAYE. - Dans bel H.P., duplex, 152 m2, 580.000, travaux à prévoir. Tél. 963-28-02.

Près VERSAILLES, « Parc Montaigne », P., dernier étage placé, park., tél., 340.000 F. Tél. :

Part. à Part. vd 2 Pièces, R.-de-Ch., tt cft, cuis., S. de B., aménag., 46 m2. St-Mandé. Prix 170.000 F. T. : 374-95-54, ap. 19 h.

VERSAILLES RG, PRES GARE
Immeuble vendeur, prix moyen au m2 : 2.800 F, parking inclus. PHILMO : 950-35-72.

JOUY-EN-JOSAS
Dans résid. stdg avec pis tennis, tr. beau 3 PCES, 7e cuis. équ., tél., garage, 319.000 Ag. Imm., Cie Cial VELIZY 2. Téléphone :

ASNIÈRES (PRES GARE)
Récent 3 Pces, tt conft, calme, visible, Cial. MARTIN droit. — 70-

BOULOGNE
62, RUE DE BELLEVUE
Imm. tt 3 P. princ., 70 m2 + étage sur jardin, parking, excellent état. Visite, mercredi, de 14 h. 30 à 17 h. 30.

LA DEFENSE. Appt lux. 170m2, 7 P., 3 bns, 2 téléph. : F. —

ALFORT-Vétérinaire (Pr. Mét) : récent, étage élevé, studio, tout parking. — MARTIN, en droit.

NOISY-LE-ROI. Appartement bas 110 m2 + cuisine, entrée, avec S. de B., S. d'eau, cave, 2 park. extér., état impeccable. Prix : 382.000 F. J.M.B., Tél. 976-79-79.

SAINT-CLOUD
Appt de stdg, ref. nf, étage élevé, 120 m2 habit., sol., 3 ch., S. de B., cab. toil., cuis. équip., gde loggia sur 2 fac., cave, gar. heures :

PANTIN (Eglise) près métro. Imm., studio, eau, w.-c. central, Dr

appartem. achat

Rech. Paris-15e, 7e, pour clients, appartem. tres immeubles et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e). 566-06-75.

COMPTANT URGENT : 2 à 4 P., PARIS. Avec ou sans travaux. Préférence près FACULTE. 873-20-67.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète, urgent 1 à 2 P., PARIS, prés. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. — 873-23-55.

Recherche appartement de 200 à 300 m2 avec ou sans travaux : PARIS. - URGENT. -

locations non meublées Offre

paris

AV. ÉMILE-DECHANEL
5 p. imm. standing, 3e étage, park., 5e de bains. Cab. toil. serv. Tél. Libre de suite. 5.000 F Ch. compr. - 873-85-47.

116, rue de Lourmel
Nt, 3 P., jardin, parking, tél. 1.854 F + ch. Tél. : 277-97-26.

CENSIER, studio, tout cft, tél., 1.200 T.C.C. « FAC », 337-49-99.

Général-Leclerc - Petite maison 3 ba, wc, 2 cuis., tt cft, mens. « FAC » 337-49-99.

ALESIA - 2 PCES - CONFT
950 F + charges - POR. 63-83.

17e Porte CHAMPERRET
A LOUER
DIRECTEMENT SANS FRAIS NI COMMISSION
du STUDIO au 5 PIECES
MARS
Prestations exceptionnelles Très grand confort
S.A., sur place tous les après-midi, sf dim., 14 à 19 h. Entrée prov. par 71, rue BAYEN
ALESIA 4 P. tél., park. box. 2.000 F + charges. POR. 63-83.

Région parisienne

EXCLUSIVITÉS
JOHN TIFFEN ET
174, bd
PUTEAUX
BELLERIVE
2 PIECES équipée, parking. A partir F + charges
VISITE SUR PLACE :
34, QUAI NATIONAL (Bâtiment E), mercredi et vendredi, de 12 à 16 heures ou sur rendez-vous :
924-93-33
NEUILLY-sur-Seine, Nt, gd living, cuisine parfaite, cave, 95 m2 2 p., c. équ., 2.600 F + charg. Tél. : 277-97-26.

locations non meublées Demande

paris

P. rét. ch. pr mars 2-3 p. park., 1er, 4e, 5e, 6e, 7e arr. max. 2.000. Tél. 552-92-01, p. 706, hres bur.

Collaboratrice journal ch. dans le 7e appt avec tél., env. 70 m2, calme, même sur cour. Ecr. à 6.417, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

P. P. p. Comm Impérial. Tout confort, dans Paris. Ecr. à 6.416, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

URGENT PRÈS PARIS
Collaborateur journal rech. 3 P. cuis., s. de ba + Téléphoner apr 576-69-87 ou écr. à 6.414, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour Société européenne ch. villas, pavillons, pour CADRES, Durée ans - 283-57-52.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE
ch. STUDIOS, APPTS, VILLAS, pour cadres étrang. ou diplom. Garantie par société ou banque. à - 551-23-66.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE des LOCATAIRES
15, r. La Michodière, Mo
Seuls frais 300 F -

maisons individuelles

GARONS - NIMES
A vendre dans
DEUXIEME TRANCHE PAVILLONS 5 ET PRIME P.I.C.
VISITE SUR PLACE
Rue des Allizes, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. Téléphone :

terrains

Beau terr. ville Manche 7.800 m2 pr implantat. usine ou m2. Tél.

pavillons

FONTENAY-SOUS-BOIS
PARTICULIER vend pavillon 6-7 p., salon, s. à manger 45 m2, coin feu, 150 m2 habitables, gar., jardin 350 m2, à 1 km. du bois de Vincennes. Renseignements et vis. soir à partir de 19 h. 30 sam. et dimanche 875-58-24.

ELANCOURT pav. p. parf. ét. Cuis. éq. sam. Calme. Urgt 280.000 + 30.000 CP. - 460-31-22

MEUDON 7 P. Cuis. Conft + Gar. 4 voit. F. Facilités. -

SAINT-DENIS (93)
A vdre 1 km alleroute, ppté 1974. Appt. 200 m2, hurx 80 m2, + cour. 2 lignes tél. 243-72-76.

châteaux

60' OUEST
Splendide petit CHATEAU XVIIIe ent Très belle pièces, 3 ch., gd conf. Piscine - Parc exceptionnel + forêt d'avenir 150 ha. EXCLUSIVITE
FACY-SUR-EURE - VALDEUR T. 16 (32) 36-95-09
Chalgnes, route nationale 13

Boutiques

VILLIERS. Toute Petite TUTIQ. + APPT. CCIAL. FORGET. 766-19-57.

villégiatures

LOUE, saisons, chalet 5 station ski + studio. Tignes - : (79)

hôtels-partic.

MONTMARTRE
Si vous voulez vous offrir un des plus prestigieux HOTEL PART. au-dessus des 200 m2 habitables + dépendances. Terrain 470 m2 : 2.850.000 F à débattre.
TROSBERGER - 254-71-97 94, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

PASTEUR - Maison Liv, 2 ch., atelier, bns, impecc. Jdin 120 m2.

immeubles

A vdre ou à louer en bloc imm. rénové, tt confort, 45 studios, conviendr. à organisme pr loger personnel ou stagiaires. EFEC, 10, r. J.-Mermoz, Paris. 624-62-96

locaux commerciaux

A vendre toute propriété tous commerces ou bureaux, petit immeuble 350 m2 en deux niveaux avec façade 5 m. environ sur artère principale, 9e arrdt, possib. ultérieure 60 m2 compte-mensuelles avec 6 m. de façade en sus. Avenue très commerçante, travaux à prévoir. Prix très intéressant. Ecr. à 2.507 PARFRANCE, 4, rue Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transmettra.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
Prop. vends murs locaux mixtes 400 m2, genre hôtel particulier, partie aménagée très luxueusement en habitation. Locaux annexes offrant toutes possibilités, bureaux, commerces, etc., 4 lig. téléph. Renseign. détaillés sur demande en écrit. à G.A.P.M., 3, rue Tronchet, Paris-8e, q. Tr.

A céder cause de l'Europe droit au bail, magasin 30 m2 + réserve. Prix intéressant. Tél. (32) 39-18-43, heures bur.

A VENDRE EN TOUTE PPTE
BOULOGNE-BILLANCOURT
LOCAL 450 m2
près pluridisciplinaire pour dépôt ou atelier (travail bruyant autorisé) 2 lignes téléph., monte-charge, force 220 et 380 triph. 60 A. Accès petits camions.
S/place : mardi, merc., jeudi, de 10 heures à 17 h. 30
18, rue Maître-Jacques BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 603-91-38 et 965-68-67

BAIL CCIAL, SUR 50 M2
RUE DE BERRI
GRAND STANDING - 267-40-76
Pour vendre votre local COMMERCE ou BOUTIQUE, L'I.I.P. peut VOUS AIDER 522-22-98 - 924-09-24.

fonds de commerce

A vendre Fonds RESTAURANT DIÉTÉTIQUE, végétar, 90 couv. Bon C.A. Cadre anc. Pl. gde ville Est. 250.000 F à déb. Ecr. nº T 007.802 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

A vendre, CORSE, importante affaire de location de bateaux en pleine expansion, 5 moteurs. Matériel neuf. Plusieurs agences européennes. Excellents résultats financ. Ecr. nº 6.246, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

usines

USINE EQUIPEM. MILITAIRE toile/cuir, région COTE AZUR, 800 m2 atelier, 700 m2 dépend., 115 m2 habitation, mater. récent. Poss. facilités. Ecrire HAVAS TOULON 17.133.

viagers

Vendez rapidement en viager. Conseil Expertise indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL 35, bd Voltaire. - 700-00-99

NORMANDIE, 40 ans, 10 km mer, propriété 20 ha fermiers, 2 bâtis, 72/73 ans, 25.000 + 3.170 rente. LODEL. 700-00-99

LIBRE, sous 5 ans, CLAMART villa 5 p. 1 bâtie, cpt 170.000 F rente 700 F. LODEL. 700-00-99

LIBRE, 13e - Séjour double + 2 chbres, TT CFT, imm. récent. 335.000 + 1.650 F, 72-74 ans. F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-09

HALLES - 4/5 P., tt cft, bel appart., étage élevé, asc., balc., soleil, service. Occupé 2 têtes. Cpt 140.000 F - Rente 1.000 F. LE VIAGER 128, rue de Rivoli 233-65-75

LIBRE 12e - Résidentiel Bel Imm 1968
Gd 41 m2, 4e étage, vue, Gd balcon 87.000 + rente 1.200 F 1 FONCIAL 266-32-35

TUILERIES
Imm. XVIIIe - Appt 45 m2 cft 25.000 + 1.600 F 1 71 Occupé FONCIAL 266-32-35

17e ROME cuis., balco. tt confort, 5e asc. Occupé. 8.800 + 800 F/m. FONCIAL 266-32-35

ST-PHILIPPE-DU-ROULE
4 P., 110 m2, tt cft + 2 serv. + park. Occupé 1 têt. 79 ans. 125.000 F + rente FONCIAL 266-32-35

bureaux bureaux

ACHETONS
BUREAUX 90 à 150 M2 ENV.
Paris ou proche banlieue si possible dans construction récente de bon standing.
Usines MERCIER - B.P. 42-67023, STRASBOURG CEDEX - Tél. : 39-17-30. Télex 870703 MERCIER STRDG.

BD SAINT-GERMAIN même, 500 m2 Burx pr Association ou Syndicat de Imm. grand stand. PASTEYER. 266-35-44 matin

1 à 32 BURX. Ts quartiers Locations sans pas de Porte MAILLOT. - 293-45-55

PROPRIETAIRE UN OU PLUSIEURS REFAIT NEUF. — T.

PRÈS PL. D'ITALIE
RUE DU CHEVALERET
1.000 bureaux divisibles, rez-de-chaussée et 1er étage, grand standing. RICHARD ELLIS. 225-27-80.

8e SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
Immeuble gd standing BUREAUX
Parkings - Tél. 293-62-52
SUR AVENUE 1.200 m2, PRIVILEGIE
IMMO

PARIS EST
METRO PORTE-BAGNOLET
Bureaux 120 à 1.200 m2, à louer entièrement équipés et climatisés. Restaurant. TEL. : 746-72-42.

Fonds de commerce

ST-GERMAIN-EN-LAYE
quart. 1/1.200 m2. Salon, S. à manger, 5 ch. - 963-28-02

ÉTANG-LA-VILLE
près forêt, VILLAS NEUVES ILE-DE-FRANCE, surf. hab. 7 P. 2 bains, 160 m2. Jdin 600 à 740 m2. PX TTES TAX. COMPR. Pour renseignements, s'adress. à Ag. TERRASSE, 974-05-90, ou s/pl. SAMEDI-DIMANCHE, de 13 h. 30 à 17 h. 30, Nid d'Aigle, route de Saint-Nom-la-Bretèche. par des

RUEIL HOTEL PART. Centre ville - Résidentiel Réception 60 chbres, Jard. Impecc. - 967-42-03

LE VESINET 3e R.E.R. Maison 150 m2 sur jardin clos 600 m2, living, chbres, de sol-sol total, garage, entièr. restaurée. URGENT - F.P.I. :

forêts

PRES MILLY-LA-FORET
105.000 m2 bois en plusieurs lots, 2,50 F le m2. RAYNAUD, 14, r. Lincoln, PARIS. 359-97-58.

Pour recherchons Massif forestier, de 2 à de
EUROPEENNE FOREST. S.A. 7, rue de Turbigo, PARIS (1er). Tél. 233-61-93 - 233-62-33.

A vendre 13 ha. forêt de chênes rég. Ste-MENEHOULD (Marne), autoroute A 4. Prix F. Téléphone (Oise)

INVESTISSEMENTS DE 1er RANG

— 35 ha - Loir-et-Cher. Feuillus 1.000 m3.

— 170 ha - Tarn. résineux 30 ans.

— 450 ha - Bas parisienne 24.000 m3 qualité + valeur

— 200 ha - Alsace. Domaine forestier et de chasse.

— 103 ha - Sud. + 30.000 m3.

7, rue Turbigo, 75001 Paris

manoirs

PRES COMPIEGNE
Petit Empire 7 chbres, bains, dépend. Maison gardien, 2 ha clos mureau. Prix : 700.000 F.
MORBOIS 3 bis, rue Compiègne. : (15-4) 440-89-75, ou scroit :

propriétés

REG. FONTAINEBLEAU
CONFORTABLE VILLA style chalet, environnem. boisé et calme. Grand séjour, chambres, cuis., lingerie, ti conft, DE PRINC. Prix 280.000 F. - Tél. 434-30-86

VERSAILLES R.G. petite maison XVIIIe (2 chbres) caractère. Poutres, cheminée, cont. Rare. Px 375.000 F. - 460-31-02

REG. FONTAINEBLEAU
Moulin restauré dans bel environnement résidentiel et 3 CORPS DE BATIMENT Maisons principale et d'ami Gde belle grange, tt cft. ETAT IMPECCABLE m2 avec petit ru et vieux Px 420.000 F. - 434-30-86

45 SULLY-SUR-LOIRE
Pptaire vend direct splendide propriété ; construc. 72. Vaste réception avec grande cheminée + loggia 4 ch. + 2 salles bains + 2 w.-c. + cabinet toil. Belle cuis. à instal. Terrain 2.500 m2. Prix 350.000 F. - 628-45-74

A vendre à Marseille

DS QUARTIR RÉSIDENTIEL
PROPRIÉTÉ de 4.400 m2
Bâtie, très cuis. équip., 2 pd rez-de-ch., 2 ch., 2 chaud, mmnt peu service, préfabriquée 700 m2 Nomb. dépend. + terrain de 3.700 m2 Conviendrait pour clinique, école, de retraite, etc.
ECR.

MANCHE 15 km MONT SAINT-MICHEL
Prox. brg - pêche, SEL. MAIS. parft état. 5 p. Eau. Electr. W-C, dépend. Jard. Px 88.000 F. Avec cpt. — 807-71-86.

ARPAJON près. Jolie propriété 6 pièces princ. + dépend. + Rare et polagère 2.200 m2 charmillée avec salle à intégrée, barbecue et URGENT. 700.000.

maisons de campagne

CALVADOS
A vendre libre, centre Dives-Mer Cabourg), maison bourgeoise, r.-de-ch. 3 p., mmées, c., s. de bs, w.-c., 3 gdes chbres, grenier cent., cour fermée garage, dépendances, téléphone. S'adr. Moussay, Mézidon-Canon (14). Tél. (31) 20-04-11.

Nos prions les répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de indiquer lisiblement sur l'enveloppe le de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du ou d'une

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 233-44-21
postes 364

Villa Guibert, au cœur de Passy entre Muette et Trocadéro: intimité d'un immeuble de classe. Appartements de prestige dans le cadre de verdure d'une Villa privée...
CORTAMBERT IMMOBILIER
15, rue Cortambert - 75016 Paris
Tél. 870 53

Paris Rive gauche

ALESIA, Résidence 1976, magnifique 103 m2 + 15 m2 terrasse, double exposit., Tél. parking, Mo Perey : 567-73-11.

Ve - QUARTIER LATIN
totalement rénové, propriétaire vend : 2 appartements de 2 pièces, grand confort, asc., vue place, mercredi et jeudi, de 14 heures à 17 h. 30, 23, RUE BIEVRE.

DUROC — ODE. 42-70
130 M2 SEJ., 45 M2 + 3 P. LUX. BALCON SUR COUR-JARDIN.

Proximité Odéon — ODE. 95-10
170 M2, RENOVAT. LUX., ASC. FINITIONS GRE ACHETEUR. CARACTERE.

Ville, Champ-de-Mars - Dupleix, P., m2, balcon, soleil,

SENAT
BELLE DEMEURE DU XVIIIe
2e réception en enfilade, 3 chbres, 2 bains, toil., 250 m2, Parking. — BURON : 742-02-44.

6e, MONTPARNASSE. Coo. stud. Conft, calme, 125.000

S/SEINE et NOTRE-DAME
Propr. vend ds bel imm. caract. P. et s, décor raffin. Tél. : 734-93-36, heures bureau.

Ve, RUE LILLE
Grande sur rue, 4e étage. : 90.000 F. Tél. : 278-39-23.

CHAMP-DE-MARS
2 P., 43 m2, étage élevé, asc. Rénovation raffinée F. PROMOTIC : 325-10-74.

NOUVEAU XIIIe. Plein lux. appartement, 76 m2. ENT. OGIM, Téléphone :

MAINE-MONTPARNASSE
apois 2 Pces, cuis., occupés + 1 magasin libre 65 m2. Prix 600.000 F. Visites, tous les jours, 12 à 17 heures, 1, rue Asseline.

25, QUAI VOLTAIRE
Gd appart. 5-6 Pces, sur Seine, 3e étage, ascens., 1.800.000 F ; appart. 3 P., duplex, 520.000 F. Vis. les jours, 12 à 13 h.

MAUBERT. Exceptionnel standing, vue sur séjour + chambre, tout confort caractère, parking possible. Prix 530.000 F. Téléphone : 326-47-82.

MOUFFETARD.
5-6 Pièces, 118 m2, à rénover : 720.000 F. Téléphone :
Unique studio, tt conft, F. Location + par « FAC » : 337-49-99.

125, RUE CAMBRONNE
Pierre de T., 3 P., cuis., 62 m2, 4e ét. asc., tél. mercredi 14 à 19 h.

RASPAIL - ASSAS
280 m2 récept. + 5/6 chambres, 1er étage, clair
Prof. libérale, Libre juill. 1977. Prix intéressant.
FRANK ARTHUR - 924-07-07

AFFAIRE UNIQUE
RUE MAZARINE
Splendide 2 p. ref. neuf, caractère. URGENT. 72

18e AFFAIRE
PLACE MIRABEAU
BEL HOTEL PARTICULIER
200 m2 + Jardin. Refait
MOINS DE 4.000 F le m2

BUCI - SAINT-GERMAIN
Affaire à Propriétaire vd sans agences, prix coûtant, 80 m2 rénovés, grande Jamais habité. Tél. le

M° MOTTE-PICQ. - GRENELLE
DANS IMMEUBLE RENOVE STUDIO, cuis., wc, coss. bains. Calme. Excellent F.A.Acheteur. J. et A., 5, rue ALPHONSE-DE-NEUVILLE-17e. 766-04-17, p. 255.

RUE VIEUX-COLOMBIER
Propriétaire vend l'état (sur surface de 140 m2 (14 fenêtres) à ENTIÈREMENT 30 et asc. Très bel immeuble rénové.

CONVENTION Bel imm. clair
3 PIECES Cuis. w.-c., à rénover

PANTHEON beau
STUDIO de caractère 35 m2. Téléphoner tous les jours après 18 h 30, au

BD INVALIDES
Double living, 3 chbres, 4e ét. sur rue et jardin, tt confort, à moderniser, 2 chbres de service. Imm. pierre de taille standing. 840.000 F. - 783-59-10.

ITALIE Immeuble récent, 3 P., Prix 190.000 F. - POR. 69-83.

6e TOURNON Luxueux 50 m2 de caractère
Prestations exceptionnelles ZANNETTACCI, 296-17-01 p. 218.

XVe FRONT DE SEINE Imm. neuf
STUDIO tt confort, park. 225.000 incl., jam. hab., ét. élevé. Tél. Mme TOPPO, SUP.

Avenue de la **BOURDONNAIS**
Imm. 1930, 6e étage, 240 m2 + appart. service 36 m2, box. FRANK ARTHUR -

MOUFFETARD Immeuble
Prop. vd tt cft, 125 m2, ét., 5 p., priv., 2 s. de bns équip., lux., vue, soleil. F. Visite lundi 17 - mardi 18, tél. : 336-28-

INVALIDES EXCEPTIONNEL
Gd standing 270 m2 (réception 140 m2) à rénover. 1.250.000 F. Possib. PROFESSION. 236-87-44.

PASTEUR Profession libérale
Libre suite, 3 p., stand., 85 m2, lignes téléph. Prix 240.000 F. Pr 13 ans ou location-vente. 197, rue Vaugirard (1er étage), mardi, mercredi, 12 h 30 à 16 h.

SAINT-CLOUD 105 M2
terrasse avec vue panoramique sur Paris, séjour cave, parking en location en sous- TELEPHONE. Px 630.000 F. J.M.B. 976-79-79.

RÉSIDENTIEL
Libre de suite de 3e étage av. asc. dans un très bel immeuble ancien, liv. dble, 2 ch. + ch. service., balcon, v.-d'ordures, cave, tout conft. Prix : 650.000 F. Tél. 871-36-94, de 14 h. 30 à 16 h.

77500 CHELLES
bel appartement F 3 (71 m2) + balc. + cave, parking, ascenseur, 3e étage. 15 mn gare et près commerçants et écoles.
Prix 120.000 F + 30.000 F Crédit foncier.
Ecr. nº 6.431 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens,

ST-GERMAIN-EN-LAYE
PLACE DE LA
Appt, 103 m2 avec terrasse, hôtel particul. 1er S. en restaur. F.P.I. -

BOULOGNE
près du bois et face à 3 petits immeubles de 3 étages dans au 5 P. + et
Prix de lancement : à partir de 8.000 F le m2. Fermé et non révisable.
SECIM - 225-07-80
et sur pl. témoin
Tous les jours et dimanche 14 h. 30 à 18 h. 30 et samedi 10 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. à 18 h. 30. 48, RUE ANNA-JACQUIN.

UNIQUE
A VERSAILLES
en bordure du parc du château pet. imm. traité en hôtel part. Le Jardin de l'Ermitage 1 bis, rue de l'Ermitage.
4 P., 112 m2 et 3 appts 5 P. en duplex 170 m2, rooms, bayes.
Inter Immobilier Construction, bd St-Germain, Paris-7e. 222-27-97 et s/pl. sam. 10-12 h.

RARE DANS PARC
Appart. 134 m2
2 salle bains, cab. toil., park., Prix à
F.P.I. - 976-67-06

MEUILLY-BARRES
7 P. GD STAND., 260 m2, parking - ZANNETTACCI :
296-17-01

Province

EN HAUTE-SAVOIE (74)
A CHATEL :
Studio 95.000 F avec 19.000 cpt. 2-3 Pièces. Rentabilité assurée. ERIGE : 534-66-87.

MADELIOS
PLACE DE LA MADELEINE - PARIS
MARDI 18, MERCREDI 19, JEUDI 20 JANVIER
SOLDES
PULLOVERS, CHEMISES, ROBES DE CHAMBRE ET CRAVATES POUR HOMMES ET JEUNES GENS.

GS CX
Finition exportation. Faible kilométrage. Garantie usine. Tous coloris disponibles.
Exposition permanente (8 h - 20 h) de 200 CITROEN de la 2 CV à la STA.
Assurance gratuite (48 h) à tout acheteur.
Toutes possibilités de crédit.
Demander Monsieur Lemaire.
3 bis rue Scheffer 75016 Paris 553.28.51

Mariages

— M. et Mme Robert Abitbol, M. Yoni Abitbol et Sandra, M. Daniel Abitbol, Mlle Dominique Abitbol, M. et Mme Jean-Claude Bendahan, M. et Mme Louis Bibi, ont la joie de faire part du mariage de

Mme veuve Marie Abitbol, née Perez, Mme veuve Jeanne Bibi, née Cohen, M. et Mme Maurice Cherki, M. et Mme André Cherki, M. et Mme Jean Cherki, M. et Mme Jean Jerassy, Mme veuve Rose Cherki, née Sultan, M. Jean-Pierre Cherki, Eric Cherki, ont la joie de faire part du mariage de leur petit-fils, fils, frère, neveu et cousin

Roland de Gaule LEONARD

avec

Mlle Bernard PERRIER

— M. et Mme Bernard Perrier, M. et Mme Guy Maisse et leur enfant, Mme veuve Marie Bouchet, Mme veuve Jeanne Bouchet, M. et Mme Jean-Pierre Bouchet, ont la joie de faire part du mariage de leur petit-fils, fils, frère, neveu et cousin

Roland de Gaule LEONARD

avec

Mlle Bernard PERRIER

— Mme veuve Marie Bouchet, Mme veuve Jeanne Bouchet, M. et Mme Jean-Pierre Bouchet, ont la joie de faire part du mariage de leur petit-fils, fils, frère, neveu et cousin

Roland de Gaule LEONARD

avec

Mlle Bernard PERRIER

Décès

Serge WORONOFF

Le 23 janvier
à Saint-Louis-des-Invalides
UNE MESSE A LA MÉMOIRE
ANDRÉ MALRAUX

— Mme Rose Chapiro, née Kaplan, Mme Jean Chapiro, née Kaplan, M. et Mme Jean-Claude Chapiro, M. et Mme Jean-Pierre Chapiro, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre DELONGEVITE-MORTIER

survenu à Caen le 11 janvier 1977, dans sa 72e année.

De la part de :
M. Pierre Delongevite-Mortier,
Mme Colette Mortier,
Et de toute la famille.

Les obsèques auront lieu à Caen, le jeudi 13 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Bernard Perrier, M. et Mme Guy Maisse et leur enfant, Mme veuve Marie Bouchet, Mme veuve Jeanne Bouchet, M. et Mme Jean-Pierre Bouchet, ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur fils, frère, neveu et petit-fils,

Roland de Gaule LEONARD

survenu le 11 janvier 1977, dans sa 19e année.

Les obsèques auront lieu à Caen, le jeudi 13 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre.

— Mme Jean Bernard, Mme Lorraine Bernard, propriétaire-éleveur, M. et Mme Pierre Bernard, leurs enfants, M. et Mme Philippe Jacob et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean BERNARD,
née Lorraine Meyer,

survenu accidentellement le 12 janvier 1977 dans sa 29e année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

9, boulevard Emile-Augier, 75016 Paris.

— M. et Mme Gaston Kaplan, Mme Maria Kaplan, Docteur et Mme Robert Kaplan et leurs enfants, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur fils et regretté

Me Jacques KAPLAN,
avocat à la cour,

survenu au Portugal au cours du 15 janvier 1977.

Les obsèques ont lieu à Lisbonne le 18 janvier 1977.

46, rue de Chabrol, 75010 Paris.

مكذا من الأصل

هكذا من الأصل

CARNET

Mariages

— Axelle Bory,
Ludovic Cabaud,
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité le vendredi 14 janvier 1977.
10, rue Sadi-Carnot, 92000 Asnières.
14-16, rue Félicien-David,
78210 Saint-Germain-en-Laye.

— Christine Loppin de Gemeaux
Alain Jacquemard
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité à Lille le 18 décembre 1976.
70, boulevard Port-Royal,
75005 Paris.

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Roselyne Gérard
et Silvère Picagne,
qui a eu lieu le 31 décembre

Décès

Serge WORONOFF

Mme Andrée Woronoff, son épouse,
M. et Mme Michel Woronoff et leurs enfants,
M. et Mme Denis Woronoff et leurs enfants,
M. et Mme Annick Bouquier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Serge WORONOFF,
administrateur général de la Comédie Française
survenu le 13 janvier 1977 à l'âge de soixante-quinze ans.
Les obsèques religieuses auront lieu en l'église catholique russe, 39, rue François-Gérard, 75016 Paris, le jeudi 20 janvier 1977, à 9 heures.
9, rue Joseph-Bara, 75006 Paris.
[Né en 1901, Serge Woronoff milita longtemps aux côtés de Marc Sangnier. Il adhéra dès 1918 au parti de la Jeune République, que celui-ci avait fondé en 1912 et qui se réclamait du personnalisme.
Après avoir participé à la Résistance, Serge Woronoff fut un de ceux qui reconstituèrent la Jeune République au lendemain de la guerre. Il en fut le secrétaire général. Il adhéra en 1960 au P.S.U., après avoir participé un temps à l'entreprise de M. Claude Bourdet et de la Nouvelle Gauche. Il ne suivit pas, en 1974, les membres du P.S.U. qui, comme M. Michel Rocard, rejoignirent le parti socialiste.]

— M. et Mme Robert Altmann,
M. Paul Altmann et famille,
M. Daniel Altmann,
Mlle Dominique Altmann,
M. et Mme Jean-Claude Benarrosh,
M. et Mme Louis Lisa,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Isaac ALTMANN,
survenu à Paris le 16 janvier 1977.
Les obsèques auront lieu mercredi 19 janvier, à 10 h. 45, au cimetière Montparnasse (entrée principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme René Chopin, son épouse,
M. Jean-Pierre Chopin, son fils,
Eric Chopin, son petit-fils,
M. et Mme Maurice Chopin,
M. et Mme Jean Chopin,
M. et Mme André Chopin,
M. et Mme Jean Jeunet,
Mme Gaston Villard, ses frères, beau-frère et belles-sœurs, ses neveux et nièces,
Mlle Solange Rousseau,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René CHOPIN,
officier de la Légion d'honneur,
préfet honoraire,
président d'honneur de Sceteauroute,
vice-président
de la Fédération nationale des sinistrés du Nord et de l'est de la France,
survenu le 11 janvier 1977 à Dijon.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église Saint-Michel le vendredi 14 janvier 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue du Docteur 21000 Dijon.

[Né en Chopin, licencié en droit, diplômé d'études supérieures, fait toute la première partie de sa carrière dans la « préfectorale ». Il est successivement préfet délégué à Marseille en 1942, préfet des Deux-Sèvres en 1943, de la Charente-Maritime en 1948, puis de l'Eure, de la Saône-et-Loire, du Puy-de-Dôme, avant de devenir, en 1961, préfet coordinateur de la région Auvergne et d'être mis en congé spécial en 1963, puis admis à la retraite en 1967. Il était président de la Société d'économie mixte des autoroutes du nord de la France depuis 1963 et président-directeur général de la Société pour la réalisation de l'autoroute (Sceteauroute) depuis 1971.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Pierre
DELONGRAYE-MONTIER,
née Andrée Poutrieux.
survenu à Caen le 11 janvier 1977.
De la part de :
M. Pierre Delongraye-Montier,
Mme Colette Bioult et ses enfants,
et de toute la famille.
Les obsèques ont eu lieu à Caen dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
La Croix, Hérouval, 14000 Caen.

— Mme Edouard Ferrère,
M. et Mme Guy Ferrère et leurs enfants,
Mme veuve Maria Soukehal,
Mme veuve Jeanne Roux, ses enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès du
colonel du génie
Edouard FERRÈRE,
ingénieur des mines,
ingénieur de l'École supérieure d'électricité,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
survenu dans sa quatre-vingt-unième année à Clermont.
Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Joseph de Nice le 14 janvier 1977 dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
5, avenue Malaussena,
06100 Nice.

— M. Jean Heymann,
M. et Mme Pierre Heymann et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Jeulin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean HEYMANN,
née Lucienne Meyer,
survenu subitement le 12 janvier 1977 dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.
8, boulevard Emile-Augier,
75016 Paris.

— M. et Mme Gaston Kotzki,
Mme Maria Kotzki,
Docteur et Mme Robert Kotzki et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur cher et regretté
Me Jacques KOTZKI,
avocat à la cour,
survenu au Portugal en mer du 15 janvier 1977.
Les obsèques ont lieu à Lisbonne le 18 janvier 1977.
40, rue Cortambert, 75016 Paris.

— Paris, Meaux, Thouars, Alger.
Mlle R. Lacheref, ses frères, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la tristesse d'annoncer le décès de
M. Mokhtar LACHEREF,
survenu subitement le 31 décembre 1976. Les obsèques ont eu lieu à Paris le 7 janvier 1977 dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
213, avenue de Choisy, 75013 Paris.

— M. et Mme Bertrand Nègre et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Chayon et leurs enfants,
M. Emile Marie d'Aubigné et ses enfants,
Mlle Idelette Marie d'Aubigné,
M. Guy Marie d'Aubigné et ses enfants,
Le Professeur et Mme Marie d'Aubigné et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Raoul NÈGRE,
née Isaline Marie d'Aubigné,
leur mère, grand-mère, sœur, tante, survenu le 12 janvier 1977.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église réformée de Pau.
20, avenue Niel, 75017 Paris.
Anse-de-Roboul,
29224 Lagona-Daoulas.

— Le docteur Nouvel, président de la Fédération des amputés de guerre de France, a la douleur de part le décès subit de son épouse,
Mme Etienne NOUVEAU,
née Emma Rabinovitch.
Les obsèques auront eu lieu lundi 17 janvier 1977 dans la plus stricte intimité.
43, rue de Chaillot, 75116 Paris.

— Mme Marie Otchakovsky,
Mme Tatiana Otchakovsky,
Docteur Herbière, Mme et leur fille,
M. et Mme B. Koch et leurs enfants,
M. et Mme J. Herbière et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. David OTCHAKOVSKY,
leur époux, père, grand-père, beau-frère et oncle, survenu le 16 janvier.
Les obsèques auront lieu le mercredi 19 janvier.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 9 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
121, rue de Courcelles, 75017 Paris.

— M. et Mme Alain Plénel et leurs enfants,
Mme Xavier Moquet et ses enfants,
Mlle Marie-Thérèse Plénel,
font part du décès de
M. Hippolyte PLÉNEL,
survenu le 17 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques auront lieu le jeudi 20 janvier à Rennes, à 14 heures, en l'église Saint-Germain.

— M. et Mme Claude Timsit,
M. et Mme Gérard Timsit et leur fils,
M. et Mme Michel Lainé et leurs enfants,
Les familles Safar, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Renée TIMSIT,
née Safar,
survenu le 13 janvier 1977 dans sa soixante-quatorzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière parisien de Bagneux.
Cet avis tient lieu de faire-part.
54, rue du Docteur-Thoré, Sceaux

— On nous prie d'annoncer la mort du
docteur honoraire
Joseph Cyr YOYOTTE,
survenue le 11 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-dixième année.
Selon les volontés du défunt, une cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité le 17 janvier en l'église de Fontenay-aux-Roses et l'inhumation dans le caveau de famille.

— La famille Zonza,
M. et Mme Hubert Lefrançais et leurs enfants,
Mme Irène Zonza,
Le docteur Pierre Zonza, ses frères et sœurs, ses neveux et nièces et tous les membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Joseph
née Marie-Françoise Helluy,
survenu le 7 janvier 1977 dans sa soixante-dixième année.
Les obsèques ont eu lieu le 10 janvier en l'église de Chaillé-les-Marais (Vendée).
85450 Chaillé-les-Marais.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— Mme Bachouchi et ses enfants, impasse A.-Thomas, Alger, très touchés par les nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de leur très cher et regretté époux et père
Chabane BACHOUCHI,
remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

— Me Julien,
M. Jean-Louis Daniel et famille,
très touchés des messages de sympathie qui leur ont été adressés à la suite du décès de
M. Alfred JULES-JULIEN,
expriment leurs remerciements à leurs correspondants et leur gratitude pour la présence dont ils ont été si entourés.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire du décès de
Pierre ARBEIT,
une pensée est demandée à ceux qui restent fidèles à son souvenir, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention le jeudi 20 janvier, à 18 h. 45, en la chapelle de *Sainte-Marie de Neuilly*, 24, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly.

Messes anniversaires

— Vous êtes prié d'assister à la messe qui sera célébrée en la chapelle de l'École militaire, 13, place Joffre, à Paris (7e), le jeudi 20 janvier 1977, à 18 h. 30, à la mémoire de
M. Jean-Paul BALEWSKI,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr,
docteur en droit,
député des Yvelines,
président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France,
président de la Commission nationale des secteurs sauvegardés,
officier des Arts et des Lettres et officier de la Légion d'honneur dans la cité de la reconnaissance des travailleurs intellectuels,
décédé le 3 décembre 1976.

Visites et conférences

MERCREDI 19 JANVIER

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, — 15 h., 19, quai Malaquais, Mme Chapuis : « La mansarde bleue de George Sand ». — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Garnier-Ahlberg : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 23, rue Jean-Goujon, Mme Pajot : « La drame du bazar de la Charité et sa chapelle ». — 15 h., façade, portail central, Mme Vermeersch : « Notre-Dame et son chœur ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Huiot : « Le château de Maisons-Lafitte ». — 15 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux : « Paris sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI ». — 14 h. 15, entrée principale du château, avenue de Paris : « Le château de Vincennes ». — 15 h., 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Cinquantenaire de l'Exposition de 1925 ». — 15 h., 12, rue de Poitiers : « Visite de l'hôtel de Pourpry » (Mme Ferrand) — 15 h., 16, rue Cadet : « Les loges du Grand-Orient de France et le Musée de la franc-maçonnerie » (Mme Hager). — 15 h., 23, rue de Sévigné : « La Seine vue par les peintres ». — 14 h. 30, 40, rue Boissonnade : « L'art du bouquet » (Paris et son histoire). — 15 h. 15, entrée principale : « Salons de l'Hôtel de Ville » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES. — 15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Claude Thibaut : « Le Louvre : le XVIIe siècle flamand ». — 14 h. 30, Musée des découvertes, 147, rue de Rivoli : « L'empire de Charles-Quint ». — 15 h. et 20 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation source d'énergie et d'intelligence ». — 18 h., salle des Centraux, 11, rue Jean-Goujon, M. Max-Olivier Lacamp : « Trente ans d'aventures et de curiosité » (Société française de graphologie) — 18 h., Sorbonne, salle Liard, M. Alfred Kastler : « Surarmement et désarmement face à la science et à la morale ». — 18 h. 30, 86, boulevard Saint-Germain : « La médecine aujourd'hui et demain. Relations soignants-soignés. Les hôpitaux ». (Club Temps nouveaux) — 18 h., cinéma du Club des ingénieurs des mines et ponts, 19 h. 30 : « Croisière au fil de l'eau sur le Nil dans l'Egypte des pharaons » ; 21 h. : « Groenland » (Découverte du monde) — 20 h. 30, grande salle de la Domus Medica, 80, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de caractérologie : rythmes de votre esprit ». — 20 h. 30, Musée de l'homme, M. André Leroi-Gourhan : « Technique et économie d'une communauté magdalénienne ». — 21 h., Maison de la radio, auditorium 105, MM. Nahum Goldmann et Jean Daniel : « De la Diaspora à Israël » — 20 h. 45, Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, Mme Jacqueline de Romilly : « Cinq siècles d'hellénisme en France » (Association Guillaume Budé).

Souvenez-vous de la
le SCHWEPPES Bitter Lemon
avant de l'ouvrir.

A L'HOTEL DROUOT
A DROUOT RIVE GAUCHE
Gare d'Orsay - 7, quai Anatole-France

Mercredi

VENTES

S. 3. — Obj. vitr. Céram. Imp. Ménag. arg. Meub. prince. XIXe.
S. 10. — Extrême-Orient.

SOLDES
VESTES, COSTUMES, PANTALONS
CHEMISES, ACCESSOIRES
DU 19 AU 29 JANVIER

2, rue de castiglione — paris 75001 (260.38.08)

ARNYS SOLDE

Solde :
Costumes 3 pièces, flanelle, pure laine, chéviot, tweed, rayures tennis, à partir de 790 F
Vestes, blazers, pure laine, à partir de 270 F
Manteaux pure laine, loden, à partir de 500 F
Pantalons pure laine, flanelle, tweed, velours... à partir de 190 F
Chemises laine, voile, polyester coton... à partir de 55 F
Pull-over shetland, lambswool... à partir de 95 F
Promotion :
Costume à partir de 720 F
Veste à partir de 550 F
Chemises à partir de 75 F
ARNYS
14 rue de Sèvres
75007 Paris. Tél. 548.76.99

TROIS DERNIERS JOURS
fouks soldes
MAISON DE COUTURE EN GROS
AU 1er étage
89, RUE RÉAUMUR PARIS 2e
TÉL. : 233 21 70
AUTOMNE-HIVER
MÉTRO SENTIER

Pour soulager votre vie quotidienne et votre foie, buvez... Vichy Saint-Yorre

EAU MINÉRALE NATURELLE GAZEUSE
RÉGULARISE L'ACTIVITÉ HÉPATO-BILIAIRE
VISA n° PP.J.6 H 178 F&C

MADELIOS
PLACE DE LA MADELEINE - PARIS
MARDI 18, MERCREDI 19, JEUDI 20 JANVIER
SOLDES
PULLOVERS, CHEMISES, ROBES DE CHAMBRE
ET CRAVATES
POUR HOMMES ET JEUNES GENS.

GS CX
Finition exportation.
Faible kilométrage.
Garantie usine.
Tous coloris disponibles.
Exposition permanente (8 h - 20 h) de 200 CITROËN de la 2 CV à la SM.
Assurance gratuite (48 h) à tout acheteur.
Toutes possibilités de crédit.
Lemaire.

3 bis rue Scheffer 75016 Paris 553.28.51

LATREILLE
LE SPÉCIALISTE DU TRÈS BEAU VÊTEMENT
SOLDES ANNUELS
IRRÉPROCHABLES
PRIX EXCEPTIONNELS
62, R. St-ANDRÉ-DES-ARTS - 6e
PARKING ATTENANT AUX MAGASINS

SOLDES
jusqu'à 50 %
Soie unie ou imprimée à la main
coton
prêt-à-porter
foulards
artisanat
... et un choix extraordinaire de coupons
SONA
LA MAISON DE L'INDE
400 rue Saint-Honoré - 260.36.13
Du lundi au samedi de 9 h 30 à 18 h 30

Les annonces classées du Monde sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h au 233-44-21 poste 392 et 364

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Libres opinions

L'aménagement du vignoble méridional

Chances et handicaps

par JEAN-FRANÇOIS BRETON (*)

Le Languedoc-Roussillon peut parfaitement vivre ; il dispose [illegible] handicaps qu'il doit [illegible] ne sont ni plus nombreux ni plus ardus que [illegible] régions françaises.

Le premier mal dont il doit [illegible] pour origine la fragilité économique [illegible] liée à la monoculture d'un vignoble pendant [illegible] longtemps dépendant, en fait, de la viticulture de l'Afrique du Nord.

Depuis l'[illegible] importations algériennes ce vignoble [illegible] une évolution, en fait, [illegible] rapide, [illegible] ce qu'il s'agit d'une production dont le cycle est supérieur à vingt-cinq ans et de l'ampleur [illegible] que [illegible] une [illegible] qui, en [illegible] pendant [illegible] [illegible] improductive.

[illegible] la lire, mal compensé par une réglementation européenne qui, [illegible] *malfaçons*, n'est pas adaptée aux [illegible] variations monétaires, [illegible] venu perturber gravement la [illegible] vers un vin de qualité.

.*.

Ayant à la SOPEXA la possibilité d'apprécier, tant sur le [illegible] d'importation, [illegible] d'exportation, les progrès qualitatifs et [illegible], sans difficulté, [illegible] que les progrès accomplis depuis dix ans par le Languedoc-Roussillon sont [illegible] plus importants, alors que [illegible] régions viticoles françaises, à plus grande réputation mondiale, ont [illegible] stagné, [illegible] régressé. De leur côté, les consommateurs français, ainsi que ceux de Belgique, sont [illegible] trois fois, apprécier [illegible] nombreux vins de pays de qualité très satisfaisante.

Au reste, il se maintient une importante production méridionale de vins [illegible] de consommation courante, destinés à être consommés comme vins de marque.

Dans ce secteur, [illegible] à la situation antérieure, [illegible] des importations algériennes, qui [illegible] ne plus de problèmes à l'économie de la région. Il est, en réalité, composé de deux types de producteurs très différents, les uns utilisant au mieux la réglementation française ou européenne et ne [illegible] que leur habituel personnel à court terme ; les autres, véritables viticulteurs, fournissent [illegible] vins de pays ou de Belgique bien corrects, mais qui ne sont pas compétitifs — non plus en qualité mais en prix — avec les « vins » précédents (blancs).

La première catégorie est constituée d'un [illegible] peu [illegible] de producteurs, mais qui la [illegible] à subit toujours d'une [illegible] négligeable [illegible] ces cours ou un [illegible]. Ils ne [illegible] dans les zones de plaine, mais ce sont eux aussi qui [illegible] que [illegible] ces terres, [illegible] en catégories A ou B, sont incapables de produire des vins de qualité [illegible]. Les vins de pays des bords du [illegible] du Lion, comme d'[illegible] de la région du [illegible], montrent que dans les plaines les plus [illegible], il est parfaitement possible de produire des vins ayant un [illegible] certain, grâce à un encépagement spécifique et des pratiques œnologiques rigoureuses.

La solution semble être : d'une part, de faire en sorte que la qualité paie en [illegible] une politique de paiement à la qualité au niveau de la réception des vendanges en caves coopératives et en réalisant une efficace promotion des produits de qualité ; d'autre part, en [illegible] les productions en basse [illegible] [illegible] de rapport à rendement [illegible] élevé.

Le Languedoc-Roussillon [illegible] [illegible] dans [illegible] commerciale très insuffisante. Un essai de présentation des vins de la région, réalisé le 18 novembre au Salon international de l'alimentation, a montré que trop [illegible] ou [illegible] des vingt négociants ou coopératives [illegible] d'exportation [illegible] service commercial [illegible] ou suffisamment étoffé pour répondre à une demande des marchés [illegible].

.*.

Il [illegible] qu'existent une dizaine de groupes économiques [illegible], unions de coopératives, unions de négociants ou SICA [illegible] les unes et les autres, et liés à [illegible] équipés de services commerciaux de grande [illegible] de commercialiser les vins de la région.

A contrario, il est [illegible] d'affirmer qu'une [illegible] du Languedoc-Roussillon, par rapport à d'autres régions, soit [illegible] ne pas disposer de structures trop [illegible] et d'un dant, [illegible] que quelques [illegible] pour tirer parti de cette « chance ».

Il se pose cependant un problème de quantité de vin produit par rapport au [illegible]. Ce problème, complexe, doit être abordé dans ses divers aspects :

— Notre présence [illegible] sur les marchés extérieurs en matière de vins de table [illegible] [illegible] pourrait être considérablement renforcée grâce à une politique d'implantation de vins de marque sur certains marchés européens, sans parler de l'exportation de vins V.D.Q.S. et de nos vins de pays qui a déjà un bon départ et qui pourrait être développée.

— La consommation, en France, des vins de table, parfaitement compatible avec les exigences du maintien de la santé des Français, doit être soutenue par une action [illegible] d'amélioration de la qualité des vins offerts pour le rétablissement de l'image de vin sain du consommateur, trop souvent [illegible] par des boissons artificielles.

— La limitation de la production et la pénalisation des vins alliant trop [illegible] qualité et trop rendement, sont indispensable.

— La [illegible] de certains terres [illegible] à l'irrigation, doit [illegible] possible, non d'une manière [illegible], mais en organisant la vente des produits. Il est [illegible], en effet, de voir les responsables [illegible] de SOPEXA à l'étranger et les chargés de mission du C.F.C.E. déplorer l'absence de certains vignerons français à l'étranger, faute [illegible] moins, des asperges..., faute [illegible] d'une production, [illegible] d'une [illegible] des structures de commercialisation.

J'ai accepté, en avril dernier, de présider le conseil de direction de l'[illegible] des vins de table, [illegible] mais d'administrer l'Office, [illegible] de donner [illegible] aux ministres de l'agriculture et des finances, [illegible] que, fort de ma [illegible] de l'Hérault, représente le futur du marché du vin, le Languedoc-Roussillon [illegible] des [illegible] du Languedoc-Roussillon [illegible] [illegible] handicaps peuvent être vaincus.

(*) Directeur général de SOPEXA, président du conseil de direction de l'Office [illegible] de table.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU C.N.P.F.

« Les jours les plus durs sont peut-être derrière nous », déclare M. Ceyrac

L'assemblée générale annuelle du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) s'est tenue mardi matin 18 janvier à Paris (« le Monde » du 18 janvier). Les cinq cent trente-cinq délégués patronaux convoqués à cette occasion ont pris connaissance de trois rapports. Le premier, œuvre de M. Jacques Ferry, président de la commission de politique économique générale, est consacré aux rapports entre l'industrie et l'Etat et préconise « une nouvelle politique pour l'industrie ». Les deux autres, rédigés par MM. Michel Caplain, P.-D.G. de la Compagnie financière de Suez et président de la commission financière, et Yvon Chotard, président de la commission sociale, traitent respectivement du « financement des entreprises » et de la « réforme de la Sécurité sociale », deux sujets qui sont au centre des préoccupations du monde patronal.

Dans son discours, M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., a déclaré : « L'emploi est une de nos préoccupations majeures. Nous proposons donc des mesures immédiates et des réformes à plus long terme. Nous réunirons avant trois mois un colloque national sur l'emploi des jeunes, où seront invités tous ceux qui peuvent apporter des solutions efficaces. » Selon M. Ceyrac, la protection de l'emploi exige que les entreprises restent compétitives. « Cela nécessite la mise en œuvre d'une politique en quatre points : alléger les entreprises des charges qu'elles ne devraient pas supporter ; permettre aux entreprises de mieux financer leurs équipements ; réduire le déficit du commerce extérieur en développant nos exportations et, sans aucun doute, le protectionnisme, en freinant les importations sauvages ; aider les secteurs qui ont trop souffert de la crise. Les jours les plus durs sont peut-être derrière nous », a conclu M. Ceyrac.

M. Chotard : revenir à la notion d'assurance sociale

« *Le système français de sécurité sociale est à l'image de la grenouille de La Fontaine qui voulut pour devenir aussi grande que le bœuf* », a déclaré en introduction M. Yvon Chotard pour dénoncer la progression très rapide des dépenses sociales qui, à ce rythme, pourraient un jour représenter la totalité ou une trop grande partie de la production. « *Le résultat est une irresponsable machine incontrôlée irresponsable et sacrée.* » Le vice-président du C.N.P.F. a proposé pour une « *réforme* [illegible] de [illegible] », la « [illegible] prioritaire » [illegible] de « maîtriser les dépenses, sans pour autant intervenir sur la hausse ou le niveau des prestations ».

Le représentant du patronat pose au départ quatre principes :

● « *Cantonner l'accroissement des ressources à la progression du revenu national* » sans exclure, dans certains cas, une augmentation plus rapide qui doit cependant être « *transitoire* » ;

● « *Indiquer clairement* » les priorités et les choix qui doivent décider les pouvoirs publics en matière de politique sociale ;

● « *Ne pas confondre protection sociale et politique des revenus* » et « *revenir à la notion d'assurance* » dans la mesure où l'on constate une « *augmentation générale du niveau de vie depuis 1945* » ;

● Rééquilibrer la répartition des charges afin de rendre les entreprises plus compétitives.

« *A la lumière de ces orientations générales* », le C.N.P.F. présente des « *propositions précises de réforme* ».

● *Accidents du travail* : le C.N.P.F. propose que les accidents de trajet qui ne relèvent pas des responsabilités de l'entreprise ne soient plus supportés par les employeurs mais par « une assurance personnelle ou volontaire » différente.

● *Prestations familiales* : pour le patronat, il faut tirer les conséquences de l politique familiale qui a été étendue à tous les Français et ne tient plus compte de l'activité professionnelle des bénéficiaires. En conséquence, le « système des prestations » devrait être financé sur les budgets [illegible] et [illegible] progressivement remplacé par [illegible] subvention de l'Etat ».

● *Prestations sanitaires* : les ressources complémentaires « *doivent être sauvegardés et ne pas être confondus dans le régime général* ; *l'âge de la retraite à soixante ans* [illegible] *des travailleurs aura pour conséquence majeure* [illegible] *dangereusement* [illegible] *actifs (...) et poserait de ce fait de redoutables problèmes financiers* ». Quant aux allocations minimales [illegible] [illegible] devraient être prises en charge par l'Etat et non plus par le régime général.

● *Autres mesures* : « *Maîtriser le coût de l'intervention médicale* [illegible] *sans pour autant compromettre la politique de la médecine et de la famille* », indique en [illegible] le C.N.P.F. Parmi les propositions [illegible] : pour les assurés, le patronat propose le « [illegible] du tiers payant [illegible] *que d'une véritable dimension de l'irresponsabilité actuelle* » [illegible] la suppression [illegible] par la Sécurité sociale de « certains *médicaments mineurs, d'autres, majeurs, pouvant* [illegible] *remboursés* ». Pour les médecins, « si certains persistent dans le refus du système conventionnel, la dernière solution pourrait [illegible] dans le recours à un tarif de remboursement des *honoraires fixé par les pouvoirs publics* ».

Pour les hôpitaux, principal facteur d'accroissement des dépenses, le C.N.P.F. demande : « *la suppression de la tutelle devenue abusive et scléro sante de l'administration* », « *l'adoption d'un budget global et limitatif par hôpital et services* », une *direction unique dans chaque hôpital et y associant les chefs de service* », la discussion entre les caisses et l'hôpital des frais supplémentaires par les assurés et « *une concurrence mieux organisée entre les secteurs privé et public* ».

Outre la prise en charge par l'Etat des allocations familiales et des allocations minimales, le C.N.P.F. demande aussi que les pouvoirs publics couvrent les frais d'équipement et d'enseignement hospitalier et financent certaines [illegible] (handicapés adultes, assurance volontaire, [illegible] de famille), mais rappelle son hostilité à tout « *déplafonnement* » des cotisations, [illegible] ne pas pénaliser les [illegible].

Enfin, le C.N.P.F. rappelle son attachement à la gestion paritaire des caisses en demandant que « *soient l'emprise de l'administration* [illegible] qui exerce une « *tutelle parisienne* ».

M. Caplain : réanimer le marché financier et bonifier les emprunts

« Ce sont les entreprises qui *ont supporté seul l'impact du choc pétrolier. Les chiffres le prouvent* », a dit M. [illegible] Caplain dans son rapport sur le financement des entreprises. Réfutant la théorie selon laquelle les investissements auraient été excessifs dans le passé, finissant d'inflation ou source de chômage, il a souligné au contraire l'insuffisance de nos investissements et la [illegible] de nos équipements.

Au-delà des dispositions à longue échéance qui permettraient d'améliorer la situation, M. Caplain a proposé des mesures précises qui pourraient avoir un effet favorable en commençant par « *alléger temporairement les charges financières des entreprises qui réalisent un effort particulier d'investissement, c'est-à-dire par exemple celles qui investissent des sommes supérieures au montant des amortissements autorisés ; ces entreprises pourraient constituer des provisions pour investissement, qui seraient dans certaines limites exemptées de l'impôt sur les sociétés ou taxées à un taux réduit, à condition d'être utilisées dans des délais assez brefs* ».

Pour [illegible] le marché financier, le rapporteur du C.N.P.F. suggère de porter l'avoir fiscal à 100 %, comme vient de le faire le gouvernement allemand, et d'inciter le nouveau français des [illegible] d'épargne intermédiaires entre l'action et l'obligation qui existent sur les marchés anglo-saxons, et qui leur donnent une grande souplesse de fonctionnement.

« *Les actions privilégiées pourraient représenter (...) ce produit hybride — à mi-chemin* [illegible] l'obligation — qui permettrait de débloquer le marché. Leurs caractéristiques devraient être les suivantes : [illegible] viendraient, en cas de liquidation, juste [illegible] les actions ordinaires, bénéficiant, d'une part, d'un dividende privilégié, qui pourrait être versé dès que la situation bénéficiaire de la société le permettrait, et, d'autre part, d'un [illegible] contrats — sur les super-bénéfices ou sur les réserves : elles seraient dépourvues de droit de vote ; elles seraient convertibles en actions ordinaires au gré du porteur et remboursables au gré de l'émetteur ; elles leur régime fiscal devrait identique à celui des emprunts, pour ce qui est de l'avantage privilégié, et à celui des actions, pour ce qui est du superdividende. »

Enfin, « *la seule mesure efficace pour inciter les entreprises à investir, et le marché doit rester ouvert un certain temps en raison des taux actuels*, affirme le rapporteur du groupe Suez, à propos des capitaux empruntés, est de mettre à la disposition des investisseurs des prêts à long terme à taux modérés, et, pour être efficace, l'[illegible] ne doit pas être symbolique, elle doit être sensible. Puisque l'objectif est de ramener la hausse des prix à 6,5 %, il n'est pas illogique d'offrir à l'industrie des prêts à 6,5 %, et, par exemple, à dix ans, à condition que l'argent soit employé en 1977 à des investissements productifs. »

De vieilles revendications

Décidément, il n'y a pas de solutions originales ou [illegible] *au déséquilibre croissant des régimes sociaux.* En proposant « une réforme de la Sécurité sociale », le patronat en 1976 ne fait que reprendre des idées et suggestions que le C.N.P.F. avait avancées en 1965 dans un volumineux rapport où que l'Association des grandes entreprises françaises (AGREF) avait relancées en 1971. Des mêmes revendications, dont certaines sont justifiées, mais d'autres hasardeuses et parfois même irréalistes.

Le patronat réclame à juste titre une meilleure répartition des charges qui en France pèsent beaucoup sur l'entreprise, alors que l'Etat participe beaucoup moins au financement de la Sécurité sociale que les autres pays européens. Le remplacement progressif des cotisations familiales par l'impôt est une formule très logique qui est déjà appliquée dans d'autres pays du Marché commun, mais le patronat oublie de signaler que cette [illegible] des impôts correspond à des [illegible] plus élevés que dans notre [illegible].

Les employeurs préconisent aussi avec raison une maîtrise des dépenses hospitalières et leurs suggestions de réforme en ce domaine rejoignent les préoccupations du gouvernement et d'une grande partie de l'opinion publique.

En revanche, *l'affirmation que les prestations sociales ne doivent pas progresser plus rapidement que la production nationale est une belle mais curieuse déclaration qui revient tout de même à priver les citoyens auxquels elle s'adresse d'une partie du revenu national auquel ils ont droit. Les dépenses sociales des Français, et les dépenses sociales au rythme même de la production. Bien d'autres postes budgétaires [illegible] celui des loisirs, où la voiture s'accroissent plus vite que le P.N.B. et à condition, bien entendu, de faire des choix, entre dépenses de prestige et dépenses sociales, il n'est pas anormal que la Sécurité sociale prenne sa part croissante dans la richesse nationale.*

En réclamant de surcroît la création d'un système d'assurance, le C.N.P.F. défend [illegible] une conception libérale où [illegible] il semble de dire que cette formule aboutirait rapidement pour les citoyens les plus favorisés et les [illegible] de pointe à la multiplication des régimes complémentaires et en conséquence à l'accroissement des inégalités.

Quelle volontariste ! Quoi qu'il en soit, cet objectif n'est pas le seul. La raison de difficultés techniques d'application [illegible] peut-être [illegible] d'opinion ou [illegible] politique, le document officiel de M. Chotard ne reprend pas le projet délicat du financement partiel des prestations sur la valeur ajoutée.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Lentilles de contact miniflexibles.
Encore plus petites.
Plus légères. Plus douces.

A la gamme de ses lentilles de contact spéciales pour yeux sensibles, YSOPTIC vient d'ajouter les miniflexibles : flexibles en raison de leur extrême minceur, ces mini-lentilles ont un contact très doux très agréables à porter et totalement invisibles pour votre entourage. Si vous êtes encore réticent ou si vous avez dû renoncer à porter d'autres modèles de lentilles, venez les essayer. Gratuitement. Il y a de grandes chances pour qu'elles vous [illegible].

Informations à nous
YSOPTIC
80, Bd Malesherbes - 17e PARIS
Tél. : 522.15.52
Documentation et liste des correspondants français et étrangers sur demande.

Gottschalk
YSOPTIC

Prenez la bonne clé. Six fois par semaine.

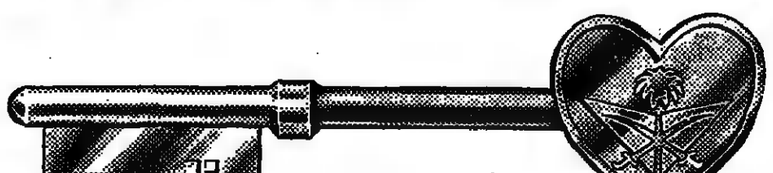

1. Lundi : Paris Riyad Dhahran (via Rome)
2. Lundi : Paris Dhahran Riyad Djedda
3. Mercredi : Paris Djedda Riyad
4. Vendredi : Paris Djedda Riyad (via Genève).
5. Vendredi : Paris Djedda Riyad Dhahran
6. Samedi : Paris Djedda Riyad

Consulter votre agence de voyages.

saudia
SAUDI ARABIAN AIRLINES
55 avenue George V 75008 Paris - Tél. 720.68.20

Nous ouvrons les portes du Moyen-Orient.

458

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIETE FONCIÈRE ET FINANCIÈRE
AGACHE-WILLOT

[illegible]

LES SICAV DE LA BANQUE ROTHSCHILD
AU 31 DECEMBRE 1976

	L'OFFICE RENDEMENT		L'OFFICE TOKYO	
	F	%	F	%
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

هكذا من الأصل

C.N.P.F.

...nous », déclare M. Ceyrac

...ceux qui peuvent apporter des ... efficaces. » Selon M. Ceyrac, la ... tion de l'emploi exige que les ... restent compétitives. « Cela nécessite ... mise en œuvre d'une politique en ... points : alléger les entreprises de ... ges qu'elles ne devraient pas supporter, ... permettre aux entreprises de ... financer leurs équipements ; rétablir ... déficit du commerce extérieur en ... loppant nos exportations et, sans ... de protectionnisme, en freinant ... importations sauvages ; aider les ... sains qui ont trop souffert de la ... Les jours les plus durs sont ... derrière nous ». a conclu M. Ceyrac.

...réanimer le marché financier

...bilisier les emprunts

...Après que l'impact du ... chiffres le ... Michel Ca... sont ... Réunie ... laquelle les ... ont été ex... sent, fauteurs ... du chômage, ... faire l'inflation ... investissements et ... finances.

Lignes de force... ...permettraient... ...Mm. M. Ca... ...mesures pro... ...un effet ... ...quant ... ...dans les char... ...entreprises qui ... ...particulier ... ...est-il dire ... ...financières ... ...ment ... ...ment ... ...ment

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le débat sur les nationalisations

La nationalisation de groupes bancaires ou industriels est devenue un sujet mythique en France : la droite n'y voit que « collectivisme », alors qu'elle prend elle-même des mesures d'effet voisin ; la gauche se crispe si l'on conteste le principe ou l'étendue de telles opérations. Pourtant, des questions essentielles demeurent sans réponse claire : nationaliser pour quoi faire ? quel statut donner aux firmes devenues publiques ? comment faut-il les gérer ? peut-on combler l'espoir qu'une grande partie de l'opinion populaire met en elles ? (« Le Monde » du 18 janvier.) Ces premières questions qu'a posées Jean-Denis Bredin, vice-président des radicaux de gauche, ne sont pas les seules à formuler le sujet. (« Le Monde » du 18 janvier.)

Que peut attendre la gauche de la réalisation brutale, ou progressive, des nationalisations prévues au programme commun ? D'abord, et c'est fort important, une grande satisfaction psychologique donnée à la classe ouvrière, constamment tenue à l'écart du pouvoir, et pour qui les nationalisations incarnent une espérance à la fois vague et précise, celle d'une grande victoire sur le patronat. N'en doutons pas : si même la gauche se trouve contrainte, par la crise économique, par la fragilité de sa majorité, et par vertu de prudence, d'étaler dans le temps son programme des nationalisations, elle devra, du moins, en réaliser quelques-unes « *dès son installation* », comme dit le programme commun, en don de joyeux avènement. Venue au pouvoir, la gauche nationalisera d'abord pour avoir nationalisé. Par fidélité à ses engagements ; pour démontrer qu'elle est bien la gauche.

Pour d'autres raisons aussi, qui fondent, dans le programme commun, le projet de nationalisations. On les a entrevues : pour faire échapper le secteur bancaire et financier, et les principaux groupes industriels, à l'influence du « *grand capital* », ou à ce qu'il en reste ; et s'il est vrai que les grandes entreprises sont conduites par une technostructure qui n'est pas « *capitaliste* », pour obliger cette technostructure, au service des intérêts généraux, aux contraintes d'une planification démocratique, au respect des lois. Pour assurer une meilleure adaptation des entreprises à leur finalité économique et sociale, définie, dans ses grandes perspectives, par le Plan, et dans ses objectifs à court terme, par la politique économique et sociale du gouvernement. Pour jouer un rôle moteur dans les relations sociales, par l'amélioration des conditions de vie, des conditions de travail, et la définition de nouvelles relations au sein de l'entreprise. Aussi, et pourquoi pas, pour assurer une meilleure gestion à des groupes d'intérêt national, où les fautes, les maladresses de la gestion capitaliste causent des dommages que supporte la collectivité tout entière.

Des avantages qui se cumulent

Les dirigeants des entreprises menacées de nationalisation opposent volontiers l'excellence de la gestion capitaliste à l'impuissance et à la bureaucratie qui caractériseraient l'appareil gestionnaire des entreprises nationalisées. Or il y aurait, sur la gestion des grands groupes bancaires et industriels français, beaucoup à dire : quand ils ont atteint un certain degré de gigantisme, ils souffrent eux aussi des infirmités inhérentes aux organisations administratives. Les grandes banques privées ont englouti d'immenses capitaux dans des entreprises condamnées : dans les luttes acharnées que se livrent les entreprises et, à travers elles, les hommes pour le contrôle de telle ou telle banque, de telle ou telle société, les grands groupes ont été souvent conduits à des comportements absurdes ; sans compter la médiocrité de dirigeants maintenus en place pour des raisons où le mérite n'a rien à faire, les privilèges abusifs tolérés ou créés si besoin est, l'organisation systématique des trafics d'influence, et le parfait mépris des hommes qui caractérise les changements de contrôle ou de structure... ce n'est pas vrai que les entreprises menacées de nationalisation donnent nécessairement l'exemple d'une bonne gestion ; ce n'est pas vrai non plus qu'elles remplissent dans la société la fonction capitaliste qui serait de prendre des risques à long terme, que les entreprises publiques ne prendraient pas. Et l'on peut soutenir, sans paradoxe, que la nationalisation des grands groupes pourrait déboucher dans de nombreux cas sur une meilleure gestion.

Plutôt au « coup par coup »

Enfin, on pourrait trouver à une politique de nationalisation d'autres avantages que passe sous silence le programme commun. On peut nationaliser non pour conforter ou organiser des monopoles, mais au contraire pour restaurer la concurrence, en organisant l'éclatement d'un groupe nationalisé. On peut nationaliser pour « moraliser » l'économie lorsqu'une entreprise vit du financement public. On peut nationaliser pour éviter le passage d'un groupe essentiel sous contrôle étranger. On peut nationaliser pour contrôler une entreprise à stratégie internationale et faire éventuel contrepoids à des multinationales étrangères. On peut nationaliser pour favoriser l'innovation dans certains secteurs productifs.

Aucune de ces raisons n'est déterminante. Elles peuvent se renforcer mutuellement. Elles incitent à la nationalisation « coup par coup » plutôt qu'à de vastes programmes de nationalisation. Mais il doit être clair qu'aucune nationalisation ne réalise nécessairement son objectif. La gauche pourrait réaliser tout le programme commun sans en tirer le moindre avantage, pas même l'avantage psychologique, vite dissipé, si les nationalisations devenaient synonymes de chaos économique et d'anarchie dans l'entreprise. Et l'on pourrait, bien sûr, prophétiser que les groupes nationalisés resteront entre les mains d'une technostructure de mentalité capitaliste, que celle-ci continuera de les gérer dans la seule perspective du marché, l'œil fixé sur le meilleur profit et les moyens de l'expansion, que les nouvelles entreprises se moqueront du Plan, se joueront de la réglementation beaucoup mieux que ne peuvent le faire des entreprises privées et défieront l'Etat avec d'autant plus de force qu'elles le connaîtront mieux, et se sentiront davantage capables, par le jeu des complicités politiques, ou des simples rapports de force, de contrarier ou de détourner son action.

C'est le Crédit lyonnais nationalisé qui a témoigné, à l'égard de la réglementation du crédit, la pire désinvolture : et aucune banque privée n'aurait pu prendre les risques — et supporter les charges — qu'une banque nationale consent allégrement. Ainsi pourrait-on se retrouver au bout du chemin, ayant bouleversé et fragilisé l'économie française, traumatisé tous les entrepreneurs, et contraint la collectivité à supporter des charges lourdes, sans avoir recueilli aucun des avantages d'une politique de nationalisation.

Les risques

Au regard des avantages que la gauche peut attendre des nationalisations, si elle reste au pouvoir, et si elle en a la volonté, il faut regarder en face les risques qu'elles comportent. La droite en brandit un : le coût de l'indemnisation. Il est loin d'être le pire. La transformation des actions en obligations, de quelque manière que soit fixée la valeur d'échange, n'est pas onéreuse pour la collectivité nationale. Ce qui devient onéreux, c'est le service des intérêts : pour ce qu'il est en soit, et pour les pertes fiscales qu'il suscite, puisque le service de l'intérêt obligataire est assuré avant impôt — tandis que le dividende des actions ne l'est qu'après impôt. Et ce qui serait très lourd, ce serait une indexation des obligations, dont il a été parlé, de-ci de-là, par les leaders de la gauche en mal de générosité ; outre que la nationalisation deviendrait alors pour les actionnaires une très bonne affaire, il semble exclu, dans les perspectives économiques actuelles, que l'on puisse faire, sur le dos des futures entreprises publiques, des promesses aussi ruineuses.

Les vrais risques sont ailleurs, et plus graves. Il y a d'abord les secousses qu'impose au système économique tout entier la réalisation d'un vaste programme de nationalisations. Le ralentissement ou la paralysie des investissements, la prostration de l'esprit d'entreprise, l'inquiétude, le découragement des entrepreneurs ne sont pas des maux négligeables ; on en voit déjà les signes précurseurs ; que les uns, paralysés par la peur, ou l'incertitude des lendemains, choisissent de ne plus gérer qu'à court terme, à la petite semaine, sans investissement, sans programme, sans embauche ; que les autres, séduits par la sécurité de l'entreprise nationalisée, la recherche, par tous les moyens, y compris en créant, ou laissant créer, des situations socialement dramatiques ; dans tous les cas d'importantes nationalisations réalisées d'un seul coup ne peuvent être, dans une économie malade, qu'une chirurgie de hauts risques, dont on ne peut mesurer les effets, mais dont on sait qu'ils seront graves et de longue durée.

Autre péril : les illusions, et les déceptions de tout projet de nationalisation. Il est fatal que le personnel des entreprises nationalisées en attendra des avantages sociaux exceptionnels. C'est notamment sur ce terrain que se jouera le conflit probable autour de l'une des grandes promesses du programme commun : l'interdiction du licenciement sans reclassement préalable. Dans un temps de fragilité de l'emploi, les salariés auront le légitime espoir d'obtenir un statut garantissant la sécurité de l'emploi et la croissance du pouvoir d'achat, et pourquoi pas, un statut unique de toutes les entreprises publiques proches du statut de la fonction publique, ou meilleur. L'Etat ne pourra, ni ne voudra l'accepter. Et la gauche va à la rencontre de frustrations et de déceptions inévitables. On attend tout de l'entreprise d'Etat : il est douteux qu'elle puisse donner grand-chose. Des promesses non tenues, ou seulement des illusions déçues, il faudra payer le prix.

Les responsabilités de l'Etat

Autre inconvénient des nationalisations : à charger l'Etat de responsabilités élargies, on renforce sa fragilité. Le programme commun peut bien dire que les entreprises nationalisées bénéficieront de la plus large autonomie : chacun sait qu'un grand conflit social dans une entreprise nationalisée devient l'affaire de l'Etat. C'est vers lui qu'on se tourne, et c'est lui qui tranche. La relative commodité de l'Etat, dans la plupart des conflits sociaux actuels, c'est son rôle de tiers, ou d'arbitre. Dans une économie largement nationalisée, l'Etat sera partenaire virtuel dans la plupart des conflits sociaux. Plus puissant : mais aussi plus menacé. Le grand mal de notre société, c'est l'accroissement incessant du rôle de l'Etat, et sa paralysie progressive. Quelle que soit l'autonomie des entreprises nationalisées, l'Etat va recevoir des responsabilités économiques et sociales multipliées. Et il y a beaucoup à parier qu'il se retrouvera finalement plus fort et plus infirme, écrasant de son poids immense toutes nos activités, et paralysé par sa propre lourdeur, à la merci du plus infime accident.

On peut bien sûr relever d'autres menaces : le risque de gigantisme des entreprises publiques, notamment provoqué par le regroupement éventuel des banques nationalisées ; le risque de bureaucratie : si les banques, les compagnies d'assurance nationalisées, si la régie Renault n'y ont pas succombé, c'est qu'elles ont été maintenues dans des secteurs de concurrence, contraintes d'adapter leurs structures et leur vie ; elles sont demeurées d'organisation et, le plus souvent, de mentalité capitalistes ; mais là où l'entreprise nationalisée est en position de monopole, ou de forte domination, le risque bureaucratique est patent, et la nationalisation de l'entier secteur bancaire et financier aura grand-peine à y échapper ; le risque de voir les sociétés étrangères — non nationalisées par définition — trouver en France une activité accrue ; ainsi les banques étrangères, dont le rôle en France est actuellement marginal, pourraient trouver un rôle financier décisif, même si elles ont la prudence de ne pas se grossir en crédits manipulés ; le risque enfin de menaces réelles pour la liberté : tel celui que ferait peser sur l'individu ou sur l'entreprise le recours nécessaire à un organisme de crédit seul compétent, disposant du pouvoir de vie ou de mort, l'utilisant de manière arbitraire ou, pire, selon un projet politique.

Ces risques, et quelques autres, doivent être pesés par la gauche. Elle doit prévoir de les empêcher, ou de les limiter. Elle doit être consciente aussi de ce que les nationalisations ne permettent guère d'aller et retour : les rares exemples de dénationalisation en attestent les immenses difficultés ; il y a les meilleures chances pour que toute nationalisation faite soit définitivement acquise, quel que soit le prix payé par l'économie française. De tous les moyens de contrôle de l'économie, c'est le plus rigide, le plus traumatisant, celui qu'il faut donc manipuler avec le plus de précautions. Et si, s'approchant du pouvoir, la gauche constate, pesant les avantages et les inconvénients de son projet, qu'elle doit limiter son programme de nationalisations renoncer, par exemple, à la nationalisation de secteurs tout entiers de l'économie, ou encore les échelonner dans le temps pour adapter l'outil à la situation, il faut qu'elle ait assez de rigueur et de sérieux pour le dire : les Français sont capables de comprendre que 1978 n'est pas 1972.

Prochain article :

LES CHOIX A FAIRE

II. — La juste balance

par JEAN-DENIS BREDIN

un numéro spécial des

dossiers et documents

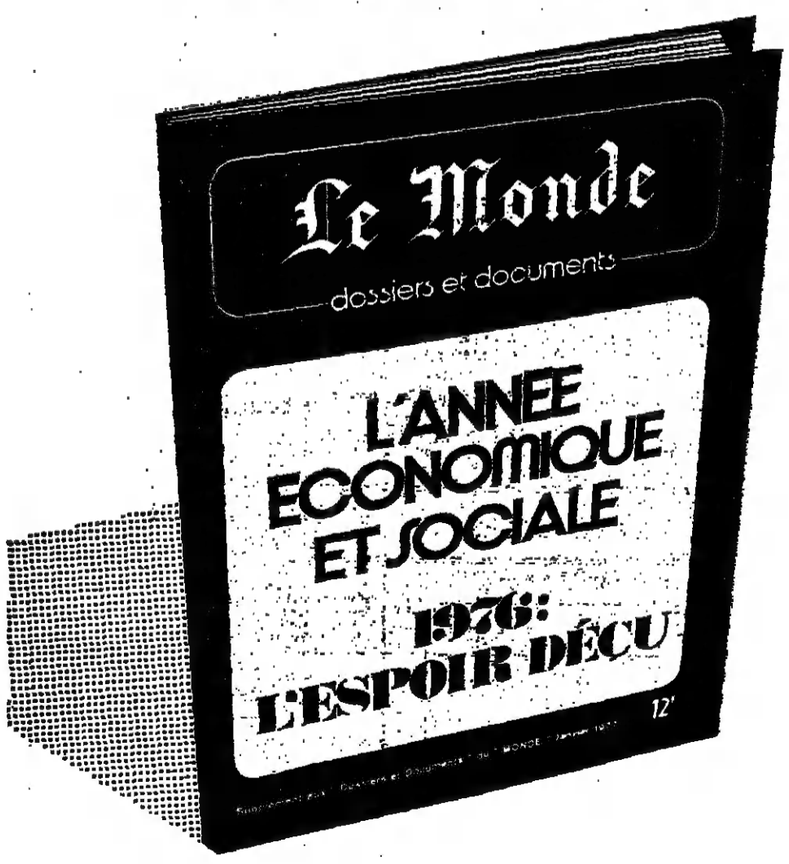

Au sommaire

Bilan économique et social
— Reprise stoppée de la production.
— Levée en masse contre l'inflation : résultats limités.
— Commerce et paiements : les forts et les faibles.
— La crise monétaire s'aggrave.

Bilan financier et boursier
— Ceux qui reculent et ceux qui progressent.
— Les malheurs des marchés français.
— Les bourses étrangères.

Les mutations structurelles.
— Les grandes tendances : Est et Ouest, croissance molle, démographie, spéculation, Europe en crise, pollution, environnement...
— Revenus et fiscalité : inégalités en France et ailleurs, salaires et fortunes, plus-values.
— Problèmes sociaux : chômage, accidents du travail, sécurité sociale, logement...
— Affaires : concentrations industrielles, électronique, chimie, pétrole, commerce des armes, banques, assurances, distribution.
— Agriculture : famine, sécheresse, évolution foncière, échanges agro-alimentaires.

Où en sont les principaux pays ?
— 88 monographies à jour.
— Des comparaisons par continent.

Une chronologie des événements

Un index par thème et par pays

Réalisé par 60 journalistes / 168 pages / 100 illustrations / 12 F
En vente chez tous les marchands de journaux.

le journal mensuel de documentation politique
après-demain
(non vendu dans les kiosques)
Offre un dossier complet sur :
LE POUVOIR FINANCIER
Envoyez 8 francs (timbres ou chèque) à APRES-DEMAIN 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 30 F pour l'abonnement annuel (60 % d'économie) qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

Pour louer une voiture en Israël, réservez chez
europcar
645.21.25

entagram
325.61.80 + communication conseil
TRAITE L'INFORMATION DANS L'ENTREPRISE
MET EN PLACE LES MOYENS ET LES METHODES DE COMMUNICATION.
95 Bd St-MICHEL - 75005 PARIS

(Publicité)
• La Société BERNARD JULHIET PSYCOM a fêté ses dix ans d'existence le 31 décembre 1976.
• BERNARD JULHIET PSYCOM est une Société du groupe BERNARD JULHIET : Président Bruno JULHIET.
• Forte progression de PSYCOM dans le domaine du recrutement de cadres, mais avec un accent particulier sur les cadres à un niveau élevé de la fonction commerciale et marketing.
• Depuis le 1er janvier PSYCOM est dirigée par Jean MASSON, 37 ans, auparavant Directeur du Marketing de Volvo qui a fixé comme axes de développement :
— Renforcer encore la qualité des prestations, plus particulièrement au niveau de l'intégration dans l'entreprise des responsables recrutés.
— Développer le recrutement de cadres à des niveaux élevés.
— Assister Direction Générale et Direction des Relations Humaines en proposant des STAGES et des INTERVENTIONS ayant pour but l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des relations dans l'entreprise avec ses partenaires intérieurs et extérieurs.
Il sera assisté dans ce domaine particulier par Jean-Jacques BENNASAR, spécialiste de l'analyse transactionnelle.

(Publicité)
Avis d'Appel de Candidatures
ouvert aux
ENTREPRISES FRANÇAISES
OBJET :
Marché de clientèle :
Transit et acheminement par voie mixte, terrestre et aérien de bout en bout - aller et retour - des bagages aériens non accompagnés du personnel de la Coopération.
Etats concernés :
Bénin - Burundi - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte-d'Ivoire - Gabon - Guinée Bissau - Haïti - Haute-Volta Libéria - Madagascar - Mali - Maurice - Mauritanie Niger - Centrafrique - Rwanda - Saint-Thomas et Principe - Sénégal - Seychelles - Tchad - Zaïre (liste non limitative).
Délais d'exécution :
1977 - 1981 par reconduction annuelle.
Financement :
Ministère de la Coopération.
Justification à produire par les candidats :
Attestation de la nationalité française.
Références justifiant la qualité de « Transitaire-bagagiste ».
Réception des Candidatures :
Ministère de la Coopération - Service de l'Administration Générale - Département de la Comptabilité et des Marchés du FAC - Pièce 240 - 1er Etage - 27, rue Oudinot 75007 PARIS (tél. : 577-02-77, poste 445).
Forme :
Double enveloppe cachetée.
Date limite de réception :
31 Janvier 1977.

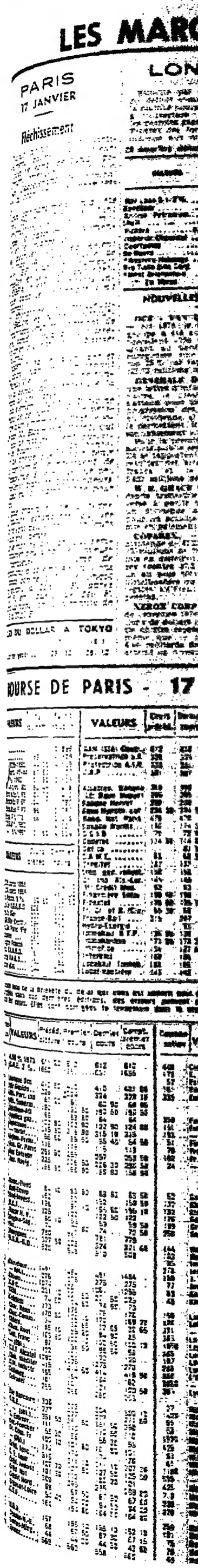

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 JANVIER

Fléchissement

A l'issue d'une séance particulièrement calme, les valeurs françaises se sont, ce lundi, généralement orientées à la baisse, celle-ci s'accélérant légèrement après la cotation des premiers cours.

Aucun compartiment n'a été épargné, les plus touchés étant la construction électrique, la métallurgie, le bâtiment, l'alimentation et les magasins.

Les pétroles ont également baissé, mais la forte hausse de Pétroles BP (sur les rumeurs habituelles, et toujours incontrôlées, d'OPA) n'est pas passée inaperçue, tant les échanges ont été fournis.

Les laboratoires pharmaceutiques (Bellon et Nobel, surtout) ont poursuivi leur mouvement de hausse, tandis qu'aux établissements de crédit, hausses et baisses ont alterné.

A noter : saisie d'un projet d'opération financière concernant le « Monde Vie », la Chambre syndicale a décidé de suspendre la cotation de ces titres.

Deux éléments sont à l'origine du recul de ce lundi : 1) la perspective d'un emprunt d'Etat, évoquée par M. Raymond Barre, qui n'est pas de nature à enthousiasmer les boursiers ; 2) la conférence de presse que devait tenir lundi après-midi le président de la République. Elle a quelque peu bloqué les initiatives. Les vendeurs ont donc eu le champ libre pour opérer.

Le plus grand calme a régné aux valeurs étrangères où les cours se sont peu écartés de leurs niveaux précédents.

Sur le marché de l'or, qui semble regagner peu à peu les faveurs des opérateurs (le volume de transactions a atteint 4,6 millions de francs contre 1,63), le lingot s'est inscrit à 21 640 F, après 21 700 F, en hausse de 140 F. Quant au napoléon, il a monté de 0,10 F à 27,10 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/1	18/1
1 dollar (en yens) ..	291 85	291 60

LONDRES

Stimulé par la forte contraction du déficit commercial en décembre, le marché poursuit son avance mardi à l'ouverture. Les industrielles et les pétroles gagnent jusqu'à 6 points. Progrès des fonds d'Etat. Tendance indécise aux mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 132 65 contre 131 575

VALEURS	CLOTURE 17/1	COURS 18/1
War Loan 3 1/2 %	28 ..	27 7/8
Beecham	388 ..	392 ..
British Petroleum.....	814 ..	820 ..
Shell	478 ..	484 1/2
Vickers	166 ..	162 ..
Imperial Chemical	357 ..	368 1/2
Courtaulds	93 ..	101 ..
De Beers	205 ..	208 1/2
*Western Holdings	13 3/4	14 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	178 ..	179 ..
*West Drieforntein	17 1/4	17 1/4

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

OCÉ - VAN DER GRINTEN N. V. — En 1976, le chiffre d'affaires du groupe a été supérieur de 13 % au précédent (750 millions de florins). Quant au bénéfice net, il devrait enregistrer une progression d'environ 25 % par rapport à celui de 1975 (25,73 millions de florins).

GÉNÉRALE DES EAUX. — Dans une lettre d'informations aux actionnaires, le président de la société s'attend pour 1976 à « une nouvelle progression des résultats ». Quant au dividende, si les pouvoirs publics le permettent, il augmenterait « raisonnablement ».

Pour la première fois, en outre, la société publie ses comptes consolidés. Ils se rapportent à l'exercice 1975. Le résultat net atteint 146 millions de francs et le chiffre d'affaires 5 823 millions de francs.

W. R. GRACE AND CO. — Un dividende trimestriel de 425 cents sera versé à partir du 10 mars 1977 et un dividende annuel de 8 dollars pour les actions « A » et « B » sera mis en paiement à la même date.

COPAREX. — Un acompte sur dividende de 41,25 millions de pesetas (3 millions de francs environ) a été mis en distribution et versé à Coparex (contre 37,5 millions de pesetas un an plus tôt). Les bénéfices non distribuables du fait des restrictions légales s'élèvent à 120 millions de pesetas.

XEROX CORP. — Le bénéfice net de l'exercice 1976 a atteint 356,9 millions de dollars contre 244,3 millions. Ce chiffre représente un record, de même que le chiffre d'affaires, à 4,40 milliards de dollars en 1976, a atteint un niveau sans précédent.

NEW-YORK

Nouveau fléchissement

Les cours ont encore fléchi lundi à Wall Street, où, à l'issue d'une séance modérément active (21,06 millions d'actions échangées contre 24,48 millions), l'indice Dow Jones s'est établi à 967,25, en baisse de 4,91 points.

Depuis le début de l'année, la chute atteint désormais plus de 37 points.

De toute évidence, le relèvement à 6,25 % du taux de base (« prime rate ») de la Morgan Guaranty Trust et de la First National Bank of Chicago — les deux seuls établissements qui résistaient encore à la tendance haussière — n'était pas de nature à enthousiasmer les boursiers américains.

Néanmoins, peu avant la clôture, ces derniers ont enregistré la forte progression (1,4 %) des revenus personnels des Américains en décembre dernier, ce qui a provoqué ici et là quelques achats sélectifs.

Le nombre de baisses l'a finalement emporté de peu sur les hausses par 790 contre 653.

Indices Dow Jones : transports, 232,81 (— 0,63) ; services publics, 108,45 (+ 0,23).

VALEURS	COURS 14/1	COURS 17/1
Alcoa	55 7/8	56 5/8
A.T.T.	62 3/4	62 3/4
Boeing	41 3/4	41 1/4
Chase Manhattan Bank ...	31 1/4	31 1/4
Du Pont de Nemours	128 1/4	127 1/2
Eastman Kodak.....	83 1/8	83 1/2
Exxon	52 1/2	53 1/8
Ford	59 3/4	59 3/8
General Electric.....	54 ..	54 1/4
General Foods.....	38 5/8	38 5/8
General Motors.....	76 1/4	76 3/4
Goodyear	22 1/8	22 1/8
I.B.M.	276 1/4	272 3/4
I.T.T.	33 3/4	33 5/8
Kennecott	29 3/8	30 1/2
Mobil Oil	62 1/4	62 5/8
Pfizer	27 5/8	27 7/8
Schlumberger	90 3/4	89 3/4
Texaco	27 7/8	28 ..
U.A.L. Inc.	26 ..	25 5/8
Union Carbide	58 1/2	58 5/8
U.S. Steel	47 1/4	47 ..
Westinghouse	17 7/8	17 7/8
Xerox	56 3/8	56 7/8

Taux du marché monétaire
Effets privés ..... 18 .. %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	14 janv.	17 janv.
Valeurs françaises ..	101,3	100,7
Valeurs étrangères ..	99,8	99,5

C^o DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)
Indice général 65 64,8

BOURSE DE PARIS - 17 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	.. ..	8 898		
5 %	68 ..	4 309		
5 % 1920-1960.	144 50	4 609		
3 % amort. 43-54	87 60	1 207		
4 1/4 % 1963..	101 50	2 328		
4 1/2-4 3/4% 63	90 45	1 415		
Emp. N. Eq. 5% 65	104 30	1 432		
Emp.N.Eq. 8% 66	104 10	1 792		
Emp.N.Eq. 6% 67	96 ..	3 797		
Emp. 7 % 1973	105 ..	8 038		
E.D.F. 6 1/2 1950	.. ..	4 227		
— 3 % 1960	101 80	4 804		

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	.... ..	474 10
E.D.F. parts 1955	.... ..	467 50
Cr. France 3 %..	130 50	130 50
Abeille I.A.R.D.	528 ..	535 ..
Abeille (Vie)	220 ..	220 ..
A.G.F. (Cté Centr.)	385 ..	386 ..
Ass. Gr. Paris Vie	1182 ..	1195 ..
Concorde	255 ..	262 ..
Européenne France .	317 ..	305 ..
Fonc. T.I.A.R.D..	81 ..	83 ..
France I.A.R.D...	133 ..	135 ..
France (La)	344 ..	344 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.)	612 ..	610 ..
Préservatrice S.A.	336 ..	335 ..
Protectrice A.I.R.	230 ..	231 ..
U.A.P.	551 ..	551 ..
Absecon. Banque	380 ..	380 ..
(Lt) Bque Dupont	265 ..	265 ..
Banque Hervet	230 ..	230 ..
Bque Hypoth. Eur	234 30	734 50
Bque Nat. Paris.	470 ..	470 ..
Banque Worms ..	180 ..	174 50
C.E.I.D.	70 ..	70 50
Cedetel	114 30	114 50
Cofica	.. ..	81 50
C.A.M.E.	63 ..	60 50
Crédital	107 ..	107 ..
Créd. gen. indust.	152 ..	156 ..
Cr. Ind. Ats.-Lor.	145 ..	145 ..
(M) Crédit Mod. ..	63 ..	63 ..
Financière Sofal	199 50	198 ..
Finextel	125 50	125 50
Fr. Cr. et B. (Cie)	55 30	55 ..
France-Bail	215 ..	207 ..
Hydro-Energie ..	.. ..	33 ..
Immobail B.T.P...	135 90	136 ..
Immobanque	173 20	173 20
Immorfica	134 ..	132 50
Interbail	160 ..	165 ..
Locabail Immob.	152 ..	156 ..
Locafinancière ..	143 ..	143 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lyon-Alemand	98 ..	96 10
Paris-Réescompt ..	257 ..	257 ..
Marseil. Crédit.	310 ..	320 ..
Séquanaise Banq.	195 ..	195 ..
SLIMINCO	173 20	175 ..
Ste Cent. Banque	72 ..	71 50
Sté Générale	280 ..	286 ..
SOFICOMI	166 20	178 ..
Sovakali	.. ..	200 ..
UCIP-Bail	120 ..	119 80
Unibail	186 ..	186 ..
Un. Ind. Crédit ..	117 ..	117 ..
Cie F. Stein Rg.	196 ..	192 10
Fonc. Ch&l.-d'Eau	817 ..	820 ..
(M) S.O.F.I.P. ..	.. ..	500 ..
Fonc. Lyonnaise ..	680 ..	681 ..
Immeub. Marseille	335 ..	313 ..
Louvre	192 ..	183 ..
Midi	.. ..	595 ..
Route Touraine..	670 ..	690 ..
SINVIM	157 30	157 30
Voitures à Paris..	256 ..	255 ..
Cegifi	117 10	117 10
Foncias	196 ..	196 50
Gr. Fin. Constr...	119 ..	119 50
Immundo	124 80	129 ..
Immoinvest	86 ..	86 10
Cie Lyon Immo....	93 50	93 40

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
UFIMEG	80 65	81 10
U.G.I.M.O.	112 20	112 50
Union Habit.	152 10	153 ..
Un. Imm. France..	129 30	128 30
Actor Investiss...	90 ..	86 50
Gestion Sélect....	164 ..	170 ..
Solragi	194 70	194 20
Abeille (Cie ind.).	184 ..	184 ..
Applic. Hydraul..	678 ..	680 ..
Artois	95 ..	93 60
Centen. Blanzy...	201 ..	200 ..
(Ny) Centrest....	115 ..	115 ..
(ny) Champez....	126 ..	126 ..
Charg. Ebon. (p.).	2700 ..	2700 ..
(L.) Dév. R. Nord.	145 ..	145 ..
Electro-Plasma...	284 ..	283 ..
Fin. Bretagne....	45 20	45 ..
Gaz et Eaux.....	460 ..	455 ..
La Mure	.. ..	33 60
Lenoir et Cie....	118 ..	122 70
(Ny) Lordex.....	118 30	118 70
Cie Marocaine....	27 50	27 ..
O.V.A.I.M.	.. ..	45 ..
OPB Paribas.....	92 40	93 ..
Paris-Orléans....	76 20	76 60

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Aciers Investiss...	90 ..	86 50
Gestion Sélect....	164 ..	170 ..
Solragi	194 70	194 20
Comptoirs	95 ..	95 ..
S.M.A.C.	128 ..	128 ..
Gaumont	486 ..	488 ..
Pathé-Cinéma....	75 ..	75 40
Pathé-Marconi....	125 50	126 ..
Tour Eiffel	85 ..	85 ..
Air-Industrie....	73 50	73 70
Applic. Mécan....	55 30	53 70
Arbel	115 ..	115 ..
Ateliers G.S.P...	29 30	29 30
Av. Dass.-Breguet	346 ..	345 ..
Bernard-Moteurs..	31 50	31 70
B.S.I.	228 ..	228 30
C.M.P.	285 ..	282 ..
Cie Dietrich.....	433 ..	430 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Carnaud S.A.....	51 ..	51 10
Ceriiac	26 60	26 50
Davum	190 ..	182 40
Escaut-Meuse....	281 50	291 20
Fonderie-prés....	.. ..	39 40
Quenguon (F. de).	61 ..	60 ..
Sirem	33 ..	32 50
Sonelle-Manb....	52 ..	52 ..
Tréfimétaux.....	53 ..	54 ..
Vieuy-Baurgel....	.. ..	47 ..
Bourcy	.. ..	71 ..
Cie Financ. Paris	.. ..	42 ..
Cie Transatl. (Ex Fives-Lille)	.. ..	42 ..
Cie Vinicole de Champagne	.. ..	42 ..
Clerc	.. ..	43 ..
Europ. Accumul....	.. ..	42 ..
Fin. Paris PB	150 ..	150 ..
Fin. Un. Eur.	52 80	52 ..
Fraissinet	71 ..	71 ..
Fr. Pétroles.....	110 20	108 50
— (Certific.)	26 50	26 10
Galeries Laf.	57 40	57 95
Gle d'entr.	143 ..	142 ..
Gle Fonderie.	147 ..	148 ..
Générale Occ	167 50	166 ..
Gr. Tr. Mar.	199 ..	197 ..
Guyenne-Gas	297 ..	289 ..
Hachette	159 80	155 ..
Hutch. Maps.	105 ..	105 ..
Imetal	96 ..	95 90
Inst. Mérieux	376 ..	375 ..
J. Borel Int.	211 ..	208 ..
Jeumont Ind.	87 ..	85 ..
Kali Ste Th..	71 ..	73 ..
Kléber-Col....	45 90	45 ..
Lab. Bellon..	216 ..	227 ..
Lafarge	191 50	191 ..
— (obtig.)....	269 10	268 10
La Hénin.....	307 ..	306 ..
Legrand	1715 ..	1703 ..
Locabail	176 ..	176 ..
Locafrance.....	127 ..	127 ..
Locindus.....	293 60	293 50
L'Oréal.....	919 ..	910 ..
— obt. conv.	3050 ..	3060 ..
Lyonn. Eaux..	379 ..	372 ..
Mach. Bull..	28 20	28 50
Mais. Phénix	1448 ..	1443 ..
Mar. Wendel....	64 95	64 ..
Mar. Ch. Rén.	53 25	53 30
Mat. Téléph.	1520 ..	1500 ..
Matra	441 80	443 80
M.E.C.I.	66 80	66 50
Mét. Norm....	74 40	73 50
Michelin B...	1285 ..	1275 ..
— oblig.	555 ..	557 ..
Midi-Min.....	426 20	424 ..
Min. Leroy-S.	723 ..	691 ..
Minifinanc.....	209 ..	211 50
Moulinex.....	353 ..	355 10
Nat. Investr..	356 ..	351 ..
Navigat. Mixt	102 70	101 20
Nobel-Bozel....	80 ..	81 ..
Nouvel. Gal....	54 50	52 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Radiotech....	490 50	490 20
Raffin. (Fge)....	88 90	84 70
Rafi. St-L....	82 ..	83 ..
Radiante.....	684 ..	683 ..
Rallye-Pont....	78 60	78 80
Rouse.-Gouef....	147 ..	147 80
Rue Impérial	485 ..	486 ..
Sadé	141 ..	140 ..
Sagem.....	515 ..	514 ..
Saint-Gobain....	115 90	114 10
S.A.T.....	474 ..	475 ..
Saulnes.....	91 90	94 ..
Saunier-Duv.	84 70	82 10
Schneider.....	138 ..	139 80
S.C.O.A.....	74 90	74 ..
Sefimeg.....	102 ..	103 50
Segid	230 ..	227 ..
Sign. E. El....	270 ..	270 ..
S.T.L.I.C.....	280 40	285 ..
Simca	113 20	113 40
S.I.M.E.R.M....	83 ..	84 ..
Sk. Rossignol	1888 ..	1871 ..
Sogarap.....	78 10	78 20
Sommer-All....	447 ..	446 ..
Sous.....	217 50	217 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Utilm-Caby....	134 50	134 ..
Opti-Paribas....	88 80	85 50
Paris-France....	105 ..	104 80
Pechelbronn....	74 ..	75 ..
P.U.K.	79 ..	78 50
— (obl.)....	114 ..	114 30
Pennarroya....	43 50	44 20
Penhoet.....	191 80	196 ..
Perrod-Ric....	381 ..	384 ..
Perrier.....	86 20	87 ..
Petroles B.P.	85 80	89 ..
Peugeot-Citr....	261 50	256 60
— (obl.)....	322 ..	320 80
Pierre Auby....	61 20	61 10
P.L.M.	70 ..	70 90
Poclain.....	.. ..	.. ..
Pollet et Ch....	160 ..	158 50
Pompey.....	79 ..	78 ..
P.M. Lainiel....	98 75	98 50
Présalpi.....	43 10	43 ..
Presses-Cité....	187 50	186 50
Prétabail Si....	318 80	317 ..
Pricel.....	137 40	135 ..
Primagaz.....	159 50	154 10
Printemps.....	47 70	46 20
Radar S.A....	410 ..	402 ..
— (obl.)....	482 ..	483 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Amer.-Tel....	310 10	312 10
Amerada.....	82 ..	81 ..
Anglo.....	42 ..	42 10
Astor Mines	140 ..	136 ..
B. Ottoman....	251 90	249 ..
BASF (Akt)....	328 ..	328 ..
Bayer	286 ..	284 ..
Bethlehem.....	37 30	37 ..
Charter.....	14 15	14 ..
Chase Manh....	154 10	154 ..
Cie Pét. Imp....	105 40	105 ..
Cons. Nat. Gas....	419 50	413 ..
Davis. Bank....	589 ..	594 ..
Dome M.Cra	210 ..	210 ..
Du Pont Nem	649 ..	644 ..
East Kodak	417 ..	417 50
East Rand....	15 50	15 10
Ericsson.....	104 50	100 50
Exxon Corp....	284 ..	284 ..
Ford Motor....	301 70	302 60

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Gen. Electric....	269 ..	270 ..
Gen. Motors	371 ..	372 50
Goldfields.....	12 75	12 70
Harmony.....	15 ..	15 10
Howmet Alti	282 ..	283 20
Imp. Chem.	30 35	29 80
Inco Limited	165 20	163 50
I.B.M.....	1340 ..	1356 ..
I.T.T.....	167 10	167 ..
Mobil. Corp.	315 ..	307 10
Nestlé	6950 ..	6890 ..
Norsk Hydro....	248 ..	247 ..
Olivetti.....	5 35	5 30
Petrofina.....	695 ..	690 ..
Philips.....	54 90	53 90
Rand Mines	25 10	25 ..
Royal Dutch....	258 10	256 40
Rio Tinto Zinc	15 20	15 15
St-Helena.....	69 70	65 60
Schlumberg....	456 ..	0456 70
Shell Tr (£)....	40 ..	40 10
Siemens A.G....	597 ..	595 ..
Sony	43 ..	43 ..
Tanganyika.....	13 50	13 20
Unilever.....	245 ..	242 20
Union Corp....	12 85	12 ..
U. Min. 1/10	137 70	135 50
West Driet.....	118 60	108 60
West Deep....	48 95	48 80
West Hold....	52 80	52 50
Zambia Cop....	1 21	1 18

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Actions Selec....	158 52	143 60
Associfonci.....	183 25	165 85
Agrima	160 41	181 73
A.L.T.O.....	150 88	144 84
America-Valor....	295 34	282 42
Assurances Plac..	121 66	116 84
Bourse-Investiss..	135 41	129 27
B.T.P. Valeurs....	131 92	127 48
C.I.P.....	273 57	261 17
Convertibles.....	117 88	112 34
Convertimuno.....	124 10	118 47
Dreyfus Invest....	185 57	158 86
Elysées-Valeurs..	187 24	159 66
Epargne-Croiss....	345 88	331 11
Epargne-Inter....	273 36	260 96
Epargne-Mobil....	162 15	154 80
Epargne-Oblig....	138 65	132 27
Epargne Revenus ..	276 58	264 04
Epargne-Unie....	285 18	272 25
Epargne Valeur....	179 22	171 09
Foncier Investiss.	288 63	276 48
Fortune 1	129 68	106 66
France-Croissanc..	149 97	143 06
France-Epargne....	144 11	137 58
France-Garantie ..	218 88	212 64
Francs-Investi....	136 13	128 96
Lafittte-Rend....	110 44	105 43
Lafittte-Tokyo....	178 27	170 19
Nouv. France-Obl	277 52	265 23
France Placement	161 88	154 88
Gestion Rendem. ..	210 79	201 23
Sect. Sél. France	146 04	139 42
I.M.S.I.	143 68	137 16
Indo-Valeurs.....	172 71	164 98
Intercroissance..	142 34	135 84
Interobligations..	131 68	125 72
Livret portef....	196 42	187 52
Oblig. ttes catég.	138 43	100 86
Paribas Gestion ..	143 25	136 78
Pierre Investiss..	178 32	170 24
Rothschild-Eyp	273 35	260 86
Sécur. Mobilière ..	266 43	254 35
Sélect.-Croissance	542 79	518 16
Sélection Mondia'	125 49	119 88
Sélection-Rend....	134 98	128 84
S.F.I. FR et ETR	187 89	180 09
S.I.G.	248 86	238 08
Silvafrance.....	152 03	145 14
Silvam	118 86	113 48
Silvarente.....	148 91	140 25
Silvister.....	134 86	128 74
Sogepargne.....	265 96	253 90
Sogwar	233 68	218 65
Soleil-Investiss..	185 18	157 68
S.A.P. Investiss..	135 ..	129 63
Unifinancier.....	286 98	273 97
Unipargne	205 68	196 36
Uni-obligations..	1388 52	1328 19
Unipremière.....	1336 72	1285 31
Unisvie	126 40	120 67
Worms Investiss..	228 84	219 42

18/1

	Emission frais inclus	Rachat net
Actigest.....	109 62	104 85
Croissutur.....	140 30	133 94
Croissance-Inves..	131 70	125 73
Euro-Croissance..	139 23	132 92
Financière privée	330 83	315 93
Fructidor	141 85	135 42
Gestion Mobilière	202 59	193 40
Mondiale Investi..	180 76	172 56
Unifrance.....	123 32	117 73
Uptima	142 77	136 30
Pionnier.....	287 88	274 75
Sicavtunie.....	185 72	177 31
S. I. Ext.....	377 01	359 91
Sogenac.....	126 98	121 22
Valorgest.....	435 81	415 86
Univalor.....	154 46	147 46
Valorsse.....	161 28	154 07

HORS COTE

Alsur	.. ..	540 ..
Batiment-Sicavi	680 ..	690 ..
Cellulose Pin....	91 10	91 10
Corlipa-Sicavi....	962 ..	961 ..
Coparex.....	288 ..	243 ..
Ecco	483 ..	485 ..
Euralrex	550 ..	532 ..
Francarep	.. ..	95 50
Intertechnique...	182 ..	184 50
Métaln Minière....	.. ..	57 ..
Pronuptia	a242	a242
Sab Mar Cor.....	.. ..	152 ..
S.P.B.	.. ..	217 ..
Sfinax	.. ..	134 ..
Uco v. Grintax....	.. ..	335 ..
Barpate NV.....	250 80	248 90

SICAV

Plac. Institut..	12853 28	12618 63
1re catégorie..	8334 57	10131 93

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
814	4,50 % 1973	511 20	512 ..	512 ..	512 ..
1630	C.N.E. 3 %..	1650 ..	1651 ..	1651 ..	1655 ..
386	Afrique Occ	412 60	416 ..	416 ..	401 80
388	Air Ryalde..	326 ..	324 ..	324 ..	328 10
56	Als. Part. Ind	61 20	61 ..	60 90	60 05
185	Als. Superm.	190 ..	190 50	190 50	190 60
57	Alsthom-Atl.	55 ..	53 80	54 ..	54 ..
118	Applica gaz..	122 ..	122 ..	122 80	124 40
286	Aquitaine....	315 80	315 90	315 10	315 ..
52	— certif.....	55 50	55 60	55 40	54 50
112	Arjom-Prieu..	115 ..	115 ..	115 ..	113 ..
225	Ass. Gr. Paris	261 50	265 ..	257 ..	253 60
218	Aux Entrepr..	225 ..	226 60	226 30	230 50
156	Aux. Navig..	156 90	156 90	156 90	156 90
74	Bains.-Fives..	84 10	83 90	83 90	83 50
143	Bail-Equip....	152 ..	152 ..	152 ..	150 60
286	Bail-Investi...	196 ..	196 ..	196 60	195 10
188	B.C.T.....	125 ..	122 ..	122 50	122 ..
55	Bazar H. V....	60 10	59 ..	59 ..	60 50
68	Beghin-Say..	74 ..	73 80	74 ..	72 50
748	Bic.....	780 ..	781 ..	781 ..	779 ..
315	Bouygues	327 80	328 ..	324 ..	321 60
468	B.S.N.-G.D..	520 ..	508 ..	510 ..	508 ..
1408	Carrefour....	1491 ..	1494 ..	1491 ..	1494 ..
276	— Obl.).....	276 ..	275 ..	275 ..	275 ..
1020	Casino.....	1074 ..	1051 ..	1061 ..	1055 ..
285	C.D.C.....	221 10	221 50	221 50	225 ..
74	CEM.....	74 50	74 60	74 50	73 ..
178	Céramica....	173 ..	175 ..	176 ..	176 ..
178	Chargeurs....	178 20	178 10	178 ..	180 20
28	Châtil.-Comm..	34 ..	32 95	32 65	32 65
96	Chiers.....	85 10	85 80	84 90	85 ..
86	Chim. Roart..	103 80	102 10	102 50	100 10
81	Cim. Franç..	97 ..	96 50	96 50	96 ..
125	— (Obl.).....	122 ..	122 ..	122 ..	120 ..
1270	C.I.T. Alcatel	1290 ..	1275 ..	1273 ..	1270 ..
375	Club. Méditer	415 ..	414 50	414 ..	419 90
133	C.M. Industr..	165 ..	164 ..	164 ..	162 ..
100	Cofimeg.....	101 ..	101 ..	101 ..	100 50
256	Cofradel.....	255 ..	256 ..	258 ..	253 ..
315	Cie Bancaire	385 ..	393 ..	394 ..	398 10
285	C.G.E.....	277 ..	277 ..	277 ..	271 60
370	— (Obl.)..	351 50	351 50	351 50	350 ..
116	C. Entrepr....	111 ..	110 ..	110 50	110 ..
63	Cot.-Foucher..	56 ..	56 ..	56 ..	56 ..
98	Cr. Comp. Fr..	100 10	101 80	101 80	101 ..
192	— (Obl.)....	174 ..	174 ..	174 ..	176 ..
295	Créd. fonc....	316 ..	311 10	311 10	307 30
105	C. F. Imm....	127 70	127 90	127 90	125 50
95	Créd. Indust.	101 30	102 ..	102 20	101 ..
285	Créd. Nat....	302 ..	295 ..	295 ..	299 80
57	Crédit Nord..	58 ..	57 60	57 50	57 60
38	Creusot-Loire	94 40	94 20	94 20	94 20
148	C.S.F.....	164 ..	164 80	164 50	164 90
152	D.B.A.....	157 ..	155 10	156 10	153 10
63	Dassia-N.-E..	62 ..	67 50	67 30	67 15
42	Dollfus-Mieg.	44 ..	44 30	44 30	43 80
490	Dumez.....	668 ..	668 ..	668 ..	662 ..

| Comp

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2 à 9. LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT
— POINT DE VUE : « Entre eux », par B. Fessard de Foucault.

10. L'ÉVÉNEMENT
— Le nouveau statut de Paris.

11. EUROPE
— ALLEMAGNE FÉDÉRALE : la coalition gouvernementale est déchirée par ses contradictions.

12. PROCHE-ORIENT
— La prochaine mission de M. Waldheim au Proche-Orient répond aux vœux de toutes les parties.

12. AFRIQUE

13. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : l'exécution de Gary Gilmore va relancer le débat sur la peine de mort ; M. Sorensen renonce à la direction de la C.I.A.

14. D'UNE RÉGION A L'AUTRE
— CORSE : un entretien avec Edmond Simeoni.

15. SPORTS

18. ÉDUCATION

18. DÉFENSE

18. PRESSE

18. RELIGION

LE MONDE DE LA MÉDECINE
Pages 19 et 20
— La loi sur l'avortement à l'épreuve des réalités.
— Le médecin et l'argent.

21. L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE

22 à 24. ARTS ET SPECTACLES

26. JUSTICE
— La succession de Picasso est définitivement réglée.

36 à 38. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— « Le débat sur les nationalisations » (II), par Jean-Denis Bredin.
— POINT DE VUE : « L'aménagement du vignoble méridional », par Jean-François Breton.
— L'assemblée générale du C.N.P.F.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TÉLÉVISION (25)
Annonces classées (27 à 34) ; Carnet (35) ; Aujourd'hui (25) ; « Journal officiel » (25) ; Météorologie (35) ; Mots croisés (25) ; Bourse (39).

Le numéro du « Monde » daté 18 janvier 1977 a été tiré à 637 575 exemplaires.

(Publicité)

Dale Carnegie :

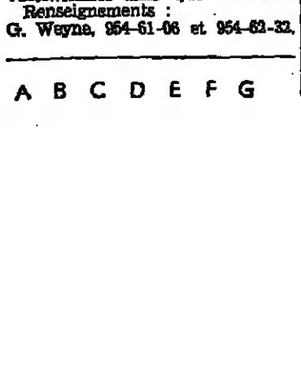

Dale Carnegie, fondateur

Sachez parler en public en 14 soirées

EXPRIMEZ VOS IDÉES. Développez assurance et facilité de contacts.

Votre vie personnelle, professionnelle et sociale sera dynamisée par la méthode Carnegie. 100 % pratique, enseignée dans 43 pays. Des anciens du Cours Dale Carnegie vous renseigneront à la conférence d'information gratuite.

Jeudi 20 Janv. à 19 h.

Salon de l'Etoile, 38, avenue de Friedland, 75008 Paris. (Mº Etoile.)
Autres sessions à Aix-en-Provence, Annecy, Avignon, Bayonne, Béziers, Bordeaux, Cannes, Dunkerque, Grenoble, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nice, Nîmes, Pau, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse, Tours, Valenciennes ainsi que Bruxelles.
Renseignements :
G. Weyne, 954-61-06 et 954-62-32.

A B C D E F G

Accusé de l'enlèvement et du meurtre de Philippe Bertrand

Patrick Henry comparaît devant la cour d'assises de l'Aube

Devant une assistance presque uniquement composée de journalistes, des témoins et des jurés, avant tirage au sort, s'est ouvert, ce mardi 18 janvier, au Palais de justice de Troyes, le procès de Patrick Henry, qui répond de l'enlèvement et du meurtre de Philippe Bertrand, commis voici moins d'un an.

Les débats, prévus pour trois jours, pourraient cependant se prolonger jusqu'à vendredi. Les parents de la victime sont partie civile.

Pas un cri, pas un bruit

De notre envoyée spéciale

Troyes. — Il est exactement 8 heures, ce mardi 18 janvier, lorsque le fourgon cellulaire, empruntant à contresens l'avenue du Général-de-Gaulle, arrive au palais de justice de Troyes.

Hormis les journalistes, une dizaine de personnes seulement se trouvent là, derrière les barrières disposées deux heures plus tôt pour contenir les éventuels curieux ou manifestants. Pas un cri, pas un bruit. Affaissé sur son siège pour échapper aux photographes, Patrick Henry est invisible. Le véhicule s'enfonce dans le sous-sol du bâtiment. Trois quarts d'heure plus tard, tandis que les policiers effectuent un sévère filtrage à l'entrée du palais, les parents du petit Philippe, M. Gérald Bertrand et son épouse, arrivent à la cour d'assises. Ils avaient dit qu'ils ne viendraient pas. Leur avocat, Mº Johannès Ambre, les a convaincus de faire une apparition.

La salle est emplie presque entièrement de journalistes. Une vingtaine de places seulement restent offertes au public. Les avocats de Patrick Henry sont là. Mº Robert Bocquillon s'entretient avec les journalistes. Mº Robert Badinter se fait discret.

A 9 heures, la session est officiellement ouverte par le président René Sagois. On entend quelques clameurs poussées par les photographes. A 9 h. 40, Patrick Henry franchit le couloir dans une nuée de flashes, menottes aux mains. Il entre dans le box des accusés. Le procès de Troyes commence.

Dehors, Troyes vit sa vie quotidienne. Les badauds sont rares. On attend en vain les deux cars dont on avait annoncé l'arrivée : celui des partisans de la peine de mort, celui des abolitionnistes. Les passants jettent à peine un regard aux affiches placardées la veille par des militants d'extrême gauche : « Ce procès masque les vrais problèmes ! », « Non à la peine de mort ! »

F. Be.

UN MIROIR

A cinq ans de distance, l'histoire se regarde dans un miroir. En juin 1972, la Cour suprême des Etats-Unis discréditait la peine de mort en invoquant les disparités de son application dans la trentaine d'Etats où elle demeurait théoriquement en vigueur. En juin 1972, la cour d'assises de l'Aube prononçait cette même peine contre les deux mutins assassins de Clairvaux, Claude Buffet et Roger Bontems. Ils étaient exécutés cinq mois plus tard.

Aujourd'hui, renonçant à un usage vieux de dix ans, les Etats-Unis fusillent Gary Gilmore. Car c'est une partie du peuple en raison de l'étendue du débat public, qui a appuyé sur la détente des Winchester, brandies par cinq bourreaux aussi bénévoles qu'appointés. On ne sait ce qu'il faut penser de la fièvre avec laquelle Gary Gilmore recherchait sa fin. Ne pouvait-elle être toutefois la source d'un doute sur la sincérité de ses suicides, dont celui de lundi a été le dernier ?

A vingt-quatre heures de là, la cour d'assises de l'Aube, encore elle, juge un accusé à qui nul ne paraît accorder la moindre chance. Car sauver sa vie reviendrait à condamner la peine de mort. Mais si le procès de Troyes retient tant (trop) l'attention, c'est que tous, inégalement répartis, y voient une occasion nouvelle, les uns de faire abolir, les autres de faire confirmer un objet d'horreur ou de fascination : la peine de mort.

Tous les commentateurs retiennent, en effet, cette seule hypothèse, même les abolitionnistes, comme pour conjurer le sort. Le président de la République lui-même élude, lors de sa conférence de presse de lundi, la question posée sur la peine de mort, en expliquant : « Un procès demain s'ouvre à Troyes. » C'est moins un rappel d'actualité que l'expression d'une conviction : les plus pessimistes des commentateurs ont raison de craindre le pire.

A moins que le miroir ne réfléchisse fidèlement, que par une sorte de miracle, de surcroît, l'histoire ne permette d'abolir ici ce qu'elle a laissé rétablir là-bas. — Ph. B.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE DE L'AUBE

La presse de l'Aube fait preuve ce mardi 18 janvier d'une discrétion nuancée.

Libération - Champagne, quotidien d'information de la démocratie socialiste, annonce simplement dans un titre en première page l'ouverture du procès de Patrick Henry et explique son silence dans un encadré :

« A la veille du procès de Patrick Henry notre journal a reçu de nombreux articles, les uns réclamant la peine de mort, les autres la condamnant. Quel que soit leur intérêt, nous n'avons pas cru devoir les insérer. Le temps et la parole sont à la justice. Et notre quotidien s'il se doit de relater les faits, entend éviter tout ce qui pourrait nuire à la sérénité et à la dignité des débats. »

L'Union pour sa part rappelle dans le titre de la première page que *« l'assassin du petit Philippe Bertrand risque doublement sa tête »*. *L'Union* qui publie les photographies et notices biographiques des magistrats et des avocats qui *« feront le procès »* s'interroge en pages intérieures :

« Deux cars de partisans et d'adversaires de la peine de mort convergent vers Troyes ce matin. Pour y faire quoi ? »

« Deux cars de touristes d'une espèce particulière, rappelle l'article, *sont attendus ce matin à Troyes.*

» Emmenés par M. Taron, le père du petit Luc Taron assassiné par Lucien Léger, les membres de la Ligue contre le crime et pour l'application de la peine de mort veulent à tout prix assister au procès. Pour y voir quoi ?

» Un autre car, affrété celui-là par ceux qui militent pour l'abolition de la décapitation, arrivera à la même heure à Troyes. Pour y faire quoi ? (...)

Faisant preuve de moins de retenue, l'*Est-Eclair* consacre le tiers de sa « une » à Patrick Henry, avec un gros titre : « C'est l'échéance », une photo de la salle de la cour d'assises et un éditorial : « L'heure de la justice ».

« Pour Patrick Henry sonne l'heure de la justice. C'est-à-dire l'heure du jugement. Depuis presque un an il est l'homme le plus exécré de France. Il a commis le crime le plus odieux : il a tué un enfant qui lui servait d'otage pour tenter d'arracher de l'argent à ses malheureux parents. Il a eu l'attitude la plus cynique avant d'être confondu, il a plastronné, ricané, défié. L'émotion a été profonde dans notre ville et la compassion grande à l'égard de la famille Bertrand. Au fur et à mesure que ce drame douloureux se déroulait, un véritable phénomène d'identification s'est produit entre la population et les parents du petit Philippe, dont le visage chaque jour reproduit était devenu familier et cher à tous (...).

» Troyes n'est pas la ville excitée que certains fabricants d'un sensationnalisme douteux ont dépeinte. Troyes n'est pas une ville de buveurs de sang. La justice à Troyes sera rendue comme dans n'importe quelle autre ville de France dans des conditions normales. Il serait assurément mal venu que des manifestations, même isolées aient lieu. Mais il serait tout aussi inconvenant de présenter Patrick Henry comme la victime d'une société répressive. C'est Patrick Henry qui est jugé et non la peine de mort. »

Quatre physiciens sont élus à l'Académie des sciences

L'Académie des sciences a élu, lundi 17 janvier, quatre nouveaux membres dans sa section de physique. Ce sont MM. Pierre Auger, Jean Brossel, Raymond Castaing, et Jacques Friedel. L'élection de M. Auger n'a été acquise qu'après six tours de scrutin, et il en avait fallu cinq aux académiciens pour choisir M. Friedel. En revanche, MM. Brossel et Castaing ont été élus dès le premier tour.

Le décret de réforme de l'Académie des sciences prévoit que la majorité des nouveaux membres doivent être âgés de moins de cinquante-cinq ans, mais les académiciens ne se sentent pas strictement tenus par cette règle. Les quatre élus ont tous plus de cinquante-cinq ans. Il est vrai qu'il s'en faut de très peu pour M. Castaing, qui n'a atteint cet âge que dans les derniers jours de 1976. M. Friedel est son aîné de quelques mois, et M. Brossel de trois ans. Seul M. Auger appartient nettement à la génération précédente. Ces élections vont néanmoins dans le sens d'un rajeunissement de l'Académie, ce qui était l'un des buts de la réforme.

● M. Jean Brossel

M. Jean Brossel est né le 15 août 1918 à Périgueux. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il a fait l'essentiel de sa carrière au laboratoire de physique de cette école, laboratoire dont il est actuellement le directeur. Il a travaillé dans l'immédiat après-guerre en Angleterre et aux Etats-Unis, où il a mis au point avec Francis Bitter la méthode de « double résonance », qui est une technique importante de la physique atomique.

Après 1950, il est le plus proche collaborateur du professeur Kastler et développe le procédé de « pompage optique », qui valut au professeur Kastler le prix Nobel de physique en 1966.

● M. Raymond Castaing

M. Raymond Castaing est né le 28 décembre 1921 à Monaco. Il est ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Entré en 1947 à l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA), il en est le directeur général de 1968 à 1972. Depuis 1960 il est professeur à l'université Paris-Sud. Il est l'inventeur d'une micro-sonde électronique qui permet, en concentrant un faisceau d'électrons sur une très petite quantité de matière, d'analyser précisément la composition de cette matière.

Depuis novembre dernier, M. Castaing préside le comité des programmes scientifiques du Centre national d'études spatiales.

● M. Pierre Auger

M. Pierre-Victor Auger est né à Paris le 11 mai 1899. Après des études à l'Ecole normale supérieure, il devient l'assistant de Jean Perrin en 1927. C'est alors qu'il découvre les « électrons Auger », qui sont émis par les atomes lors de certains réarrangements du cortège électronique. Il étudie aussi les gerbes de particules créées par les rayons cosmiques. Après la guerre, il participe à la création du Commissariat de l'énergie atomique puis à celle de l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN). Il est directeur de l'enseignement supérieur de 1945 à 1948, directeur du département des sciences de l'Unesco de 1948 à 1959.

En 1962, il est nommé président du Centre nationale d'études spatiales pour quelques mois, avant de devenir le premier directeur général de l'ESRO (Centre européen pour la recherche spatiale), poste qu'il occupera jusqu'en 1967.

● M. Jacques Friedel

M. Jacques Friedel est né le 11 février 1921 à Paris. Il est ancien élève de l'Ecole polytechnique, où il a commencé des recherches sur la structure électronique des métaux, recherches qu'il poursuivit à Bristol, en Grande-Bretagne. Depuis 1963, il est professeur à l'université Paris-Sud et y dirige le laboratoire de physique des solides.

A L'EXCEPTION DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

Les quotidiens parisiens ne paraîtront pas le 19 janvier en raison de la grève du Livre C.G.T.

Le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. a décidé, le lundi 17 janvier, de reprendre le mouvement de grève, suspendu le 7 décembre dernier, pour protester contre le blocage qui, selon lui, empêche les négociations du « Parisien libéré » de progresser, et contre le verdict qui vient de frapper douze travailleurs du Livre (« le Monde » daté 16-17 janvier). Il n'y aura donc pas de quotidiens à Paris le mercredi 19 janvier, à l'exception du « Parisien libéré ».

Dans un communiqué, le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. *« constate que les discussions ouvertes avec M. Motin et les positions présentées par celui-ci pour mettre un terme au conflit du* Parisien libéré *tournent délibérement le dos aux droits légitimes des ouvriers spoliés par la direction de ce journal ».*

« La solution passerait, poursuit le communiqué, selon *le chargé de mission du gouvernement, par l'acceptation de la situation de fait résultant en réalité d'une machination et d'un coup de force patronal. Le premier ministre déclarait, au lendemain de l'évacuation des travailleurs par les forces de police des deux imprimeries occupées, qu'il était nécessaire de trouver une solution humaine et sociale.*

» Est-ce dans cette optique que douze ouvriers ont été traduits devant la seizième chambre correctionnelle comme des bandits et condamnés lourdement à des peines de prison et à des amendes alors qu'ils défendent leurs intérêts fondamentaux ? Ce verdict scandaleux, cette justice de classe, sont une véritable provocation et illustrent davantage encore l'étroite complicité gouvernement-patronat. Après vingt-deux mois de lutte pour défendre leur juste cause, les ouvriers du Parisien libéré *et leurs camarades de la presse parisienne ne sauraient se satisfaire d'une solution au rabais et rester sans réagir face à ce qu'ils considèrent comme un déni de justice. »*

En conséquence, le comité intersyndical appelle *« les ouvriers de la presse à reprendre pour 24 heures le mouvement de grève suspendu le 7 décembre dernier. Il n'y aura donc pas de journaux le mercredi 19 janvier 1977 ».*

Pour leur part, les cadres techniques du Livre parisien déclarent dans un communiqué :

« Ayant pris connaissance du communiqué émanant du comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. réuni le lundi 17 janvier avec les délégués syndicaux, les responsables du bureau parisien des cadres techniques du S.N.C.T.L. se trouvant également concernés par les motivations émises lors de cette assemblée et soucieux de voir aboutir leurs propres revendications, appellent les cadres de la presse parisienne à participer à toutes les actions engagées au sein de leur entreprise et à reprendre pour vingt-quatre heures le mouvement de grève suspendu le 7 décembre 1976. »

La préparation des municipales à Paris

- *M. Michel d'Ornano présente de nouveaux responsables de secteur*
- *Le nom de M. Couve de Murville est avancé comme candidat à la mairie*

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, candidat à la mairie de Paris, présente, ce mardi 18 janvier, une nouvelle liste des *« responsables de secteur »* qui seront chargés d'établir les listes qu'il patronnera lors des prochaines élections municipales dans la capitale. Il a déjà publié une première liste de ces responsables, qui sont : pour le huitième arrondissement M. Philippe Tollu, conseiller de Paris C.D.S. ; pour le quinzième, Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture (radicale), et M. Bertrand de Maigret, conseiller de Paris R.I. ; pour le seizième, MM. Georges Mamin, député de Paris, et Pierre Lépine, conseillers de Paris C.D.S. ; pour le dix-huitième, M. Roger Chinaud, député de Paris et président du groupe des républicains indépendants à l'Assemblée nationale. Le ministre de l'industrie sera lui-même candidat dans le dix-septième arrondissement.

La liste publiée mardi devait concerner les 5e et 6e arrondissements (où M. Philippe Saint-Marc serait présenté), les 7e, 9e, 11e, 12e et 20e arrondissements. Le R.P.R. a présenté récemment pour l'ensemble des arrondissements, sauf pour les 6e et 12e, des listes incomplètes. M. d'Ornano ne lance dans la bataille parisienne que des *« responsables de secteur »*. De part et d'autre, on n'ose fermer la porte définitivement à l'« allié » de la majorité.

Le président de la République, au cours de sa conférence de presse, a souhaité que, dans les secteurs où la majorité risquait d'être en difficulté, l'union soit réalisée dès le premier tour. Un tel danger pourrait se présenter en cas de « primaires » dans les 2e et 3e, 10e, 12e et 14e arrondissements.

Quant à la lettre de M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, chargé de la coordination de la majorité, à M. Raymond Barre, premier ministre, demandant à ce dernier de confier à M. Roger Frey une mission de conciliation à Paris, elle a été diversement appréciée par le R.P.R. parisien. Les représentants de ce mouvement étaient réunis, le lundi 17 janvier, à l'Hôtel de Ville. M. Pierre Bas, député de Paris R.P.R., conseiller de Paris, et M. Christian de La Malène, rapporteur général du budget de la Ville, ont vivement critiqué cette initiative et ont proposé comme candidat à la mairie de Paris, M. Maurice Couve de Murville. M. Antoine Veil, conseiller de Paris (centriste investi par le R.P.R.), a prêché la modération. M. Jean Tiberi, député du cinquième arrondissement, un fidèle de M. Jacques Chirac, a, pour sa part, avancé pour la mairie le nom de M. Bernard Lafay, président du Conseil de Paris. A l'issue de cette réunion très orageuse, M. Pierre Bas nous a déclaré : *« M. Guichard a-t-il consulté les différents mouvements de la majorité avant d'envoyer cette lettre ? »*

Dans l'entourage du ministre de la justice, on note avec satisfaction que M. Giscard d'Estaing n'a pas prononcé le nom de M. d'Ornano, qu'il ne s'est pas abrité derrière les procédures d'arbitrage qui avaient abouti à la désignation du maire de Deauville par M. Raymond Barre et qu'il a laissé ainsi la porte ouverte à toutes les évolutions possibles. M. Guichard devait évoquer de nouveau ce problème avec M. Barre ce mardi. M. Roger Frey, qui avait retardé son départ pour le Kenya afin d'entendre la conférence de presse du chef de l'Etat, n'y a, en définitive, pas trouvé d'arguments suffisants pour le retenir à Paris. Il a pris aussitôt après l'avion pour Nairobi, où il passe des « vacances cynégétiques ».

JEAN PERRIN.

(Lire page 10 l'Événement consacré au nouveau statut de Paris.)

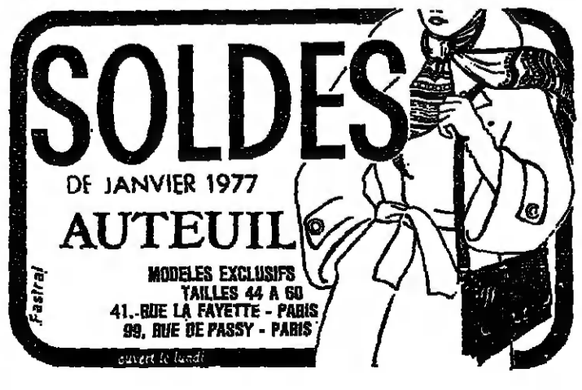

Avec la garantie d'un maître tailleur
COSTUMES MESURES
à partir de 681 F
20 % sur PARDESSUS
(cachemire 676 F au lieu de 845 F)
20 % sur IMPERS
Echarpes - Pulls - Polos
Prix spéciaux sur les rayons Prêt-à-porter Homme Boutique Femme
LEGRAND TAILLEUR
27, rue du 4-Septembre, PARIS (Opéra)

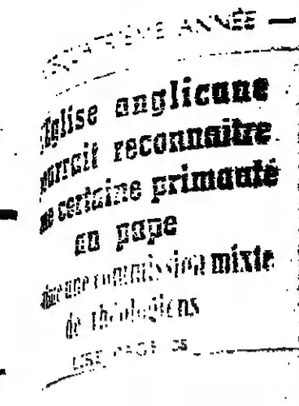

L'Église anglicane pourrait reconnaître une certaine primauté au pape

Vers une commission mixte de théologiens

Les émeutes en

Un sévère avertissement

Les trou... plus de qu...

M. Sad... les hauss...

Deux o...

هكذا من الأصل